Ex Libris

PROFESSOR J. S. WILL

RB 6103

VELUT ARBOR ÆVO

Library
of the
University of Toronto

[Anquetil, Louis Pierre]

L'ESPRIT
DE LA LIGUE,

OU

HISTOIRE POLITIQUE
DES TROUBLES DE FRANCE,

Pendant les XVI.e & XVII.e siècles.

TOME PREMIER.

L'ESPRIT
DE LA LIGUE,
OU
HISTOIRE POLITIQUE
DES TROUBLES DE FRANCE,
Pendant les XVI.e & XVII.e siècles.

Il faut dire la vérité quand on écrit l'Hiſtoire ; mais il faut la dire avec tout l'éclat de ſon tonnerre, quand on parle des vices des Princes, & de ces vices encore qui ruinent les Monarchies, & qui fauchent des races royales toutes entières.
(*Le Laboureur, tom. II, pag. 621.*)

TOME PREMIER.

A PARIS,
Chez JEAN-TH. HERISSANT Fils, Libraire, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXVII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lespritdelaligu01anqu

PRÉFACE.

J'ai à prévenir mes Lecteurs ſur les *Motifs* & le *Titre* de mon Ouvrage, ſur les *Autorités*, le *Plan* & le *But*.

I.° Nous avons pluſieurs hiſtoires de nos troubles, tant anciennes que modernes, tant générales que particulières; mais il m'a paru qu'il nous en manquoit encore une qui s'attachât plus aux cauſes qu'aux effets, & qui, écartant tout ce qui n'a pas une relation directe à nos guerres civiles, réunît ſous un même point de vûe, comme dans un ſeul tableau, le commencement, les progrès, & la fin de nos malheurs J'ai travaillé d'après cette idée, & j'y ai été ex-

cité par l'eſpérance que cet enſemble mettroit des événemens déja connus, dans un jour propre à les faire revoir avec un nouvel intérêt. J'ai donc choiſi entre les faits, ceux qui ont le plus contribué à la marche & au dénouement de l'intrigue, ceux principalement qui en montrent les reſſorts ſecrets; & j'ai intitulé mon Ouvrage, *L'Eſprit de la Ligue*, parce qu'à proprement parler, ce n'eſt que le développement des cauſes de cette fameuſe faction. Comme depuis quelque temps le mot *d'Eſprit* eſt devenu très-commun à la tête des Livres, on taxera peut-être mon choix d'affectation; mais je ne crois pas que cette raiſon doive m'empêcher de prendre un titre qui paroît exprimer parfaitement, & mieux que tout autre, l'objet de mon travail.

II.° On verra par la liſte des Auteurs, qu'il y en a peu que je n'aie conſultés. Quant aux raiſons qui m'ont déterminé à ſuivre le ſentiment de l'un, plutôt que celui d'un autre, elles pouroient toutes ſeules faire la matière d'un long ouvrage. Une pareille diſcuſſion ſeroit même inutile à l'égard de chaque Auteur, parceque pour peu que le Lecteur ſoit inſtruit, il ſentira de lui-même mes motifs de préférence. Je me contenterai donc de les expoſer ici en général.

J'ai pris d'abord, pour fondement de ma narration, les hiſtoires de MM. de Thou & Davila, comme les mieux inſtruits des faits, de leur ſucceſſion, & des époques. On trouvera leurs livres cités, comme en regard; & quand par haſard leurs récits ne s'accordent pas, je me décide par le témoi-

gnage d'autres Auteurs contemporains.

Mais l'avantage d'avoir écrit dans le temps même des événemens, n'eſt pas toujours pour moi une autorité déterminante. Tant de cauſes ont pu égarer l'Ecrivain ! Des préjugés d'enfance, de famille & de parti; les liaiſons d'intérêt; l'amitié & la haine; l'admiration & le mépris; le caractère même de l'Auteur. Le doux tolère & excuſe; le vif outre & exagère; le politique voit des rafinemens où l'homme naïf ne voit qu'une marche naturelle & ſans deſſein. L'un attribue toutes les actions à l'amour de la Religion, au zèle patriotique : l'autre leur donne pour principe l'ambition, la haine, le libertinage, le dépit, la vengeance; & ſouvent les imputations ne ſont pas les mêmes d'une année à l'autre,

parce que les intérêts de l'Ecrivain ont changé. Enfin, Guerriers, Magistrats, Courtisans, Prêtres, Ministres, les plus judicieux, ont toujours donné à leurs ouvrages quelque teinte des opinions de leur état. Il m'a donc fallu non-seulement étudier leur caractère, mais connoître leur profession, & distinguer les temps, avant que d'adopter leurs réflexions, les motifs qu'ils prêtent aux démarches des Chefs, & les anecdotes qu'ils avancent comme les plus certaines. Heureux encore, si je ne m'en suis pas laissé imposer, au préjudice de la vérité, par la réunion & la gravité des témoignages, & si je n'ai pas vu moi-même avec des yeux obscurcis par les nuages de la prévention!

III.° Rien de si simple que mon *Plan*. J'ai commencé au

moment où le desir de professer publiquement & d'étendre la nouvelle Religion a tourné en intrigue, & j'ai fini lorsque l'intrigue détruite est redevenue desir de pratiquer librement un culte toléré. Cependant, comme on aime à voir d'où partent les choses, & ce qu'elles deviennent, j'ai ouvert l'histoire par une courte introduction qui expose l'état de l'Europe par rapport à la Religion, & surtout de la France, à la naissance des troubles, & j'ai terminé par un récit abrégé des mouvemens qui se sont encore fait sentir depuis l'extinction de la Ligue, jusqu'à l'entière proscription de la Religion prétendue réformée.

Je n'ai point suivi de règle fixe pour la distribution des livres. Ils sont tantôt longs, tantôt courts, selon que j'ai trouvé

dans l'hiſtoire des temps de repos, ou des changemens de ſcène. J'ai auſſi placé en tête & en marge des ſommaires qui ſoulagent la mémoire, & aident à ſuivre le fil de la narration.

IV.° Enfin, mon *But* eſt de faire connoître à mes contemporains, par l'exemple de leurs pères, qu'il n'y a point de maux qui ne ſoient préférables aux guerres civiles : que l'incendie vient ſouvent d'une étincelle : que le peuple eſt ordinairement victime de l'ambition & des autres paſſions des Grands : qu'il court toujours moins de riſque en s'attachant à ſes Rois : que le plus grand malheur qui puiſſe arriver, c'eſt quand les ſujets perdent la confiance & l'amour qu'ils doivent aux Souverains : que toute révolution commence par des Ecrits qui, de modérés, deviennent inſenſiblement

audacieux, par des associations qui, formées sous des prétextes plausibles, & avec apparence de droit, sont comme des foyers où les factieux viennent ensuite allumer les flambeaux qui embrasent les royaumes.

Puissent ces vérités se graver profondément dans le cœur de mes compatriotes ! Je me croirai bien récompensé de mon travail, si je réussis à inspirer l'aversion pour le sang, la haine des complots, & l'horreur du fanatisme.

Observations sur les Ouvrages cités dans l'ESPRIT DE LA LIGUE.

EN lisant les Auteurs qui ont travaillé à l'histoire de nos troubles, j'ai mis par écrit le jugement que je portois de chacun d'eux. Comme je voulois m'assurer moi-même de la bonté des raisons qui me faisoient préférer l'un à l'autre, je les étudiois avec soin, je tâchois de découvrir par l'examen de leur état, de leur caractère, de leurs liaisons, les motifs qui les avoient engagés à embrasser tel ou tel sentiment; & d'après cette connoissance, je leur assignois le degré de confiance que je devois leur accorder.

Ce que j'ai fait pour moi, je le fais aujourd'hui pour le Public. Je lui mets sous les yeux l'opinion que j'ai conçue de ces Auteurs, afin qu'il puisse décider si je me suis bien ou mal déterminé.

Je présente mes jugemens tels que je les ai écrits au moment que je finissois de lire, & encore tout plein de mon sujet; c'est pour cela qu'on y rencontrera des négligences de style, des allusions peu développées, des remarques étrangères à la matière, telles qu'on en fait quelquefois, lorsque l'esprit étant entraîné par son objet, on pense pour soi sans gêne & sans étude. J'ai mieux aimé laisser subsister ces défauts, que de donner à mes idées un air d'apprêt qui rendroit

mes éloges ſuſpects de flatterie, & mes cenſures de malice.

On trouvera d'abord les *Recueils* qui ſervent comme de fondement à tout l'Ouvrage, enſuite les *Mémoires*, les *Relations*, les *Pièces fugitives*; enfin les *Hiſtoires générales* & les *Vies particulières*, ſans ordre qui puiſſe attribuer à l'un de ces Ouvrages une eſpèce de primauté au préjudice d'un autre. Je finirai par une remarque ſur les *Manuſcrits*.

1. Recueil des choſes mémorables paſſées & publiées pour le fait de la Religion & état de la France : *Strasbourg*, Pierre Eſtiard 1566, petit *in*-12. ſecond & troiſième volume commençant à l'édit de Janvier 1561.

Ce Recueil, tout Calviniſte, eſt fondu dans les Mémoires de Condé, & je n'en fais mention qu'à cauſe d'une ſingularité typographique; c'eſt qu'on prétend qu'il n'a jamais eu de premier volume.

2. Mémoires de Condé, ou Recueil pour ſervir à l'Hiſtoire de France, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans ce Royaume, ſous les règnes de François II & de Charles IX : nouvelle édition, *Paris* 1741, ſix volumes *in*-4°.

Recueil de pièces, la plupart intéreſſantes.

L'éditeur de 1665, dit qu'il les a ramassées *pour servir à ceux à qui notre bon Dieu a fait la grâce de savoir mettre la main à la plume ; pour publier sa grandeur par histoire.* Il est certain que la plupart de ces pièces sont plus propres à *publier la méchanceté des hommes*, que *la grandeur de Dieu.* Ce Recueil, peu considérable d'abord, s'est accru jusqu'à 6 volumes *in-4.°*

On pourroit appeler ces sortes de Collections, qui présentent les libelles des différens partis, *les archives de la malice humaine.* Ce qu'il y a de plus important pour l'histoire, ce sont les édits, arrêts, déclarations ; les instructions aux Négociateurs, les traités : toutes pièces authentiques où se trouvent les faits & les dates. Quant aux écrits polémiques, & aux relations, les premiers sont presque toujours l'ouvrage de la passion, & les secondes, le fruit des préjugés.

Dans le premier volume est le *Journal de Brulart*, chanoine de Paris, homme naïf, curieux des bruits de ville, attentif à tout recueillir. On sent néanmoins que sa naïveté n'étoit pas simplicité, & qu'il pense souvent plus qu'il ne dit. Le reste du volume est rempli par des *avertissemens, procédures, instructions, protestations*, &c. depuis l'année 1559, jusques & compris 1560.

Le second volume présente *les lettres de Perrenot Chantonai*, ambassadeur, ou plutôt espion d'Espagne en France. Il étoit habile homme, mais vain, présomptueux & hautain : souple cependant quand il le falloit, & sachant prendre les hommes par leur foi-

ble. Ses lettres roulent sur le commencement du règne de Charles IX. Elles sont suivies de beaucoup de pièces pour l'année 1561, *Remontrances*, *Prieres pour le bon gouvernement*, *Apologies*, *Complaintes*, &c. presque toutes contre les Catholiques. Dans une entr'autres, le Pape est appelé *Bélître*, *Ante-Christ*, *la troisième corne décrite par S. Jean*. On y reproche au Clergé ses richesses : un Sonnet du temps, parlant des pélerinages, des reliques, du purgatoire, finit ainsi :

* Espèce de filets.

Aux mailles de telles Rets & à telles Pentières, *
Vous prîtes des Comtés & des Duchés entières,
Vous approchant des rois beaucoup plus que des cieux.

Presque toutes ces invectives sont du temps du Colloque de Poissy.

Le troisième volume renferme ce qui regarde le *Triumvirat*, le massacre de Vassy, la première guerre, jusqu'au milieu de 1582.

Le quatrième continue cette année : on y voit les écrits relatifs à la bataille de Dreux, & à l'assassinat du duc de Guise, jusques & compris 1563.

Le cinquième va jusqu'en 1565, & contient les pièces de la *guerre Cardinale*. On y remarque beaucoup de personnalités, & plus que de la chaleur.

Enfin la moitié du dernier volume est remplie par deux libelles atroces : l'un intitulé : *La Légende du Cardinal de Lorraine*, pièce satyrique & mordante, pleine d'imputations fausses, ou mal prouvées ; il y a

quelques endroits assez bien traités : l'autre qui porte pour titre, *Légende de Dom Claude de Guise*, est un vrai roman, dans lequel quelque Huguenot grossier a entassé sur Dom Claude de Guise, moine & oncle bâtard du Cardinal de Lorraine, mauvais sujet d'ailleurs, tous les vices, les défauts de mœurs, les fourberies, les impiétés, toutes les horreurs dont chacune, prise séparément, seroit capable de déshonorer plusieurs personnes ensemble. L'autre moitié contient le procès de Jean Châtel, matière qui n'est pas de notre sujet.

3. Mémoires de la Ligue, par Simon Goulard, avec des notes, par M. l'Abbé Goujet, *Paris* 1725, 6 vol. *in*-4°.

On lit dans l'avertissement, que ces Mémoires comprennent les édits, arrêts, déclarations, descriptions de marche, campemens, batailles, négociations, assemblées, conjurations ; enfin, une Collection complette des écrits Polémiques, depuis 1565 jusqu'en 1598. Quelqu'étendues que soient les promesses de l'éditeur, il ne trompe point. Le genre de ces pièces, la plûpart assez courtes, les rend encore moins susceptibles d'extrait, que celles des Mémoires de Condé. Je me contenterai donc, à leur égard, d'une observation générale.

On y aperçoit que le goût commençoit à s'épurer. Les guerres civiles aiguisent les plumes comme les épées, & elles donnent

autant le talent d'écrire, que celui de combattre. L'envie de gagner des partisans à sa cause, de faire valoir son opinion, & la crainte des repliques, toujours peu ménagées, rend les Auteurs plus attentifs sur les raisons qu'ils emploient, & sur la manière de les présenter. Les questions qui s'élèvent, donnent occasion de traiter des matières neuves & de retoucher les anciennes. On y gagne des lumières; mais l'esprit de dispute, qui s'empare de toute une nation, aigrit son caractère. Si pour lors le Souverain n'a pas l'habileté de tenir fermement les rênes; s'il laisse passer des invectives aux coups, le peuple le plus doux devient féroce; il se déchire, il s'acharne; le sang ruisselle jusqu'au moment où l'épuisement lui fait ouvrir les yeux sur l'objet souvent si peu important des contestations. Il se calme alors, juge ses raisons & ses motifs, & devient honteux de ses emportemens. Ainsi finissent toutes les querelles publiques: bien fou donc qui y met une chaleur que la postérité déclarera ridicule!

Le moyen, pour profiter des écrits de ces sortes de recueils, c'est de les lire par comparaison avec ceux qui paroissent sur les objets contestés dans le temps & le lieu où on vit; on y verra le même ton affirmatif, la même amertume de critique, le même air de persuasion. Or, comme on ne peut se cacher que dans les écrits du temps de la Ligue, il entroit de part & d'autre plus de passion que de vrai zèle, ce que ne croyoient pas ceux qui vivoient pour lors; on en deviendra, pour son temps, plus retenu

dans ses jugemens, & plus modéré dans ses affections.

4. Mémoires de l'état de la France sous Charles IX, contenant les choses les plus notables, depuis le troisième Edit de pacification, en Août 1570, jusqu'au règne de Henri III : *Meidelbourg*, par Henrich Volf, 1579, 3 vol. *in*-8°.

Recueil bien fait & fondu en grande partie dans celui de la Ligue.

5. Journal du règne de Henri III, depuis 1574 jusqu'en 1589 ; nouvelle édition, augmentée de plusieurs Pièces du temps, & des Remarques de M. le Duchat : *Cologne*, Marteau, 1720, 4 vol. *in*-8°.

Ce Journal paroît en effet avoir été écrit jour par jour, par Pierre de l'Etoile, audiencier de la chancellerie de France. Les affaires de l'Etat y sont jetées pêle-mêle avec celles de sa famille ; les morts, les naissances, le prix des denrées, les maladies, les événemens gais & tragiques, & tout ce qui peut faire le sujet des conversations ordinaires. L'Etoile se rétracte avec autant de bonne foi, qu'il avoit affirmé avec facilité. Ce répertoire est un de ceux dans lesquels on peut prendre une juste idée des bruits populaires, de leur origine, souvent si incertaine, de leur accroissement impétueux, de

leur chûte auſſi rapide. L'Auteur étoit très-honnête-homme, bon ſerviteur du roi, & fort attaché au parlement. Il cache ſous un air de naïveté un caractère cauſtique & malin, & il a l'art de piquer la curioſité ; de ſorte qu'on le quitte difficilement quand on l'a commencé.

Pour étendre ce Recueil juſqu'à quatre volumes, il a fallu y ajouter bien des choſes étrangères, non à la matière, mais au Journal. En voici la liſte : *La deſcription de l'iſle des Hermaphrodites*, ſatyre groſſière contre Henri III & ſes Mignons : *le Divorce ſatyrique & la Confeſſion de Sancy*, ouvrages dans leſquels on reproche durement à Henri IV ſes galanteries & ſon changement de Religion : *le Diſcours merveilleux de la vie, actions & déportemens de la reine Catherine de Médicis*, toutes pièces dont les Auteurs, tourmentés par une bile noire, ont trempé leurs plumes dans le fiel.

Cette édition contient encore d'autres écrits moins révoltans. Tels ſont l'*Apologie pour le Roi Henri IV*, & l'*Hiſtoire des amours du grand Alcandre*, ouvrages de deux femmes piquées, mais de deux femmes de cour, qui joignent de la délicateſſe à l'ironie, & de la décence à la ſatyre. On attribue la première à la douairière de Rohan, qui ne pardonna jamais à Henri IV d'avoir quitté la Religion Calviniſte ; & la ſeconde, à Louiſe-Marguerite de Lorraine, princeſſe de Conti, qui avoit aſpiré à la main de ce Prince.

Il y a auſſi de bonnes Diſſertations, des Relations

Relations exactes, quelques pièces originales, comme *la véritable fatalité de S. Cloud, la Relation du meurtre du Duc & du Cardinal de Guise, par Miron, médecin de Henri III, & les Lettres de Henri IV aux duchesses de Beaufort & de Verneuil.*

6. Journal du règne de Henri IV, depuis 1594 jusqu'en 1611, par Pierre DE L'ETOILE, avec des remarques par l'Abbé LENGLET DU FRESNOY : *la Haye*, (*Paris*) 1741, 4 vol. *in*-8°.

De la même main que celui de Henri III, & suivi de pièces détachées, d'un mérite inégal entre elles. Presque toutes sont des ouvrages Polémiques, & le plus grand nombre à l'avantage des Royalistes, aussi outrées dans leur genre, que l'étoient celles des Ligueurs.

En moins d'un an la nation entière donna dans les deux extrêmes, & certainement ceux qui étoient devenus Royalistes pour lors, s'étoient crus auparavant fort autorisés à être Ligueurs.

7. Satyre Ménippée, de la vertu du Catholicon d'Espagne, & de la tenue des Etats de Paris, avec les Notes de MM. DUPUY & le DUCHAT : *Ratisbonne*, 1726, 3 vol. *in*-8°.

L'ouvrage qui donne le titre à ce livre, est celui qui y tient le moins de place. On l'attribue à cinq beaux Esprits du temps, Ra-

pin, le Roi, Pithou, Paſſerat & Chrétien. *La ſatyre Ménippée*, ainſi appelée du nom du Philoſophe *Menippus*, qui avoit écrit des lettres très-piquantes, eſt auſſi nommée *Catholicon d'Eſpagne*, parcequ'on y introduit un charlatan ſuppoſé Eſpagnol, nommé *Catholicus*, par alluſion à la Religion *Catholique*, dont les Eſpagnols employerent le nom, pour couvrir leurs mauvais deſſeins. Les vues cachées des chefs de la Ligue, leurs ruſes, leur politique y ſont très-bien décrites.

La Fable eſt ſimple & ſans intrigues. C'eſt un homme qui ſe trouve dans la ſalle des Etats de Paris. Il écoute les harangues, & ſe fait expliquer le ſujet des tapiſſeries; mais le cérémonial, la contenance des Députés, leur rang même, l'action des Orateurs, les réflexions des aſſiſtans, l'attention d'une foule, partie ſtupide, partie maligne, le ſpectacle, le fracas d'une aſſemblée qui veut être majeſtueuſe, & où rien n'eſt dans l'ordre & la décence; tout fournit aux Auteurs matiere à des plaiſanteries qui ont dû être fort goûtées dans le temps, puiſqu'elles plaiſent encore.

La Satyre Ménippée eſt un chef-d'œuvre, relativement aux ouvrages du même temps, contenus dans cette édition: ſavoir, *le Baron de Fœneſte*, *le feſtin du Comte d'Arete*, *le Dialogue du Maheute & du Manan*, tous livres pleins de faux raiſonnemens, d'obſcénités, d'injures groſſières, de longueurs qui dégoûtent. La Satyre Ménippée elle-même n'eſt pas abſolument exempte de ces dé-

fauts, de sorte qu'en délicatesse elle est bien inférieure aux Satyres qui ont paru sur différens sujets, depuis que le goût s'est épuré.

A la tête de cette édition on trouve un *Discours de M. le Duc de Rohan, sur l'affaire de la Ligue*, qui est un précis exact, & un tableau en racourci, où rien n'est omis. La marche de l'intrigue y est bien suivie, les acteurs bien peints, les motifs secrets bien développés.

8. Ornatissimi cujusdam viri de rebus Gallicis, ad Stanislaum Elvidium epistola, & ad hanc de iisdem rebus responsio: 1573, *in*-4°.

La première de ces Lettres est attribuée au fameux Pibrac, Auteur des Quatrains. On y remarque, ainsi que dans la réponse, que Charles IX avoit une forte répugnance pour le massacre des Calvinistes, & qu'il fallut, pour tirer son consentement, lui faire une espèce de violence, en l'assurant que les Huguenots avoient formé le complot d'assassiner lui, ses freres & toute la famille royale. « Comme Charles IX hésitoit encore, dit l'Auteur de la Lettre, il se présenta à lui un des premiers seigneurs du » royaume dont la probité lui étoit connue, » qui l'assura qu'il avoit lui-même assisté à » l'assemblée des Conjurés, & qu'il avoit fait » le serment avec eux, de crainte d'être poignardé. » Comment un roi de 22 ans pouvoit-il éviter un pareil piége ?

9. Recueil des choſes notables qui ont été faites à Baïonne à l'entrevue du Roi Charles IX: *Paris*, Vaſcoſan, 1566.

Cette Relation eſt bonne à conſulter ſur l'objet dont elle traite. Les preſſes de Vaſcoſan valoient mieux que la plume de l'Auteur.

10. Mémoires & Inſtructions ſervant à l'Hiſtoire de France: *Paris*, Bouillerot, 1626.

C'eſt encore une de ces Collections qui tirent leur mérite du choix & du nombre des pièces. Ce Recueil contient entr'autres la négociation de Claude d'Angennes de Rambouillet, Evêque du Mans, envoyé à Rome après la mort du Cardinal de Guiſe, pour appaiſer le Pape. Le Pontife prétendoit que Guiſe, en qualité de Cardinal, n'étoit pas juſticiable du Roi. Il alla juſqu'à dire à l'Evêque du Mans, qui combattoit cette prétention: *Et vous êtes mon ſujet ſi vous avouez & reconnoiſſez être Evêque.*

11. Le Stratagême ou la Ruſe de Charles IX, roi de France, contre les Huguenots rebelles à Dieu & à lui, écrit par le ſeigneur CAMILLE, CAPI-LUPI, & envoyé de Rome au ſeigneur Alphonſe Capi-Lupi, traduit en François de la copie Italienne ci-deſſus, 1574.

L'Auteur croyant faire beaucoup d'hon-

neur à Charles IX, & à son Conseil, s'attache dans sa préface à prouver que la saint Barthélemi étoit méditée. Le Cardinal de Lorraine qui demeuroit à Rome quand cet écrit parut, l'avoit approuvé d'abord; mais il voulut en empêcher le débit, quand il fut qu'on avoit honte en France de ce massacre, & aussi parce qu'il s'aperçut que l'idée d'une telle action préparée paroissoit atroce, même aux Italiens. Il y a dans cet ouvrage peu de faits qui ne soient sus, & beaucoup de naïveté. Le but de Capi-Lupi étoit de louer la saint Barthelemi, par conséquent on peut l'en croire sur les horreurs qu'il raconte.

12. Responsio ad præcipua capita Apologiæ, quæ falsò catholica inscribitur, pro successione Henrici Navarreni, in Francorum regnum, autore FRANCISCO ROMULO, juxta exemplar *Romæ* editum, 1688.

On croit cet ouvrage de Bellarmin. Son but est de prouver que la cause des prétendans à la couronne doit être jugée par le pape.

Croiroit-on que cette idée est aussi venue à M. de Voltaire, non-seulement pour la succession aux trônes, mais encore pour toutes les contestations qui peuvent s'élever entre les souverains? Il dit quelque part, qu'il seroit à souhaiter que l'autorité du pape fût assez bien établie, pour que sa décision en imposât aux prétendans, & tînt lieu des guerres.

Ce souhait est humain, c'est dommage que l'exécution en soit impraticable.

13. Delle turbulenze della Francia, in vita del Re Henrico il Grande, d'ALESSANDRO CAMPIGLIA, libri 10: *in Venetia*, 1614.

Ces dix livres ne contiennent que deux années, 1593 & 1594. L'auteur dit qu'il n'a écrit que pour faire connoître aux Italiens les affaires de France; mais il est bon à lire, même pour des François. Sa narration est aisée & coulante; les faits sont bien liés & assez étendus. Il paroît très-impartial & admirateur sincère de Henri IV. Campiglia n'approuve ni ne condamne la saint Barthelemi; pour un Italien, c'est la condamner.

14. Recueil tiré des registres de la cour du Parlement, contenant ce qui s'est passé concernant les troubles qui commencèrent en l'an 1588, & ce qui fut fait en l'an 1594, en la pacification d'iceux, pour servir au temps présent: *in*-4°. *Paris*, Augustin Courbé, 1652.

C'est un tableau naturel des variations & des inconséquences auxquelles se portent les corps en général, quand ils sortent de leur sphère. Les deux extrêmes sont bien marqués dans ce recueil, dont le Rédacteur ne s'est permis aucune réflexion. Observez qu'on l'a fait imprimer pendant la manie de la Fron-

de, *pour servir au temps présent.* Etoit-ce rendre service au Parlement ?

15. Recueil des choses, jour par jour, advenues en l'armée conduite d'Allemagne en France, par M. le prince de Condé, commençant au mois d'Octobre 1575, & finissant au mois de Mai suivant, que la paix, non paix, fut publiée à Etigny, près Sens, *in*-16.

Journal d'un témoin oculaire, aussi brave soldat que huguenot zélé.

16. Theatrum crudelitatum Hæreticorum nostri temporis : *Antverpiæ*, apud Adrianum Huberti, *in*-4°. 1587.

C'est un livre d'Estampes bien gravées, qui représentent les supplices qu'on prétend que les nouveaux Evangélistes faisoient souffrir aux Catholiques en Angleterre & en France : on y a joint des explications courtes, mais très-véhémentes. De pareils livres répandus à propos, sont capables de faire de terribles impressions sur des esprits déja prévenus.

17. Les signes merveilleux apparus sur la ville & château de Blois, en présence du Roi : *Paris*, 1589.

Il seroit bien étonnant que le meurtre des

Guiſes ſe fût paſſé ſans que leurs partiſans euſſent vu dans le ciel des ſignes de cette cataſtrophe. Ils virent donc un flambeau tomber ſur la ville de Blois, deux gendarmes blancs tenant dans la main droite une épée ſanglante, & enfin des armées entières qui combattoient, tant ſur Blois qu'ailleurs.

18. Hiſtoire au vrai du martyre, &c. pour être conſidéré par les gens de bien.

19. Le martyre des deux frères.

Le premier eſt un éloge précédé d'une eſtampe, aſſez mal faits l'un & l'autre. Le ſecond eſt un libelle ſanglant, dans lequel le nom de *Henri de Valois* eſt changé en cette anagramme, *vilain Hérodes*. L'Auteur dans ſa fureur ne ſait à qui s'en prendre. Parce que ce meurtre a été commis à Blois, il tombe ſur cette pauvre ville : il dit que *les trois quarts ſont hérétiques & athéiſtes, & le reſte païen, & que trois mois auparavant on y a ſurpris & brûlé un vilain..... & ſon âneſſe* ; que le Roi a marché ſur le viſage du Duc, qu'il lui a donné un coup d'épée, tout mort qu'il étoit, &c. Dans un moment de fermentation tout ſert, menſonges & vérités.

20. La vie & innocence des deux frères, par ANTOINE DU BEUIL.

L'Auteur en fait des Saints : à la première page eſt un crucifix & les deux frères à genoux de chaque côté.

21.

21. Regrets & soupirs lamentables de la France.

22. La détestation des cruautés sanguinaires & abominables de Henri Devalé, (pour de Valois).

23. Plaintes du Prince de Joinville.

Il suffit des titres pour faire connoître ces Ouvrages. La passion & la ruse les ont dictés : ils ne pouvoient plaire qu'à la vile populace, pour qui ils paroissent faits.

24. La vie & faits notables de Henri de Valois, où sont contenus les trahisons, perfidies, sacrilèges, exactions, cruautés *eshontées* de cet hypocrite, ennemi de la Religion : Didier Millet, 1589.

25. Les mœurs, humeurs & comportemens de Henri de Valois, depuis sa naissance ; quels ont été ses pareins & leur religion, ensemble celle de ses précepteurs : *Paris*, Antoine le Riche, 1589, avec permission.

26. Trahison découverte de Henri de Valois sur la vendition de la ville de Boulogne à Jezabel, reine d'Angleterre : *Paris*, Michel Jouri, 1589.

Quand les Ligueurs eurent manqué Boulogne, qu'ils vouloient livrer au roi d'Espa-

gne, ils firent courir le bruit qu'ils n'avoient voulu s'assurer de cette ville, que pour empêcher le roi de l'abandonner à la reine Elizabeth, à qui il l'avoit vendue. Ils ne parlent pas moins dans cet écrit que de plusieurs *vaisseaux pleins d'or & d'argent* envoyés au Roi par les Anglois, pour le prix de cette ville, & cela étoit cru.

27. Les sorcelleries de Henri de Valois, & les oblations qu'il faisoit au diable dans le bois de Vincennes, avec la figure des démons d'argent doré, auxquels il faisoit offrande, & lesquels se voient encore dans cette ville : *Paris*, Didier Millet, 1589, avec permission.

Dans ce libelle, où la méchanceté la plus noire se trouve jointe à l'indécence & à la grossièreté, on lit, pag. 8, « On a trouvé » chez d'Epernon un coffre plein de papiers » de sorcelleries, auxquels il y avoit divers » mots hébreux, caldaïques, latins, & plu» sieurs caractères incogneus, des rondeaux » ou cernes, èsquels alentour y avoit diver» ses écritures & figures, même des miroirs, » onguens & drogues, avec des verges blan» ches, lesquelles sembloient être de cou» dre, que l'on a incontinent brûlées, pour » l'horreur qu'on en avoit. » Pages 8 & 9 : Au » bois de Vincennes on a trouvé nouvelle» ment deux fatyres d'argent doré, s'ap» puyant dessus une forte massue. Les po» litiques disent que c'étoient des chande-

» liers. Ces monstres diaboliques sont en » cette ville, entre les mains d'un person- » nage d'honneur & bon catholique, qui les » a fait voir à une infinité de personnes ».

Il est inutile de s'appesantir davantage sur les autres libelles. Tous sont également grossiers & passionnés. Il suffit d'en avoir donné une idée, pour faire voir comment on abusoit nos aïeux, & comment on nous abuseroit encore, si nous nous trouvions dans les mêmes circonstances.

28. Discours sur l'histoire des présages advenus de notre temps, signifiant la félicité du règne de notre roi Charles IX, par BELLE-FORETS Commingeois : *Paris*, Mangnier, 1572.

C'est une pièce fugitive échappée à Belle-Forêts, laborieux & insipide compilateur; pièce qui ne vaut pas mieux que ses gros ouvrages.

Observez que ces *heureux présages de félicité*, sont de l'année de la S. Barthélemi.

29. Sommaire discours de tous les troubles de ce royaume, procédans des impostures & conjurations des Hérétiques & des Rebelles : *Paris*, l'Huillier, 1573.

En lisant ce titre, il est aisé d'en tirer l'induction que, dans l'ouvrage, la cause du massacre de la saint Barthélemi est rejetée sur les Calvinistes.

30. Discours sur le saccagement des Eglises Catholiques par les Hérétiques, en 1562.

Livre fait pour le peuple.

31. Hugonotorum Hæreticorum Toloſæ conjuratorum profligatio, à Georgio Bosqueto, Juris-Consulto Toloſano : *Toloſæ*, ex Officinâ Jacobi Colomeni, 1563, *in*-4.°

C'eſt un diſcours de collège dédié à Charles IX, & qui fait honneur à la latinité du temps.

32. De furoribus Gallicis, horrendâ & indignâ Amiralli Caſtellionei, nobilium, &c. cæde : *Edimburgi*, 1573.

Relation de la ſaint Barthelemi, par François Hotman, Pariſien, faite pour l'étranger, & un peu chargée.

33. Henricus Magnus, Autore Claudio-Bartholomæo Morisoto, Divionenſi J. C. *Genevæ*, apud Aubertum, 1627.

Abregé de la vie de Henri IV, très-bien fait, où rien d'eſſentiel n'eſt omis. Il eſt cependant trop flatteur, & ſent trop le panégyrique : mais le latin en eſt clair, nombreux, & ſe fait lire avec plaiſir.

34. Le Boute-feu des Calviniſtes, *Francfort*, 1584.

Le titre ſuffit pour faire juger de l'ouvra-

ge : il n'est ni modéré ni poli ; mais il frappe assez à son but ; qui étoit de remuer les esprits.

35. Discours de ce qui se passa au cabinet du roi de Navarre, lorsque le duc d'Epernon fut vers lui, l'an 1584.

Vraie ou feinte, cette relation est excellente pour le fond. Il étoit question de décider si le Roi de Navarre devoit changer de religion, comme Henri III l'en conjuroit, ou s'il devoit rester Calviniste. Les raisons pour & contre sont présentées nettement, & bien discutées. On y fait parler Roquelaure en homme d'état, Mornai en Ministre enthousiaste, & Duferrier en arbitre.

36. De justâ Henrici tertii abdicatione : *Paris*, 1589, avec permission du duc de Mayenne, par le Docteur BOUCHER.

37. De justâ Reipublicæ Christianæ in reges impios & hæreticos autoritate, justissimâque Catholicorum ad Henricum Navarræum, & quemcumque hæreticum à regno Galliæ repellendum confederatione : *Paris*, 1590, avec privilège du conseil de la Ligue, & dédié au duc de Mayenne, par GUILLAUME ROSE, Evêque de Senlis.

Il y a entre ces deux ouvrages la différen-

ce qu'on met entre un savant poli, quoique prévenu & passionné, & un pédant fougueux. Ce n'est pas que le livre de Roze ne fourmille de principes dangereux, d'erreurs, de paralogismes, de calomnies, d'imputations odieuses; mais du moins ses expressions sont ordinairement ménagées, son style clair & élégant; au lieu que Boucher vomit les invectives, & accumule, sans choix & sans pudeur, les mensonges les plus grossiers; ses injures sont toujours directes; son style d'ailleurs est boursouflé, traînant & ennuyeux. De ces deux livres, également mauvais pour les principes, l'un est l'ouvrage d'un homme de génie, l'autre la production d'un pesant érudit. Tous les écrits du même genre, qui ont paru dans ce temps, n'ont été plus ou moins que des répétitions de ceux-ci.

38. Apologie catholique contre les libelles, déclarations, avis & consultations faites, écrites & publiées par les Ligués, pertubateurs du royaume de France, qui se sont élevés depuis le décès de feu Monseigneur, 1585: par PIERRE DUBELLOY; Avocat-général au Parlement de Toulouse.

Cet écrit est fort savant: il prouve invinciblement les droits de Henri IV à la couronne; mais il n'est pas si méthodique que le suivant.

39. Examen du discours publié contre la maison royale de France, & particulièrement contre la maison de Bourbon, seul reste d'icelle, sur la loi Salique & succession du royaume, 1587.

Cet ouvrage est du même Auteur; il a été composé contre celui de Duroziers, qui s'étoit efforcé de faire valoir les droits de la maison de Lorraine au trône. On n'y trouve ni fiel ni injure, beaucoup d'ordre, un style clair & élevé, sans enflure, une érudition immense & bien placée. Dubelloy développe très-bien les menées des Guises; il semble les avoir devinées. Il fait en leur faveur un aveu que ses justes préventions contre eux rend précieux; c'est qu'à la saint Barthelemi, quand leur haine contre l'Amiral, & ses plus intimes amis, fut assouvie, ils sauvèrent beaucoup de Calvinistes, & s'employèrent de bonne-foi à calmer la fureur du peuple.

40. Négociations ou lettres d'affaires ecclésiastiques & politiques écrites au Pape Pie IV & au cardinal Borromée, depuis canonisé saint; par Hyppolite d'Est, cardinal de Ferrare, Légat en France, au commencement des guerres civiles: traduction du manuscrit Italien, où, dans les principales annotations ajoutées à la marge, se voit la grande confor-

mité de ces mémoires avec ceux de l'hiſtoire de H. C. DAVILA : *Paris*, Simon Pijet, 1658, *in*-4.°

Si la Cour de Rome n'a eu alors d'autre but que celui qu'on remarque dans les lettres du Cardinal de Ferrare, elle eſt très-louable ; car il paroît par-tout n'avoir travaillé que pour ſoutenir la Religion Catholique contre les attaques des Calviniſtes & les incertitudes de la Reine-mère. On pouroit ſeulement reprocher au Légat, d'avoir exigé avec trop de hauteur ; il preſcrivoit plutôt qu'il ne négocioit. Sous un gouvernement foible, comme celui de Catherine, ce ton pouvoit être bon. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne l'employoit auſſi.

41. Augerii Giſlenii Busbequii omnia : *Lug-Bat.* Elzev. 1633.

Busbec, chargé en France des affaires d'Elizabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, retirée en Allemagne, lui écrivoit les nouvelles de la Cour. Comme il parloit de perſonnes connues à cette Reine, il fait ſouvent, au ſujet des événemens du jour, des alluſions à des choſes paſſées, alluſions qui développent le caractère des perſonnages. Sa latinité eſt pure & coulante. Sans omettre les faits eſſentiels, il s'étend plus volontiers ſur ceux qui ſont agréables ou ſinguliers, ce qui rend ſes lettres très-amuſantes. Quand on ne ſauroit pas qu'elles ſont d'un étranger, on s'en apercevroit à la manière dégagée dont il parle de nos malheurs.

42. Mémoires de Mre PIERRE DE BOURDEILLE, seigneur de Brantôme : *Londres*, 1739, 14 vol. *petit in*-12.

On n'auroit pas songé à imprimer Brantôme en petits volumes si portatifs, s'il n'y avoit dans son Livre que des faits historiques. Comme il contient bien des traits mordans & satyriques, d'autres licencieux, beaucoup d'anecdotes gaies, de réflexions plaisantes, présentées d'un air naïf; on a cru qu'il pouroit amuser & devenir aussi-bien un livre de toilette & de promenade, que de bibliothèque. On ne s'est pas trompé. Brantôme se trouve par-tout. Tout le monde veut l'avoir lu; mais il faudroit le mettre, sur-tout, entre les mains des princes, afin qu'ils y apprissent qu'ils ne peuvent se cacher; qu'ils ont pour leurs courtisans une importance qui fait remarquer toutes leurs actions, & que tôt ou tard les plus secretes sont révélées à la postérité. Cette réflexion qu'ils feroient, en voyant combien Brantôme a ramassé de petits faits, de mots échappés, d'actions prétendues indifférentes, qui devroient être perdues & négligées, & qui cependant marquent le caractère, les rendroit plus circonspects.

En lisant Brantôme, il vient à l'esprit un problême difficile à résoudre. Il est fort commun de voir cet auteur joindre les idées les plus disparates en fait de mœurs. Quelquefois il représentera une femme comme adonnée aux rafinemens les plus honteux du libertinage, & il finira par dire qu'elle étoit sage & bonne Chré-

tienne. De même d'un Prêtre, d'un Moine, de tout autre Ecclésiastique : il racontera des anecdotes plus que gaillardes, & il dira très-sérieusement à la fin, que cet homme vivoit régulièrement selon son état. Presque tous ses Mémoires sont pleins de pareilles contradictions qui font épigramme. Sur quoi je propose ce problême : Brantôme étoit-il un libertin, qui, pour se jouer plus surement des mœurs & de la Religion, affecte souvent dans l'expression une retenue démentie par le fond même du recit? Ou étoit-il un de ces hommes qu'on appelle dans le monde des ignorans aimables, qui, sans principes, comme sans dessein, confondent le vice avec la vertu? Quelque jugement qu'on en porte, on le blâmera toujours de n'avoir pas respecté la bienséance dans ses écrits, & d'avoir souvent fait rougir la pudeur.

On reconnoît dans Brantôme le caractère des jeunes gens, qui, appellés à la Cour par leur naissance, y vivent sans prétentions & sans desirs. Ils s'amusent de tout; si une action a un côté plaisant, ils le saisissent; si elle n'en a pas, ils lui en prêtent. Brantôme ne fait qu'effleurer les sujets, il n'entend rien à approfondir une action, ni à en développer les motifs. Il peint bien ce qu'il a vu, raconte naïvement ce qu'il a entendu; mais il n'est pas rare de le voir quitter son objet principal, y revenir, le quitter encore, & finir par n'y plus songer. Avec tout ce désordre il plaît, parcequ'il amuse.

43. Œuvres d'Etienne Pasquier, Conseiller & Avocat-général du

roi en la chambre des Comptes de Paris : *Amsterdam*, *in-fol.*

Ce qui nous intéresse dans ces Œuvres de Pasquier, est le deuxiéme volume, contenant les lettres qu'il écrivoit à différens particuliers, dans le temps même de nos troubles. On sent l'importance des anecdotes qu'un homme curieux comme Pasquier, peu crédule, bon critique, pouvoit mander dans l'intimité d'un commerce secret, à des amis dont il se croyoit sur. Aussi y a-t-il peu d'Auteurs du temps qui inspirent autant de confiance. Non content de rapporter les actions, Pasquier en raisonne avec ses amis. Les motifs les plus cachés n'échappent pas à sa pénétration, & sa sagacité lui en fait quelquefois prévoir & annoncer les suites. Il étoit zélé Royaliste. La moindre atteinte à l'autorité royale, par quelque main qu'elle fût portée, catholique ou calviniste, par quelque raison qu'elle fût autorisée, excite également son indignation. Cependant judicieux jusques dans ses affections les plus vives, Pasquier condamne hautement les vices des princes ; mais il inculque par-tout que leurs défauts, quelque énormes qu'ils paroissent, ne doivent jamais autoriser la révolte, ni même la désobéissance. Enfin, c'est un de ces Auteurs qu'on peut suivre, pour ainsi dire, aveuglément, parce qu'il joignoit à la bonne-foi l'esprit de discussion & une pénétration peu commune à la prudence dans ses conjectures.

44. Mémoires de très-noble & très-illustre GASPARD DE SAULX, sei-

gneur de Tavannes, Amiral des mers du Levant, Gouverneur de Provence, Conseiller du Roi, & Capitaine de cent hommes d'armes: *Lyon*, *in-fol.*

Ces Mémoires ont été donnés au public par Guillaume de Saulx, fils de Gaspard: aussi, au lieu de la vivacité qui devroit caractériser le premier élan d'un homme comme Gaspard de Saulx, on y sent la marche pesante & compassée du Rédacteur. A juger des Mémoires du pere par ceux du fils, qui suivent, il semble qu'on doive imputer au second les narrations diffuses & les choses étrangères qui se trouvent insérées dans les premiers. Je croirois que Gaspard de Saulx écrivoit rapidement les faits & les principaux motifs, & que Guillaume voulant embellir cette narration, qui lui aura paru trop sèche, l'a gâtée par ses amplifications. Ainsi, au lieu de l'ouvrage pétillant d'un homme de génie, nous n'avons que la paraphrase d'un Méthodiste ennuyeux. Tels qu'ils sont, néanmoins ces Mémoires, ils servent pour la partie politique. On y voit à découvert les ressorts, jusqu'alors cachés, de plusieurs intrigues, & principalement ceux de la S. Barthelemi.

45. Mémoires d'Etat, par M. de Villeroi, Conseiller d'Etat & Secrétaire des commandemens des Rois Charles IX, Henri III, Henri, IV & Louis XIII: *Amsterdam*, 1725.

Si l'on en croit Villeroi, il n'a jamais eu

d'autre but que de servir le Roi & le royaume, s'oubliant lui-même & sa fortune. Cependant on l'a soupçonné d'aimer plus le plaisir de paroître dans les affaires, & de se donner un air de crédit, que celui d'être utile. On l'a aussi accusé de mauvaise foi, parce qu'il hésitoit entre les partis, & que quand il étoit dans l'un, il se réservoit toujours des intelligences dans l'autre; mais c'étoit peut-être plutôt une suite de son goût pour la négociation, qu'un penchant à trahir. Villeroi étoit fin & prudent; les instructions qu'il dressoit pour les Ambassadeurs & autres Négociateurs, sont lumineuses & méthodiques. Il étoit bon courtisan. Habile dans les rafinemens de la politique, il en connoissoit tous les détours; & cependant personne n'étoit plus facile à tromper, quand on lui présentoit l'appas d'une intrigue à conduire.

Entre plusieurs morceaux importans que contiennent ces Mémoires, on doit remarquer la Relation de Miron, intitulée: *Discours du Roi Henri III à un Personnage d'honneur, étant près de Sa Majesté à Cracovie, des causes & motifs de la Saint-Barthélemi.* Elle paroît vraie, & respire un air de bonne-foi, qui porte à l'employer.

46. Les Ambassades & Négociations de l'illustrissime Cardinal DU PERRON; *Paris*, Besogne, 1633, *in-8.°*

47. Lettres du Cardinal d'OSSAT, avec les notes d'AMELOT DE LA

HOUSSAYE : *Amſterdam*, Humbert, 1232, *in*-12.

Du Perron étoit un *parleur*, & d'Oſſat un *penſeur*. Les Lettres du premier ſont peu eſtimées, celles du ſecond ſont devenues le Livre des Miniſtres. On y remarque ſurtout une politique pleine de probité, & un ſtyle ferme & nerveux. D'Oſſat étoit fils d'un Maréchal ferrant, & s'eſt élevé par ſon ſeul mérite. On lui doit plus qu'à nul autre, la reconciliation de Henri IV avec le S. Siége. Ses Lettres reſpirent la candeur, la probité, le zèle le plus vif pour le Roi & la Patrie. Il écrit en homme déſintéreſſé, & qui ne tire point vanité de ſes ſervices. Du Perron au contraire eſt emphatique, & n'oublie pas à faire valoir ſes moindres démarches.

48. Mémoires de HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE, Souverain Duc de Bouillon, adreſſés à ſon fils le Prince de Sedan : *Paris*, Langelier & René Guignard, 1666.

Ils ſont curieux & intéreſſans. L'Auteur, qu'on connoîtra aſſez par l'hiſtoire, expoſe les motifs de ſes actions, bons & mauvais, avec une égale fidélité. On y voit, pour la conſolation des gens vertueux, que le Duc de Bouillon n'a jamais ſi mal réuſſi, que quand il s'eſt permis quelques écarts hors du ſentier de l'exacte probité.

49. Mémoires d'Etat, ſous les règnes des Rois Henri III & Henri IV ; par

M. de CHIVERNY, grand Chancelier de France : *Paris*, Mauger, 1664.

Ces Mémoires sont mal écrits, mais assez méthodiques. On diroit qu'ils ont été faits sur les pièces du temps ; défaut notable dans les Mémoires d'un Chancelier, qui étant censé à la tête des affaires, auroit dû écrire d'après ses connoissances secretes & ses propres idées. Aussi sont-ils peu curieux & peu recherchés.

50. Mémoires de Messire PHILIPPE DE MORNAY, seigneur du Plessis-Marly : 1624, *in*-4°.

Ce ne sont pas de simples Mémoires, bornés à une suite de faits : on y trouve les projets, les relations, les écrits dressés pour diriger telle ou telle action, ou la justifier. Du Plessis étoit honnête-homme, très-attaché à sa religion, vif & résolu dans ses délibérations, libre & franc dans ses conseils. Il avoit beaucoup de pénétration, mais son caractère étoit dur, tranchant & inflexible. Il étoit très-instruit, plus Théologien que plusieurs, qui en font métier. On l'appeloit *le Pape des Huguenots.*

51. Mémoires ou Economies royales d'Etat, par MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE SULLI; *Amsterdam*, 1725.

Sulli a été *l'ami de Henri IV ;* ce titre seul

fait ſon éloge. Il a été employé dans toutes les affaires : genre d'occupation auquel ſon eſprit d'ordre, ſa dextérité, ſon caractère doux & conciliant le rendoit très-propre : par conſéquent des Mémoires qu'on ſauroit être certainement de lui, nous vaudroient ſeuls une hiſtoire. On ſent qu'il a mis la main à ceux qui portent ſon nom ; mais on ſent encore plus dans la totalité une touche étrangère. En effet, on dit qu'ils ſont de ſes Secrétaires, qui leur ont donné la forme la plus dégoutante. Ils adreſſent preſque toujours la parole à Sulli lui-même, ſous les formules : *Vous ſouvenez-vous ? Rappellez-vous*, &c. ils lui racontent ainſi ſes propres actions, ſes intentions, ſes projets, & finiſſent toujours par le combler d'éloges. Ces Mémoires, dans les dernières éditions, ont gagné du côté de la forme & du ſtyle ; mais ils ont perdu du côté de la fidélité.

52. Les Mémoires de la Reine Marguerite, jouxte la copie imprimée, par CHARLES CHAPELAIN : 1629.

Cette Reine, à titre de femme, rapporte tous les événemens à elle-même, & ne les croit dignes de blâme ou de louange, qu'autant qu'ils lui ont été avantageux ou nuiſibles. Elle ſe juſtifie avant que d'être accuſée, preuve certaine que ſa conſcience lui fait des reproches. Le ſtyle ſe reſſent de la molleſſe de Marguerite ; il eſt lâche & négligé, mais ſans baſſeſſe. Voici au contraire des vers de Marie-Stuart, princeſſe du même temps

temps, qui ont de la chaleur & de la précision. C'est une chanson qu'elle fit à l'âge de 24 ans, en quittant la France : on la trouve dans la nouvelle Anthologie Françoise.

Adieu plaisant pays de France;
O ma patrie
La plus chérie !
Qui as nourri ma jeune enfance ;
Adieu France, adieu nos beaux jours.
La nef qui déjoint nos amours,
N'a eu de moi que la moitié.
Une part te reste, elle est tienne.
Je la fie à ton amitié,
Pour que de l'autre il te souvienne.

53. Discours Politiques & Militaires du Seigneur de la Noue : *Basle*, Foreſt, 1587.

54. Commentaires de Messire Blaise de Montluc : *Paris*, Jean Mérat, 1617.

Il faut lire ces Mémoires ensemble, pour voir la différence que le caractère met dans la façon de penser & d'agir, sur les mêmes objets, entre deux hommes également pleins de probité. Mais en quoi ils se ressemblent parfaitement, & ce qu'il faudroit mettre incessamment sous les yeux de notre jeune Noblesse, c'est leur amour pour la vertu, la vie dure qu'ils menoient, l'attachement qu'ils avoient à leur métier, le mépris qu'ils faisoient des richesses, l'estime au contraire de la bravoure, de la droiture, de la bonne-foi :

il y avoit alors une grande subordination, & le titre seul de Gentilhomme, formoit entre tous ceux qui le portoient une liaison qui, dès la première fois, alloit souvent jusqu'à la cordialité.

La Noue & Montluc, écrivoient tous les deux naïvement & sans prétentions. Le premier est plus nerveux & plus concis; le second entre plus dans les détails. La Noue ne parle presque jamais de lui, & le Lecteur, par son estime, lui paie sa modestie au centuple. Montluc parle toujours de lui-même, & ne déplaît pas, parce qu'on voit que dans ses actions il n'avoit en vûe que son devoir, & que son principal motif, en écrivant, étoit d'en inspirer l'amour aux autres.

55. Mémoires de la vie de François de Scepeaux, sire de la Vielleville, & Seigneur de Duretal, Maréchal de France, contenant plusieurs Anecdotes des règnes de François I, Henri II, François II & Charles IX, composés par VINCENT CARLOIX, son Secrétaire : *Paris*, Guerin & Delatour, 1757.

Ces Mémoires ensevelis jusqu'en 1757, dans les archives du château de Duretal, sont très-curieux. Les Editeurs ont un peu retouché le style. On les auroit mieux aimés dans leur naturel. La Vielleville y est dépeint comme un homme tranquille & sage au milieu d'une Cour tumultueuse & folle : il paroît qu'il étoit toujours pour les partis modérés.

Carloix donne lieu de soupçonner que son Maître, jaloux du Duc de Guise, n'auroit pas été fâché que la conjuration d'Amboise réussît, parce qu'elle auroit détruit la puissance des Princes Lorrains. Ce desir étoit commun à la Vielleville, avec beaucoup d'autres Courtisans.

56. Les Mémoires de M. le Duc de NEVERS, Prince de Mantoue, &c. *Paris*, Thomas Joly, 1665, 2 *vol. in-fol.*

C'est bien plutôt un Recueil de Lettres, Traités, Instructions, &c. que des Mémoires suivis. Le seul morceau qui puisse passer pour une narration historique, est la Préface, qui est du Sr. Marin de Gomberville; pièce singulière, écrite avec feu, quoique longue. De Gomberville y dit qu'un de ses amis lui a conseillé d'écrire plûtôt des Romans, que l'Histoire: mauvais conseil! Il paroît par cette Préface que Gomberville auroit mieux réussi dans l'Histoire, qu'il n'a fait dans ses Romans, qu'on n'estime pas.

S'il a présidé au choix des Pièces, on ne peut lui refuser du goût & du jugement.

57. Mémoires du Duc d'ANGOULEME: *Paris*, Didot, 1756.

Charles de Valois, duc d'Angoulême, étoit fils naturel de Charles IX. Il fut présent à la mort de Henri III; on ne peut lire, sans être attendri, le récit qu'il fait de ce malheur. Un Seigneur de la Cour lui dit la veille un mot, qui feroit croire que cet événement

étoit attendu. Il raconte que comme il rioit & se divertissoit avec quelques autres jeunes gens, Grammont s'approcha de lui & lui dit : *Demain vous ne serez pas si joyeux.* Il a fort bien décrit le combat d'Arques, où il s'est trouvé.

58. Mêlanges historiques, par CAMUSAT : *Troyes*, Noël Moreau, 1619.

On y trouve deux morceaux à consulter. 1.° *Le Recueil sommaire des propositions & conclusions faites en la Chambre Ecclésiastique des Etats de Blois de 1576, par Guillaume de Taix, Doyen de l'Eglise de Troyes.* Ce Doyen paroît ennemi des factions. Non-seulement il rend compte des cérémonies ; mais il découvre aussi les vûes secretes de l'assemblée. De Taix remarque que les seuls évêques demandoient la publication du Concile de Trente ; mais que les Chapitres, Abbés & Communautés s'y opposoient.

2.° *Mémoires militaires du Sr de Mergey, Gentilhomme Champenois.* C'étoit un bon & franc Huguenot, très-attaché à la maison de la Rochefoucault, qui écrit simplement & sans prétentions ce qu'il a vu. Il commence ainsi : *Je suis un pauvre Gentilhomme Champenois, je n'ai jamais fait grande dépense au Collége.* Mergey est bon à consulter sur les détails de la saint Barthélemi, où il courut de grands risques.

59. Journal de la Conférence de SURRENNE : *Paris*, Jean Pasterat, 1593.

Par un Ligueur qui a conservé les pièces originales.

60. Mémoires de Messire MICHEL DE CASTELNAU, Seigneur de Mauriſſiere, illuſtrés & augmentés de pluſieurs Commentaires & Manuſcrits, tant Lettres, Inſtructions, Traités, qu'autres Piéces ſecrètes & originales, ſervant à donner la vérité de l'Hiſtoire des règnes de François II, Charles IX & Henri III, & de la Régence & du Gouvernement de Catherine de Médicis; avec les Eloges des Rois, Reines, Princes, & autres perſonnes illuſtres, de l'une & de l'autre Religions, ſous ces trois règnes: l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de Caſtelnau, & les Généalogies de pluſieurs Maiſons illuſtres, alliées à celle de Caſtelnau; par J. LE LABOUREUR, Conſeiller & Aumônier du Roi, Prieur de Juvigné; nouvelle édition, revue avec ſoin, & augmentée de pluſieurs Manuſcrits, avec près de 400 Armoiries, gravées en Taille-douce: *Bruxelles*, J. Léonard, 1731, *in fol.* 3 *vol.*

Ces Mémoires ſont écrits avec la ſimplicité que demandent les ouvrages de ce genre. Caſtelnau, Gentilhomme d'un mérite diſtingué, bon Officier, bon Négociateur, dit tout ce qui s'eſt paſſé ſous ſes yeux pendant l'eſ-

pace de 10 ans, depuis la mort de Henri II, en Juillet 1559, jusqu'en Août 1570. Ils ont été commentés & considérablement enrichis de Lettres, Instructions, Actes, Mémoires, &c. par Jean le Laboureur, Historiographe de France.

Le Laboureur étoit un homme très-laborieux & très-savant. Son travail sur Castelnau est devenu moins précieux pour la partie des Anecdotes, parceque depuis sa mort, arrivée en 1675, on a imprimé beaucoup de Mémoires originaux qu'il avoit insérés dans ses Notes, en tout ou en partie; mais il sera toujours recherché avec avidité, & lu avec fruit par ceux qui aiment la justesse & la vérité. Le Laboureur pense librement; il dit tout ce qu'il sait sans ménagement, il saisit & marque fortement les traits caractéristiques des personnes qu'il veut peindre. Sa manière est fière, mais sans rudesse; son style est mâle & nerveux: enfin il attache jusques dans les dissertations & les généalogies.

61. Les Mémoires des troubles arrivés en France sous Charles IX, Henri III & Henri IV: *Paris*, Langelier, 1668.

Ces Mémoires, bons à consulter sur les événemens militaires, sont de Ville-Gomblain, bon Officier, qui a servi avec distinction sous ces trois règnes. Il parle presque toujours comme témoin oculaire. Ville-Gomblain a assisté à la bataille de Coutras, qu'il décrit très-bien.

62. Le véritable Inventaire de l'Histoire de France, par JEAN DE SERRES : *Paris*, Cotinet *in-fol.* 1648.

L'Auteur étoit Ministre Protestant. Son Ouvrage contient le règne de cinq Rois : Celui de François II commence par cette apostrophe : *Malheur à toi, ô terre ! quand ton Roi est jeune, & quand tes Gouverneurs mangent dès le matin.* Ce texte annonce de la chaleur ; il y en a en effet, & souvent poussée à l'excès. De Serres a fait plusieurs fois réimprimer son Ouvrage, toujours avec des augmentations & la même partialité.

63. Mémoires de la troisième guerre civile, & des derniers troubles de France sous Charles IX : 1570.

Autre Ouvrage de Jean de Serres, & qui se sent de la profession de l'Auteur ; on pouvoit peut-être le lire, quand il n'y avoit pas encore d'Histoire suivie de ces événemens.

64. Commentariorum de Statu Religionis & Reipublicæ in regno Galliæ libri III : Regibus Henrico secundo, ad illius quidem regni finem, Francisco secundo & Carolo nono recogniti, & plerisque in lo-

cis emendati ; 1570 - 1580, *in*-8.° 5 *vol.* réimprimés pluſieurs fois.

Cet Ouvrage, diviſé en cinq parties, qui font quinze livres, mène notre Hiſtoire juſqu'à l'année 1576. Il a été compoſé par le même Jean de Serres, Miniſtre à Nîmes, & travaillé avec beaucoup de ſoin.

Il paroît, par la narration de de Serres, que l'Amiral eut connoiſſance des deſſeins de Poltrot contre le Duc de Guiſe. Il dit que Poltrot vint trouver l'Amiral, chargé de lettres de recommandation de Soubiſe, & qu'il ſe propoſa pour être eſpion dans l'armée de Guiſe, & même le tuer ; que l'Amiral approuva la première propoſition, & ne fit que rire de la ſeconde ; qu'il lui donna d'abord vingt écus d'or, & enſuite cent, pour acheter un cheval. Cette façon de recevoir la propoſition d'un aſſaſſinat, comme ſi c'étoit une plaiſanterie ; de donner enſuite de l'argent, ſans s'informer de l'emploi qu'on lui deſtine, ne va pas à la décharge de l'Amiral.

De Serres dans cet Ouvrage ſe montre toujours partial ; mais, comme on voit, il raconte du moins les faits, dût-on en tirer des inductions déſavantageuſes à ſon parti. L'épigraphe de tous ſes Livres eſt : *Etiam veni Domine Jeſu.* Il eſt très-difficile d'avoir cet ouvrage complet.

65. Hiſtoire de France, par feu Meſſire Pierre Matthieu, Conſeiller du Roi, Hiſtoriographe de France : *Paris*, Bruon, 1631, *in-fol.*

En rendant juſtice à Mathieu, pour ſon impartialité

impartialité & sa candeur, il faut avouer aussi que peu d'Auteurs sont aussi dénués de grâces, de force & d'élévation. Il paroît que cet homme a été très-estimé pour sa probité, & qu'elle lui a valu la confiance de beaucoup de personnes en place & de Henri IV lui-même, qui s'entretenoit volontiers avec lui des temps passés. De ces conversations est sortie une ample Histoire, fort peu amusante mais très-croyable.

66. Chronologie novennaire, contenant l'Histoire de la guerre, sous le règne du très chrétien roi de France, &c. *Paris*, 3 *vol. in*-8.°

De Réformé, Cayet, Auteur de cette Histoire, se fit Catholique, & mourut Prêtre, Docteur en Théologie. Son attachement à la maison de Bourbon, ne varia point, selon les états qu'il embrassa : il fut toujours dévoué à Henri IV, dont il avoit été sous-Précepteur. C'est chez lui qu'il faut chercher les anecdotes relatives à la vie privée de ce prince, & à celle de son père & de sa mère ; anecdotes qui n'ont pu être sues que par un homme assidu auprès d'eux. Cet avantage rachète bien des défauts de Cayet, qui se trompe souvent sur les faits, encore plus sur les motifs. Il a la plupart des défauts de son temps, affectation d'érudition, narration confuse, style traînant : cependant, comme il apprend bien des choses piquantes par leur singularité, on le lit avec plaisir.

Dans son avant-propos, à l'objection qu'on lui fait, qu'il est inutile de renouveler la mémoire de tant de mauvaises actions, il ré-

pond : « Pour la paix, il eſt dit qu'il ne s'en » faut plus ſouvenir, il eſt vrai ; mais il n'eſt » pas défendu de laiſſer par écrit à la poſté- » rité comme ces choſes ſont advenues ; car » les princes & les peuples qui ſe ſont re- » bellés contre leur Souverain, ne le de- » voient faire, s'ils ne vouloient qu'on le dît... » La poſtérité a beſoin de ſavoir comme ces » choſes ſont advenues ; car ſous ombre d'être » Papes, Rois, Princes, Evêques ou Doc- » teurs, il n'eſt pas licite de faire choſes in- » décentes. Tous zèles ne ſont pas bons ».

67. Commentaire de la Religion & de la République, ſous Henri II, François II & Charles IX. *in*-8.°

Par Pierre de la Place, d'Angoulême, Préſident de la Cour des Monnoies à Paris. Il commence en 1556, & finit en 1561, au Colloque de Poiſſy, dont il donne un excellent Journal. Pour un Calviniſte zélé, il a écrit avec beaucoup de modération, & en véritable Hiſtorien. On trouve dans ſon ouvrage beaucoup de pièces originales, qu'il enchâſſe avec art. Il fut tué à la ſaint Barthelemi.

68. Décade contenant la vie & geſtes de Henri le Grand, par BAPTISTE LE GRAIN, Conſeiller & Maître des Requêtes de l'Hôtel de la Reine Mère, Régente: *Rouen*, Duboſc, 1633.

Mauvais extrait de l'Ouvrage ſuivant.

69. Hiſtoire de France, enrichie des plus notables occurrences ſurvenues ès Provinces de l'Europe, & Pays

voisins, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier, qu'ecclésiastique, depuis l'an 1550 jusqu'à ces temps, c'est-à-dire, 1557, par LANCELOT VOSIN DE LA POPELINIERE, 1582, 4 vol. *in*-8.°

Ce titre vaut une notice entière. Un mérite de l'Auteur, c'est d'avoir mis les pièces originales : mais un défaut, c'est de les avoir insérées dans le corps de la narration. Une histoire ainsi construite, ressemble à un bâtiment dont on a conservé l'échaffaudage. La Popelinière n'est pas toujours exact pour les faits ; il prodigue par-tout une érudition pesante. On estime son premier volume, mais il participe aux défauts de l'Ouvrage entier : prolixité, langueur de style & confusion.

On ne parle pas *de la vraie & entiere histoire des troubles & guerres civiles advenues de notre temps pour le fait de la Religion*, par Jean le Frère de Laval, qui n'est qu'une copie de l'ouvrage de la Popelinière.

70. Histoire de l'origine & des progrès de la Monarchie Françoise, suivant l'ordre des temps ; par G. MARCEL : *Paris*, Thierry 1686.

C'est moins une Histoire qu'une Chronique, qui semble, pour l'idée, être le même ouvrage que celui de M. le président Hénault : mais l'*Abrégé Chronologique* l'emporte tellement dans l'exécution pour le style, le choix des faits & la finesse des réflexions, qu'il n'est pas étonnant que le premier soit regardé comme le travail aride d'un froid compila-

teur ; & le second, pour le chef-d'œuvre d'un homme de génie. Le seul mérite propre à l'histoire de Marcel, est un recueil de preuves tirées des auteurs originaux, & d'actes authentiques à la fin de chaque siècle.

71. Histoire générale de France, par Scipion Dupleix : *Paris*, Claude Sonnius, 1634, 4 *vol. in-fol.*

Langlet du Fresnoi l'appelle, *grand Auteur de mauvais livres.* En effet, il n'a ni le talent de la distribution, ni les grâces du style. On ne trouve dans son gros ouvrage rien de neuf, rien de saillant, si ce n'est le détail des désordres de la reine Marguerite, qui lui avoit donné une charge dans sa maison. La hardiesse de Dupleix, à cet égard, a été poussée si loin, qu'elle a fait soupçonner qu'il avoit eu des ordres pour rendre publics ces excès. Il ne seroit pas honorable pour lui d'avoir été jugé capable d'exécuter de pareils ordres : il vaudroit encore mieux que ces détails fussent le fruit de sa malignité naturelle.

72. Histoire & vrai discours des guerres civiles ès pays de Poitou, Aunis, autrement du Rochelois, Saintonge & Angoumois, depuis l'année 1574, jusqu'à l'édit de pacification de l'année 1576 ; *Paris*, Dupuis, 1578, *in-12.*

Les détails de cette guerre, guerre de chicane, conduite par M. de Montpensier, peuvent être curieux pour les militaires.

73. Histoire de l'Etat de France, tant

de la République que de la Religion, sous le règne de François II, 1574.

L'Auteur est Louis-Regnier de la Planche, gentilhomme Parisien, imbu des sentimens de Calvin, & confident du Maréchal de Montmorenci. De la Planche est grave, sérieux, souvent théologien & plus souvent encore moraliste. Il parle toujours par sentences, mais il ne prêche la modération ni de paroles ni d'exemple. Peu d'Auteurs ont écrit avec autant de passion : il est cependant croyable sur les faits, parcequ'il étoit très-honnête-homme, & qu'il a été lui-même employé dans les affaires dont il parle.

74. Histoire du Calvinisme, par M. SOULIER, Prêtre, 1 vol. *in*-4°.

Ce n'est point ici une Histoire comme celle du P. Maimbourg, c'est-à-dire, un ouvrage léger, à mettre entre les mains de ceux qui ne veulent que s'amuser en lisant. Soulier differte, approfondit & fortifie sa narration, qui est plus véridique qu'agréable, de quantité d'actes utiles.

75. Histoire des édits de pacification, depuis la naissance du Calvinisme, jusqu'en 1682, & des moyens que les P. Réf. ont employés pour les obtenir : *in*-8.° 1682.

Cet Ouvrage est encore de Soulier, excellent compilateur, homme sensé & judicieux.

76. Recueil de tout ce qui s'est passé pour & contre les Protestans en

France, compris la révocation de l'édit de Nantes, 1686.

Cet Ouvrage de Jacques le Fevre, Prêtre, eſt très-eſtimable ; l'Auteur s'y montre un peu Controverſiſte & Prédicateur. On y trouve les dogmes, la diſcipline, le gouvernement civil & eccléſiaſtique, les droits, priviléges, l'accroiſſement & la décadence de la Religion P. Ref. Si on veut eſtimer encore davantage la probité & la droiture de Jacques le Fevre, il n'y a qu'à confronter ſon ouvrage avec les *Statuts Synodaux des Egliſes Réformées de France*, & on verra qu'il n'a rien augmenté, rien outré.

77. Les Œuvres du Préſident de Thou : *la Haye*, Henri Scheurler, 1740.

78. Hiſtoria delle guerre civili de Henrico Caterino Davila in parigi nella : ſtamperia *Reale*, 1644.

Ces deux Auteurs ſont, ſans contredit, ceux qui ont écrit de nos guerres civiles avec le plus d'étendue & de ſuite. Ils diffèrent peu pour la ſubſtance des faits ; mais beaucoup pour les motifs. De Thou, fils & petit-fils de Préſidens au Parlement de Paris, imbu des maximes auſtères de la Magiſtrature, juge ſévèrement les Courtiſans, fouille les replis de leurs cœurs, dévoile leurs paſſions, & ne fait jamais grâce au crime en faveur de l'intention & de la dignité du coupable. D'ailleurs, ſon attachement aux formes lui fait condamner tout ce qui ſort de la règle ordinaire. Comme la Cour, dans ces temps de trouble, employoit ſouvent contre les

Calviniſtes des moyens violens, qu'elle croyoit néceſſaires, cette conduite a inſpiré à de Thou un mécontentement qui ſe remarque dans toute ſon Hiſtoire. Il le fait rejaillir tantôt ſur les Princes, qu'il accuſe de partialité; tantôt ſur les Miniſtres, auxquels il reproche l'abus d'autorité; ſur le Clergé enfin, qu'il ſoupçonne d'avoir conſeillé ces excès : de ſorte que ſouvent on croiroit qu'il penche pour les Prétendus Réformés, pendant qu'il n'a pour eux que de la compaſſion. De Thou a vécu & eſt mort bon Catholique; perſonne n'a jamais écrit avec plus de gravité, d'énergie, de méthode & de pureté.

Davila, étranger, eſpérant tout de la Cour à laquelle il s'attacha de bonne-heure, paroît avoir pris l'eſprit du temps & du lieu où il a vécu. Dans ce temps, à l'exemple de la Reine, qui étoit Italienne, les Courtiſans rafinoient ſur tout. Ils ne pouvoient ſe perſuader qu'un Grand, un Miniſtre, à la tête des affaires, pût parler comme il penſoit & agir naturellement : en conſéquence ils voyoient par-tout du myſtère, de la ruſe, de l'obliquité; c'eſt ce qu'ils appelloient *politiques*. Davila ne raconte donc jamais un fait, qu'il ne lui donne trois ou quatre cauſes; & les plus impliquées, celles qui ſuppoſent le plus d'efforts, de détours, d'intrigues, ſont toujours celles qui lui plaiſent davantage. En bon Courtiſan, il regarde comme licite tout ce qui émane de l'autorité ſouveraine; & s'il ne peut excuſer certaines actions trop révoltantes, il croit du moins juſtifier les Auteurs, en prouvant, autant qu'il peut, qu'elles étoient néceſſaires. Comme il

écrit de bonne-foi, on le lit volontiers, lors même qu'on sent qu'il s'égare.

Davila excelle sur-tout dans les détails. Ses récits sont vifs & pleins de chaleur. Il peint supérieurement un assaut, une bataille, une émeute populaire. Ses descriptions topographiques, telles que le plan, tant intérieur qu'extérieur d'une ville, l'aspect général d'un pays, le tableau particulier de chacune de ses parties, sont chez lui d'une vérité frappante. Il rend nettement une négociation, il saisit la finesse du dialogue, l'à-propos des réponses, les ruses des interlocuteurs, & présente adroitement les gestes, les coups d'œil, & tous ces mouvemens involontaires qui trahissent quelquefois les Négociateurs les plus habiles.

Ces deux Auteurs ont souvent travaillé sur des relations partiales, comme sont presque toujours celles qu'on fait courir dans le temps des événemens; chacun d'eux a adopté celles qui étoient le plus de son goût; desorte qu'il faut se défier de Davila quand il cite en faveur de la cour, & de de Thou quand il cite contre elle.

Pour de Thou, j'ai employé par préférence l'édition de Scheurler, parce qu'elle est plus commode que toutes les éditions latines qui me sont tombées sous la main, dont les livres sont mal distribués, & n'ont ni *alinea*, ni sommaires. Du reste, on sentira bien que je ne me suis pas borné à la traduction, quoiqu'en général le texte y soit assez fidèlement rendu. Le premier volume est enrichi de notes excellentes & très-multipliées; les autres n'ont pas le même avantage.

On a voulu le procurer à Davila dans une traduction qui a paru à Amsterdam, chez Arkstée & Merkus, en 1758, 3 vol. *in*-4.° mais les notes ne présentent rien de neuf ni de piquant à ceux qui savent un peu l'histoire du temps; & la nouvelle traduction, *trop compassée*, ne doit pas faire mépriser le Gaulois de Baudouin, premier traducteur de Davila. La Préface des derniers est bien faite & paroît l'ouvrage d'hommes de génie, qui auroient dû ou ne pas se borner à une traduction, ou lui donner l'énergie dont ils étoient capables.

79. Histoire universelle du sieur d'Aubigne' : héritiers de Commelin, 1626.

Cette dédicace, un peu fastueuse, fait présumer que l'Auteur auguroit bien de son ouvrage. Il avoit raison; la partialité ne fait pas toujours tort à un livre, & la médisance en assure quelquefois le succès. On peut reprocher ces deux défauts à d'Aubigné. A la vérité, ce qu'il dit, presque toujours il l'a vu; mais avec des yeux obscurcis par la prévention. Il est bon à consulter sur les faits d'armes, & sur les anecdotes galantes de la cour, très-peu sur le secret du cabinet. Il écrit en Huguenot outré, & en Courtisan mécontent.

Le style de d'Aubigné est rapide & peu châtié. Il aimoit l'antithèse. Qu'on en juge par cette phrase entre mille autres: « *On en* » *est venu*, dit-il, *des ergots aux fagots*, » *puis des argumens aux armemens* ». Il est surprenant, qu'un homme aussi vif ait si bien construit la charpente de son Ouvrage; genre de travail qui demande de l'application

& un esprit d'ordre, dont les caractères emportés sont rarement capables.

La première édition est très-satyrique, la seconde plus modérée, mais plus ample.

En 1617, un an après que ce Livre eut paru, le Parlement le condamna au feu, comme libelle. « *Ce n'étoit point tant*, dit » Langlet du Frenoy, *parce que le Livre fût* » *mauvais & faux en tout, que pour avoir* » *terni l'honneur des Rois, des Reines,* » *des Princes & des Princesses : mais ce* » *n'étoit point tout-à-fait la faute de d'Au-* » *bigné* ».

La première partie sur les guerres du Prince de Condé & de l'Amiral, ainsi que la seconde, qui commence un peu avant la saint Barthelemi, jusqu'aux premiers exploits de la Ligue, sentent un peu l'abregé. D'Aubigné étoit encore trop jeune dans ce temps. La troisième, jusqu'à la paix de Henri le Grand, est plus ample & plus correcte.

80. Vie de d'Aubigné, par lui-même : *Amsterdam*, 1731.

On y apprend mieux que dans tout autre Livre, les mœurs de la jeune Noblesse du temps. Cette vie de d'Aubigné est mieux écrite que son histoire, ou du moins elle attache davantage, peut-être par une qualité propre aux Ouvrages écrits en première personne. On remarque que quand ils ne sont pas remplis de louanges, ils intéressent beaucoup plus que les autres.

On trouve dans cette vie, à l'occasion de Henri de Montmorenci, Duc de Damville, second fils du Connétable, Maréchal de

France & depuis Connétable lui-même, une anecdote qui donne matière à un problême historique, digne de servir d'objet aux recherches des Savans. Il s'agit de savoir s'il fut assez habile pour faire des vers latins très-coulans, ou s'il ne fut même pas lire.

Page 75, d'Aubigné rapporte que se promenant avec ce Maréchal, sur le bord de la Droune, rivière du Périgord, « *ledit Maréchal se mit à faire de grands soupirs, & ayant arraché l'écorce d'un arbre qui étoit en sève, il écrivit dessus les vers latins qui suivent, au sujet d'une dame qu'il aimoit en Espagne.*

Oceani felix properas, si flumen ad oras,
Littus & Hesperium tangere fata sinunt :
Siste parum & liquidas, qui jam dissolvor in undas,
Extinctum lacrymis, ad vada nota feres,
Sic poterit teneras urit quæ flamma medullas,
Mersa tamen patriis vivere forsan aquis.

Brantôme, tome septième de la petite édition, dit que le Duc de Damville avoit une entière ignorance des Lettres, qu'il compensoit par son bon sens naturel : à peine savoit-il lire, & son seing n'étoit qu'une marque ; il ne connoissoit ni argent, ni monnoie. Henri IV le railloit de son ignorance ; mais il admiroit son bon sens. « *Tout*, disoit-il, *peut me réussir par le moyen d'un Connétable qui ne sait pas écrire, & d'un Chancelier* (Silleri) *qui ignore le latin* ».

Il est question ici du même homme, peint par deux Courtisans qui avoient vécu l'un & l'autre avec lui : lequel croire ?

81. La vie de François, Seigneur de la

Noue, dit *Bras-de-fer*, depuis le commencement des troubles, jusqu'à 1591, par MOYSE AMIRAULT: *Leyde*, Elzevire, 1661, *in*-4.°

Amirault étoit Ministre de la Religion prétendue Réformée. Il est heureux d'avoir pris, pour objet de son panégyrique, un homme également estimé des deux partis; sans cela on ne lui pardonneroit pas les louanges qu'il prodigue à son héros, pour les choses les plus ordinaires de la vie : choses qui ne doivent jamais faire la matière d'un éloge. Mais on excuse tout dans Amirault, en faveur de la Noue, même son style dur & ses réflexions languissantes. On lui fait gré d'avoir rédigé sous un ordre chronologique, les actions d'un guerrier qui intéresse tout bon François, & d'avoir donné à quelques-unes une juste étendue qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

82. Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, Seigneur du Plessis-Marly, &c. sous Henri III, Henri IV & Louis XIII : *Leyde*, Elzevire, 1647, *in*-4.°

C'est un ouvrage de deux mains, dans lequel cependant on n'aperçoit pas la différence de la touche, parce que le premier Auteur, David de Liques, ou Lixe, gentilhomme de picardie, ayant donné à son travail plutôt le style & la forme d'annales que d'histoire, il a été aisé aux continuateurs, qui furent deux Secrétaires de Mornai, d'achever sur le même ton. Ils font entendre

qu'ils savoient de Mornai lui-même la plupart des choses qu'ils écrivoient. Mais puisqu'ils donnoient une histoire, pour ainsi dire, domestique, ils auroient dû ne pas se montrer toujours sur un ton d'éloge, & avouer du moins les foibles de Mornai; car il est impossible qu'ils ne lui en aient pas connu, selon un proverbe qui dit : « *Nul homme n'est* » *héros pour son valet-de-chambre* ».

83. La vie de Gaspard de Coligny : *Cologne*, 1686.

C'est l'ouvrage d'un Protestant décidé; il y a beaucoup d'anecdotes hasardées. L'ouvrage est grave, sérieux & d'un bon style.

84. Discours de la vie & faits de M. de la Valette, Amiral de France, gouverneur & lieutenant-général pour le roi en Provence, sous les règnes des deux rois, Henri III & Henri IV; par le sieur Demauroy, conseiller du roi, secrétaire de Sa Majesté : *Metz*, 1624, *in*-4.°

La Valette ayant été plus guerrier que politique, sa vie ne présente presque que des faits militaires. Ils étoient assez beaux d'eux-mêmes, sans que de Mauroy en fît l'éloge en style de panégyrique. Il y a des choses qui ne veulent être que racontées.

85. Histoire de la vie du connétable de Lesdiguières, par Louis Ridel, son secrétaire : *Paris*, Pierre Rocolet : 1638, *in-fol.*

Ouvrage de secrétaire, c'est-à-dire, de

panégyriſte. L'éloquence de l'auteur ne ſauve pas le dégoût que donnent des louanges ſi outrées & ſi continues. Leſdiguières les mérite pour les vertus militaires ; mais ſur les vertus morales, n'y auroit-il pas quelques ombres à mettre au tableau ?

86. L'Hiſtoire du cardinal duc de Joyeuſe, à la fin de laquelle ſont pluſieurs mémoires, lettres, dépêches, &c. par le ſieur AUBERY, Avocat : *Paris*, 1654, *in*-4.°

Le corps de l'Ouvrage n'eſt qu'un abrégé ſuccint, mais bien fait. Les pièces qui ſont à la fin ont été choiſies avec goût & intelligence ; elles ſont curieuſes & utiles.

87. Hiſtoire de la vie du duc d'Epernon, par M. GIRARD : *Paris*, Billaine, 1673, 3 vol. *in*-12.

L'auteur, ſecrétaire du Duc, eſt auſſi, comme de raiſon, ſon panégyriſte. Il ne lui trouve preſque pas une faute dans ſa conduite ; & quand il eſt obligé d'en avouer, il le juſtifie avec adreſſe. Girard a ſu ſur Henri III, Henri IV & Louis XIII, beaucoup d'anecdotes de la bouche même du duc, mais on ſent qu'il ne dit pas tout.

Je ne parle pas de beaucoup de livres que je n'ai fait que parcourir, tels que l'*Hiſtoire des Réformés de Beze*, *l'Hiſtoire Apologétique des Egliſes Réformées*, *l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes*, *&c.* il ne m'a fallu que les ouvrir pour connoître qu'ils ne m'apprendroient rien de neuf.

Peut-être m'en eſt-il échappé quelques-uns, qui auroient pu me fournir des lumières & des détails ſur quelques intrigues encore peu éclaircies; mais le genre de vie que j'ai mené, éloigné de la Capitale, où je ne venois que pour peu de temps, ne m'a pas permis de tout voir. Je m'eſtime encore fort heureux d'avoir pu ramaſſer aſſez de livres, pour oſer preſque aſſurer qu'il ne m'a rien manqué d'eſſentiel. Ce bonheur eſt le fruit de treize ans de recherches, de travail opiniâtre, & de lutte contre les ſituations ingrates où je me ſuis trouvé.

Dans cette poſition, embaraſſé même à ramaſſer les Imprimés, on ſent que je n'ai pas dû être fort riche en Manuſcrits. J'ai pourtant fait des démarches, pour m'en procurer. Pendant une des courtes apparitions que je faiſois à Paris, j'allai un jour trouver M. Melot, Garde des Manuſcrits de la Bibliotéque du Roi : c'étoit peu de temps avant la mort de ce ſavant. Je lui expoſai le ſujet de ma viſite, il m'accueillit avec la politeſſe qui lui étoit naturelle, & m'ouvrit les cabinets dépoſitaires de ces tréſors : » *Voilà*, » me dit-il, *ce que vous demandez; venez* » *ici aux heures que vous voudrez, j'y ſerai* » *toujours à votre ſervice.* »

Cette vaſte collection m'effraya; je me mis cependant à la parcourir. J'y revins pluſieurs fois, qui me ſuffirent à peine pour un coup d'œil général. Promenant ainſi mes regards incertains, & attaquant tantôt un endroit, tantôt l'autre, je demandai à M. Melot, s'il croyoit néceſſaire pour la perfection de mon Ouvrage, que je feuilletaſſe tous

ces volumes; il me répondit que les Mémoires les plus complets avoient été imprimés, que peut-être dans les recueils de Lettres, Instructions & autres pièces volantes, je pourrois encore glaner quelques anecdotes utiles ou agréables, mais qu'il n'osoit m'assurer que la récolte repondît à la peine. Dès ce moment je cessai mon travail, & je ne m'en repentirai que quand d'autres personnes plus heureuses auront montré, par des découvertes dont elles feront part au public, que je n'aurois pas dû me lasser si promptement.

Je n'ai donc employé qu'un seul Manuscrit, dont j'ai eu la libre disposition; il est dans la Bibliothèque de sainte Geneviève, & porte pour titre : *De la Religion Catholique en France, par M. Delezeau, Conseiller d'Etat, in-fol.* L'Auteur étoit un homme exact; il a suivi avec intelligence l'intrigue des Seize, & il la développe bien. On trouve dans son livre l'heure & le lieu des assemblées, les noms, surnoms, profession de ceux qui y assistoient, & jusqu'au détail des délibérations, les avis des uns & des autres, & les conclusions.

En lisant ces Auteurs, en voyant leur ton d'assurance, combien ils se croient tous instruits, tous initiés dans les mystères du cabinet, je n'ai pu m'empêcher de leur appliquer souvent cette réflexion ironique de Plaute, qu'on m'appliquera peut-être aussi : « *Quod quisque in animo habet, aut habiturus est sciunt, id quod in aurem Rex Reginæ dixerit sciunt : quod Juno fabulata est cum Jove, quæ neque futura, neque facta sunt, ii sciunt* ».

TABLE

TABLE SOMMAIRE.

LIVRE PREMIER.

TROUBLES en Europe, pendant le seizième siècle, dans l'Empire, en Bohème & en Hongrie, en Pologne & en Prusse, en Suède & en Danemarck, en Suisse, en Angleterre & en Ecosse, dans les Pays-Bas, en France. Naissance des nouvelles opinions protégées par la reine de Navarre, le Calvinisme s'établit. On emploie les armes contre les novateurs. Mauvais effet des violences. Le Calvinisme prend racine à la cour; cause de ses progrès. Sévérité de Henri II; sa mort.

1559.

François II monte sur le trône. Les Guises sont déclarés seuls ministres. Le connétable mal reçu en cour. Assemblée des Mécontens à Vendôme, ses réso-

lutions : elles ſont découvertes. Caractère du roi de Navarre ; les Guiſes l'intimident, la reine mère le décourage, il renonce aux projets de Vendôme & quitte la cour. Les Guiſes ſont ſeuls maîtres ; leur caractère ; ils ſe font des ennemis, abuſent de l'autorité, ſéviſſent contre les prétendus réformés ; ſupplice d'Anne du Bourg. Liaiſon des mécontens avec les Calviniſtes : plaintes des prétendus réformés ; les Châtillons les appuient. Aſſemblée de la Ferté ; le prince de Condé s'y joint aux mécontens, ſes reſtrictions ; l'aſſemblée conclud à enlever le roi ; la Renaudie chef de l'entrepriſe ; meſures que prennent les chefs cachés.

1560.

La Renaudie aſſemble les conjurés à Nantes ; ſon diſcours ; les conjurés ſe lient par ſerment, la conjuration eſt découverte. Précautions des Guiſes ; ils veulent gagner les peuples par la douceur ; les conjurés avancent toujours. Le roi marque quelque défiance de ſes oncles. Les conjurés ſe préſentent à Amboiſe, ils ſont repouſſés ; leurs efforts, crus épuiſés, ſe renouvellent ; ils ſont punis, on fait le procès aux plus conſidérables. Singulière juſtification du prince de Condé. Opinion du temps ſur la conjuration d'Amboiſe, grand nombre de perſonnes qui en déſiroient le ſuccès ; compaſſion générale pour les coupables. Mort du chancelier Olivier, Lhô-

pital le remplace. Caractère de Catherine. Assemblée de Fontainebleau; projets des Guises & des mécontens. Embarras des Bourbons. Etats d'Orléans; le roi y arrive, les Bourbons s'y rendent; le prince de Condé est arrêté, on lui fait son procès, on demande en vain grâce : le roi de Navarre court risque de la vie, le prince de Condé condamné à mort. Mort de François II. Intrigues pour le gouvernement; la reine mère s'en saisit : elle en fait part au roi de Navarre. Retour du connétable & son caractère.

1561.

Fin des états d'Orléans. Complot contre les Guises; le Roi interpose son autorité; la reine mère négocie, sa politique; liaison des Guises avec l'Espagne, avec le connétable, avec le maréchal de Saint-André qui y étoit. *Triumvirat*, projet d'une Ligue Catholique. Edit de Juillet, réconciliation de Condé & de Guise. Etats de Pontoise & de Saint-Germain. Colloque de Poissi; raisons contre le colloque, motifs du cardinal de Lorraine en faveur; ouverture du colloque, acteurs de la conférence, discours du chancelier, de Théodore de Beze, rumeur qu'il excite. On fixe les points de la dispute, discours du cardinal de Lorraine; matières agitées dans les autres séances. Le colloque cesse d'être public & finit; comment les chefs Catholiques s'y comportent,

quelques Evêques ſuſpects ; le pape travaille à fortifier le parti Catholique. Moyens employés pour gagner le roi de Navarre ; il ſe livre au Triumvirat. Fermentation dans toute la France.

1562.

Aſſemblée de Saint-Germain, édit de Janvier.

LIVRE SECOND.

1562.

PREMIERE guerre. Maſſacre de Vaſſy ; le duc de Guiſe à Paris. Dépit de la reine mère, qui ſe livre aux Calviniſtes ; le prince de Condé obligé de ſortir de Paris. Les Triumvirs enlèvent le roi, ils le menent à Paris. Triomphe des Triumvirs. Le prince de Condé manque le roi, il s'empare d'Orléans. Ecrits de part & d'autre, mauvaiſe foi de tous côtés. Confédération des mécontens, ils traitent avec les étrangers ; priſe d'armes ; les armées ſe forment & ſe mettent en campagne. Conférence de Thouri, conférence de Talſy, rupture de la conférence. Les confédérés manquent l'armée royale. Caractère cruel de cette guerre, cauſes de ces cruautés ; les confédérés ſommés de déſarmer, leur réponſe ; ils ſont déclarés criminels de lèze-majeſté ; leurs embaras ;

les deux partis appellent des troupes étrangères ; l'armée royale entre en Normandie. Siége & prise de Rouen. Mort du roi de Navarre. Les forces étrangères arrivent au prince de Condé ; il marche vers Paris ; il se retire ; les deux armées se rencontrent. Bataille de Dreux.

1563.

Siége d'Orléans, pour-parlers. Puissance du duc de Guise ; il est blessé, sa mort, son caractère. Malheureux état de la France. Convention d'Amboise. Mécontentement de l'amiral, mauvaise foi de la reine, cruautés de des Adrets & de Montluc. Prise du Havre, majorité du roi, bons principes d'éducation pour Charles IX ; mal suivis. Exécution de l'édit d'Amboise, la cour le modifie, inutilité des plaintes des Calvinistes & conduite du prince de Condé. Les Catholiques aussi mécontens de l'édit d'Amboise, s'élèvent contre. Complot affreux, réclamation contre l'édit & procédures du pape. Fin du concile de Trente.

1564.

Négociations du cardinal de Lorraine. Voyage du roi dans son royaume & ses motifs. Ambassade des princes Catholiques. Départ & marche de la cour. Premières années de Henri IV. Affreuse conspiration contre lui & sa mère. Négociations de la reine mère en Alle-

magne. La cour en Bourgogne. Edit de Rouſſillon. Négociations de la reine en Italie.

1565.

Affront fait à Paris au cardinal de Lorraine. Guerre Cardinale. Entrevue de Baïonne.

1566.

Aſſemblée de Moulins. Réconciliation des Guiſes & des Châtillons. Diſpoſition des eſprits avant la deuxième guerre. Premiers germes de la Ligue. Etat de la cour.

1567.

Egards de la reine pour les chefs Calviniſtes, aigreur du roi contre eux, ſa réponſe ferme aux ambaſſadeurs Proteſtans, haine des prétendus réformés contre la reine mère.

LIVRE TROISIEME.

1567.

La reine mère veut ſurprendre les Réformés, ſes meſures. Le deſſein eſt découvert. Les Réformés veulent ſurprendre la cour, entrepriſe de Meaux, embaras de la cour; le roi ſe ſauve à Paris. Deuxiéme guerre, plan des confédérés, mal exécuté, ils inſultent Paris; on négocie ſans ſuccès. Sommation faite aux confédérés, leur réponſe occa-

sionne une conférence, elle est inutile. Bataille de Saint-Denis. Mort du connétable. Bravade & retraite des confédérés, ils fuient hors du royaume, jonction des Réitres.

1568.

Les Calvinistes rentrent en force dans le royaume. Activité de la reine. Deuxième paix. Excès des Réitres, ce qu'on pensoit de cette paix, disposition à une rupture, le Calvinistes maltraités, leurs partisans appelés *Politiques*. On fait signer une formule contre eux, déchaînement & torts des deux partis. La reine pousse à bout le prince de Condé; elle veut le faire enlever, il se sauve à la Rochelle, les autres chefs se mettent aussi en sûreté. Troisième guerre, fausses mesures de la reine; les Calvinistes en profitent; cruautés exercées dans cette guerre; les deux armées en présence se séparent sans coup férir.

1569.

Etat floriſſant du Prince de Condé. Troupes étrangères au secours des deux partis. Bataille de Jarnac, victoire des royalistes, funeste sort du prince de Condé & de quelques autres chefs. Espérances de la cour, rendues vaines par la reine de Navarre; le prince de Béarn reconnu chef du parti; l'amiral commande sous lui, son embaras. Les royalistes perdent du temps, ils échouent

dans de petites entrepriſes. Mort de Briſſac ; le duc des Deux-Ponts chef des Allemans, arrive en ſûreté & meurt. Mort de Dandelot, ſon caractère. Jonction des Allemans aux confédérés, favoriſée par une intrigue de cour. Le cardinal de Lorraine craint de la reine, ſa ſuffiſance rabattue. Combat de la Roche-l'Abeille avantageux aux confédérés. Caractère de Strozzi. Le duc d'Anjou ſépare ſon armée. Siége de Poitiers par l'amiral. Arrêt du Parlement de Paris contre les chefs confédérés. Belle défenſe de Poitiers ; l'amiral lève le ſiége. Diſpoſition des eſprits dans les deux armées. Bataille de Moncontour, déroute entière des confédérés ; l'amiral relève leur courage, ils ſe mettent en ſûreté, ſont favoriſés par les mécontens, qui font une brigue à la cour. On y prend un mauvais parti ; il paroît d'abord le meilleur, les confédérés en profitent pour ſe refaire.

1570.

Ils reparoiſſent en force ; ils avancent vers Paris. Combat d'Arnay-le-Duc indécis, pour-parlers de paix. Raiſons des deux partis pour la déſirer. Opinions du temps à ce ſujet : on fait la paix, tout rentre dans l'ordre. Mariage du roi.

Fin de la Table Sommaire du Tome I.

L'ESPRIT

L'ESPRIT
DE LA LIGUE,
OU
HISTOIRE POLITIQUE
DES TROUBLES DE FRANCE,
Pendant les XVIe & XVIIe Siècles.

LIVRE PREMIER.

LE seizième siècle est une époque remarquable dans l'Histoire de l'Europe, par les révolutions effrayantes qui ont changé la face de presque tous les royaumes. La Religion fut le prétexte plutôt que le motif des guerres civiles qui caractérisent entre tous les autres ce siècle malheureux. Selon le différent

Troubles en Europe pendant le XVIe siècle.

génie des nations & de leurs chefs, l'attrait pernicieux de la nouveauté, la haine, l'ambition, l'amour, la jalousie, la vengeance, allumèrent des buchers, précipitèrent les rois de leurs trônes, armèrent la main du fanatisme, & firent de l'Europe un théâtre sanglant, où les passions des hommes couvertes du manteau de la Religion, donnèrent le spectacle des catastrophes les plus tragiques.

Dans l'Empire.

La doctrine de Luther, quelque favorable qu'elle fût à la cupidité des princes, affamés des richesses de l'Eglise, n'auroit peut-être pas fait dans l'Empire des progrès si rapides, si elle n'avoit été regardée par plusieurs Membres du corps Germanique, comme un frein capable d'arrêter les projets ambitieux de Charles-Quint. L'hérésie terrassée par cet empereur, trouvoit souvent dans les princes catholiques des ressources qui la rendoient plus formidable.

Les paix simulées que ce prince faisoit dans la nécessité de ses affaires, les conférences & les disputes d'Etat qu'il permettoit, ses édits contradictoires, ne faisoient que mêler les Catholiques avec les Luthériens, & hâter la ruine

de l'ancienne Religion. L'esprit d'enthousiasme s'empara des nouveaux Evangélistes, tantôt réprimés trop rudement, tantôt lâchement tolérés. Une multitude de sectes germa dans le sein de l'Allemagne ; il en sortit des monstres de férocité, de barbarie & d'impudicité : tels furent les Anabaptistes, qui foulèrent aux pieds les loix, érigèrent en dogmes des abominations détestables, & s'élevèrent des trônes, d'où ils ne purent être précipités que par le carnage d'une infinité de malheureux, qui s'étoient laissé entraîner au torrent de la séduction.

En Bohème & en Hongrie.

La crainte de la domination Autrichienne, plus que le zèle de la Religion, rassembla les restes des anciens hérétiques errans dans les forêts de la Bohème & de la Hongrie. Leur nombre grossi par les sectaires chassés des Etats catholiques, s'accrut à proportion des atteintes qu'on vouloit porter aux priviléges de ces peuples fiers & belliqueux. Il fallut une politique perfide, des trahisons, de lâches assassinats, pour les faire passer sous le joug qu'ils redoutoient.

En Pologne & en Prusse.

L'hérésie triomphante en tant de lieux, ne fit que de foibles progrès en

Pologne où il n'y avoit point de partis qui eussent intérêt à l'étendre : quelques exemples de sévérité suffirent pour l'intimider & la faire presque disparoître. Mais l'appas d'une couronne la rendit souveraine en Prusse. Ce pays appartenoit à l'ordre Teutonique : le grand-maître, Albert de Brandebourg, secoua le joug de ses vœux pour se marier, & rendre le sceptre héréditaire dans sa famille. La plupart de ses chevaliers l'imitèrent, & transmirent à leur postérité à titre d'héritage, les commanderies dont ils n'étoient auparavant que les dépositaires.

En Suéde & en Danemarck.

La faction qui avoit appelé de Danemarck en Suéde le farouche Christiern II, avoit les évêques à sa tête ; c'en fut assez pour venger sur leur religion les cruautés du tyran. Gustave sut habilement profiter de la disposition des peuples, encore frémissans du massacre de tout le sénat & des principaux seigneurs fait à Stockolm par ordre de Christiern. Il publia que cette barbarie étoit l'ouvrage des évêques, & rendit odieuse leur Religion. Pour s'affermir sur le trône de Suéde, il y multiplia les Luthériens, & s'en fit un rempart contre le parti qui lui étoit contraire.

La même politique engagea Chriſtiern III, fils de Frédéric duc de Holſtein, qui avoit ravi le ſceptre de Danemarck au cruel Chriſtiern II, à s'appuyer de la nouvelle religion contre la puiſſance des évêques Danois, toujours attachés à leur ancien roi.

En Suiſſe. Les Suiſſes furent peut-être les ſeuls qui s'armèrent, par un vrai zèle dépouillé de tout motif humain : auſſi leurs diviſions ne durèrent-elles pas long-temps ; quelques batailles les terminèrent. La doctrine catholique & celle de Zuingle eurent leurs bornes aſſignées ; & les efforts qu'ils ont fait réciproquement dans la ſuite pour les paſſer, ont toujours été réprimés ſans guerres civiles.

En Angleterre & en Ecoſſe. On ne peut ſe tromper ſur les motifs qui déterminèrent Henri VIII à changer la religion de ſes Etats. L'amour & le dépit lui tinrent lieu de conviction. L'appas des richeſſes de l'Egliſe diſtribuées aux ſeigneurs, les rendit dociles aux volontés du monarque ; & on gagna le peuple, en lui perſuadant qu'on ne vouloit que l'affranchir de la tyrannie des papes, & en lui répétant ſans ceſſe le mot de *Liberté*, ſi flateur pour la nation Angloiſe.

La révolution fut plus lente en Ecosse, parceque les révoltés n'embrassèrent les nouvelles opinions, qu'à mesure qu'ils avoient besoin d'adopter des sentimens conformes à ceux des Anglois leurs protecteurs.

Dans les Pays-bas.

Ce ne fut de même qu'à l'aide du mécontentement des peuples, déja aigris par les hauteurs des ministres de Charles-Quint & de Philippe II, que la religion prétendue-réformée se répandit dans la Flandre. Peut-être cependant n'y auroit-elle pas subjugué tant de provinces, si la crainte de l'inquisition, qui faisoit trembler le Catholique comme le Protestant, n'eût révolté les esprits & aliéné les cœurs. Les exécutions sanglantes du duc d'Albe consommèrent la rebellion. Bientôt on confondit la cause de la foi avec celle de ses impitoyables défenseurs. Ceux-ci étoient abhorrés, celle-là devint odieuse; & les Flamands se hâtèrent d'exterminer du milieu d'eux une religion qui sembloit les dévouer à la servitude & à la mort.

En France.

Toutes les différentes causes, qui ont concouru en tant de lieux à l'extinction de la foi catholique, & à l'établissement des sectes contraires, se

ſont réunies en France, pour extirper, s'il eût été poſſible, l'ancienne Religion, & faire fleurir le Calviniſme à ſa place. A peine Luther eût-il fait connoître ſa doctrine, que l'amour de la nouveauté lui attacha des partiſans dans le royaume. Calvin n'eut point de peine enſuite à s'inſinuer dans des eſprits déja prévenus, & à ſupplanter même bientôt les autres réformateurs, par l'appas d'un dogme moins chargé de myſtères, & dégagé de pluſieurs rites qu'il eut l'adreſſe de faire enviſager comme inutiles & onéreux. Mais pendant long-temps ſon troupeau foible, expoſé à la ſévérité des édits & aux recherches rigoureuſes des magiſtrats, ne ſe conſerva que par le ſilence & la diſſimulation. Inſenſiblement cependant les Calviniſtes ſe multiplièrent, & formèrent une ſecte nombreuſe; mais elle n'auroit jamais été redoutable, ſans les intérêts particuliers qui lui donnèrent du crédit ſous deux minorités tumultueuſes; & ces intérêts, plus que le zèle des deux religions, enfantèrent tous les troubles.

Commencement des nouvelles opinions en France.

Ce fut en 1519, deux ans après les ſermons de Luther, que ſes dogmes commencèrent à ſe répandre en Fran-

ce. Cette année même quelques esprits inquiets hasardèrent sur les Indulgences, des propositions que la Faculté de Théologie de Paris condamna. En 1521 parut la fameuse censure de la Sorbonne contre Luther lui-même, qui ayant d'abord pris ce corps respectable pour arbitre de ses différends avec la cour de Rome, se répandit ensuite en injures contre les juges, que ses fades éloges n'avoient pu corrompre.

L'éclat de cette censure, comme il arrive d'ordinaire, réveilla l'attention publique sur des opinions qu'on auroit peut-être oubliées, ou du moins négligées. Plusieurs se laissèrent séduire à l'appas qu'elles présentoient. Dès 1522 elles avoient des défenseurs dans le clergé, dans la noblesse, & jusque parmi la plus vile populace. La Faculté ne fut occupée, les années qui suivirent, qu'à réprimer par ses censures les prédicateurs & les auteurs, qui tantôt sous des propositions équivoques & obscures, insinuoient des sens faux & dangereux; tantôt plus hardis, présentoient ouvertement le venin de l'hérésie.

Le Parlement par ses arrêts seconda puissamment le zèle de la Faculté; &

en 1528 les évêques rompirent le silence, que la crainte d'aigrir les esprits leur avoit fait garder. Alors le cardinal Duprat, chancelier de France & archevêque de Sens, & François de Tournon, archevêque de Bourges, depuis cardinal, chacun à la tête du concile de leur province, foudroyèrent des anathêmes. Enfin l'année suivante les buchers s'allumèrent en France : Louis Berquin, gentilhomme du pays d'Artois, plusieurs fois averti & épargné, fut brulé dans la place de Grève.

Elles sont protégées par la reine de Navarre.

Cette terrible exécution alarma les sectaires, mais sans les décourager : ils n'en travaillèrent que plus vivement à gagner Marguerite d'Orléans, reine de Navarre, la plus sure protection qu'ils pussent avoir auprès de François I. Elle étoit sœur de ce prince, qui l'avoit toujours tendrement aimée, & qui la chérissoit encore davantage depuis les services essentiels qu'elle lui avoit rendus pendant sa prison en Espagne. « *C'étoit*, dit Brantôme, *une princesse de très-grand esprit, tant de son naturel que de son acquisitif ;* douce, d'un génie délicat, susceptible des impressions flatteuses que font toujours les sciences sur ceux à qui la nature a ac-

Brantôme ; Vie de Marguerite.

» cordé l'heureux don de les gouter.
» Marguerite, *dit le Laboureur*, par-
» tagea avec le monarque son frère
» l'empire des savans, par l'affection
» qu'elle leur témoigna. Mais il arriva
» par malheur, que la plupart des gens
» d'esprit qui avoient accès auprès d'elle,
» & qui n'avoient guères de religion,
» avoient choisi la plus libertine & la
» plus commode; si bien que la mode
» étant venue de traiter les matières de
» la foi dans les cercles & dans les ruel-
» les, ce venin se glissa insensiblement
» dans les cœurs. On commença à mé-
» priser les traditions de l'Eglise; on
» parla sans charité de l'ignorance & de
» la mauvaise vie de quelques ecclésia-
» stiques; & le mot de *réformation* sem-
» bla si doux, & le parti si glorieux pour
» être celui des doctes, qu'elle tint à
» honneur d'être de leur cabale. Peut-
» être, *ajoute le Laboureur*, fut-elle
» principalement portée par l'intérêt
» qu'elle avoit de contredire le pape,
» selon le monde, quand elle fut reine
» de Navarre, en haine de l'interdit qui
» priva le père de son mari de sa cou-
» ronne, & qui fut le plus puissant motif
» qui retint la maison de Navarre dans
» le parti de l'hérésie. »

Le Laboureur, sur Castelnau, t. I, page 706 & suiv.

Marguerite, sans embrasser d'abord ouvertement les nouvelles opinions, se contenta long-temps de protéger les savans de ce parti, & de les mettre dans ses Etats à l'abri de la mort cruelle qui les poursuivoit en France. Mais insensiblement elle prêta l'oreille à leurs discours, & son changement fut si public, que le connétable Anne de Montmorenci discourant un jour avec François I des moyens d'extirper l'héréſie, *ne fit ni difficulté ni scrupule de lui dire*, au rapport de Brantôme, *que s'il vouloit bien exterminer les héréſies de son royaume, il falloit commencer à sa cour & à ses plus proches, lui nommant la reine sa sœur. A quoi le roi répondit : Ne parlons point de celle-là ; elle m'aime trop : elle ne croira jamais que ce que je croirai, & ne prendra de religion qui préjudicie à mon Etat.* Cependant François I lui manda de venir se justifier, & la reçut assez mal ; mais elle eut bientôt repris l'ascendant que ses grâces naturelles & le penchant de son frère lui donnoient ; & peut-être l'auroit-elle adouci en faveur des Luthériens, si quelques-uns d'entr'eux n'eussent eu la témérité, en 1534, d'afficher des pla-

cards pleins de blasphêmes contre les dogmes les plus chers aux Catholiques. Outré de cette audace, François I signala sa colère par les châtimens les plus capables d'inspirer la terreur. Depuis ce temps Marguerite dissimula, dans la crainte d'essuyer une disgrâce éclatante; & elle revint enfin, quoique tard, à la religion de ses pères, dans laquelle elle mourut.

Le Calvinisme s'établit.

Cette princesse, & la plupart de ceux qui comme elle se laissèrent aller à une liberté effrénée de penser, n'avoient pas encore de plan fixe de religion; ils ajoutoient & rejetoient plus ou moins de dogmes, selon qu'ils y étoient excités par leurs docteurs, peu d'accord entre eux sur les articles contestés. Cependant Calvin avoit déja paru, mais comme un particulier, entouré d'amis plutôt que de sectateurs, & sans caractère qui le distinguât de plusieurs autres savans du parti. Son nom n'acquit une célébrité de préférence qu'en 1536, lorsqu'il donna au public son *Institution Chrétienne*, qu'il eut l'audace de dédier à François I.

Bossuet, Variat. tome I.

On y vit un système développé, qui fixa les incertitudes, & réunit presque tous les esprits dans un cercle, dont ce

corps de doctrine fut comme le centre. Insensiblement les variations cessèrent, & l'uniformité s'établit. Les ministres ainsi attachés à un même point de créance, trouvèrent plus de facilité à faire goûter leurs opinions. Le châtiment des pasteurs ne dispersoit plus le troupeau comme auparavant, parce que la place étoit aussi-tôt occupée par d'autres, qui imbus des mêmes maximes, ne faisoient que marcher sur les traces de leurs prédécesseurs.

De leur côté les Catholiques attaqués plus régulièrement, imaginèrent un plan de défense capable de rendre inutiles les ruses & les efforts de leurs adversaires. La Faculté de Théologie donna des articles qui devinrent comme la règle de la foi, & un fil sûr au milieu des routes tortueuses où les Calvinistes cherchoient à embarasser les simples. Ces mesures, toutes sages qu'elles étoient, & les supplices non interrompus, n'arrêtèrent cependant pas les progrès de la séduction : les novateurs continuèrent à se multiplier, quoique le glaive de la justice fût toujours suspendu sur leurs têtes. Enfin, en 1545, François I donna permission d'employer contr'eux le secours des armes.

On emploie les armes contre les novateurs.

Elle fut accordée à la sollicitation du baron d'Oppède, premier président du Parlement d'Aix, homme violent & sanguinaire, qui fit revivre contre les Vaudois rassemblés dans les vallées des Alpes, du côté de la Provence, un arrêt de son parlement rendu cinq ans auparavant. « Tout étoit horrible & » cruel dans la sentence qui fut prononcée contre eux, *dit l'historien de* » *Thou*, & tout fut plus horrible & » plus cruel encore dans l'exécution. » Vingt-deux bourgs ou villages furent » brûlés ou saccagés avec une inhumanité dont l'histoire des peuples les » plus barbares présente à peine des » exemples. Leurs malheureux habitans » surpris pendant la nuit, & poursuivis de rochers en rochers, à la lueur » des feux qui consumoient leurs maisons, n'évitoient souvent une embuche que pour tomber dans une autre. » Les cris pitoyables des vieillards, des » femmes & des enfans, loin d'amollir » le cœur des soldats forcenés de rage, » comme leurs chefs, ne faisoient que » les mettre sur la trace des fugitifs, » & leur marquer les endroits où ils » devoient porter leur fureur. »

De Thou, tome I.

La reddition volontaire n'exemp-

toit ni les hommes du ſupplice, ni les femmes des excès de brutalité qui font rougir la nature : il étoit défendu ſous peine de mort de leur accorder aucune retraite. A Cabrières, une des villes principales de ce canton, on égorgea plus de ſept cents hommes de ſens froid, & toutes les femmes reſtées dans les maiſons furent renfermées dans un grenier plein de paille auquel on mit le feu. Celles qui tentoient de s'échapper par les fenêtres, étoient repouſſées à coups de crocs & de piques. Enfin, ſelon la teneur de la ſentence, les maiſons furent raſées, les bois coupés, les arbres des jardins arrachés ; & en peu de temps ce pays ſi fertile & ſi peuplé, devint déſert & inculte. Les hiſtoriens conviennent qu'on excéda en cette occaſion les ordres de François I ; & pluſieurs ajoutent que ce prince en mourant chargea ſon fils de faire une ſévère punition des coupables.

Mauvais effets des violences.

Au lieu d'affoiblir la nouvelle religion, ces violences déteſtées de tous les honnêtes gens, ſemblèrent lui donner une nouvelle vigueur. La conſtance que ſes prétendus martyrs montroient ſur l'échaffaud & au milieu des flammes, inſinuoit leurs ſentimens dans

les cœurs par la compassion. Jusqu'alors les Calvinistes n'avoient osé s'assembler que pendant la nuit, dans des lieux écartés ; & dès l'année du massacre des Vaudois, ils commencèrent à braver publiquement la rigueur des loix & des recherches des magistrats. On vit une église prétendue-réformée éclore au milieu de Paris. Bientôt cet exemple devint contagieux, & s'étendit aux principales villes du royaume.

La sévérité de Henri II, aussi inexorable que François I son père, ne les effraya pas : en vain crut-il les intimider en assistant lui-même à leurs supplices : en vain donna-t-il contr'eux les édits les plus sanglans ; ni ses menaces, ni les buchers rallumés avec plus de fureur à Paris, à Lyon, à Angers, à Blois, à Bordeaux, & dans presque toutes les villes, ne purent les empêcher de continuer leurs assemblées. En 1557 il s'en fit une dans la capitale, qui excita une émotion populaire, & qui donna lieu de reconnoître combien le Calvinisme étoit déja répandu, même entre les personnes de la première qualité.

Le Calvinisme prend racine à la Cour.

On s'en aperçut encore mieux l'année suivante, par la hardiesse de François de Coligny, sieur d'Andelot, colonel

lonel de l'infanterie Françoiſe. Il s'étoit acquis à l'armée une réputation de courage & de fermeté qu'il ne démentit point dans une de ces occaſions où les plus braves chancellent quelquefois, en préſence du prince, arbitre de leur fortune & de leur vie. Henri II le fit un jour appeler, pour expoſer ſes ſentimens qu'on lui avoit rendus ſuſpects à juſte titre. D'Andelot parut ſans ſe déconcerter ; & quoiqu'averti de meſurer ſes termes : « Sire, *dit-il*, en matière » de religion je ne puis uſer de déguiſement, ni tromper Dieu : diſpoſez à » votre gré de ma vie, de mes biens & » de mes charges ; mais mon ame indé» pendante de tout autre ſouverain, » n'eſt ſoumiſe qu'au Créateur de qui » je l'ai reçue, & à qui ſeul je crois de» voir obéir dans les circonſtances pré» ſentes, comme au maître le plus puiſ» ſant. *En un mot, j'aime mieux mou» rir que d'aller à la Meſſe.* »

Le Labour. tom. I. pag. 375.

A cette fière proteſtation, Henri ne put retenir ſa colère ; peu s'en fallut que d'Andelot ne payât de ſa vie la témérité de ſa réponſe : le roi le chaſſa de ſa préſence, & le fit arrêter. Cependant comme cette diſgrâce ne s'étendit point à d'autres qui en méritoient autant,

elle fut bientôt oubliée. Les Calvinistes eurent même l'art d'augmenter leurs prosélites par une nouveauté qui réussit. Le Pré-aux-Clercs, situé où est actuellement une partie du fauxbourg saint Germain, étoit alors la promenade la plus fréquentée de Paris : sous prétexte d'aller prendre l'air le soir dans les beaux jours d'été, les Réformés s'y assembloient, & y chantoient les pseaumes de Marot. En peu de temps il y eut un concours prodigieux. On abandonnoit les jeux & les danses pour se mêler à leurs chants : du peuple, le goût de ce spectacle passa jusqu'aux grands : la jeunesse de la cour s'y rendit en foule, peut-être attirée par la licence qui accompagne ordinairement ces assemblées nocturnes. On y vit Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & Jeanne d'Albret son épouse, plus fidelle aux erreurs de Marguerite sa mère, que portée à imiter son repentir.

Cause de ses progrès.

Ainsi l'hérésie, quoiqu'attaquée sans ménagement, combattoit toujours, & faisoit même douter de la victoire. Si l'avantage du nombre étoit du côté des Catholiques, *celui des lettres*, dit le Laboureur, *étoit du côté des Religionnaires, qui par cette raison, &*

Le Lab. tome I. pag. 275.

par celle de la vie libertine & dissolue de plusieurs, & même des principaux du clergé, firent glisser le poison de leur mauvaise doctrine, sous prétexte de réformation. Chaque jour enfantoit des écrits qui se lisoient avec la plus grande avidité : les nouveaux dogmes y paroissoient ornés de toutes les grâces du style, & égayés par des railleries délicates, des allusions malignes, des anecdoctes plaisantes, capables d'ôter tout crédit au zèle même le plus épuré, en énervant sa force par le ridicule.

Outre le brillant de la science & l'austérité des mœurs, si propre à éblouir la multitude, les Calvinistes ne manquoient pas de raisons spécieuses, qui sans rendre une cause meilleure, lui concilient souvent plus de partisans, que des preuves ordinairement obscures pour le grand nombre. Ils faisoient adroitement observer que les coups portés contr'eux, ne partoient que d'une cour licencieuse, qui sans doute ne cherchoit à les détruire, qu'à cause que leur exemple étoit une censure trop éclatante de ses désordres : qu'il étoit impossible que l'esprit de Dieu présidât à des conseils, où on signoit en mé-

me temps des arrêts de mort contre les Calviniſtes de France, & des traités d'alliance avec les Proteſtans d'Allemagne. Nos principaux adverſaires, diſoient-ils, ne ſont que des courtiſans avides de confiſcations, ou des bénéficiers opulens, qui appréhendent pour leurs richeſſes, ſi le peuple vient à ſe déſabuſer. Enfin ils ajoutoient que c'étoit uniquement dans la crainte des lumières qu'ils pourroient répandre, qu'on proſcrivoit leurs écrits, qu'on leur interdiſoit la chaire, & qu'on étouffoit dans des tourbillons de flammes le cri perçant de la vérité.

Le Lab. tom. I. pag. 556.

Ces imputations ne reſtoient pas ſans réponſe; mais le ſérieux des apologies, au lieu de perſuader, ne produiſoit que le dégoût & l'ennui, pendant que la ſatyre réveilloit l'attention & fortifioit le préjugé. Le mal gagnoit tous les états; la cour, l'armée, les villes, les campagnes, les tribunaux mêmes, juſqu'alors inacceſſibles à l'héréſie, commencèrent à lui ouvrir des aſyles. Malgré ſa ſévérité, Henri II ſe vit comme inveſti de Calviniſtes: il en frémit; & la crainte qu'il conçut de leurs progrès, l'engagea à faire avec l'Eſpagne une paix déſavantageuſe, en comparaiſon de celle que ſes

Paſquier, tom. IV. Lett. 3.

Paſquier, liv. IV. Lett. 3.

victoires lui permettoient de prescrire.

Ramassant alors toute sa puissance, il parut déterminé à les écraser du poids de son autorité. Dans ce dessein il vint au parlement, dont quelques conseillers favorisoient & professoient même ouvertement la nouvelle religion. Cinq furent arrêtés, entre lesquels étoit le fameux Anne du Bourg, d'une maison illustre d'Auvergne, & neveu d'un Chancelier de France. Le roi ordonna qu'on fit en diligence le procès aux prisonniers, sur-tout à du Bourg, *qu'il vouloit*, disoit-il, *voir brûler de ses propres yeux.* Sévérité de Henri II.

L'indignation du prince marquée par un transport si violent, réduisit les prétendus Réformés dans le plus triste état : on en rempliſſoit les prisons ; personne n'avoit la hardiesse de recevoir les fugitifs, de peur d'être enveloppé dans leur disgrâce : à peine osoit-on leur témoigner quelque compassion. Les délateurs étoient crus & récompensés. Amis, partisans, protecteurs, parens, tous se turent en présence du monarque irrité. Les ambassadeurs mêmes des princes Protestans d'Allemagne, envoyés pour solliciter en leur faveur, furent obligés de repartir sans réponse. Enfin

la ruine de la nouvelle religion étoit jurée, & sous un roi maître absolu dans son royaume, en paix avec ses voisins, qui avoit sur pied des forces nombreuses, déterminé à effacer de ses états jusqu'aux noms des sectes qui lui étoient odieuses, rien ne paroissoit pouvoir les sauver, lorsqu'un accident imprévu ranima leurs espérances.

Mort de Henri II.

Le 29 Juin 1559, Henri II courant dans un tournoi contre le comte de Montgommeri, capitaine de la garde Ecossoise, fut blessé d'un éclat de lance qui lui entra dans l'œil droit. Dès le premier appareil la plaie fut jugée si dangereuse, qu'on désespéra de sa vie. Il mourut en effet le 10 Juillet, laissant quatre fils en bas âge, une régente jalouse de gouverner, & une cour pleine de factions trop aigries & trop animées, pour ne pas saisir la première occasion de se heurter, au hasard de causer par leur choc le bouleversement du royaume.

François II monte sur le trône.

1559.

De Thou, liv. XXIII. Davila, liv. I.

François II n'avoit que seize ans quand il monta sur le trône, le 10 Juillet 1559. Il étoit déja uni par les liens du mariage à Marie Stuard, reine d'Ecosse. Ces jeunes époux chargés de deux sceptres, & trop foibles pour les porter, les

laissèrent d'eux-mêmes tomber entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance.

FRANÇOIS II, 1559.

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du roi & sa mort, Anne de Montmorenci, connétable de France, son ministre & son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le gouvernement. Il écrivit aux princes du sang, les exhortant à venir prendre leur place dans le conseil du roi. Ses instances s'adressoient sur-tout à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères du roi. Il lui mandoit de se hâter ; que le moindre délai alloit donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourroit plus leur ravir. Enfin il envoyoit courier sur courier, excitoit les uns, sollicitoit les autres, & ne négligeoit rien pour former un parti capable de tenir tête à celui des princes Lorrains.

Mesures du connétable pour avoir part au gouvernement.

Ceux-ci, connus sous le nom de Guises, prenoient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la jeune reine, par elle ils captivoient le roi, & imprimoient dans son esprit toutes les manières de penser nécessaires à la réussite de leurs projets.

Mesures des Guises plus efficaces.

Mém. de Tavan. pag. 232.

FRANÇOIS II. 1559.

Montmorenci, disoient-ils, étoit un vieillard austère, d'un gouvernement dur, d'un caractère impérieux, qui ne seroit pas plutôt en autorité, qu'il banniroit les plaisirs de la cour, n'y voudroit voir régner que ses volontés, & maîtriseroit le roi lui-même. Quant aux princes du sang, ils les représentoient au roi comme des ambitieux, esprits remuans & dangereux, sur-tout les Bourbons, dont un des ancêtres (le fameux connétable) avoit autrefois fait la guerre à la France. Aussi, ajoutoient les Guises, François I & Henri II ont toujours eu grand soin de les tenir loin de la cour, sans autorité; & c'est peut-être pour se venger de cette disgrâce, qu'ils desirent aujourd'hui d'être appelés au gouvernement de l'état. Par ces discours & autres semblables, auxquels les grâces touchantes de la jeune reine prêtoient une nouvelle force, les Lorrains captivoient le jeune monarque, & éloignoient leurs rivaux.

Il n'y avoit plus que Catherine de Médicis, mère du roi, capable de balancer leur crédit; mais ils trouvèrent moyen de la gagner, en abandonnant à sa colère les personnes qui lui déplaisoient. Entr'autres Diane de Poitiers, maîtresse

maîtreſſe de Henri II. Tant qu'elle diſpoſa des grâces, les Guiſes s'attachèrent à elle. Un d'entr'eux épouſa même une des filles de la favorite, & toute la famille ſe reſſentit de ſes bienfaits; mais ſi-tôt qu'elle ceſſa de leur être utile, ces ambitieux la ſacrifièrent, & avec elle ceux que proſcrivit Catherine : euſſent-ils été juſqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la cour, & ne rachetèrent une partie de leurs biens qu'en ſacrifiant l'autre. Au contraire, les perſonnes favoriſées de la reine-mere revinrent en triomphe, fêtées & careſſées par les Guiſes. A la complaiſance ils joignirent l'artifice : il n'y eut ſorte de mauvais rapports qu'ils ne fiſſent, de diſcours malins qu'on ne rappelât, d'anciens mécontentemens qu'on ne réveillât, pour indiſpoſer Catherine contre le connétable & ſes partiſans.

FRANÇOIS II. 1559.

Un plein ſuccès couronna des meſures ſi bien concertées. Quand les députés du Parlement vinrent ſaluer le roi après la mort de ſon père, il leur dit qu'il avoit choiſi le cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe, ſes oncles, pour gouverner ſon Etat, & que deſormais on s'adreſſât à eux. Auſſi-tôt le duc

Les Guiſes ſont déclarés ſeuls miniſtres.

François II. 1559.

s'empara du commandement des troupes, & le cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit ; personne ne murmura. Condé & la Roche-sur-Yon, princes du sang, furent envoyés en Espagne ; l'un, ratifier la paix, & l'autre, porter au roi Philippe II le collier de saint Michel : & quoiqu'ils sentissent que cette commission n'étoit qu'un piége pour les éloigner de la cour, ils partirent sans délai.

Le connétable mal reçu en cour.

Le seul connétable crut pouvoir renouveler des tentatives qu'il avoit déja faites auprès de la reine mere, afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux Guises. Elle le reçut fort mal, & lui rappela avec indignation les marques de préférence que sous Henri II il avoit données à la maîtresse sur l'épouse. Le roi lui conseilla froidement d'aller prendre du repos dans ses terres. Outré d'une disgrâce si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec une fermeté modeste, parla de ses services passés, offrit de nouveau à son prince ses biens, sa vie propre & celle de ses enfans, & se retira dans son château de Chantilli.

Assemblée des mécontens à Vendôme.

Mais les embaras que Montmorenci avoit préparés aux Guises, ne tardè-

rent pas à se former. Le roi de Navarre, quoiqu'à petits pas, venoit à la cour. Autour de lui se rassembloient dans la route les princes du sang & les chefs des grandes maisons, aussi mécontens les uns que les autres de la puissance souveraine des Lorrains. Ils aboutirent tous à Vendôme, où se tint une assemblée dont le connétable fut l'ame, par Dardois son secrétaire. On y traita avec une confiance & une sincérité rares entre courtisans. Ceux qui avoient été autrefois brouillés se réconcilièrent: les mêmes passions à satisfaire réunirent les esprits, & l'on délibéra, comme entre amis, sur l'état présent des affaires. FRANÇOIS II. 1559.

Il se présentoit deux questions: Falloit-il ôter l'administration aux Guises? Quel moyen devoit-on prendre pour y réussir? La première fut décidée tout d'une voix. Envahir l'autorité au préjudice des princes, des anciens ministres, des grands officiers de la couronne, c'étoit, s'écria-t-on, une honte pour la nation qui le souffroit, & un crime de lèze-majesté au premier chef dans les étrangers qui l'entreprenoient. Il fut donc conclu qu'il n'y avoit point à hésiter, & que les Guises devoient sans délais être éloignés des affaires. Son motif.

FRANÇOIS II. 1559.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offroit deux; la violence & la négociation. La force ouverte, disoient les plus vifs, une rupture éclatante, des armes, des soldats, voilà les seules ressources qui nous restent dans une affaire aussi désespérée. Les Guises, s'ils n'y sont forcés, nous ouvriront-ils d'eux-mêmes un accès auprès du roi pour le détromper? D'eux-mêmes se détermineront-ils à partager avec nous une puissance qu'ils possèdent seuls? Commencer par les plaintes, c'est sonner la trompette avant l'assaut. Pressons, frappons, déconcertons l'ennemi, & assurons par notre promptitude une entreprise que le moindre délai peut nous rendre funeste.

Non, répliquoient les plus modérés, ne précipitons rien: vous ignorez ce que c'est en France que d'avoir à combattre contre le nom d'un roi légitime. En vain publierons-nous que nous armons pour le délivrer de la captivité où le retiennent ses oncles: qui nous croira, pendant que lui-même dira le contraire? Il est majeur, & maître de choisir ses ministres: nous allons être appelés traîtres, rebelles; & quelles tristes suites ne peuvent pas avoir ces odieuses qualifications? L'exil, la pro-

cription, la ruine de nos familles. Ne nous preſſons donc pas : marchons prudemment ; tâchons de mettre la reine mère de notre côté, & tentons toute eſpèce de négociations avant que d'en venir aux moyens extrêmes. FRANÇOIS II. 1559.

Ce dernier avis prévalut, & le roi de Navarre partit pour la cour, chargé de parler au roi, de lui ouvrir les yeux ſur l'abus que ſes oncles faiſoient de ſa confiance, de gagner la reine, de ſolliciter pour lui & les ſiens quelque part dans les affaires, des gouvernemens, des penſions, & d'autres grâces. Ses réſolutions.

Les Guiſes n'ignorèrent pas ce qui ſe paſſoit à Vendôme : on prétend même qu'ils avoient auprès du roi de Navarre des eſpions pour éclairer ſes démarches, & des penſionnaires pour lui en conſeiller de mauvaiſes. Ainſi inſtruits, ils préparèrent au négociateur une réception, ſelon la connoiſſance qu'ils avoient de ſon caractère. Elles ſont découvertes. *La Planche, page 41.*

Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre & décréditée ſous les derniers règnes, par la révolte du fameux connétable, ne pouvoit, quoiqu'homme de cœur & de courage, ſe dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune. Trop heureux d'a- Caractère du roi de Navarre. *Mém. de Condé, t I. Le Lab. liv. I, page 886. De Serres, livre I, page 680.*

voir épousé Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisoit un sort tranquille, il jouissoit des douceurs de la vie, & n'appréhendoit rien tant que de voir troubler son repos. Une seule chose étoit capable de le faire renoncer à son indolence; c'étoit l'envie de recouvrer la partie de son royaume que l'Espagne lui retenoit injustement. Il aimoit à se flatter que la France lui procureroit quelque jour cette restitution; desir qui le rendoit absolument dépendant de la cour. *Il craignoit le cabinet*, & recherchoit comme une grâce la faveur des ministres. Il redoutoit jusqu'à leur indifférence, étudioit leurs intrigues, non pour les diriger, mais pour n'en être pas la victime. Enfin, il flottoit sans cesse entre la crainte & l'espérance: de-là, ces incertitudes & ces variations qui le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres, & le jouet de leur politique.

FRANÇOIS II. 1559.

Le Lab.

Le plan que les Guises suivirent avec lui, fut de l'éblouir par l'éclat de leur faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts ouverts. En arrivant, quoiqu'annoncé, il ne trouva pas le roi; on l'avoit mené

Les Guises l'intimident.

De Serres, t. I, p. 680.

exprès à la chasse d'un côté opposé. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un roi, premier prince du sang, étoit occupé par le duc de Guise, qui ne voulut pas le céder, & qui accompagna son refus de bravades & de paroles insultantes. Il ne se présentoit à Bourbon que des visages froids ou dédaigneux. Vouloit-il parler au roi? on ne le lui montroit qu'entre ses deux oncles; & quelque proposition qu'il fît, le jeune monarque le renvoyoit toujours à eux, disant qu'il étoit content de leurs services. FRANÇOIS II. 1559.

Mal reçu du roi, Antoine se tourna du côté de la reine-mere : il eut plusieurs conférences avec elle. L'artificieuse Catherine entroit dans ses peines, plaignoit son sort : cependant, disoit-elle, ne vous pressez pas; le roi est prévenu, il peut s'aigrir. A son âge, les premières impressions sont terribles; & si elles vous étoient défavorables, que n'auriez-vous pas à craindre pour votre fortune? Patientez donc, & comptez sur mes services. Ainsi elle le renvoyoit plus timide & plus irrésolu. La reine mère le décourage.

De la cour, le roi de Navarre alla à Paris. On l'avoit flaté que sa vue pourroit émouvoir le peuple, & il trou-

va tout dans la plus grande tranquillité. C'en étoit trop pour ne lui pas faire perdre courage : cependant, comme il paroissoit encore hésiter à quitter la partie, les Guises firent jouer contre lui les dernières machines.

FRANÇOIS II. 1559.

Il renonce aux projets de Vendôme.

La reine mère, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avoit dans les premiers jours de son veuvage mandié le secours du roi d'Espagne, qui alloit devenir son gendre. Ce roi, ancien ennemi de la couronne, & ennemi à peine réconcilié, flaté d'être recherché, répondit par une lettre pleine de bravades, qu'il prenoit le royaume sous sa protection, & qu'il écraseroit du poids de sa puissance ceux qui seroient assez téméraires pour désobéir au roi & troubler le ministère. On fit voir cette lettre au roi de Navarre : c'étoit lui montrer une armée prête à fondre sur ses Etats, & à engloutir le reste de son royaume. Il ne tint pas contre ces appréhensions ; & le premier prétexte qui se présenta de quitter la cour sans déshonneur, il le saisit.

Il quitte la Cour.

On eut soin de le lui fournir, en lui proposant de conduire en Espagne Elisabeth de France, princesse aimable, promise d'abord à don Carlos, fils de

Philippe II, ensuite sacrifiée au père. On flata Antoine que ce seroit une occasion de négocier la restitution de son royaume, & on lui promit de l'appuyer. Le roi d'Espagne qui étoit prévenu, écouta avec quelqu'apparence de bonne volonté les paroles que Bourbon lui porta directement par lettres. Insensiblement il se rendit plus difficile. Enfin, le roi de Navarre fatigué des longueurs, remit la négociation à des ambassadeurs, & se retira dans sa principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

FRANÇOIS II. 1559.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les Guises attaqués mollement, & si facilement vainqueurs, n'en furent que plus hardis à tout oser par la suite. Dès-lors on vit régner dans le gouvernement un air de hauteur & d'empire, qui convenoit peu aux ministres d'un roi de seize ans.

Les Guises restent seuls maîtres.

Mais c'étoit le ton du cardinal de Lorraine, *qui avoit cela*, dit Brantôme, *qu'en sa prospérité il étoit fort insolent & aveuglé, ne regardant guères les personnes, & n'en faisoit cas.* Le duc de Guise passoit pour être plus modéré : cependant il montra toujours un caractère turbulent, qui a

Leur caractère.

Brantôme, tome VIII. p. 149.

François II. 1559. *Mém. de Marg. p.* 10.

été remarqué même par un enfant : *Il ne peut durer en patience, qu'il ne fasse toujours du mal à quelqu'un*, disoit naïvement de lui Marguerite de Valois, alors très-jeune, à Henri II son père ; *il veut toujours être le maître.* Mais d'ailleurs les deux frères possédoient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvoient les rendre recommandables.

Charles, cardinal de Lorraine, étoit savant, ami des gens de lettres, éloquent, zélé pour l'honneur de l'Eglise, d'un maintien grave & imposant ; mais de mœurs que la critique n'a pas épargnées. François de Lorraine, duc de Guise, avoit une taille majestueuse ; il étoit fier sans dédain, populaire sans bassesse : sa bonne mine & son adresse le distinguoient entre tous les courtisans. Il fut général à un âge où l'on est à peine soldat. La brave défense de Metz sous Henri II, contre toutes les forces de Charles V, le rendit cher à la France, qui crut lui devoir son salut. A ces vertus d'un héros, François joignoit les qualités d'un honnête homme, l'affabilité, la franchise, la générosité, & un attachement sincère pour ses amis : mais aussi malheur à quiconque se déclaroit

son ennemi ; il le poursuivoit sans relâche : différent néanmoins en cela du cardinal son frère, qui poussoit la vengeance jusqu'aux dernières bornes ; au lieu que le duc paroissoit n'ambitionner la victoire, qu'afin de se procurer le plaisir de pardonner. Tous deux enfin n'épargnoient ni peines pour se faire des créatures, ni profusions pour les conserver.

FRANÇOIS II. 1559.

Par une suite de leur caractère, autant que par politique, dans les commencemens de leur administration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvoient leur être utiles. Le cordon de saint Michel devint, par leur entremise, si commun, qu'on l'appela *le collier à toutes bêtes*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coûtoit. Mais ils ne tirèrent pas toujours de ces grâces les avantages qu'ils en espéroient : en gagnant les uns, ils mécontentoient les autres. Comme ils ne s'oublioient pas dans la distribution, on leur portoit envie. Le duc de Guise révolta tout le monde contre son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de grand-maître de la maison du roi, qu'il arracha au connétable. On l'accusa aussi d'une par-

Ils se font des ennemis.

tialité odieuse, pour avoir gratifié Brissac, son confident & son ami, du gouvernement de Picardie, enlevé par ruse à l'amiral de Coligni. Mais ce qui acheva d'aigrir les esprits, fut une inhumanité criante du cardinal.

FRANÇOIS II. 1559.

Ils abusent de l'autorité.

La cour passoit l'arrière-saison à Fontainebleau : elle y étoit fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau règne ; & nombreuse surtout en personnes qui demandoient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions & d'autres récompenses. Fatigué de ces importuns, le cardinal fit planter auprès du château une potence, & publier à son de trompe un édit, qui ordonnoit à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues en cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit, chez des François accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le seul regard du prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, & chacun alla porter son mécontentement dans sa province.

On a vu que malgré les supplices employés par les deux derniers rois,

le Calviniſme s'étoit prodigieuſement étendu dans le royaume; & que Henri II, peu de temps avant ſa mort, avoit fait arrêter cinq conſeillers au Parlement, plus que ſuſpects des nouvelles opinions. De ce nombre étoit Anne du Bourg, prêtre, d'une bonne maiſon d'Auvergne, & conſeiller-clerc au Parlement, qui comptoit parmi ſes ancêtres un chancelier de France.

FRANÇOIS II. 1559.

Ils ſéviſſent contre les prétendus Réformés.

Journ. de Brulart.

Mém. de Condé, t. I.

Le procès de ces priſonniers déja commencé, fut pouſſé avec activité ſous le nouveau miniſtère: il ſembloit qu'on en vouloit ſur-tout à du Bourg, regardé comme le chef. Il employa pour ſe ſauver tous les priviléges que lui fourniſſoit ſon double état de conſeiller & de clerc: mais comme il perſiſtoit dans ſes ſentimens, ces reſſources lui furent inutiles; l'Officialité le condamna en Novembre 1559.

Du Bourg abandonné au Parlement, recuſa le préſident Minard, qu'il regardoit comme l'organe des Guiſes & ſa partie. Celui-ci, quoique ſommé, preſſé, menacé même par l'accuſé, continua de s'aſſeoir au nombre des juges, parceque la récuſation fut déclarée nonvalable. Mais revenant du Palais le 12 Décembre, il fut aſſaſſiné dans la rue

Supplice d'Anne du Bourg.

d'un coup de pistolet. Dix jours après, du Bourg, condamné à être pendu & brûlé, subit son supplice avec la plus grande fermeté.

FRANÇOIS II. 1559.

Le plus coupable ayant été puni, les autres conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quelques amendes, & relâchés ensuite. On sentit dès-lors d'où partoit le coup qui donna la mort au président Minard; & les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençoit déja à employer la violence pour se soutenir.

Liaison des mécontens avec les Calvinistes.

De ce moment on s'accoutuma, dans les libelles qui coururent, à mêler la Religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le ministère, les mécontens ne manquèrent pas de mettre l'intolérance des Guises, afin d'émouvoir les Calvinistes. Les Ecrivains des Guises au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle contre les nouveautés, pour enflammer les Catholiques en leur faveur. De-là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le Catholique voyant les Guises attaqués, crut qu'ils ne l'étoient qu'en haine de la Religion; & par une suite du même préjugé, le Calviniste ne vit dans les mé-

contens que des hommes qui risquoient tout pour les arracher à la persécution.

FRANÇOIS II. 1559.

Ainsi appeloient-ils les efforts que faisoit la Cour pour abolir la religion de Calvin. Ils se plaignoient qu'on avançoit contr'eux les calomnies les plus atroces. On les avoit accusés dans quelques écrits de vouloir mettre le feu dans Paris, & forcer les prisons, afin d'exciter une révolte à l'aide des scélérats qui y étoient renfermés. Il est visible répliquoient les Calvinistes, qu'il n'y a que le parti pris de tout hasarder pour nous rendre odieux, qui puisse nous faire imputer des abominations dont la seule idée fait horreur : tout cela, ajoutoient-ils, est imaginé par des gens avides de nos dépouilles, qui cherchent à nous faire périr en allumant contre nous le faux zèle de la populace. Il sembloit en effet que le but du ministère fût d'encourager le peuple au fanatisme : il permettoit aux Catholiques de s'assembler dans les rues, & de chanter des cantiques devant de petites images de la sainte Vierge. On invitoit les passans à ces dévotions : s'ils refusoient d'y participer, on les maltraitoit ; & quelques plaintes qu'il y eût, ces excès restoient impunis. Néanmoins

Plaintes des prétendus Réformés. *De Laplace.*

FRANÇOIS II. 1559.

la partialité du ministère n'auroit peut-être eu aucune suite, sans les mécontens intéressés à la faire valoir.

Les Châtillons les appuient.

Vie de Coligny, p. 20.

A leur tête étoit un homme que les difficultés animoient au lieu de l'abattre, esprit roide, inflexible, incapable de revenir, quand il avoit une fois pris son parti. Tel fut l'aîné des Châtillons, plus connu sous le nom de l'amiral de Coligny. Il avoit été ami du duc de Guise; mais soit rivalité d'honneurs, soit diversité d'intérêts, ils étoient devenus ennemis, & furent toujours irréconciliables.

L'amiral avoit deux frères bien en état de le seconder: d'Andelot, colonel de l'infanterie Françoise, & le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais. D'Andelot étoit un guerrier intrépide, moins sombre, moins taciturne que l'amiral, mais aussi réservé: *De leur nature ils étoient si posés*, dit Brantôme, *que mal-aisément se mouvoient-ils; & à leur visage, jamais une subite & changeante contenance les eût accusés.* C'étoit d'Andelot qui avoit inspiré à l'amiral le goût de la nouvelle Religion, & on ne doute pas qu'il n'y fût sincèrement attaché. Le cardinal étoit pénétrant, doux, insi-

Brantôme, tome VIII, p. 263.

nuant,

nuant, courtisan délié, & excellent négociateur. La capacité des trois frères, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs correspondances, rendirent bientôt formidable à la Cour le parti qu'ils formèrent dans l'Etat. FRANÇOIS II. 1559.

Il n'est pas aisé de démêler lesquels des Calvinistes ou des mécontens firent les premières démarches pour s'unir : c'est même une chose assez vrai-semblable, qu'également maltraités par le ministère, ils prirent en même temps, la résolution de s'appuyer réciproquement. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette union fut proposée & consommée dans une assemblée que le prince de Condé, frère du roi de Navarre, tint vers la fin de l'année à la Ferté, un de ses châteaux, sur la frontière de Picardie. Assemblée de la Ferté. *De Thou, liv. XXIV. Davila, liv. I. Matthieu, liv. IV, p. 223.*

Jamais ce prince ne se seroit jeté dans l'intrigue, si on l'avoit plus ménagé. Son caractère ouvert & enjoué le rendoit peu propre aux méditations profondes de la politique; encore moins à l'austérité commandée par une religion qui ne prêchoit que la réforme. Aussi, ne montra-t-il jamais un zèle bien vif. *Il se convertit*, dit un auteur non- Le prince de Condé se joint aux mécontens. *Le Lab. t. I. p. 522.*

FRANÇOIS II. 1559.

suspect, *& ne quitta ni ses goûts ni ses maîtresses.* Avec quelques égards, de l'emploi, des pensions, comme il étoit fier, courageux & pauvre, on auroit pu le retenir ; mais les Guises, ou le méprisèrent ouvertement, ou affectèrent de le rechercher pour le jouer & le brouiller avec ses amis. On lui refusa gratifications & gouvernemens. Il prêta donc l'oreille aux insinuations des mécontens, & se livra sans réserve à l'amiral.

Vie de Coligny, l. III, p. 201.

Ses restrictions.

On prétend cependant qu'à son engagement, il mit cette restriction : *Pourvu que rien ne se fît contre Dieu, le roi, ses frères, les princes ou l'Etat.* Mais cette clause ajoutée, ou pour satisfaire sa délicatesse, ou pour le sauver en cas de mauvais succès, n'influa en rien sur les délibérations de l'assemblée. L'amiral y fit voir par des rôles sûrs, qu'il y avoit en France plus de deux millions de Réformés en état de porter les armes ; & ce fut sur cette connoissance qu'on forma le plan de la singulière entreprise, connue sous le nom de *conjuration d'Amboise.*

De Serres, t. I, p. 681.

Vie de Coligny, ibid.

L'assemblée conclud à enlever le roi.

Il s'agissoit d'enlever le roi au milieu de ses deux ministres, d'arrêter

ceux-ci, & de leur faire leur procès. Pour cela il falloit lever des troupes, leur donner des capitaines, les mener sans éclat de toutes les parties de la France à Blois, où on savoit que le roi passeroit le printemps, pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa foible santé. Comme le secret devoit être l'ame de l'entreprise, il importoit que le chef ne fût pas trop distingué, afin de ne point causer de soupçon; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti; que les Calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la Religion, & les mécontens seulement contre les Guises.

FRANÇOIS II. 1559.

On parvint à concilier ces différens intérêts, en nommant chef apparent de l'entreprise la Renaudie, d'une bonne maison du Périgord. C'étoit un homme de main & d'exécution, qui depuis longtemps faisoit épreuve de dangers & de ressources. Contraint de se cacher pour crime, & de chercher même un asile hors du royaume, il alla à Genève & à Lausanne, y fit connoissance avec les François qui s'étoient expatriés à cause de la Religion; & par sa vie errante, il devint comme le lien des réfugiés & des régnicoles.

La Renaudie, chef apparent de l'entreprise.

FRANÇOIS II. 1559.

La confiance étoit donc établie, & les correspondances certaines; il ne s'agissoit plus que de réunir les membres dispersés, sous un chef déja connu, qui passoit pour intelligent, sage autant qu'intrépide, & dans l'occasion brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptoient d'ailleurs sur son éloquence, & principalement sur cet enthousiasme qui en l'entraînant lui-même, devoit par communication emporter tous les autres.

Mesures que prennent les chefs.

Pasquier, liv. V, lett. 4, 5 & 6. Mém. de Tavannes, p. 222. D'Aubigné, tome II, ch. 26, p. 229.

Cependant ils ne se fondoient pas tellement sur l'empire d'un zèle aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux, & enhardir les timides. On fit venir une consultation de théologiens & jurisconsultes Allemands, qui décidoient que les sujets d'un roi mineur persécutés par ses ministres pour la Religion, pouvoient légitimement se soulever contr'eux, & les poursuivre à outrance. On donna de plus à la Renaudie un plan d'opérations, dans lequel tous les accidens étoient prévus, & le succès rendu infaillible. Il lui fut aussi permis d'insinuer que le prince de Condé se mettroit à la tête au moment de l'exécution. Enfin, soit vérité, soit men-

ſonge politique, on débita que la reine mère, & les plus grands du royaume, approuvoient l'entrepriſe. La Renaudie écrivit aux gentilshommes ſes correſpondans, de ſe rendre le premier Janvier à Nantes où le Parlement de Bretagne tenoit alors ſes ſéances, & où l'on devoit donner pluſieurs fêtes à l'occaſion de quelques mariages des premiers de la province : circonſtances propres à réunir ſans ſoupçon une foule d'étrangers, ſous l'apparence de plaideurs & de curieux.

FRANÇOIS II. 1559.

Ils ſe rendirent exactement au rendez-vous. La plupart ignoroient les motifs qui les raſſembloient : cependant aucun ne marqua ni ſurpriſe ni découragement, quand ils ſurent qu'il étoit queſtion d'attaquer en pleine paix, dans un royaume ſans troubles & ſans factions ; de frapper, preſqu'entre les bras du roi, des miniſtres revêtus de toute ſon autorité.

1560. La Renaudie aſſemble les conjurés à Nantes.

La Renaudie leur fit un diſcours artificieux, dans lequel il remonta juſqu'à l'établiſſement des princes Lorrains en France ; établiſſement qu'il prétendit ne s'être fondé que ſur la ruine des familles les plus illuſtres. Il ſuppoſa aux Guiſes, le deſſein formé dès le com-

Son diſcours.

FRANÇOIS II. 1560.

mencement de renverser la constitution de l'Etat : il les fit auteurs de la persécution des Calvinistes, de la disgrâce des grands, de l'exil des princes, de la ruine des peuples, & de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le royaume. A l'entendre, la vie du roi étoit en danger entre leurs mains. Déja, disoit-il, ils répandent avec affectation le bruit que sa mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin : alors se trouvant les maîtres, par l'éloignement des grands & des princes du sang, ils éteindront le reste de la famille royale, qui ne consiste qu'en quelques enfans, & se placeront eux-mêmes sur le trône.

Les conjurés se lient par serment.

« Pour moi, ajouta la Renaudie » avec véhémence, je jure, je proteste, je prends Dieu à témoin que je » ne penserai, ne ferai, ne dirai jamais » rien contre le roi, contre la reine sa » mère, contre les princes ses frères, » ni contre ceux de son sang; mais que » je défendrai jusqu'au dernier soupir » la majesté du trône, l'autorité des » loix & la liberté de la patrie, contre » la tyrannie des étrangers ». Nous le jurons, s'écrièrent tous les assistans : ils

en firent le ſerment, qu'ils ſignèrent, & ſe touchèrent dans la main en ſigne d'union : ils s'embraſſèrent enſuite, verſant des larmes d'attendriſſement, & chargeant d'imprécations les perfides qui ſeroient aſſez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant que de ſe ſéparer, la manière de faire les levées, & on fixa le lieu & le jour de l'exécution, qui devoit être à Blois le 15 Mars : après cela chacun partit pour la province qui lui étoit aſſignée.

FRANÇOIS II. 1560.

Tout réuſſiſſoit à ſouhait : les Guiſes amenèrent le roi à Blois, où ils lui procuroient des amuſemens, & vivoient dans une ſécurité profonde. Pendant ce temps les levées ſe faiſoient avec ſuccès à la manière d'Allemagne ; c'eſt-à-dire, que les ſoldats s'enrôloient ſans ſavoir pour quelle expédition, s'obligeant de marcher ſans délai à l'ordre du capitaine qui les ſoudoyoit. Déja ceux des provinces les plus éloignées étoient en mouvement : ils avançoient par pelottons, qui groſſiſſoient à meſure qu'ils approchoient, & le centre du royaume ſe rempliſſoit de troupes. Les Guiſes cependant ne ſoupçonnoient rien. Ils recevoient bien quelques avis des pays étrangers : on leur mandoit de ſe tenir

Sur quelques ſoupçons la Cour eſt tranſférée de Blois à Amboiſe. *De Laplace, liv. 11.*

FRANÇOIS II. 1560.

sur leurs gardes, qu'il y avoit un complot formé contr'eux, mais on ne leur donnoit ni lumières ni détails. Néanmoins sur ces foibles indications, par précaution ils transférèrent la cour de Blois à Amboise. C'étoit une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, & munie d'un château assez fort pour attendre du secours. Ils se crurent alors en sureté; & ces hommes si habiles alloient se laisser surprendre, si le chef de la conjuration lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La conjuration est découverte.

La Renaudie logeoit à Paris chez un avocat nommé Avenelles, son ami. Celui-ci voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui se succédoient chez son hôte, eut quelques soupçons: il les communiqua à la Renaudie, qui lui avoua la conspiration. Avenelles écoute avec un air d'intérêt, & paroît s'échauffer pour le succès de l'entreprise; mais roulant dans son esprit l'importance de l'affaire, les difficultés & les périls, saisi de crainte, il prend le parti d'aller tout révéler au secrétaire du duc de Guise, qui étoit alors à Paris. Sans délai le secrétaire envoie Avenelles à Amboise. On l'interroge, & les Guises voient

voient avec le plus grand étonnement le précipice ouvert sous leurs pas.

FRANÇOIS II. 1560. Précautions des Guises.

A la sécurité succèdent la terreur & les alarmes. Les oncles du roi sentent alors que ce n'est plus contre quelques particuliers isolés qu'ils ont à se défendre, comme ils le pensoient, mais contre un parti formidable, qui a des chefs, un conseil & des soldats. Comme Avenelles, peu instruit lui-même des détails, ne pouvoit leur donner les lumières nécessaires, tout ce qui les environne leur devient suspect. Ils ne savent si en donnant des ordres, ils se fient à des amis ou à des ennemis.

Il y avoit dans les prisons de Vincennes un nommé Robert Stuart, esprit brouillon, de ces hommes entreprenans, qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses. Avec lui étoient renfermés plusieurs autres de même caractère. Les Guises soupçonnent que ces gens du fond de leurs cachots pouvoient bien avoir part au complot, & ils les font amener en poste, liés & garottés, pour leur arracher la vérité par les tortures.

Le conseil rencontra plus juste en conjecturant que les Châtillons devoient être mieux instruits. La reine mère, à la

FRANÇOIS II. 1560.

prière des ministres, les manda, sous prétexte de prendre leurs avis sur la conduite à tenir dans ces circonstances. Peut-être espéra-t-on, en les tenant sous les yeux du roi, empêcher qu'ils n'aidassent les conjurés. De leur côté les Châtillons vinrent volontiers, se flatant que leur présence ne pouroit être qu'avantageuse à l'exécution.

Ils veulent gagner les peuples par la douceur.

Introduit dans le cabinet de la reine mère, l'amiral parla vivement contre la mauvaise administration : il insista principalement sur le mécontentement des peuples, & s'appliqua à faire voir ce qu'il y avoit à craindre de l'esprit de discorde qui s'emparoit de toute la nation. Il plaida la cause des Réformés, & conclut à suspendre jusqu'à la décision du concile, les peines capitales décernées contre eux. Les plus modérés du conseil, du nombre desquels étoit le chancelier Olivier, embrassèrent le même avis, & on dressa un édit en faveur des Calvinistes. Mais de l'amnistie furent exceptés les prédicateurs, ceux qui sous prétexte de Religion avoient formé des complots contre le roi, la reine, ses frères & ses ministres; ceux qui avoient arraché les coupables des mains de la justice, pillé les finances du

roi, & arrêté ſes lettres & ſes courriers. La déclaration fut publiée le 12 Mars.

FRANÇOIS II, 1560.

Pour être venue un peu trop tard, elle ne remédia à rien. La Renaudie, ſur le tranſport de la Cour de Blois à Amboiſe, avoit changé ſes rendez-vous, aſſigné d'autres poſtes, & fixé l'exécution au 16 au lieu du 15. Le prince de Condé ne déſeſpérant pas non plus, vint à Amboiſe avec des gens de main, qui devoient être cachés tant dans la ville que dans le château, pour ſeconder à temps les tentatives du dehors. Le duc de Guiſe, auſſi fécond en reſſources, voyoit le péril ſans ſe déconcerter : il n'omit aucune des meſures qu'il pouvoit prendre dans l'incertitude où il ſe trouvoit. Ses ordres furent dépêchés aux gouverneurs des provinces, d'arrêter les gens armés qui prenoient le chemin d'Amboiſe. Il envoya des officiers lever des troupes, & écrivit à la nobleſſe la plus prochaine de venir inceſſamment ſe ranger auprès du roi. En même-temps il écartoit ceux qui lui étoient ſuſpects, en leur donnant des commandemens au loin, & des commiſſions honorables. Des précautions ſi bien priſes auroient néanmoins échoué, par l'opiniâtreté des

Les conjurés avancent toujours.

conjurés, si l'un d'eux n'eût livré le plan des opérations. Alors Guise n'agit plus en aveugle : il sut de quel côté devoient venir les plus grands efforts ; il connut les embuscades, les lieux de ralliement, les stratagêmes, les ruses, & par conséquent les mesures qu'il falloit y opposer.

FRANÇOIS II. 1560.

Le roi marque quelque défiance de ses oncles.

Le jeune roi voyoit ces mouvemens, & ne savoit qu'en penser. Quoiqu'il fût, pour ainsi dire, gardé à vue par ses oncles, il passoit toujours quelques doutes jusqu'à lui ; & au besoin, son bon sens tout seul suffisoit pour lui persuader qu'un pareil soulèvement ne pouvoit le regarder personnellement. *Qu'ai-je fait à mon peuple, qui m'en veut ainsi*, disoit-il quelquefois au duc & au cardinal ? *Je veux entendre ses doléances, & lui faire raison. Je ne sai*, ajoutoit-il, *mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je desirerois que pour un temps vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi que l'on en veut.* Mais les Guises se gardèrent bien de risquer cette épreuve : au contraire, le duc profita des troubles pour obtenir la dignité de lieutenant général du royaume ; les lettres en furent expédiées le 17 Mars

De Serres, tome I, pag. 662.

Le Lab. t. I, p. 520.

Mém. de Condé, tome I, p. 357.

Dès le 16 les gens de la Renaudie parurent. Ils suivirent, autant qu'ils purent, le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangemens, un troupe de Calvinistes sans armes, avec toutes les marques d'hommes de paix, & un air suppliant, devoit entrer dans la ville, sous prétexte de présenter une requête au roi. Si on leur laissoit le passage libre, ils se flatoient, par leur grand nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues & des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auroient été soutenus, devoit accourir & s'emparer des portes, pendant que l'infanterie répandue autour de la ville pénétreroit par les brêches des remparts & les jardins du château. En même temps les conjurés entrés dans Amboise depuis quelques jours à la suite des Châtillons & du prince de Condé, tous gens d'exécution, avoient ordre, d'aller droit aux Guises, de les arrêter, & en cas de résistance, de les massacrer sans délai. Le prince de Condé se seroit mis ensuite à la tête des vainqueurs : maître du roi, il auroit fait, sous le nom du monarque, le procès aux ministres & à leurs adhérens, & se seroit emparé du gouvernement.

FRANÇOIS II. 1560.

Les conjurés se présentent à Amboise.

FRANÇOIS II. 1560.

Instruit du plan d'attaque, le duc de Guise dresse en conformité son plan de défense : il change la garde du roi, & fait murer les portes désignées. Ne voulant pas laisser oisifs le prince de Condé, les Châtillons & leurs complices, qui auroient bien pu, pendant qu'il se défendoit de front, l'attaquer à dos, il les place dans les postes les plus exposés, & les entoure de surveillans, pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville & du château des patrouilles fortes & nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachemens avant qu'ils soient formés, & les dispersent : tout ce qu'on fait de prisonniers dans la premiere chaleur, est pendu aux fenêtres & aux créneaux du château, afin d'intimider les autres.

Ils sont repoussés.

La Renaudie est tué.

Mais peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les conjurés avançoient toujours. Une troupe n'étoit pas plutôt défaite, qu'une autre la remplaçoit : tantôt ils résistoient ouvertement, tantôt ils fuyoient & se cachoient pour attendre du renfort. La Renaudie parcouroit la campagne accompagné d'un seul homme ; il pressoit les uns, retardoit les autres, pour tâcher de les réunir &

d'en former des corps capables de défense. Dans cette occupation il est environné par un parti de Royalistes : il se défend avec intrépidité, tue de sa main le premier qui a la hardiesse de l'approcher ; mais il tombe lui-même frappé de loin d'une balle, & expire sur le champ. Son corps porté à Amboise, fut attaché à une potence, avec cette inscription : *Chef des rebelles.* FRANÇOIS II. 1560.

Les efforts des conjurés crus épuisés, se renouvellent.

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée : en conséquence, pour finir proptement cette malheureuse affaire, en facilitant une retraite aux conjurés, le chancelier, malgré les Guises, fit passer un édit, par lequel amnistie entière étoit accordée à ceux qui avoient pris les armes, plutôt, disoit-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent sur le champ, & qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au roi. Le plus grand nombre rassuré par cet édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa province.

Ils sont punis. *Mém. de la Vieilev. t. IV, p. 204.*

Mais pendant qu'ils retournoient en paix dans leur patrie, un reste de conjurés croyant trouver la vigilance de la Cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour s'approcher d'Am-

François II. 1560.

boise, & pénétrer dans la ville. Ils furent heureusement découverts & repoussés. Cette dernière tentative mit les Guises en fureur; ils firent révoquer l'amnistie. le Roi commanda les arrêts au prince de Condé : des ordres furent expédiés aux gouverneurs des villes, commandans & capitaines, de mettre leurs troupes en campagne, & de faire main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. Ceux qui se retiroient paisiblement sous la sauve-garde de l'édit, ne furent pas exceptés : on les arrêtoit sur les routes, & on les traînoit en prison A la moindre résistance, ils étoient impitoyablement massacrés, sans qu'ils fussent quel nouveau crime leur attiroit ce cruel traitement.

Quelques officiers envoyés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avoient ignoré le but criminel, en laissèrent échapper plusieurs; mais dans Amboise même il n'y eut point de grâce; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence, d'autres par le tranchant de l'épée. Le sang ruisseloit dans les rues, & les bourreaux ne pouvoient suffire : sans forme de procès, sans jugement

préalable, on les jetoit pieds & mains liés dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres. FRANÇOIS II. 1560.

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des conjurés resserrés dans les prisons. Un des plus considérables fut Castelnau, gentilhomme distingué par sa probité & par ses services. Il s'étoit livré lui-même sur la foi du duc de Nemours. Celui-ci ayant rencontré Castelnau à la tête d'un escadron de rebelles, avant que de le charger, éleva la voix & lui demanda, comme à un homme qu'il estimoit, pourquoi il le voyoit les armes à la main contre son roi. « Notre dessein, répondit Castelnau, n'est » pas de faire la guerre à notre roi, » mais de lui présenter nos très-humbles remontrances contre la tyrannie » des Guises. *Est-ce ainsi*, reprit le duc » de Nemours, *que l'on doit aborder* » *un roi, & lui présenter les vœux de son* » *peuple*? *Si vous voulez poser les ar-* » *mes, je vous promets sur ma foi de* » *vous faire parler au roi, & de vous* » *ramener en sureté* ». Nemours en fit serment & le signa. Castelnau le suivit;

On fait le procès aux plus considérables. *Mém. de la Vieillev. t. IV, p. 187.*

mais il ne fut pas plutôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers. En vain le duc de Nemours se donna tous les mouvemens possibles pour obtenir sa grâce; les ministres lui répondirent constamment que mal-à-propos il avoit donné sa parole, & que le roi n'étoit pas obligé de la garder à un rebelle: *Ce qui causa*, dit le maréchal de la Vielleville, *un grand crève-cœur & mécontentement au duc de Nemours, qui ne se tourmentoit que pour sa signature; car pour sa parole, il eût toujours donné un démenti à qui la lui eût voulu reprocher, sans nul excepter, tant étoit vaillant prince & généreux.* Exemple remarquable d'un point d'honneur mal-entendu, qui craint moins la faute que la preuve.

FRANÇOIS II. 1560.

Ibid. 191.

Castelnau expira sur l'échafaud, en martyr de sa Religion, & aux yeux des partisans de la cause, en héros de la patrie. Avec lui moururent plusieurs de ses complices, qui jusqu'à la fin protestèrent de l'innocence de leur intention, & demandèrent à Dieu vengeance de la cruauté des Guises, seules causes de leur malheur.

Singulière justification du P. de Condé.

Le prince de Condé violemment soupçonné, mais peu chargé par la Bi-

gue, secrétaire de la Renaudie, & d'autres conjurés qu'on avoit appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute la Cour, & les ambassadeurs mandés à ce sujet. Condé se plaignit amèrement des soupçons élevés contre lui, & plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié. Il finit par cette protestation : *Si quelqu'un est assez hardi pour soutenir que j'ai tenté de révolter les François contre la personne sacrée du roi, & que je suis auteur de la conspiration, renonçant au privilége de mon rang, je suis prêt à le démentir par un combat singulier. Et moi*, reprit le duc de Guise, *je ne souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci d'un pareil crime ; & je vous supplie de me prendre pour second.*

FRANÇOIS II. 1560.

Ainsi finit, par une scène presque comique, un des plus tragiques événemens que fournisse notre histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un auteur contemporain, *il y eut plus de mal-contentement que de huguenoterie.* C'est en effet ce que protestèrent les prétendus réformés, dans les écrits qu'ils répandirent d'a-

Opinion du temps sur la conspiration d'Amboise. *Mém. de Condé, t. I, p. 347. De Thou, liv. XXV. Davila, liv. II.*

bord : ils affirment qu'ils n'ont pas pris
FRANÇOIS II. les armes pour la Religion, mais simple-
1560. ment pour réprimer la tyrannie des Guises, & procurer l'assemblée des Etats, dans lesquels on auroit pu modérer les édits portés contre les Calvinistes.

Au contraire, dans les écrits envoyés sous le nom du roi aux Parlemens, aux gouverneurs des provinces & aux princes étrangers, on lui fait dire que la conjuration étoit formée contre lui, contre la reine sa mère & ses frères, pour changer la Religion, & établir en France une république semblable à celle des Suisses : chacun en jugea comme il étoit affecté. Le connétable chargé malignement par les Guises d'aller faire au Parlement le rapport de ce qui s'étoit passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvoit dire pour & contre. On lui avoit donné cette commission, afin de le prendre dans ses paroles ; de le rendre odieux au roi, s'il approuvoit les conjurés, & suspect à ses amis, s'il les condamnoit. Il rendit brièvement compte du fait ; & ajouta pour toute réflexion, que les conjurés étoient en faute, parceque si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le

roi avoit-il dû être irrité qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles & ses ministres. FRANÇOIS II. 1560.

Mais le connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des Guises, comme ils le desiroient; & par son silence il laissa croire qu'ils étoient en faute eux-mêmes d'avoir, par leur mauvaise administration & leur dureté, poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étoient pas de la conjuration, n'auroient pas été fâchés qu'elle réussît : ils ne se déclarèrent pas, mais on lisoit ce desir dans leurs yeux; ce qui fit soupçonner de complicité bien des gens qui n'en avoient pas seulement entendu parler. Grand nombre de personnes qui desiroient le succès de la conjuration.

Après l'amnistie, le nombre des coupables se trouva beaucoup plus grand qu'on ne pensoit. *J'y vis*, dit Brantôme, *des Huguenots qui disoient : Or hier nous n'étions pas de la conjuration, & ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde ; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, & que l'entreprise étoit bonne & sainte.* *Brantôme, tome VIII.*

Les criminels qu'on avoit retenus en prison malgré l'amnistie, trouvoient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation. On prenoit à tâche dans Compassion générale pour les coupables.

François II. 1560.

les conversations de diminuer leur faute, si on ne pouvoit les innocenter entièrement. Chacun s'empressoit à leur fournir les moyens de se sauver : plusieurs s'évadèrent par la connivence des premiers de la cour ; & quelques-uns à peine en liberté, recommencèrent à braver les Guises. Stuart, cet homme intriguant amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, s'étant sauvé après les autres, écrivit au cardinal : *La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande douleur, par le chagrin que nous savions qu'elle occasionneroit à votre éminence. Nous nous sommes mis aussi-tôt à la suite des fuyards ; & dès que nous les aurons pris, nous ne manquerons pas de vous les ramener bien accompagnés.* Le prélat qui étoit timide, ne mépriſa pas cette ironie. Dès ce moment les deux frères montrèrent plus d'affabilité au commun des Calviniſtes : il firent même donner un édit, qui portoit abolition de tous les crimes commis sous prétexte de la Religion, pourvu toutefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'Eglise.

Mort du chancelier Olivier.

La dernière victime que la mort frapa à Amboise, fut le chancelier Oli-

vier : il fut soupçonné, comme bien d'autres, d'être de la conjuration. En effet, soit humanité, soit intérêt, il ne montroit pas pour la punition des coupables toute l'ardeur que les princes Lorrains auroient desirée. Le cardinal vint lui rendre visite, comme il étoit prêt à mourir; mais le chancelier ne voulut pas le voir, & s'écria, en se tournant vers la muraille : *Ha! mauldit cardinal tu te dampnes, & nous fais aussi tous dampner.*

FRANÇOIS II. 1560. *D'Aubigné, tome II, ch. 16. Mém. de Tav. p 222. Mém. de la Viellev. t. IV, p. 93.*

Olivier fut remplacé par Michel de l'Hôpital, qui avoit passé par tous les grades de la magistrature. Grand poëte, mais poëte grave & philosophe, de mœurs austères, ferme, courageux, & plus propre qu'aucun autre à garantir le royaume, s'il eût été possible, des maux qui le menaçoient. Il dut son élevation à la reine mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre l'énorme puissance des Guises. Depuis qu'ils se trouvoient bien établis, ils dédaignoient de lui communiquer les affaires. Elle cessa aussi d'avoir confiance en eux; & à cette époque commencèrent les variations qu'on lui a tant reprochées, & auxquelles les historiens donnent des causes si différentes.

L'Hôpital le remplace. *Mém. de la Viellev. t. IV, p. 184.*

FRANÇOIS II. 1560.

Caractère de Catherine.

Brantôme.

Catherine de Medicis ne doit pas être jugée sur les libelles, qui en font un monstre, ni sur les panégyriques qui lui prodiguent toutes les vertus : elle eut de grandes qualités & de grands défauts : comme reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa Cour, à la rendre brillante & magnifique, nulle ne l'égala, dit Brantôme, qui faisoit lui-même partie de cette Cour. Elle étoit belle, de riche taille, majestueuse & prévenante : sans cesse environnée d'un cortége nombreux des premières demoiselles de son royaume, elle se divertissoit avec elles à la pêche, à la chasse, à la danse & aux ouvrages de soie, qui, avec la conversation, étoient l'amusement le plus commun des cercles.

Elle aimoit tous les arts & les protégeoit. L'Etranger comme le François étoit surpris, en arrivant à sa Cour, de se voir accueilli, flaté, distingué par l'éloge des actions qui pouvoient relever sa famille ou sa personne. C'étoit elle qui se chargeoit de présenter aux rois ses enfans, les gentilshommes de son royaume ; & elle le faisoit avec cet air d'intérêt qui éloigne la timidité & gagne la confiance. Sa Cour en un mot étoit libre, gaie, folâtre même, au milieu

lieu du sérieux des guerres & des sombres fureurs du Fanatisme.

FRANÇOIS II 1560.

Mais souvent la liberté dégénéra en licence : Catherine ne veilloit pas d'assez près sur cette jeunesse vive & sensible, ou plutôt elle lui souffroit trop un goût de galanterie, dont on prétend qu'elle n'étoit pas éloignée elle-même. On l'accuse aussi de s'être servi des charmes de ses filles, & d'avoir autorisé, du moins par une trop longue patience, leurs complaisances criminelles, pour enchaîner dans le repos les princes & les grands dont elle redoutoit le courage. Quoi qu'il en soit de cette imputation, il est du moins certain que c'est à son règne qu'a cessé l'austère bienséance de l'ancienne galanterie Françoise, chassée par la fureur de la parure & des ajustemens. La pudeur en souffrit ; & comme toutes les vertus se tiennent, à la généreuse franchise de nos ancêtres succédèrent la ruse & la finesse, qui, sous une reine Italienne, s'accréditèrent aux dépens de la bonne-foi.

Comme mère des rois, tutrice de ses enfans, & régente du royaume, le caractère de Catherine est encore un problème pour les esprits non préve-

nus. Elle étoit plus circonspecte qu'entreprenante : au défaut de la vigueur d'un chef, elle avoit toute l'astuce de son sexe & de son pays. Elle ne fut ni méchante, pour le plaisir de l'être, ni bonne par principe ou par une pente naturelle : ses vertus & ses vices dépendirent toujours des momens & des circonstances.

François II. 1560.

Avant la conjuration d'Amboise, & longtemps depuis, la reine mère entraînée par la rapidité des événemens, n'eut point de plan fixe de conduite. Aujourd'hui, favorable aux religionnaires, elle recevoit leurs écrits & les lisoit avec les apparences du penchant & de l'approbation : demain, rendue aux Guises, elle se livroit à eux jusqu'à leur servir d'instrument pour tirer les secrets de leurs ennemis. Pendant tout le règne de François II son premier fils, ce fut le même caractère, foiblesse & variations.

Assemblée de Fontainebleau.

Négocier, aboucher les personnes, se proposer pour médiatrice & arbitre, faire de grandes assemblées, dont les préparatifs & les délibérations donnent du temps, c'étoit-là sa marche ordinaire. Ces sortes de convocations eurent toujours sous son administration

les prétextes les plus plausibles. Tels furent ceux de l'assemblée de Fontainebleau : on devoit dans des conférences pacifiques, y rechercher de bonne foi la cause des troubles, prendre des mesures fixes pour réparer le passé, & procurer, s'il étoit possible, une tranquillité durable. Le ministère y appela les princes, les plus puissans seigneurs, les chevaliers de l'ordre, & les principaux magistrats. Elle fut convoquée pour le 21 Août. FRANÇOIS II, 1560.

Mais dans cet intervalle les Guises aigrirent de nouveau les esprits. Ne pouvant chagriner autrement les Montmorencis, ils achetèrent un procès contre eux. La sagesse du Parlement empêcha l'instance, & l'affaire s'assoupit ; mais les Montmorencis gardèrent profondément dans leur cœur le souvenir de cet affront.

Tant de hauteur, si peu de ménagement de la part de ceux qui avoient en main la puissance souveraine, donnèrent lieu de tout appréhender. On regarda l'assemblée de Fontainebleau comme un piége. Au lieu de s'y rendre, le prince de Condé alla à Nérac, se plaindre au roi de Navarre son frère des mauvais traitemens qu'on lui avoit fait

FRANÇOIS II. 1560.

essuyer à Amboise, & l'engager à se joindre avec lui pour en tirer vengeance. Les Montmorencis & les Châtillons n'osant désobéir ouvertement aux ordres du roi, se présentèrent à l'assemblée, mais comme à une conférence militaire, escortés d'une grosse troupe de cavalerie, & prêts à repousser la force par la force.

Commen. tome I, p. 37.

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée qui devoit produire des événemens si avantageux, se passa comme un spectacle de théâtre. Les rivaux entrèrent à tour de rôle sur la scène : ils récitèrent de grands discours, firent parade des sentimens les plus épurés pour la Religion & l'Etat : tout le mal, ils le rejetèrent sur leurs adversaires, se contredirent, cherchèrent à s'épouvanter par l'ostentation réciproque des moyens de se nuire ; & après biens des débats, bien des discussions qui n'éclaircirent rien, ne remédièrent à rien, on conclut qu'il seroit au plutôt assemblé un concile national ; que l'on convoqueroit aussi les Etats du royaume, & que jusqu'à ce temps les choses resteroient comme elles étoient.

Projet des Guises & des mécontens.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croiroit que l'inten-

tion des princes Lorrains fut de réunir sous ce prétexte les chefs des mécontens, de les arrêter, & d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigeroit. Ceux qui penchent pour ce sentiment, s'appuient sur les mesures que prirent les Guises après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de l'Etat. Ils envoyèrent des troupes dans les endroits suspects, changèrent les commandans, investirent d'espions & d'autres gens gagnés le roi de Navarre & le prince de Condé; & quand vint le temps, ils n'épargnèrent ni menaces, ni espérances, ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les princes aux Etats. Mais d'autres pensent que les Lorrains ne prirent un parti violent contre le prince de Condé, que quand ils le virent recommencer ses intrigues, quand ils furent que les troubles se renouveloient par-tout; qu'on couroit déja aux armes dans la Provence, le Dauphiné & d'autres provinces; quand enfin ils furent certains qu'il y avoit un complot formé pour les arracher de la Cour & les perdre.

FRANÇOIS II. 1560. *Mém. de Tavannes, page 133.*

Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un

De Laplace, liv. III.

FRANÇOIS II. 1560.

gentilhomme Gascon nommé la Sague, que le prince de Condé avoit envoyé à l'assemblée de Fontainebleau, pour lui faire le rapport de ce qui s'y passeroit. Ces lettres ne contenoient rien d'essentiel en apparence; c'étoient de la part des Montmorencis des assurances d'attachement aux Bourbons. François de Vendôme, vidame de Chartres, leur offroit aussi ses services, s'ils entreprenoient quelque chose pour le bien du royaume: offres équivoques, qu'on ne pouvoit cependant taxer de crime. Mais la Sague menacé de la torture, parla; il avoua qu'il y avoit une nouvelle entreprise formée pour le temps des Etats fixés à Orléans; que le roi de Navarre & le prince de Condé devoient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers & de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Picardie, la Bretagne & la Provence; enfin exciter un cri général, qui demanderoit la disgrâce des Guises ou leur mort.

La Sague toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du vidame de Chartres: ce moyen ayant fait paroître des caractères invisibles auparavant, on y lut de la main de Dardois,

secrétaire du connétable, que son maître étoit toujours déterminé à faire périr les Lorrains : qu'il espéroit y réussir malgré le roi, par son crédit aux Etats; & qu'il ne falloit plus tergiverser, mais attaquer les ministres à force ouverte. FRANÇOIS II. 1560.

On mit à la Bastille le vidame de Chartres. Ce seigneur étoit aimable & galant : il passoit pour avoir plu à la reine mère, & n'avoir conçu une si violente aversion contre les Guises, que depuis qu'il crut le duc mieux que lui auprès d'elle. Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité : il fut traité fort durement dans la prison : les Guises le tinrent longtemps incertain de son sort, & il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment que par un retour de fortune il alloit triompher de ses ennemis. *Mém. de Condé, t. I.*

C'étoit un zélé partisan enlevé aux princes de Bourbon, qui se trouvoient alors dans un grand embaras. Les ordres réitérés du roi ne leur permettoient pas de s'absenter des Etats, sans s'exposer à être poursuivis comme criminels. Le prince de Condé qui n'avoit rien à perdre, consentoit à en courir les risques : mais le roi de Navarre, qui d'ailleurs se sentoit la conscience assez nette, Embaras des Bourbons. *Castelnau, liv. II. De Laplace, liv. III.*

François II. 1560.

ne vouloit pas se mettre, par sa désobéissance, dans le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint à ce sujet plusieurs conseils. La duchesse de Montpensier, confidente de la reine mère, avoit sous main fait passer un avis qui étoit gouté de plusieurs : c'étoit, en même temps que les Bourbons partiroient pour les Etats, de surprendre les enfans du duc de Guise, & de les enfermer à Sedan, pour s'en servir d'otages. Il y avoit encore l'expédient de ne se point hasarder tous les deux ensemble, & que Condé restât en sureté, pendant que le roi de Navarre iroit à Orléans. La dame de Roye, belle-mère du rince, & Eléonore son épouse, pleines de frayeur, insistoient vivement sur ce dernier parti. On balança longtemps, on pesa les dangers & les ressources; mais enfin la mauvaise fortune du prince l'emporta, & les Bourbons partirent pour Orléans, où les Etats devoient se tenir à la fin d'Octobre.

Etats d'Orléans.

Les Etats du royaume, tels qu'aime à se les représenter tout François convaincu de la bonté de ses rois, & du respectueux attachement des peuples, sont l'assemblée du pere & des enfans, qui traitent en commun des intérêts de la

la famille : le prince y porte une ame attendrie sur le besoin des malheureux, des projets de bienfaisance, un esprit de conciliation & de justice, & un cœur disposé à se laisser émouvoir par les plaintes de l'opprimé. Les grands du royaume, les ministres de la Religion, les députés des provinces & des villes, organes sacrés de la république recommandée à leurs soins, présentent avec confiance les vœux de la patrie qui s'explique par leur bouche. La vérité approche du trône sans être déguisée par la flaterie, ni rendue odieuse par le murmure; & la majesté du souverain au milieu des sujets soumis & dociles, ne conserve que l'éclat qui attire la vénération, sans imprimer la terreur.

FRANÇOIS II. 1560.

Mais il faut pour cela que le roi n'ait pas contre son peuple des préjugés qui altèrent sa tranquillité, comme en avoit François II. Ce prince infortuné, depuis le moment qu'il étoit monté sur le trône, n'avoit vu autour de lui que perfidie & trahisons : on lui rempliſſoit l'esprit d'idées funestes; & consumé par une maladie de langueur à l'âge de dix-huit ans, il voyoit, pour ainsi dire, creuser son tombeau, au milieu des conjurations de ses proches, & des

complots sanguinaires des grands de son royaume.

FRANÇOIS II. 1560.

Le roi arrive à Orléans.

La tristesse & la mélancolie, suites des inquiétudes de la Cour sur la santé du roi, & sur les événemens qui se préparoient, rendirent son entrée dans Orléans sombre & lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnoit glaça tous les cœurs : la ville fut remplie de soldats ; on posa de gros corps de garde à toutes les portes, & des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues & les places publiques.

Les Bourbons s'y rendent.

C'étoit avec ces préparatifs qu'on attendoit les princes de Bourbon : le roi avoit envoyé au-devant d'eux le cardinal de Bourbon leur frère, les assurer de sa part qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Pour eux, d'un côté encouragés par cette parole, de l'autre effrayés par les nouvelles qu'ils recevoient en route, ils flotoient entre la crainte & l'espérance. Mais quand ils auroient voulu reculer, ils ne le pouvoient, parceque des compagnies de cavalerie chargées de veiller sur leur conduite, les investissoient de loin. Ils arrivèrent à Orléans le 30 Octobre.

Le Prince de Condé est arrêté.

Aussi-tôt ils se présentent chez le roi. Dès l'entrée, tout leur annonce la

colère du souverain : les courtisans les évitent, aucun ne leur fait cortége; les ministres les regardent d'un air froid. Le roi prend un visage sévère, reproche au prince de Condé en peu de mots les crimes dont on l'accusoit, écoute à peine ses réponses, & le fait arrêter.

FRANÇOIS II. 1560.

Castelnau, liv. II, ch. 11.

Tout étoit prêt pour appuyer ce premier éclat. Le maréchal de Saint-André, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des Calvinistes, avoit rapporté des informations à la charge du prince. Beaucoup de témoins déposoient qu'il avoit fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étoient saisis, ses complices dans les fers; il ne s'agissoit plus que de juger : on établit à cet effet un tribunal composé du chancelier & de commissaires tirés du Parlement de Paris. En vain le prince réclama le droit d'être jugé par le roi à la tête des Pairs du royaume & du Parlement, toutes les chambres assemblées; il lui fut enjoint de répondre, faute dequoi il seroit déclaré atteint & convaincu du crime de lèze-majesté. Il demanda un conseil : cette grâce, qu'on ne put lui refuser, tourna à sa perte. Les moyens de défense qu'il fournit à ses avocats,

On lui fait son procès.

François II. 1560.

& qu'on lui fit malignement signer, furent employés, par ordre du roi, comme une réponse judiciaire; & le tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

On demande en vain sa grâce.

Le Labour. tome I, page 512. Mém. de la Viellev. tom. IV, p. 249.

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenoient néanmoins du temps, & reculoient la conclusion. Les parens & les amis du prince profitoient de ce temps précieux pour tâcher de le sauver. Eléonore de Roye, son épouse, jeune princesse mère de plusieurs enfans, se jetoit, fondante en larmes, aux pieds du roi, qui lui répondoit sèchement: *Votre mari a voulu m'ôter ma couronne & la vie.* On alloit aux Guises; ils disoient: *Il faut d'un seul coup couper la tête à l'héréſie & à la rebellion.* Le roi de Navarre fut jusqu'à s'humilier devant le cardinal de Lorraine, qui le rebuta durement.

Le roi de Navarre court risque de la vie.

D'Aubigné. Cayet. La Planche.

Mais pendant qu'il sollicitoit vivement pour son frère, il courut lui-même risque de la vie. Bourbon avoit été averti secrètement qu'il lui viendroit un ordre de se rendre promptement chez le roi, & qu'il prît bien garde à ses paroles, parcequ'au moindre signe de mécontentement du monarque, des gens apo-

ſtés devoient ſe jeter ſur lui & l'aſſaſſiner. L'ordre vint : le roi de Navarre ſe le fit répéter juſqu'à trois fois avant que d'obéir. A la fin, ne pouvant plus s'en diſpenſer, *J'irai*, dit-il, à un de ſes confidens; *je combattrai tant qu'il me reſtera un ſouffle de vie : ſi je ſuccombe, prenez ma chemiſe teinte de mon ſang, portez-la à mon fils, & que la vie l'abandonne plutôt que le deſir de la vengeance.* Il alla chez le roi, écouta tranquillement, répondit avec modeſtie, & ſe retira ſans aucun mal. En ſortant, il put entendre l'un des Guiſes, qui outré de le voir échappé, s'écria avec indignation, en parlant du jeune roi François II : *O le lâche! O le poltron!*

FRANÇOIS II. 1560.

Cet attentat plein de noirceur fait frémir, ſur-tout quand on ſonge qu'il fut conſeillé à un roi enfant, dont la ſanté chancelante s'affoibliſſoit tous les jours, & que le ſaiſiſſement inſéparable d'un pareille exécution, pouvoit précipiter dans le tombeau. Mais loin de ménager ſon état, les Guiſes ne ſongeoient qu'à en profiter, pour conſommer leur entrepriſe. Le prince de Condé fut condamné à mort. Quelques-uns des commiſſaires avoient déja ſigné la ſentence, quand le bruit ſe ré-

Le prince de Condé condamné à mort.

Le Labour. t. I. p. 512.

pandit que le roi qui languissoit depuis un mois, étoit dans un extrême danger.

FRANÇOIS II. 1560.

A cette nouvelle, les partisans & les ennemis du prince restèrent en suspens : pour lui, déterminé à tout, il avoit toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de la crainte. Resserré, sans aucune communication au-dehors, entouré de surveillans mal intentionnés, réduit à se faire servir par des domestiques étrangers, au défaut des siens, qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaieté ordinaire. Il écrivit à sa femme, dont on lui avoit interdit la vue, des lettres pleines de consolations. Il ne plia pas dans sa disgrâce ; à plus forte raison, lorsque l'extrémité du roi lui donna quelques espérances. Sollicité dans cet instant de consentir à quelqu'accommodement avec les Guises, il répondit : *Il n'y a meilleur moyen d'appointement, qu'avec la pointe de la lance.* Disposition funeste, qu'il auroit payée, de sa vie, si François II n'eût été rapidement emporté. On convient assez que sa maladie devoit le conduire au tombeau ; mais sa mort arrivée si promptement, & si à propos, a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 5 Décembre, trop jeune &

Mort de François II.

Vie de Coligni, l. III.

trop affoibli par ſes infirmités, pour qu'on puiſſe lui imputer les malheurs de ſon règne.

FRANÇOIS II. 1560.

Ceux qui connoiſſent l'inquiète activité des ambitieux, imaginent aiſément que le temps de la maladie de François II ne s'écoula pas ſans intrigues pour le gouvernement. Il mouroit au moment que des deux premiers princes du ſang, l'un étoit priſonnier, prêt à périr par la main du bourreau, comme criminel de lèze-majeſté; & que l'autre, ſoupçonné de complicité, tremblait pour ſa propre vie : au moment que deux partis puiſſans ſe choquoient; l'un ſoutenu par une faction affoiblie, mais qui voyoit à ſa tête les premiers de la nation; l'autre appuyé des Guiſes, ſimples princes étrangers, mais qui avoient gagné preſque tous les députés des Etats généraux alors aſſemblés.

Intrigues pour le gouvernement.

Le trône alloit être occupé par un roi de dix ans; il falloit une régence. Mais quelles meſures prendre pour l'établir ſans troubles, & obtenir d'ennemis ſi envenimés du moins une apparence de trève qui ſauvât les premiers éclats, capables de bouleverſer tout le royaume? C'étoient-là les réflexions qui agitoient la reine mère, & la jetoient

CHARLES IX. 1560.

dans le découragement. Elle fondoit en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, & ne voyant que périls de tous côtés.

De Thou, liv. XXVI. Davila, liv. II.

Dans cette perplexité elle appela le chancelier de l'Hôpital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité. Il lui fit sentir que mère du roi, faite pour donner aux François par sa conduite l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'Etat, il ne lui convenoit pas de servir d'instrument à la passion des partis ; qu'il falloit balancer l'un par l'autre, les commander, & non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutoit-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée ; les Guises, dans la crainte que, malgré leur crédit, les droits des princes du sang ne prévalent ; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudroient.

La reine mère s'en saisit.

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressoient la reine de faire exécuter la sentence contre le prince de Condé, & de détruire, pendant qu'elle en étoit encore maîtresse, la maison de Bourbon qui s'élevoit dans un esprit de révolte contre ses enfans, & qui peut-

être un jour les chasseroit du trône. Ils offroient, pour soutenir l'exécution, leurs personnes, leurs amis, la puissance des Etats dont ils étoient maîtres, & tous les Catholiques. Le roi de Navarre promettoit égards, déférence, soumission entière, si la reine vouloit suspendre le coup qui menaçoit la tête de son frère, & peut-être la sienne.

CHARLES IX. 1560.

Cathérine arrêta la fougue des Guises, en promettant de les aider, si les princes offensés gardant la mémoire des affronts qu'ils avoient essuyés sous le dernier règne, vouloient se venger sous le nouveau ; & en acceptant réciproquement leur secours contre les Bourbons, lorsqu'ils voudroient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardemens qu'elle opposoit à la mauvaise volonté de ses ennemis, & en lui abandonnant quelque partie de l'autorité : desorte que quand Charles IX monta sur le trône, la reine mère se trouva régente, sans qu'on voie que les Etats généraux y aient contribué. Le roi de Navarre fut déclaré lieutenant général du royaume. Les Guises restèrent en Cour, ce qui étoit déja beaucoup, & ils y devinrent très-puis-

Elle en fait part au roi de Navarre.

sans ; ce qu'on n'auroit jamais prévu. Enfin le prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, & alla attendre dans les terres de son frère le temps convenu pour son entière justification.

CHARLES IX. 1560.

Retour du Connétable, & son caractère.

Les disgraciés revinrent, entr'autres Anne de Montmorenci, connétable de France. Ce seigneur fut fameux sous quatre règnes. Honoré de l'estime & de la confiance de François I, il la perdit par des intrigues de Cour, & fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrâce en montant sur le trône, & le mit à la tête de ses affaires. Il fut maltraité sous François II, & ne reprit à la cour, sous Charles IX, son rang & les fonctions de sa charge, que pour finir tragiquement une vie si traversée.

Brantôme, tome VII.

Anne avoit une fermeté à l'abri de ces vicissitudes de la fortune. Chose rare dans un courtisan ! Il regardoit la disgrâce plutôt comme une suite nécessaire de la grandeur, que comme l'effet des mauvais offices ; & il en témoignoit peu de ressentiment. Également indifférent sur le sort des armes, dont il eut souvent à se plaindre, il ne se décourageoit pas plus d'une défaite, qu'il ne s'enfloit d'une

victoire. A cette égalité d'ame, qui rend supérieur aux événemens, le connétable joignoit un attachement inviolable à la Religion. Il faut voir, dans Brantôme, jusqu'où il poussoit la fidélité à observer les pratiques qu'il s'étoit imposées.

CHARLES IX. 1560.

Le connétable, dit cet écrivain, *ne manquoit jamais à ses dévotions & à ses prières; car tous les matins il ne failloit de dire & entretenir ses patinôtres, par les champs, aux armées, parmi lesquelles on disoit qu'il falloit se garder des patinôtres de M. le connétable : car en les disant & en marmotant, lorsque les occasions se présentoient, comme force débordemens & désordres y arrivent, maintenant il disoit : Allez-moi pendre un tel; attachez celui-ci à un arbre; faites passer celui-là par les piques ou les arquebuses tout devant moi: taillez-moi en pieces tous ces marauts, qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi : brûlez-moi ce village; boutez-moi le feu par-tout à un quart de lieue à la ronde. Et ainsi tels & semblables propos de justice ou police de guerre proféroit-il, sans se débaucher nullement de ses paters, jusqu'à ce qu'il*

CHARLES IX. 1560.

les eût parchevés, pensant faire une grande erreur, s'il les eût remis à dire à une autre heure, tant il y étoit consciencieux. Brantôme ajoute qu'il jeûnoit tous les vendredis.

Dans ce récit, outre l'exactitude aux devoirs religieux, on remarque la sévérité de la discipline dont le connétable ne s'écarta jamais. C'étoit autant zèle pour son devoir, qu'amour général du bon ordre, qui ne lui permettoit pas de voir de sang froid du relâchement dans aucun état. *Quand il voyoit faire des fautes, ou qu'on bronchoit devant lui*, continue Brantôme, *il le savoit bien relever. Ah! comment il repassoit les capitaines, quand ils failloient à leurs charges, & qu'ils vouloient faire les suffisans, & vouloient encore répondre; & Messieurs les conseillers & présidens, & gens de justice, quand ils avoient fait quelques pas de clerc, la moindre qualité qu'il leur donnoit, c'est qu'il les appeloit ânes, veaux & sots.* Aussi étoit-il craint comme un homme sans égards & sans ménagemens, *étant le seigneur du monde qui étoit un grand rabroueur:* d'autant plus redouté encore, qu'à la

réprimande il joignoit le malin plaisir d'aimer à troubler, à déconcerter, à réduire au silence. CHARLES IX. 1560.

Il tenoit de la nature ce caractère roide & inflexible; mais l'éducation sévère qu'il avoit reçue y ajouta beaucoup. *Quand il partit pour aller en Italie faire ses premières armes, son père ne lui donna que cinq cents livres, avec de bonnes armes & de bons chevaux, afin qu'il pâtît & n'eût toutes ses aises, en enfant de bonne maison, & apprît à conduire bien son fait & avoir de l'industrie, & faire de nécessité vertu: aussi disoit-il que nul ne peut jamais bien savoir, qui ne sait pâtir.* Ainsi accoutumé de jeunesse à n'être point ménagé, le connétable ne ménageoit pas non plus les autres. Cependant, malgré sa dureté, *le bonhomme n'étoit pas ennemi de la beauté ni de l'amour:* il se plaisoit à table, & aimoit les propos joyeux, *& disoit le mot pour rire au souper de la reine, avec elle, lorsqu'il l'alloit voir.* *Brantôme.*

Anne de Montmorenci étoit vaillant & intrépide, mais plus soldat que général; il entendoit les finances: avec un bon jugement & une excellente mémoire, il étoit encore grand travailleur.

CHARLES IX. 1560.

On ne peut lui reprocher qu'un peu trop d'avidité pour acquérir des richesses, & trop d'attachement à celles qu'il possédoit : du reste il étoit plein de probité & de droiture; bon François, & inviolablement attaché au bien du royaume.

Eloigné de la Cour sous François II, il y revint aussi-tôt que ce prince fut mort, desiré par la reine mère & par le roi de Navarre, pour être médiateur & caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps de gardes, & congédia les troupes qui étoient aux portes. *Je veux*, dit-il, *que desormais le roi aille en sureté sans garde partout son royaume.* S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main; & saisi d'une tendre émotion le bon vieillard laissa échapper des larmes. *Sire*, lui dit-il, *que les troubles présens ne vous épouvantent pas; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles sujets, pour la conservation de votre couronne.*

Ces sentimens étoient vrais, & le connétable commença à le prouver en s'employant de bonne foi à concilier la régente avec le lieutenant général du royaume. On régla & on tâcha de

prévenir tout ce qui pouroit dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devoient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine. Elle avoit droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en conférer avec les ministres, avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours & la forme des conseils, le nombre & la qualité de ceux qui y seroient admis ; la manière de donner les ordres & d'expédier promptement, quoiqu'en commun, tout ce qui avoit trait au gouvernement du royaume.

CHARLES IX. 1560.

Dans tous ces arrangemens, il ne fut en rien question des Etats généraux qui étoient à Orléans, comme simples spectateurs de ce qui se passoit. Vrai-semblablement ils n'avoient été convoqués sous François II, que pour assurer & légitimer la vengeance qu'on vouloit tirer du prince de Condé : ce projet échoué, ils devenoient inutiles. Cependant comme ils étoient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose : en conséquence le roi s'y rendit avec toute sa Cour, & il écouta les discours du chancelier & des autres orateurs.

Fin des Etats d'Orléans.

De Thou, liv. XXVII. Davila, liv. II.

L'Hopital parla avec beaucoup de

CHARLES IX. 1560. dignité de toutes les matières qui pouvoient intéresser alors. Il insista principalement sur la paix, & s'attacha à prouver que la différence de religion n'étoit pas une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la Cour, du Clergé, de la Magistrature, & ne trouva que la Noblesse dans son devoir. L'orateur du tiers-Etat invectiva durement contre les ecclésiastiques : il fut vivement réfuté par l'orateur du Clergé, qui à son tour exhorta le roi à punir sans miséricorde les Sectaires, & à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avoit confiée. Les Calvinistes frémirent en entendant ce discours, & en demandèrent justice comme d'un tocsin de meurtre & de carnage. Par accommodement l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, & les Etats furent remis au mois de Mai.

1561. Les séances durèrent tout le mois de Janvier 1561. Outre ce que je viens de dire, on y parla des finances : le roi de Navarre proposa de rechercher ceux qui avoient tiré de la Cour des gratifications excessives, & de les obliger à restitution. On sentoit bien que c'étoit un coup indirect porté aux Guises, nouveau

nouveau germe de discorde, qui produisit des fruits à Fontainebleau, où le roi se rendit au commencemant de Février.

CHARLES IX. 1561.

Tout y sembloit d'abord conjuré contre les Guises, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de Condé fut appelé en Cour : on le déclara innocent : il y parut en crédit & en faveur, dans l'éclat d'un homme qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventoient tous les jours de nouvelles manières de mortifier les anciens ministres : on les trouvoit encore trop ménagés & trop favorisés ; ce n'étoit que plaintes & murmures. Enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les Châtillons & la principale noblesse, menacèrent de quitter la Cour, & d'aller à Paris faire déclarer par le Parlement le roi de Navarre régent du royaume, si on ne chassoit les Lorrains.

Complot contre les Guises.

Les équipages défiloient déja ; tous les partisans des princes étoient prêts à monter à cheval, lorsque le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avoit quatre secrétaires d'Etat disposés à écrire en cas de

Le roi interpose son autorité.

besoin, l'acte de son refus. En leur pré-
CHARLES IX. 1561. sence, Charles défendit au connétable de quitter la Cour, & lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne, pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout : le connétable n'osa donner l'exemple d'une désobeissance si formelle ; il demeura. Le roi de Navarre & les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seroient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi ; & on se mit à négocier.

La reine mère négocie : sa politique.

Ce fut toujours la ressource de Catherine : mais en traitant ainsi les affaires à mesure qu'elles se présentoient, sans prévoyance & sans système, il étoit bien difficile que la reine ne donnât des paroles que les événemens subséquens l'empêchoient de tenir : de-là les reproches de mauvaise foi, les mécontentemens des deux partis, & de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il étoit souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les Guises, c'étoit se mettre elle & ses enfans, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant.

pour n'en pas appréhender une révolution dans la Religion & dans l'Etat. Lors au contraire qu'elle vit les Guiſes appuyés ſourdement par une puiſſance étrangère, gagner le roi de Navarre lui-même, ſe réunir avec le connétable, & former dans le ſein de la Cour une brigue indépendante, Catherine eut recours aux Calviniſtes, pour ſe ſouſtraire à l'empire que les Lorrains vouloient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres, les guerres amenèrent des traités, dans leſquels la reine mere, quoique d'une main peu ſure, tint toujours la balance. Enfin, quand par la mort des principaux Catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le roi, elle s'attacha ſans retour à ce parti, & mit en œuvre juſqu'au crime pour le rendre dominant. Tel eſt le plan de conduite que la reine mère ſuivit, ſans peut-être ſe l'être d'abord tracé.

CHARLES IX. 1561.

Elle ſoutint les Guiſes dans cette première bouraſque; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant aſſez décidé pour les engager à ſe contenter de ſa protection, puiſqu'ils jugèrent à propos de ſe mettre en état, non-ſeulement de ſe paſſer d'elle par la ſuite,

Liaiſon des Guiſes avec l'Eſpagne. *Mém. de Condé, liv. II. Lett. de Chantonay.*

mais même de lui donner la loi. On
CHARLES IX. peut se rappeler qu'après la mort de
1561. Henri II, Philippe II, roi d'Espagne, mal-à-propos réclamé par la reine mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume : depuis ce temps ce monarque intriguant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux, sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenoit en Cour un ambassadeur, qui y jouoit le rôle de ministre d'Etat, donnoit des avis, louoit, improuvoit, corrigeoit les projets, critiquoit & blâmoit hautement tout ce qui n'étoit pas conforme à ses vues. Les Guises ne faisoient qu'un avec lui, & ils s'aidoient réciproquement de leurs partisans & de leurs lumières.

Avec le connétable.

La reine, à qui une telle liaison étoit suspecte à juste titre, montroit des égards pour les Calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paroître pour la nouvelle Religion un goût de préférence, dont le connétable, très-attaché à l'ancienne, fut scandalisé. Il parla ouvertement contre les assemblées &

les prêches, qui se faisoient même en Cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre, qui changea tout le système du connétable, & le réunit aux Guises. CHARLES IX. 1561.

En rompant les Etats d'Orléans, on avoit donné espérance de les rassembler; & il fut statué qu'en attendant il se tiendroit dans chaque généralité des assemblées particuliéres pour préparer les affaires sur lesquelles on devoit délibérer dans les Etats.

L'assemblée de Paris, entre autres articles, proposa de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois aux Guises, à la duchesse de Valentinois, au maréchal de Saint-André & à toutes les sangsues de Cour.

Avec le maréchal de Saint-André. Qui il étoit.

Le maréchal se nommoit Jacques d'Albon, cadet d'une illustre famille de la province Lyonnoise. Aux qualités d'homme de plaisir, il réunissoit les talens d'un général, & le gout des affaires. Cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé: il avoit la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, & sur-tout une adresse singulière pour *Féron. Brantôme.*

CHARLES IX. 1561.

parvenir à ses fins. Comme il donnoit à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublemens & les superfluités de toute espèce, les richesses fondoient entre ses mains, & il étoit toujours embarassé. Aussi n'y avoit-il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brèches que sa prodigalité faisoit journellement à sa fortune. On l'accusoit de pillages, de concussions; & les Calvinistes lui en vouloient sur-tout, parce que sous Henri II il s'étoit montré avec la duchesse de Valentinois, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens.

Triumvirat.

La duchesse & le maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parloit de les obliger à restitution: pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable, doublement inquiet de la demande des députés de Paris, & parcequ'il avoit beaucoup reçu lui-même, & parcequ'un de ses fils avoit épousé une des filles de la duchesse. Quand ces deux personnes eurent persuadé à ce vieillard opiniâtre qu'on en vouloit d'abord à la Religion, ensuite à ses biens; en vain le maréchal de Montmorenci, son fils aîné, lui protesta que la Reli-

gion ne couroit aucun risque ; envain les Châtillons, ses neveux, lui jurerent que la recherche proposée contre ceux qui auroient obtenu des gratifications excessives, ne tomberoit jamais, ni sur lui, ni sur les siens, il ne voulut rien entendre, & se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du connétable, du duc de Guise, & du maréchal de Saint-André, fut appelée le *Triumvirat.*

CHARLES IX. 1561.

On fit courir alors un plan général d'une Ligue catholique, formée pour soutenir le triumvirat. Philippe II, roi d'Espagne, en étoit déclaré chef. On devoit se servir de son entremise, pour gagner le roi de Navarre par des promesses. S'il resistoit, Philippe s'engageoit à faire filer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flatoit de pouvoir faire soulever les Catholiques par tout le royaume ; & afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des Religionnaires, contre l'armée Espagnole qui entreroit en France, l'Empereur s'obligeoit à retenir les Protestans d'Allemagne par des édits sévères ; le pape & les princes d'Italie,

Projet d'une Ligue catholique. *Rec. de choses mém. tome II, page 135.*

CHARLES IX. 1561.

à faire une puissante diversion chez les Genevois & les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France. Ainsi les Calvinistes laissés sans défense, devoient être tous passés au fil de l'épée.

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé par la suite, paroît n'avoir été pour lors qu'une de ces piéces qu'on accrédite, afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquoit, des projets bien au-dessus de leurs idées; mais en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant, que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Edit de Juillet.

De Thou, l. XXVIII. Davila, liv. II. Mém. de Condé, tome I. Journ. de Brulart.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts & publics dans l'état : celui des Triumvirs avec les Catholiques, & celui des mécontens avec les Réformés. La reine, qui se regardoit comme le centre de l'autorité, tâchoit de les réunir à soi. Pour cet effet, elle faisoit tenir des assemblées, elle demandoit des avis, s'adressoit aux princes, aux grands, aux magistrats, & à tous ceux qu'elle croyoit pouvoir contribuer à la paix. *Mais*, disoit le chancelier en plein Parlement, *le diable s'étoit*

Cérémonial François, tome II, p. 545.

s'étoit mis parmi les conteſtations de Religion : & il ajoute entre autres raiſons, *que cela étoit venu de ce que nul n'avoit penſé à s'amender & réformer.* C'étoit dire aſſez ouvertement que la Religion ne ſervoit que de prétexte, & perſonne n'étoit à portée de le ſavoir mieux que lui.

Tant de conférences & de pour-parlers aboutirent à un édit, qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de Juillet. Il avoit été précédé de quelques ordonnances préparatoires, occaſionnées par des émeutes & de petits combats entre Catholiques & Calviniſtes, tant à Paris, que dans les Provinces. Ces loix particulières ne ſuffiſant pas, la cour réſolut d'en établir une générale; pour cet effet, le roi ſe tranſporta au Parlement. L'affaire fut agitée en ſa préſence, & la délibération ſe réduiſit à trois avis. 1°. Suſpendre les pourſuites contre les Calviniſtes juſqu'à la déciſion du Concile. 2°. Les punir du dernier ſupplice. Le troiſième avis mitoyen entre les deux premiers, fut de ne condamner à la mort que ceux qui feroient des aſſemblées. Cette derniere opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit.

CHARLES IX. 1561.

On y statue d'abord qu'il y aura paix, union & concorde par tout le royaume, & qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlemens, que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux Catholiques, & sur-tout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, & tous discours ou insinuations qui pouroient ameuter les Peuples; mais aussi on interdit aux Calvinistes toutes assemblées publiques & particulières, même sans armes. Il ne sera permis de suivre, dans l'administration des Sacremens, que le rit de l'Eglise catholique. Les évêques connoîtront du crime d'hérésie, & ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier, ne pouront être condamnés qu'au banniſſement. Enfin le roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement & en paix.

Pasquier, liv. IV, let. 10.

Mém. de Condé, t. I. p. 288.

Les Calvinistes ne gagnèrent à cet Edit, que de ne plus encourir la peine de mort quand ils étoient convaincus; mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandoient avec tant d'instances, par leur *complainte apologétique au roi*, savoir, la simple permission de s'assembler en *quelque coin de ses villes*. Aussi le duc

de Guiſe en fut ſi content, qu'il dit tout haut, en ſortant du Parlement : *Pour ſoutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau :* paroles remarquables, qui annonçoient les guerres ſanglantes qu'occaſionneroient les changemens faits à l'édit. Pluſieurs n'étoient point d'avis de renvoyer aux évêques la connoiſſance du crime d'héréſie : mais le chancelier tint bon ſur cet article, par la raiſon qu'au défaut du tribunal des évêques, il en auroit fallu un autre eccléſiaſtique ; ce qui menoit à l'établiſſement de l'inquiſition.

CHARLES IX. 1561.

A l'aide de l'édit de Juillet, on fit en cour des racommodemens. Le plus difficile étoit entre le duc de Guiſe & le prince de Condé. Celui-ci paroiſſoit toujours fort ulcéré contre le premier : le roi voulut qu'ils ſe réconciliaſſent. Diſcours & actions, tout fut concerté. *Racontez*, dit le roi au duc de Guiſe, *comment les choſes ſe ſont paſſées à Orléans.* Le duc le fit, en rejetant ſur le défunt roi l'empriſonnement du prince. *Quiconque m'a fait cet affront*, dit Condé en ſe tournant vers le duc, *je le tiens pour un méchant homme & un ſcélérat : & moi auſſi*, reprit le duc, *mais cela ne me regarde pas.* Second

Reconciliation de Condé & des Guiſes.

CHARLES IX. 1561.

spectacle que ces deux rivaux donnèrent au public. Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble, se jurèrent amitié & ne se pardonnèrent pas.

Etats de Pontoise & de S. Germain.

Toute la France étoit en attente de ce que produiroient deux assemblées qui se tenoient, les Etats du royaume & le Colloque de Poissy. Les députés des Etats, convoqués à Pontoise au commencement de l'année, y travaillèrent long-temps par bureaux, pour rédiger les demandes de leurs commettans, & en former leurs conclusions. Ils se rendirent ensuite à Saint-Germain, où le roi fit l'ouverture des Etats. D'abord on s'y occupa beaucoup de rangs & de préséance. Le temps s'écoula ensuite en harangues.

Il sembloit qu'il y eût une conjuration formée contre le Clergé. Outre les reproches passionnés d'ignorance & de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'église, cet objet perpétuel d'envie. Le peuple & les courtisans, fidèles échos de leurs orateurs, ne s'entretenoient que de projets à cet égard. Il falloit, disoient-ils, réduire les fonds; un tiers bien administré & bien réparti devoit suffire à l'entretien des ecclésiastiques,

& le reſte pouvant être employé à acquitter les dettes de l'Etat, donneroit moyen de diminuer les impôts. Les chefs du Clergé ſentirent bien que ce déchaînement avoit un motif. Ils offrirent une groſſe ſomme, payable en dix ans. La Cour l'accepta. Les clameurs tombèrent, & les Etats finirent. CHARLES IX. 1561.

Le Colloque de Poiſſy fit un plus grand éclat & mérite auſſi une attention particulière, parce que c'eſt une époque remarquable dans l'hiſtoire de nos troubles. Colloque de Poiſſy.

Long-temps avant qu'on prevît en France que la foi de nos ancêtres, univerſellement ſuivie dans le royaume, ſeroit un jour expoſée à des doutes & aſſujettie à des examens, l'Allemagne couverte de ſectes, qui déchiroient ſon ſein, avoit élevé ſa voix pour obtenir un Concile. Le pape Paul III, vivement preſſé, l'indiqua à Mantouë, pour l'année 1537; mais le duc, ſouverain de cette ville, n'ayant pas voulu ſe prêter aux arrangemens qu'exigeoit une pareille aſſemblée, le pape le transféra à Vicence pour l'année 1538. Différens incidens firent ſurſeoir juſqu'à l'année 1542, que Paul convoqua le Concile à Trente. Les légats s'y rendirent; *Pallavicin. Fra-Paolo.*

CHARLES IX. 1561.

mais il n'y vint que très-peu d'Evêques, ce qui fit différer jusqu'à l'année 1545. Il se tint huit sessions dans le courant des années 1546 & 1547 ; mais la peste faisant de grands ravages du côté de Trente, le concile se transporta à Bologne, où se tint une neuvième session. Tout languit ensuite jusqu'à la mort de Paul III, en 1549. Jules III, qui fut élu en 1550, rétablit le Concile à Trente, où la guerre l'interrompit après la seizième session, en 1552. Ce ne devoit être que pour deux ans ; mais Marcel II & Paul IV ne jugèrent point à propos de le continuer. Pie IV, leur successeur, auroit sans doute suivi leur exemple, sans les instances de la France, qui ne lui permirent pas de rester dans l'inaction.

Comme les peuples d'Allemagne, ceux de France crurent le concile général un remède infaillible à leurs maux : aussi Catholiques & Calvinistes le demandoient avec une égale ardeur. Tant que ce desir ne se manifesta que par des prières, des remontrances, des plaintes & des écrits de quelques particuliers, le pape tint bon, & le concile resta suspendu : mais quand il vit que l'empressement redoubloit, que la con-

vocation d'un concile devenoit le vœu de la nation, & qu'au défaut d'un général, on parloit sérieusement d'en tenir un national, le souverain pontife donna sa bulle pour rassembler le concile à Trente, à Pâques de cette année 1561.

CHARLES IX. 1561.

Il étoit déja trop tard ; les lenteurs & les delais de la Cour de Rome avoient fait résoudre une conférence publique sur les points contestés entre les deux Religions : on fixa le temps au mois d'Août, & le lieu à Poissy, petite ville peu éloignée de Saint-Germain, où la Cour demeuroit. La partie fut si bien liée, que tous les efforts du cardinal Hyppolite d'Est, envoyé légat en France, & ceux de beaucoup de prélats unis avec lui de sentimens, ne purent la rompre.

Leur sentiment étoit qu'il y auroit de l'imprudence à exposer la foi au jugement d'un public prévenu, & peu instruit des matières théologiques : qu'outre les autres inconvéniens, ce seroit donner aux ministres une espece de droit de débiter ouvertement leur nouvelle doctrine. De deux choses l'une, disoient-ils, on veut ou prévenir le jugement du concile, ou l'attendre : le

Raisons contre le Colloque. *Comm. liv. II. & III.*

CHARLES IX. 1561.

prévenir, il y auroit de l'imprudence & du danger : si on l'attend, la conférence devient inutile.

Motifs du cardinal de Lorraine en faveur du Colloque *De Serres, tome I, page 690.*

Ces raisons étoient péremptoires ; mais le cardinal de Lorraine insistoit pour le Colloque. On lui prête dans ses instances l'envie de faire briller son éloquence, & le dessein, plus digne d'un évêque & d'un politique, ou de convertir les ministres, ou de mettre aux mains les Protestans d'Allemagne avec les Calvinistes de France, sur la différence du dogme & du rit. On ajoute que le cardinal de Lorraine & le duc de Guise avoient formé de longue main ce projet, d'ôter aux Réformés François l'assistance des Allemands, & que ce fut pour y réussir qu'ils eurent des conférences & des entrevues furtives avec le duc de Wirtemberg, regardé comme le chef militaire des Protestans d'Allemagne, & qu'ils montrèrent tant d'empressement d'avoir des ministres Luthériens au Colloque.

Ouverture du Colloque.

On passa tout le mois d'Août à agiter, sans convenir quelles matières feroient principalement l'objet des conférences publiques. Les ministres Calvinistes demandèrent que les évêques n'y assistassent point comme juges, mais

comme parties. La reine embaraſſée, répondit que le roi préſideroit : réponſe équivoque, qui leur laiſſoit l'eſpérance de l'égalité, ſans ôter la ſupériorité aux évêques. CHARLES IX. 1561.

Le 9 Septembre le roi ſe rendit de Saint-Germain à Poiſſy pour le Colloque. Il étoit accompagné de la reine mère, d'Alexandre duc d'Orléans, ſon frère, de Marguerite de France, ſa ſœur, des princes du ſang, des grands officiers de la couronne, & des miniſtres d'Etat. Le reſte de l'aſſemblée conſiſtoit en cinq cardinaux, environ quarante évêques, pluſieurs docteurs catholiques, & douze miniſtres de la nouvelle Religion, choiſis entre les plus habiles. Le plus célèbre, celui qui porta la parole, & ſur lequel tomba preſque tout le poids de la diſpute, étoit Théodore de Beze, miniſtre de Genève, bel eſprit, grand orateur, ſur-tout vif & heureux à la réplique, auſſi propre à conduire une négociation, qu'à manier une queſtion de théologie.

Acteurs de la conférence. *De la Place. Paſquier, liv. IV, let. 2.*

On ne manquoit pas non plus d'habiles gens parmi les Catholiques; entr'autres Claude d'Eſpence, docteur en Théologie, d'un ſavoir profond, d'u-

CHARLES IX. 1561.

ne rare sagacité, le premier des théologiens de son temps pour suivre un raisonnement, l'appuyer de toutes les preuves dont il étoit susceptible, & démêler le vrai sens d'une proposition malgré toutes les subtilités, les équivoques & les sophismes dont ses adversaires cherchoient à s'envelopper.

Discours du chancelier.

La première séance fut ouverte par le chancelier, qui raisonnant à son ordinaire en simple politique, insinua que les Catholiques devroient se relâcher sur quelques articles, pour ramener les Calvinistes. Ces accommodemens, en fait de Religion, ne plurent point aux évêques; & ils auroient bien voulu avoir le discours du chancelier, pour lui faire en temps & lieu, rendre compte de sa foi, déja trop suspecte.

De Théodore de Beze.

Quand il eut fini, on dit à Beze de parler. Il s'avança au milieu de la salle avec ses collègues; & se mettant à genou, les mains tendues vers le ciel, il proféra une prière pleine de force & d'onction, pour demander à Dieu son secours & ses lumières. Il fit ensuite sa profession de foi, se plaignit en termes touchans des rigueurs qu'on exerçoit contre ses frères, & parcourut les points

contestés, fortifiant chacun de toutes les preuves que pouvoit lui permettre la rapidité du discours.

CHARLES IX, 1561.

On l'écoutoit avec la plus grande attention, lorsque tombant sur le sacrement de l'eucharistie, il laissa échapper des expressions dont l'indécence fit frémir les Catholiques. On entendit aussitôt dans toute la salle une rumeur d'indignation qui pensa le déconcerter : il alla cependant jusqu'à la fin ; mais à peine avoit-il achevé, que le cardinal de Tournon se leva, & prenant la parole avec cette émotion qu'inspire un zèle longtemps retenu : « Ce n'est, dit-il, que malgré „ moi, malgré la plupart des évêques „ ici présens, & par pure déférence aux „ volontés de sa majesté, que nous avons „ consenti à entendre ces nouveaux „ Evangéliques ; nous avions prévu que „ s'il leur étoit permis d'exposer leurs „ sentimens en public, ils profiteroient „ de l'occasion pour vomir sans pu- „ deur des impiétés & des blasphêmes. „ Nous vous conjurons, Sire, de ne „ rien croire de ce qui vient d'être dit, „ ou de suspendre du moins votre ju- „ gement, jusqu'à ce que vous ayez en- „ tendu les évêques prouver les vérités

Rumeur qu'il excite.

CHARLES IX. 1561.

» contraires ». Il insinua ensuite assez clairement qu'il y avoit eu de l'imprudence à exposer la foi du jeune roi aux doutes que de pareils discours pouvoient engendrer. La reine, qui sentit que ce trait la regardoit, s'excusa de la présence de son jeune fils à pareille assemblée, sur le consentement des princes, du Conseil, & même du Parlement de Paris.

On fixe les points de la réponse.

On agita ensuite s'il étoit convenable de répondre aux discours de Beze. La plupart des évêques tenoient pour la négative; mais le cardinal de Lorraine qui devoit parler, l'emporta : on conclut seulement qu'il n'embrasseroit pas autant de matières que le ministre, & qu'il se borneroit à la question de l'Eglise & à celle de l'Eucharistie. De l'Eglise, parceque son autorité une fois prouvée & reconnue, il faudroit que les Hétérodoxes se soumissent à ses décisions, & qu'ainsi tout le système de la nouvelle Religion s'écrouleroit de lui-même : de l'Eucharistie, parceque ce sacrement étant, pour ainsi dire, plus de pratique à cause de la messe, de l'adoration & de tout le culte extérieur, on espéroit que les peuples seroient ai-

sés à détromper sur les autres articles, si les chefs s'accordoient sur celui-ci.

CHARLES IX. 1561.

Le discours du cardinal de Lorraine roula donc principalement sur ces deux objets : il fut clair, savant & approfondi, prononcé avec noblesse, & mérita l'applaudissement de ses ennemis même. Après qu'il eut parlé, les cardinaux & les évêques formèrent un cercle autour du roi : « C'est-là, lui dirent-ils, » la Foi Catholique ; c'est la pure doc- » trine de l'Eglise : nous sommes prêts » à la souscrire tous, à la soutenir, à la » sceller, s'il est nécessaire, de notre » sang ». Beze demanda à répondre ; mais comme il étoit déja tard, on finit la séance.

Discours du cardinal de Lorraine.

Le roi n'assista point aux autres séances : on y fit passer en revue successivement toutes les matières contestées. Le cardinal de Lorraine s'attacha à Beze : il le pressa vivement, afin de le forcer à développer son opinion sur l'Eucharistie, & d'en tirer un aveu qui pût le brouiller avec les Protestans d'Allemagne.

Matières agitées dans les autres séances.

Il y avoit trois sentimens ; celui des Catholiques, qui croient qu'après les paroles de la consécration il ne reste plus que le corps & le sang de J. C.

CHARLES IX. 1561.

sous les espèces ou apparences du pain & du vin ; ce qu'on appelle *transubstantiation.* Les Luthériens pensent qu'avec le corps de Jesus-Christ, restent, non-seulement les espèces, mais encore les substances du pain & du vin ; ce qu'ils expriment par le mot de *consubstantiation.* Enfin les Calvinistes, & toutes les sectes qui en dérivent, disent qu'il n'y a ni transubstantiation, ni consubstantiation, mais que Jesus Christ n'est dans l'Eucharistie que par la foi. En quoi les Calvinistes sont beaucoup plus éloignés des Luthériens que les Catholiques, qui admettent tous deux la présence réelle, quoique d'une manière différente.

C'est cette déclaration que le cardinal de Lorraine vouloit arracher à Beze, pour ôter à son parti la ressource des Luthériens. Un jour, après avoir bien disputé, le cardinal finit par cette question : « Comme les Luthériens d'Allemagne, admettez-vous la consubstantiation ? Et vous, répliqua Beze, comme eux rejetez-vous la transubstantiation ? Quand les conférences en furent venues à ce point, on ne cherche plus à se convaincre ou à se per-

ſuader, mais à ſe ſurprendre ; il fallut ſonger à les terminer.

CHARLES IX. 1561.

Cependant, pour dernière tentative, on changea la forme du Colloque, & chacun des partis nomma cinq perſonnes qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinèrent les textes, compoſèrent des confeſſions de foi, ſe les préſentèrent à ſigner, les rejetèrent réciproquement, & finirent le Colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Le Colloque ceſſe d'être public & finit.

Je tire d'un auteur très-judicieux le jugement qu'il faut porter ſur les athlètes catholiques de cette diſpute. « Le » cardinal de Lorraine, *dit le Labou-* » *reur*, fit paroître beaucoup de doc- » trine ; le cardinal de Bourbon, beau- » coup de zèle ; Mont-Luc, évêque de » Valence, beaucoup d'adreſſe : l'évê- » que de Séez & les docteurs s'y ſigna- » lèrent auſſi ; mais principalement » Claude de Xainctes, chanoine régulier, » depuis évêque d'Evreux & docteur de » Navarre, & Claude d'Eſpence, y fi- » rent admirer leur grand ſavoir, leur » prudence & leur piété. Ils furent bien » néceſſaires, non-ſeulement pour les » grands coups, mais pour l'ordre de » la bataille, où le cardinal de Lorraine, » qui s'engagea d'abord trop avant, eut

Comment les chefs Catholiques s'y comportèrent. *Le Lab. tome I, p. 273.*

CHARLES IX. 1561.

» besoin d'eux pour être soutenu, aussi-
» bien que l'évêque de Valence, qu'on
» soupçonnoit de ne point combattre
» si franchement que lui ».

Quelques évêques suspects.

Il y avoit en effet alors des évêques d'une foi suspecte; quelques-uns à juste titre, comme Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui avoit déja fait la cène dans son palais; & Antoine Caracciol, évêque de Troyes, qui en sortant du Colloque se fit réordonner par les ministres. « D'au-
» tres, *dit Brantôme*, étoient soupçon-
» nés de sentir un peu mal de la Reli-
» gion Catholique; Mont-Luc, évêque
» de Valence; l'évêque d'Uzès; Maril-
» lac, archevêque de Vienne; les évê-
» ques de Baïonne, d'Oléron, & Spi-
» fame, évêque de Nevers ». Ces prélats alloient souvent en Cour, & ne contribuèrent pas peu par leur tolérance à inspirer à la reine mère les sentimens hardis qu'elle montra dans une lettre au pape, au sujet des prétendus Réformés de France.

Brantôme, tome VII.

« Ils ne sont, *lui écrivoit-elle*, ni
» Anabaptistes ni libertins; ils croient
» les douze articles du Symbole: aussi
» plusieurs personnes de piété pensent
» qu'on ne devroit pas les retrancher
de

» de la communion de l'Egliſe, pour » ne pas révolter la foibleſſe de quel- » ques-uns. Quel danger y auroit-il d'ô- » ter les images des Egliſes, & de re- » trancher quelques formules inutiles » dans l'adminiſtration des ſacremens ? » Ce ſeroit encore un grand bien d'ac- » corder à tous les fidèles la commu- » nion ſous les deux eſpèces, d'abolir » les meſſes baſſes, & de permettre que » l'Office divin ſe fît en langue vulgai- » re. Du reſte, on convient qu'il eſt à » propos qu'il n'y ait rien d'innové dans » la doctrine & la hiérarchie, & que » l'on conſerve toujours pour le ſouve- » rain pontife le reſpect & l'obéiſſance » qui lui ſont dus ».

CHARLES IX. 1561.

Le pape travaille à fortifier le parti Catholique.

Le pape ne ſe laiſſa pas prendre à ces dernières paroles ; il n'en écrivit que plus fortement à Hyppolite d'Eſt, ſon légat en France, de redoubler ſes ſoins, & d'employer tous les moyens pour fortifier le parti Catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher par un lien indiſſoluble le roi de Navarre au triumvirat : mais il falloit avoir des avantages à lui préſenter pour le déterminer à quitter un parti où il pouvoit être chef, & où étoient tous ſes amis, & à en prendre un dans lequel domi-

CHARLES IX. 1561.

noient les Guises ses ennemis. Si on étoit revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince souvent leurré par de fausses espérances, n'auroit pas manqué de découvrir le piége, & de se tenir en garde ; on changea donc de batterie. Les Guises se chargèrent d'abord de le tenter par une offre, qu'ils crurent devoir abattre un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne, qu'aux charmes de la beauté.

Moyens employés pour gagner le roi de Navarre.

Marie Stuart, veuve de François II, la fleur de son âge, ornée des grâces touchantes qui la rendirent la plus aimable princesse de son siècle, étoit retournée depuis peu en Ecosse sa patrie. La Cour retentissoit encore des plaintes amères qu'avoit laissé échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France où elle avoit été élevée, pour aller vivre dans un royaume qui lui étoit devenu presqu'étranger, & dont les dissensions ne lui présageoient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets par ses soupirs & ses sanglots. Elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la pouppe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui se

Brantôme, tome I.

loignoient; & prête à les voir disparoître : *Adieu, France*, s'écria-t-elle, *adieu, France ; je ne te verrai plus.* Depuis cet instant ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante.

CHARLES IX. 1561.

Les Guises qui n'aimèrent jamais cette jeune reine, leur nièce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvoient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Ecosse & ses espérances sur celle d'Angleterre. Il étoit marié lui-même à Jeanne d'Albret, dont il avoit des enfans : mais le légat lui fit entendre qu'il seroit aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas, & si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens; mais à la fin il refusa. Il ne fut pas plus tenté par les charmes naissans de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis sa mère lui fit offrir, pour traverser la négociation du Triumvirat.

Lett. de Chantonnay. Négoc. du card. d'Est. Mém. de Condé, tome II.

Enfin sachant que ce prince commençoit à se rebuter de tant de propositions, plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la

Le roi de Navarre se livre au Triumvirat.

CHARLES IX. 1561.

partie de Navarre qu'il retenoit, promit le royaume de Sardaigne. On publia de cette île, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses : on fit entendre aussi au foible Antoine, que c'étoit le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenoit ; que d'ailleurs il ne seroit jamais que le second dans le parti des Calvinistes, dont le prince de Condé avoit toute la confiance ; & que s'attachant aux prétendus Réformés, il se fermoit pour jamais le chemin à la fortune, que l'extrême jeunesse du roi & de ses frères lui permettoit d'envisager. Ces considérations déterminerent le roi de Navarre ; il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des Catholiques ; & dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua les Calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour. Il abandonna aussi totalement la reine mère, que cette désertion remplit d'alarmes.

Fermentation dans toute la France.

Pasquier, liv. IV, let. 12. & 13.

Il seroit difficile de décrire au juste l'état des affaires, à la fin de l'année 1561 & au commencement de la suivante. Tout ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs permettoient que les

CHARLES IX. 1561.

subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, & qu'ils souffroient aussi qu'on les réprimât. Un prêtre nommé *Artus Didier*, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne, pour lui demander, au nom du Clergé de France, sa protection contre les Calvinistes. Un licencié en théologie, nommé Tanquerel, soutint dans des thèses publiques des propositions attentatoires à l'autorité du roi. Les Guises se donnèrent quelques mouvemens pour sauver ces boute-feux; mais enfin ils les abandonnèrent à la justice, qui trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable & à la prison, & le second à une rétractation publique.

De même, le prince de Condé, les Châtillons & autres chefs, n'empêchoient pas que les Calvinistes n'étendissent un peu à leur avantage l'édit de Juillet, qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces, qu'ils s'y rendissent les plus forts, qu'ils maltraitassent les Catholiques qui vouloient les troubler; mais aussi ils ne murmuroient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissoient la peine de leur audace. C'étoit assez

CHARLES IX. 1561.

pour les chefs d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, & de se préparer par-là des soldats tout formés pour le besoin. La reine qui sentoit ces inconvéniens, mettoit toute son adresse à les prévenir, & auroit voulu une fois pour toutes poser une barrière, qu'il eût été également impossible aux deux partis de franchir.

Assemblée de Saint-Germain.

De Thou, liv. XXIX. Davila, liv. II. Pasquier, liv. IV, lett. 23.

Le chancelier de l'Hôpital, qui paroît avoir été pour lors son principal conseil, remarquant que l'édit de Juillet, à force de contraventions, devenoit inutile, suggéra à Catherine de demander à tous les Parlemens de France des députés qui lui aidassent à en faire un autre. Ils s'assemblèrent à Saint-Germain. Le chancelier leur fixa le but de leur travail, en ces termes : « L'objet » de vos délibérations doit rouler sur » ce point unique. Est-il avantageux au » royaume, dans les circonstances pré- » sentes, de permettre ou de défendre » les assemblées des Calvinistes ? Pour » décider, il n'est pas nécessaire de dé- » libérer sur le fonds de la Religion : » supposant même celle des Calvinistes » mauvaise, est-ce une raison de pros- » crire ceux qui en font profession ? » Ne peut-on pas être bon sujet du roi,

» ſans être Catholique, & même chré-
» tien ? N'allez donc pas vous fatiguer
» à chercher laquelle des deux Reli-
» gions eſt la meilleure. Nous ſommes
» ici, non pour établir la Foi, mais pour
» régler l'État ».

CHARLES IX. 1561.

La queſtion ainſi propoſée, abſtraction faite des inconvéniens qui pouvoient réſulter d'une pareille tolérance, dans un royaume conſtitué comme la France, étoit aiſée à décider; c'étoit demander : Vaut-il mieux vivre en paix, que de s'égorger ? Mais l'exemple du paſſé ne devoit-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtroit de la faveur d'un nouvel édit, ne fût un calme trompeur, préſage de tempêtes encore plus funeſtes ? C'eſt à quoi ne parurent point ſonger les auteurs de l'édit de Janvier.

Edit de Janvier.

Mém. de Condé, tome III.

On y ſtatua que les Calviniſtes rendroient les égliſes uſurpées, les croix, les images & les reliques enlevées, & qu'ils ne s'oppoſeroient point à la levée des dixmes & autres revenus eccléſiaſtiques. Il leur fut enjoint de garder les jours de fêtes, les dégrés de parenté dans les mariages, & la police extérieure de l'Egliſe Catholique. On leur permit néanmoins de s'aſſembler pour

CHARLES IX. 1561.

l'exercice de leur Religion, hors des villes, sans armes. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à ce qu'ils ne fussent ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toutes levées d'hommes & de deniers; mais on leur permit en récompense de recevoir l'argent qui seroit donné volontairement en forme d'aumône.

Le reste de l'édit contient des règlemens pour les ministres. Il leur est défendu de se laisser aller dans les sermons, dans les livres, dans les conversations, à des invectives contre la messe & contre aucune des cérémonies de l'Eglise Catholique; de tenir des synodes ou consistoires sans permission de la Cour; d'aller prêcher de lieu en lieu, & de village en village; mais ils doivent s'attacher à une église, & ne la point quitter. Enfin le roi leur enjoint de recevoir avec respect les magistrats qui voudront venir aux prêches, voir si tout s'y passe dans l'ordre, & de n'y point souffrir de personnes inconnues, de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement, jusqu'à la décision du concile général.

Cet édit ne fut enregistré au Parlement;

ment, qu'après des remontrances & des lettres de jussion. Les Calvinistes triomphèrent : les ministres en exaltèrent en chaire l'équité, & les chefs écrivirent par-tout qu'on eût à s'y conformer exactement. Les Catholiques au contraire le reçurent avec un morne silence & un dépit sombre, pire que la menace.

CHARLES IX. 1562.

Triomphe des prétendus Réformés.

LIVRE II.

IL sembloit que rien ne devoit s'opposer à l'exécution de l'édit de Janvier, & que les triumvirs & leurs adhérens, fatigués de se plaindre, étoient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvoient empêcher. Les Guises avoient quitté la Cour : le légat & l'ambassadeur d'Espagne faisoient & réitéroient des remontrances ; mais ils n'y gagnoient que de se rendre importuns à la reine mère, qui se vengeoit en affectant de les traiter froidement. Le roi de Navarre, tout entier à sa passion pour la belle de Rouhet, ne suivoit les affaires qu'avec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs. Enfin la cause des Catholiques se trouvoit réduite en Cour au

Premiere guerre.

Pasquier, liv. IV, lett. 2. Comment part. II, p. 113.

CHARLES IX. 1562.

connétable & au maréchal de S. André, qui trouvoient toujours en tête l'amiral & d'Andelot, fiers de la protection de la reine mère, & sûrs de sa confiance.

Pasquier, liv. IV, lett. 2.

Négociat. du cardinal d'Est, lett. 24.

On se seroit néanmoins trompé, si sur ces apparences on avoit cru le Triumvirat abattu : la retraite des Guises couvroit les démarches d'une politique profonde. Ils s'étoient approchés des frontières d'Allemagne, pour empêcher les Protestans de donner du secours aux Calvinistes de France. Comme il falloit un chef de marque à leur parti, au défaut du roi, qu'ils n'étoient pas certains d'arracher à la reine sa mère, les princes Lorrains tâchèrent, en quittant la Cour, d'emmener Alexandre frère du roi, depuis duc d'Anjou. Le duc de Némours fut chargé de le gagner; mais il ne réussit pas. Le légat de son côté & l'ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parloient toujours contre l'édit, blâmoient l'éducation du roi, semoient l'argent, prodiguoient les caresses; & quoiqu'ils fussent bien sûrs d'être refusés, ils demandoient hautement la disgrâce des Châtillons. Quand la reine, en s'excusant, représentoit la puissance des Calvinistes, l'ambassadeur ré

pondoit en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il auroit aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de foi, afin de distinguer les hérétiques, & d'élever un mur de séparation entre eux & les Romains. CHARLES IX. 1562.

Pour le roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiroient de son indolence, son zèle s'échauffoit contre les prétendus Réformés, jusqu'à proposer l'Inquisition & toutes ses suites. Enfin, quoique le connétable & le maréchal de Saint-André restassent tranquilles, on remarquoit dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettoient pas d'être sans crainte de leur part : de sorte que la reine se trouvoit entre les chefs de partis, comme entre des rivaux qui s'observoient, se parcouroient, pour ainsi dire, & se mesuroient des yeux; attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne point mettre contre eux le préjugé public; mais déterminés, si-tôt qu'ils seroient frappés, à déployer toutes les horreurs de la vengeance.

Le moment fatal ne tarda pas. Comme la reine mère paroissoit se lier toujours plus étroitement avec les prétendus Réformés, les Catholiques craignant Massacre de Vassy. *De Thou, liv. XXIX. Davila, liv. III.*

CHARLES IX. 1562.

de voir passer enfin la personne & le nom du roi dans le parti opposé, écrivirent au duc de Guise de revenir à leur secours. Il partit de Joinville à la fin de Février avec une nombreuse suite, qui grossissoit à mesure qu'il avançoit. En passant par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, ses valets prirent querelle avec les Religionnaires qui faisoient le prêche. Des injures on en vint bientôt aux coups. Le duc accourut pour calmer le désordre, & dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tombent avec une nouvelle rage sur les Calvinistes : ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du ministre, déchirent les livres, font main basse sur tout ce qui se présente, & ne finissent le carnage, que quand la multitude des morts & des blessés fait cesser le combat.

Mém. de Condé, tome III. Castaln. liv. III.

Le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France. Le duc de Guise s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un événement fortuit, dans lequel les Réformés étoient les aggresseurs : ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du prince de

Condé & par celle de leurs ministres, qui vinrent porter leurs remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le roi & la reine mère passoient les premiers beaux jours. Catherine les reçut bien, & leur donna de bonnes paroles: mais le roi de Navarre les traita *d'hérétiques* & de *factieux*. Ce fut alors que Bèze lui fit cette fière réponse : *Je parle pour une Religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser; mais souvenez-vous, Sire, que c'est une enclume qui a déja usé bien des marteaux.*

CHARLES IX. 1562.

Malgré tant d'aigreur, la reine mère ne désespéroit pas de ramener la paix. Elle savoit que tout dépendoit des chefs; c'est pourquoi elle écrivit au duc de Guise, & le conjura de suspendre son voyage de Paris, & de venir trouver le roi. Son dessein étoit de l'aboucher avec le prince de Condé, & de les reconcilier; mais le sort en étoit jeté. Guise répondit qu'il ne pouvoit abandonner ses amis, qui l'appelloient à Paris. Il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortége, reçu avec des harangues, des acclamations, & toute la pompe qui a coutume d'accompagner la majesté royale.

Le Duc de Guise à Paris.

A la nouvelle de cette entrée triom-

CHARLES IX. 1562.

Dépit de la reine mère, qui se livre aux Calvinistes.

Brantôme, tome I.

Matthieu, liv. V.

Mém. de Condé, tome III.

La Noue, 26e discours.

Castelnau, liv. III.

phante, la reine frémit. Elle ne pouvoit plus douter de la chûte totale de sa puissance. Catherine craignit pour elle-même, pour sa propre vie, qu'elle croyoit menacée par les Triumvirs. Les Calvinistes se présentoient pour la secourir : ils avoient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, & des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du royaume. La reine se jeta entre leurs bras, & écrivit au prince de Condé de sauver la mère & l'enfant.

Le Prince de Condé obligé de sortir de Paris.

Il étoit retourné à Paris tenir tête au duc de Guise ; mais la partie n'étoit pas égale. En vain se montroit-il accompagné de braves officiers, tâchant par une fière contenance de déterminer le peuple en sa faveur. Les Parisiens attachés à l'ancienne Religion, ne regardoient le prince qu'avec indignation, & réservoient toute leur affection au duc de Guise. Condé n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à Meaux rassembler ses forces. Il écrivit à d'Andelot & à l'amiral de marcher vers lui en diligence : *Que César n'avoit pas seulement passé le Rubicon, mais déja avoit saisi Rome, & que ses étendarts commençoient à branler par les campagnes.*

Si-tôt qu'ils eurent réuni quelques troupes, ils se déterminèrent à aller secourir la reine mère. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, Catherine avoit emmené le Roi à Melun, ville capable de résister du moins à un coup de main, & de-là à Fontainebleau, pour être encore plus loin des Triumvirs. Mais elle ne put éviter son malheur. CHARLES IX. 1562.

Les Triumvirs persuadés que le succès de leur projet dépendoit de la diligence, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau, & déclarent nettement à la reine qu'ils viennent chercher le roi; que pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que Catherine résiste, que moitié par menaces, moitié par prières, elle tâche de gagner du tems, le connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartemens, on charge les bagages, les troupes se mettent en marche, & la reine forcée de suivre s'achemine tristement au milieu de ses femmes éplorées; & serrant entre ses bras le jeune roi, qui ému d'un événement aussi

Les Triumvirs enlevent le roi.

Lett. de Chantonnay. Mém. de Tavan. pag. 248.

CHARLES IX. 1562.

étrange, versoit des larmes comme si on l'eût mené en prison.

La Cour arrive à Melun dans ce lugubre appareil. Catherine délibère de nouveau : s'abandonnera-t-elle aux Triumvirs, qui lui arracheront peut-être son fils, & la relégueront dans quelque château éloigné, sans puissance ? Heureuse s'ils ne la renvoient pas en Italie ! Se confiera-t-elle aux Calvinistes ? Mais n'est-ce pas risquer l'honneur & la sureté du roi, que de le livrer sans précaution à un parti qui ne tend pas moins qu'à la ruine de l'ancienne Religion, & peut-être de l'Etat ? Il y avoit péril des deux côtés.

Ils le mènent à Paris.

Catherine auroit bien souhaité rester neutre. Quoique gardée, pour ainsi dire, à vue dans le château de Melun, elle étoit encore maîtresse de son sort, parce qu'elle avoit fait préparer secrettement un bateau prêt à la transporter où elle voudroit. Enfin, après une nuit de trouble & d'agitation, elle céda à la fortune, & se remit de bonne foi entre les mains des Triumvirs. Peut-être espéroit-elle que contens de ses promesses, ils la laisseroient libre avec son fils à Melun, ou dans quelque château d'où elle verroit les deux partis

se combattre, sans prendre part à leur querelle. Mais ils avoient besoin du nom du roi. Ils le transportèrent donc à Vincennes, d'où, ne s'en croyant pas encore assez assurés, ils le firent venir à Paris. CHARLES IX. 1562.

Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie. Comme si l'on n'eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les Calvinistes, le connétable, à la tête de ses troupes rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, alla dans les fauxbourgs attaquer les temples où se faisoient les prêches, enfonça les portes, brisa les chaires & les bancs, y mit le feu, & rentra dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit, qui fit donner à Montmorenci par quelques plaisans, le nom de *Capitaine Brûle-bancs*. On tint ensuite de fréquens conseils, pour délibérer sur les moyens de réduire le prince de Condé & ses adhérens, que les Triumvirs, maîtres du roi, accabloient alors de tout le poids de la puissance royale. Triomphe des Triumvirs.

Quelques heures plutôt, le prince de Condé & son parti avoit contre l'autre les mêmes avantages. Sur les instances réitérées de la reine, il marchoit vers Le Prince de Condé manque le roi. *Journal de Brulart.*

CHARLES IX. 1362. Fontainebleau à la tête de trois mille chevaux, lorsqu'il apprit que les Triumvirs l'avoient prévenu, & que la reine alloit avec eux à Paris. Davila, historien favorable à Catherine, assure qu'elle écrivit au prince qu'on l'enlevoit malgré elle; mais qu'elle ne perdoit pas courage, & qu'elle espéroit qu'il ne souffriroit pas que ses ennemis triomphassent, & lui ravissent le gouvernement. Surpris comme d'un coup de foudre, à la lecture de cette lettre, le prince s'arrête, & rêve profondément. L'amiral le joint; ils confèrent en peu de mots. *C'en est fait*, s'écrie le prince en soupirant, *nous sommes plongés si avant, qu'il faut boire ou se noyer.* Et sur le champ il vole avec ses troupes à Orléans.

Mém. de Conde, t. I.

Il s'empare d'Orléans.

D'Andelot qui s'y étoit caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été découvert, se battoit alors contre les Catholiques, qui vouloient le chasser. La présence du prince, quoiqu'arrivé dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville, comme dans une place d'armes capable de lui servir de retraite & d'appui. Les principaux seigneurs de son parti vinrent l'y joindre, ainsi que la du-

chesse sa femme, avec l'aîné de ses fils âgé de neuf ans. Magdeleine de Mailly, mère de la princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, comme dans un asile assuré contre les hasards de la guerre. CHARLES IX. 1562.

On sentoit bien qu'elle étoit inévitable; mais comme personne n'avoit encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes. Ceux du prince de Condé étoient pleins de fiel & d'amertume contre les Guises. Il les accusoit d'être les auteurs des troubles de la France, de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les Réformés du libre exercice de leur Religion, qui leur avoit été accordé par l'édit de Janvier. Il conjuroit & sommoit tous les bons François de venir le trouver à Orléans, pour aller délivrer le roi & la reine prisonniers entre les mains des Triumvirs. Ecrits de part & d'autre. *Mém. de Condé, tome III. Pasquier, liv. IV.*

A ces griefs les Guises répondoient, que les événemens présens ne devoient pas leur être plus imputés, qu'au roi de Navarre, au connétable & aux autres seigneurs Catholiques, avec lesquels ils faisoient cause commune. Quant aux deux autres accusations d'intolérance à l'égard des Réformés, & de vio-

CHARLES IX. 1562.

lence à l'égard du roi, la réponse fut encore plus simple. Le roi en son conseil confirma l'édit de Janvier, pour être exécuté par-tout le royaume, excepté à Paris & à la cour, où les prêches ne seroient pas permis. Il déclara aussi par un autre édit, que les bruits répandus sur sa captivité étoient faux, & qu'il étoit libre, ainsi que la reine sa mère. Ces premiers écrits furent suivis d'apologies, de plaintes, de défis, d'offres de se retirer & de poser les armes à certaines conditions, aussi peu sincères d'une part que de l'autre.

Mauvaise foi de tous côtés. *Mém. de Tavan. pag.* 225.

Tout n'étoit qu'artifice, déguisement & fourberie. Les Triumvirs écrivoient aux Protestans d'Allemagne, qu'ils n'en vouloient qu'aux rebelles, & non à la nouvelle Religion; eux qui laissoient massacrer par-tout ses sectateurs, sans punir les assassins coupables de ces barbaries. Le prince de Condé & ses adhérens, assuroient les princes Catholiques étrangers, que ce n'étoit point la Religion qui leur mettoit les armes à la main, mais le désir de délivrer le roi, prisonnier de ses propres sujets; & en même temps qu'ils faisoient cette protestation, ils embrassoient & professoient cette Religion,

dont ils prétendoient ne pas soutenir les intérêts. CHARLES IX. 1562.

La reine mère disoit tantôt qu'elle n'avoit pas écrit au prince de Condé, tantôt qu'elle ne lui avoit permis de prendre les armes, qu'à condition qu'il les quitteroit quand elle l'ordonneroit. Catherine le prioit en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, & le menaçoit même de sa colère, dans le même temps qu'elle favorisoit ses levées, tant dans le royaume qu'au dehors. Des historiens bien instruits, ont même prétendu que c'étoit Montluc, évêque de Valence, confident de Catherine, qui faisoit les apologies & les manifestes des Calvinistes. Aussi n'y avoit-il ni suite ni liaisons dans les ordres qui venoient de la cour aux gouverneurs des provinces. *Les lettres du duc de Guise*, dit Tavanes, *portoient qu'il falloit tout tuer, & la reine tout sauver.* Si embarassés de ces contradictions, les gouverneurs demandoient des ordres précis; on ne faisoit qu'en rire, & on les renvoyoit sans réponse.

Ces lenteurs donnoient au prince de Condé le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son premier soin fut d'assembler une armée. Pour cela il

Confédération des mécontens.

CHARLES IX. 1562.

écrivit, & ordonna aux ministres d'écrire aux Eglises de lui envoyer de l'argent & des troupes. Il manda aussi les gentilshommes qu'il savoit lui être affidés & attachés à sa cause. Après leur avoir donné des instructions, il les renvoyoit dans leurs provinces, tant pour en engager d'autres, que pour servir de capitaines aux soldats qui s'enrôloient. Mais afin de former un corps de ces membres épars, & de lui donner, pour ainsi dire, une ame capable de le faire agir, on fixa les motifs & le but de l'armement par un traité, que les confédérés s'engagèrent par serment à exécuter fidèlement.

Mém. de Condé, tome III.

Recueil de choses mémor. t. II.

Ils y disoient, que forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons & turbulens, ils s'engageoient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du roi, & à employer leurs biens & leurs vies pour le tirer de captivité, rétablir son autorité & celle de la reine, & remettre en vigueur les loix fondamentales du royaume. Ils promettoient d'empêcher, autant qu'il seroit en eux, les rits profanes, les superstitions, les blasphêmes, la débauche, les profanations, le pillage des églises, enfin tout ce qui est défendu par la loi de Dieu &

l'édit de Janvier. « Nous reconnoissons, » *ajoutoient-ils*, le prince de Condé » pour le défenseur & le vengeur du » royaume ; nous lui jurons obéissance » comme à notre chef, & à tous ceux » qu'il voudra mettre à sa place, lui » promettant armes, chevaux, muni- » tions, biens, nos corps & nos per- » sonnes ; si nous manquons à notre » engagement, nous nous soumettons » d'avance à tel supplice qu'il lui plaira » ordonner ».

CHARLES IX. 1562.

Cette association, disoient les confédérés, n'étoit qu'une juste représaille de la ligue signée par les Triumvirs ; & pour ne point être en reste, comme ils accusoient les Catholiques d'avoir mis le roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre, alors gouvernée par la fameuse Elisabeth.

Ils traitent avec les étrangers.

Le fruit de ces mesures fut un soulèvement presque général dans le royaume, sur-tout en Normandie, dont la capitale & les principales villes se déclarèrent pour les prétendus Réformés. On prit également les armes dans d'autres provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. De tous côtés on n'entendoit parler que de surprises de

On prend les armes.

De Thou, liv. XXX. Davila, liv. III.

CHARLES IX. 1562.

villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglans, de massacres, d'incendies, de pillages, & des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles. L'histoire deviendroit immense, si l'on entroit dans le détail de tous ces événemens particuliers. Je ne m'y arrêterai, qu'autant que l'exigeront leur singularité & leur influence sur les affaires générales, ou la réputation & l'importance des chefs.

De Thou, liv. XXV.

Ce n'étoit pas la première fois que les Calvinistes paroissoient sous des capitaines, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, & tout l'appareil de troupes régulières. Dès l'an 1560, peu après la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le comté Venaissain, les frères Mouvans en Provence, & plusieurs gentilshommes, dans différens cantons, levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, & livrèrent de petits combats : mais ce feu à peine allumé, s'éteignit par la mort ou la proscription des chefs, parcequ'il n'y avoit point de forte armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec.

Les armées se forment & se mettent en campagne.

Ici tout annonçoit une guerre longue & opiniâtre. Il ne s'agissoit plus de quelques

ques détachemens aisés à dissiper, mais d'une armée entière qui se formoit dans les murs d'Orléans. Les troupes y étoient amenées de toutes les provinces, par les Châtillons, Antoine de Croy, prince de Porcien, la Roche-Foucaut, Rohan, Genlis, Grammont, & nombre d'autres seigneurs. CHARLES IX. 1562.

Celle qui s'assembloit à Paris, sous les yeux des Triumvirs, & qui fut appelée l'*armée royaliste*, étoit moins fournie de noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits plus aigres & plus violens, se mirent en campagne, dans les premiers jours de Juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le prince publioit qu'il alloit à Paris, délivrer le roi; les Triumvirs, qu'ils vouloient enfermer le prince dans Orléans, & en faire le siége.

Avant qu'ils s'approchassent, la reine mère demanda une entrevue. Elle fut accordée entre Catherine & le roi de Navarre d'un côté, le prince de Condé & l'amiral de l'autre. Les escortes furent réglées, & jusqu'au nombre de pas qui devoient les séparer, de peur que des paroles elles n'en vinssent aux injures, & des injures à la violence. Mais à peine les gentilshommes de l'escorte étoient-ils Conférence de Thoury.

CHARLES IX. 1562.

restés une démi-heure en présence, que reconnoissant chacun dans la troupe opposée leurs parens & leurs amis, ils ne purent se contenir dans leurs postes. Tous demandèrent à leurs commandans permission de s'approcher : ils volèrent dans les bras les uns des autres, se conjurant réciproquement de prendre des sentimens de paix, & de redevenir amis.

C'étoit aux chefs qu'il falloit souhaiter ces dispositions. Ils conférèrent deux heures ; le prince de Condé fixe à demander l'expulsion des Triumvirs & l'exécution de l'édit de Janvier, & le roi de Navarre arrêté au contraire. Ils se séparèrent sans rien conclure, & plus aigris qu'avant l'entrevue. Des négociateurs envoyés de part & d'autre, n'eurent pas un meilleur succès. Ils furent suivis d'un secrétaire d'Etat, qui au nom du roi, alla faire au prince de Condé commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier ses troupes, avec promesse qu'aussi-tôt les Triumvirs sortiroient de la cour, & que personne ne seroit jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa religion.

Conférence de Talsy.

Le prince de Condé fit sentir dans sa

réponse, qu'il regardoit cette proposition comme un piége, & qu'il n'auroit pas plutôt désarmé, que les Triumvirs abusant de sa bonne foi, l'accableroient de leur puissance. Il s'obstina donc à demander pour préliminaire de toute négociation, que le connétable, le duc de Guise, & le maréchal de S. André quittassent la cour & l'armée. La reine mère & le roi de Navarre le lui promirent par écrit; en effet les trois seigneurs suspects se retirèrent à quelques lieues du camp, & l'entrevue se fit à Talsy, bourg situé entre Orléans & Châteaudun.

CHARLES IX. 1562.

Mém. de Condé, tome III.

Journal de Brulart, tome I.

Négociat. du cardinal d'Est.

Le principal agent de cette conférence étoit Montluc, évêque de Valence, homme délié, éloquent, fécond en expédiens, confident & conseil de la reine, dont on savoit qu'il avoit le secret, qui d'ailleurs ne pouvoit être suspect aux prétendus Réformés pour lesquels il penchoit assez ouvertement. A suivre la marche de cette négociation, on ne peut s'empêcher de croire que le but de Catherine fût de se débarrasser des chefs des deux partis, & de se rendre pour toujours maîtresse des affaires avec le roi de Navarre,

qu'elle auroit gouverné à sa volonté ; & elle pensa y réussir.

CHARLES IX. 1562.

D'abord elle vint à bout de résoudre Guise & Montmorenci à mettre leur autorité au hasard en quittant l'armée, ce qui étoit déja beaucoup : ensuite elle inspira au prince & à ses confédérés assez de confiance pour les engager à traiter sans détour, & à passer & repasser à travers l'armée royale sans presqu'aucune précaution. Enfin elle eut l'adresse de réduire toute la discussion à cette unique conclusion : Les Calvinistes sont les moins anciens & les moins nombreux dans le royaume, donc, pour avoir la paix, il faut qu'ils en sortent ; & elle eut l'adresse plus grande encore d'amener le prince de Condé à en faire lui-même la proposition.

Ce fut l'évêque de Valence qui dirigea ce stratagême. » La reine, *dit-il* » *au prince*, voudroit vous obliger, » mais vous savez qu'elle ne le peut, à » moins que vous ne mettiez les appa- » rences de votre côté. Proposez donc, » si on ne sauroit autrement rétablir la » tranquillité, de quitter plutôt le royau- » me avec vos amis, pourvu que les » Triumvirs se retirent eux-mêmes de

» la cour. Ils ne le voudront pas, & par » un offre si raisonnable, vous donne- » rez lieu à la reine de prendre votre » parti, & vous rejeterez tout l'odieux » de la guerre sur vos ennemis ». Le prince gouta cet expédient, & vint à la conférence disposé à en faire usage. CHARLES IX. 1562.

On lui laissa d'abord exhaler son dépit contre ses rivaux; puis quand la reine vit que l'énergie des expressions pouvoit occasionner des explications fâcheuses entre lui & le roi de Navarre, qui étoit présent, elle prit la parole, & dit que, vu la constitution du Royaume, il n'y avoit pas de paix solide à espérer en France, tant qu'on voudroit y établir d'autre religion que la Romaine. Le prince de Condé répondit que, si on ne pouvoit se flatter de jouir de la liberté de conscience, sous l'autorité du roi, il falloit donc que lui & ses amis se banniſſent du royaume; que s'il n'y avoit pas d'autre moyen de rétablir la paix, il n'étoit pas éloigné de le faire, & qu'il offroit même d'en passer par cette condition, pourvu que ses ennemis en fissent autant.

Catherine applaudissoit à son zèle, & par des louanges adroites ou des doutes simulés, elle lui faisoit réitérer ses

CHARLES IX. 1562.

offres. Quand elle l'eut ainsi amené à ne pouvoir se dédire, elle reprit la parole, & s'adressant, tant aux princes, qu'aux témoins de la conférence, qui étoient presque tous des confédérés: » Puisque nos maux en sont venus à ce » point, *dit-elle*, qu'on ne peut les » guérir que par un remède aussi sin- » gulier, j'accepte l'offre que vous me » faites de sortir au premier jour du » Royaume. Ce ne sera que pour un » temps & pendant cet intervalle, il faut » espérer que les esprits s'adouciront: » je ne renonce même pas à vos servi- » ces, & je me flatte que, si quelque » mal-intentionné vouloit remuer pen- » dant votre absence, je vous trouve- » rai toujours prêt à secourir l'Etat. » Tenons-nous en aujourd'hui à ce pré- » liminaire, demain nous réglerons le » le reste. »

La Noue, ch. 4.

A cette conclusion imprévue, les confédérés, frappés comme d'un coup de foudre, se regardèrent en silence, & se retirèrent tout confus. Les jeunes gentilshommes de l'escorte, selon le génie François, n'en firent que rire. En s'en retournant au camp, ils s'assignoient des metiers, chacun selon son talent, pour gagner leur vie, quand

ils seroient hors de France. Mais les ministres & les chefs le prirent plus sérieusement. Il leur sembloit que ce n'étoit pas une chose qu'on eût dû accorder si facilement, que de s'expatrier, quitter ses biens, sa famille, des établissemens tout formés, pour errer de pays en pays, à charge aux siens & aux autres. Toute l'armée murmuroit. Qu'étoit-il besoin, disoient les soldats, de nous tirer de nos maisons, de nous armer, de nous rassembler prêts à combattre, pour nous condamner ensuite nous-mêmes, ou à abjurer notre religion, ou à nous exiler? Le mécontentement étoit général, & paroissoit autant sur les visages que dans les propos. Que pouvoit faire le prince en pareille circonstance? Rétracter une parole si solemnellement donnée? C'étoit se déshonorer. La tenir? C'étoit se perdre. Les confédérés prirent un expédient, qu'ils crurent un bon tempérament entre ces deux extrémités.

CHARLES IX. 1562.

Ils se rendirent le lendemain selon la parole donnée, au lieu de l'entrevue. La reine les vit arriver avec plaisir, persuadée que, pour consommer son ouvrage, il ne lui en couteroit que quelques sacrifices, auxquels elle étoit bien

Rupture de la conférence.

Mém. de Condé, tome III. & IV. D'Aubigné, t. I. l. III.

CHARLES IX. 1562.

déterminée. Le prince ouvre la conférence par des plaintes, qu'on cherche à le tromper, que ses ennemis s'en vantent eux-mêmes, & qu'ils ont eu l'imprudence de l'écrire à leurs confidens, dont les lettres ont été surprises. La reine veut répondre; des voix confuses se font entendre. On s'écrie qu'il ne fait pas sûr pour le prince, que la durée de l'entrevue n'a pas été fixée que les Triumvirs, qui ne sont qu'à quelques lieues du camp, peuvent revenir à chaque instant, & qu'il faut se retirer. Aussi-tôt on se lève en désordre : la reine tâche de retenir le prince Il s'échappe; elle le suit. Ses amis l'entraînent, le mettent à cheval, & fuient à toute bride, laissant à Catherine sa part de la confusion qu'elle leur avoit causée la veille.

Le confédérés manquent l'armée royale.

La rupture répandit autant de joie dans l'armée Calviniste, que l'accord lui avoit apporté de tristesse. Le prince fut reçu avec acclamations. Dans son transport, le soldat demandoit à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut devoir profiter de cette ardeur, & les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée royale, pendant que le roi de Navarre étoit seul, & que le connétable

table, le duc de Guise, & le maréchal de Saint-André étoient encore éloignés. Mais les gardes égarèrent les confédérés. On perdit une marche; & quand on se trouva en présence, le camp étoit déja à l'abri de toute surprise. Les Triumvirs y revinrent en diligence, & les Calvinistes prévenus se replièrent sur Beaugenci, ville infortunée, qui ressentit la première les horreurs du Fanatisme.

CHARLES IX. 1562.

Beze, & les autres historiens de son parti, vantent la belle discipline qui régnoit dans l'armée Calviniste. On n'y voyoit ni jeux de hasard, ni femmes de mauvaise vie, ni maraudeurs. Les juremens étoient sévèrement défendus. Au lieu de chansons, les soldats chantoient des pseaumes. La prière se faisoit matin & soir à des heures marquées; & pendant le cours de la journée, les ministres répandus dans les compagnies, les entretenoient de discours pieux & d'exhortations. Mais en écartant ainsi tous les amusemens, & ne souffrant que des conversations sérieuses, ou des sermons véhémens, on inspiroit aux troupes un zèle sombre & farouche, & on faisoit de chaque soldat un enthousiaste, qui se croyoit les plus grandes cruautés per-

Caractère cruel de cette guerre.

De Thou, liv. XXX, XXXI & XXXII. Davila, liv. III. Beze, discours sur le saccagement des églises catholiques.

CHARLES IX. 1562.

La Noue, ch. 7.

mises pour le soutien de sa Religion.

Il n'y parut que trop à la prise de Beaugenci. Le roi de Navarre avoit demandé cette ville au prince de Condé, comme en dépôt pendant les conférences; mais il ne la rendit pas après la rupture. Condé outré de cette espèce de supercherie, livra la ville au pillage. Tout ce qu'une rage féroce long-temps retenue peut se permettre d'excès, y fut commis; & le soldat animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes par la suite. L'amiral l'avoit prédit. *C'est vraiment une belle chose*, disoit-il, *que cette discipline, moyennant qu'elle dure; mais je crains que ces gens ici ne jettent toute leur bonté à la fois. J'ai commandé de l'infanterie, & je la connois: elle accomplit souvent le proverbe qui dit: De jeune hermite, vieux diable.* En effet, ajoute la Noue, les soldats se comportèrent à l'assaut de Beaugenci, *comme s'il y eût eu un prix proposé à celui qui pis feroit. Ainsi perdit notre infanterie son puc..... & de cette conjonction illégitime s'ensuivit la procréation de mademoiselle la Picorée.*

Les Royalistes ne furent point en reste. Ils pillèrent avec la même inhumanité Blois, & Mer, petite ville du

Blésois. Ces cruelles représailles de la part des chefs, enhardirent les particuliers à des excès, dont le récit seul fait frémir. Catholiques ou Calvinistes, il est difficile de décider lesquels se permirent des barbaries plus atroces. L'histoire a conservé les noms de quelques monstres, hommes de sang, dont les traces étoient marquées par le carnage; qui faisoient des prisons de leurs châteaux, & des bourreaux de leurs valets; qui enfin, non contens de se faire un jeu de la vie des hommes, ajoutoient au supplice les tourmens, & aux tourmens l'amertume de la raillerie. Il n'y avoit nulle sureté, nul asile contre la violence. La bonne-foi des traités, la sainteté des sermens, furent dans cette guerre également foulées aux pieds. On vit des garnisons entières qui s'étoient rendues sous la sauvegarde d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée, & leurs capitaines expirer sur la roue. Les annales des villes, les fastes des familles, ont transmis jusqu'à nous des exemples d'inhumanité, dont la variété surprend autant que la cruauté inspire d'horreur : des tortures adroitement ménagées, pour suspendre la

CHARLES IX. 1562.

CHARLES IX. 1562.

mort & la rendre plus douloureuse : des pères, des maris massacrés entre les bras de leurs filles & de leurs épouses, outragées sous leurs yeux : des femmes, des enfans traités avec des excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares : enfin des provinces entières dévastées ; le meurtre comblé par l'incendie ; des magistrats vénérables, devenus les victimes de la fureur d'une populace effrénée, qui poussant la rage au-delà de leur mort, traînoit dans les rues leurs entrailles encore palpitantes, & se repaissoit de leur chair.

Causes de ces cruautés.

Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, vinrent de ce que les Calvinistes ne respectèrent point assez dans les commencemens les reliques, les images, & les autres objets de la vénération des Catholiques. Le prince de Condé retiré à Orléans, se trouva sans finances. Après avoir épuisé les recettes du roi, dont il s'empara, il envoya à la monnoie les reliquaires, les croix, les calices, & tous les autres vases ou instrumens d'or & d'argent consacrés au culte de la religion catholique. Ses partisans l'imitèrent, & en peu de temps toutes les églises dont ils purent se rendre

dre maîtres, furent dépouillées. Plus elles étoient riches, plus elles excitoient la cupidité des soldats. CHARLES IX. 1562.

Ils en vouloient sur-tout aux monastères; & ce qui outroit le Clergé & le peuple Catholique, c'est que souvent les déprédations des Hérétiques portoient encore plus la marque de la dérision, que du besoin. Ils abattoient les églises, renversoient les autels, qu'ils souilloient en mille manières : ils mutiloient les statues des Saints, dont ils brûloient les reliques avec moquerie, déchiroient les ornemens, les appliquoient à des usages ridicules, fouilloient jusques dans les tombeaux, & dispersoient les ossemens, en haine de la Religion Catholique que les morts avoient professée.

A la vue de ces profanations sacriléges, les ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables : plusieurs s'armèrent, pour repousser la force par la force. Le zèle des prêtres devint fureur dans les peuples, & ce ne fut plus qu'un débordement d'abominations, dont les chefs gémirent, sans pouvoir l'arrêter.

Les Catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étoient encore entraînés par les arrêts du Parlement

Les confédérés sommés de désarmer,

de Paris & de quelques autres, qui leur ordonnoient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux Calvinistes, & de les tuer par-tout où on les trouveroit. Ces arrêts furent suivis de nouvelles instances de la reine au prince de Condé, pour l'engager à entrer dans des voies de conciliation. Elle lui mandoit que le Conseil étoit déterminé à sévir avec la dernière rigueur contre les sectaires; que le roi lui-même alloit se mettre à la tête de ses troupes, & qu'on attendoit une armée étrangère pour lui porter les derniers coups.

CHARLES IX. 1562.

De Thou, liv. XXXII. Davila, livre III.

Leur réponse.

Le prince répondit, comme à l'ordinaire, qu'il avoit pris les armes par ordre du roi & de la reine, que ses ennemis retenoient en captivité; que les décisions du Conseil ne l'épouvantoient pas, parcequ'on savoit qu'il n'étoit composé que des partisans des Triumvirs qui en avoient même chassé le chancelier & les autres bons serviteurs du roi. Et afin de diminuer l'impression qu'auroient dû faire les arrêts du Parlement Condé récusa par un autre écrit nombre de conseillers, qu'il disoit être ses ennemis personnels.

Ils sont déclarés criminels de lèze-majesté.

La déclaration annoncée par les menaces de la reine, parut à la fin de Juin

let. Le roi y disoit que tous ceux qui avoient pris les armes à Orléans, les avoient pris contre lui ; qu'ils étoient par conséquent rebelles & criminels de lèze-majesté. Comme tels, il les condamnoit à perdre la vie, confisquoit leurs biens, les privoit, eux & leurs enfans, à perpétuité de toutes charges, honneurs & dignités. Il n'exceptoit du nombre des coupables que le prince de Condé, dans la supposition qu'il n'étoit pas libre, mais prisonnier entre les mains des rebelles : supposition ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le prince au dernier desespoir, & ménager toujours quelqu'ouverture à la paix.

CHARLES IX. 1562.

Journ. de Brulart.

Mém. de Condé, t. I.

L'armée du roi se trouvoit en état de soutenir la vigueur de ses édits. De nombreuses recrues de François, & des corps entiers d'Allemans & de Suisses, l'avoient considérablement grossie, pendant qu'au contraire celle du prince de Condé s'étoit comme fondue en peu de jours. Les gentilshommes, qui en faisoient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Beaugenci la guerre alloit tirer en longueur, dénués d'argent & de provisions, parcequ'ils étoient partis précipitamment de chez eux ; rappelés

Embaras des confédérés.

La Noue, disc. 26.

CHARLES IX. 1562.

d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevoient de leurs provinces, où tout étoit en feu, quittoient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. Le prince de Condé, dans l'impossibilité d'empêcher cette espèce de désertion, fondée sur des raisons trop légitimes, donna à ceux qui s'en retournoient des commissions pour continuer la guerre, & lui faire des soldats : ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, en attendant le succès des négociations entamées en Angleterre & en Allemagne, pour en tirer de l'argent & des troupes.

Les deux partis appellent des troupes.

Le Lab. t. III. l. I. Négoc. du card. d'Est. Lett. de Chantonay. La Noue.

Les étrangers, dit la Noue, *ouvroient les yeux, & frétilloient pour entrer en France*; mais ils cachoient leur desir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher. Le pape & le roi d'Espagne montroient comme un appas aux Catholiques, des armées prêtes à les seconder. Elisabeth fière de ses flottes & de son opulence, sembloit n'attendre qu'une prière pour faire voler ses bataillons au secours des Calvinistes. L'Allemagne & les Suisses offroient des hommes aux deux partis. D'autres pays voisins faisoient aussi parade d'une bonne volonté toute gra-

tuite ; mais quand il étoit question de traiter, le désintéressement disparoissoit, & chacun vouloit tirer avantage des circonstances. CHARLES IX. 1562.

Philippe II exigeoit qu'on chassât du gouvernement ceux qui lui déplaisoient ; sûr que maître dans cette partie, il le seroit bientôt de tout le reste. Le souverain pontife demandoit que dans l'armée où seroient ses soldats, il y eût un légat à leur tête, comme dans les croisades. Les Guises ne crurent pas acheter trop cher la neutralité du duc de Savoie, par la cession de Turin & de la plus belle partie du Piémont, qu'ils lui firent abandonner, malgré les remontrances des bons François. A la vérité l'inclination déterminoit la plus grande partie des Suisses & des Allemans en faveur des Calvinistes ; mais l'argent en fournissoit encore beaucoup aux Triumvirs.

Entre les Puissances, l'Angleterre fut une de celles qui traita avec le plus d'avantage. Elisabeth stipula que de six mille hommes qu'elle donnoit au prince de Condé, trois mille seroient mis dans la ville du Havre-de-Grace, *pour la garder au nom du roi, afin de servir d'asile à ses fidèles sujets persécutés*

pour la Religion ; & les trois mille autres, dans les villes de Rouen & de Dieppe.

CHARLES IX. 1562.

L'armée royale entre en Normandie.

Ce traité détermina les opérations de l'armée royale. Après le pillage de Blois & de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui se défendit peu. Plusieurs des chefs opinoient à attaquer aussi-tôt Orléans, pour finir la guerre par la prise du prince de Condé & de l'amiral, qui s'y étoient renfermés : mais la reine mère s'y opposa, précisément, à ce qu'on prétend, parceque cette conquête, en terminant la guerre, auroit donné trop d'empire aux Triumvirs. Elle fit valoir, contre le sentiment des généraux, la difficulté de l'entreprise, & la crainte que les Anglois ne se fortifiassent en Normandie. On y fit donc marcher l'armée du roi, qui commença le siége de Rouen à la fin de Septembre.

Siége & prise de Rouen. *Castelnau, liv. III & IV. La Noue, ch. 8. Mém. de Condé, t. I, II & IV.*

Montgommeri y commandoit. Ce Montgommeri, qui courant contre Henri II dans un tournoi, avoit eu le malheur de frapper ce roi d'un coup mortel, & qui, au lieu de se condamner à une vie obscure, pour faire oublier ce tragique accident, s'enfonça plus avant que les autres dans les guerres civiles,

qui lui furent enfin funeſtes. Il étoit bon officier, exercé à l'attaque & à la défenſe des places, & accoutumé à tirer des reſſources des événemens même contraires. CHARLES IX, 1562.

Il ſe défendit vaillamment. La reine, qui étoit au camp, ſomma pluſieurs fois les habitans de ſe rendre. Le Parlement & les principaux citoyens avoient quitté la ville avant le ſiége, & il n'y reſtoit qu'un peuple obſtiné, gouverné par des miniſtres qui avoient intérêt de ſoutenir juſqu'à l'extrémité; parceque la première condition exigée par la reine, & preſque la ſeule, étoit leur banniſſement.

Ils répondirent toujours qu'ils étoient fidèles ſerviteurs du roi, mais qu'ils ne vouloient pas ſe ſoumettre aux Guiſes. Ils demandoient auſſi à traiter pour tout le parti; honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder. Néanmoins on auroit bien deſiré de ſauver la ville; mais tant d'obſtination irrita les aſſiégeans; on redoubla les attaques, & après un mois de défenſe, Rouen emporté d'aſſaut, eſſuya pendant trois jours toutes les horreurs du ſac & du pillage. Montgommeri ſe ſauva par la rivière.

Le Parlement rentré dans la ville,

CHARLES IX. 1562.

ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs bourgeois & quelques ministres échappés au massacre; mais, par une cruelle représaille, le conseil des Calvinistes établi à Orléans, condamna aussi un abbé & un conseiller au Parlement de Paris, qu'ils tenoient prisonniers, & les fit pendre. Triste effet des guerres civiles, qui, plus que toutes les autres, exposent l'innocent comme le coupable. *Cette façon de faire*, dit Brulart, *étonna beaucoup de gens.*

Mort du roi de Navarre.

Mém. de Condé, t. II.
Mém. de Tavannes, p. 267.
Le Lab. tom. I. liv. III.
Brantôme, tome VIII.

Le siége de Rouen est fameux par la mort du roi de Navarre. Il y reçut une blessure, dont les chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion. En conséquence, on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état; & les dames de la cour, dont les charmes ne lui avoient jamais été indifférens, s'assemblèrent autour de lui pour le désennuyer. Mais soit infraction du régime prescrit, soit indiscrétion de plaisirs, dans un état si critique, en peu de jours son mal le conduisit au tombeau. Il y descendit avec les flateuses espérances que le roi d'Espagne lui avoit données de posséder la Sardaigne; & l'idée agréable de la vie qu'il comptoit mener dans cete île, au milieu des

grenadiers, des jasmins & des orangers, faisoit dans sa maladie la matière ordinaire de ses conversations. CHARLES IX. 1562.

On remarque un contraste singulier pour la Religion, entre lui & Jeanne d'Albret sa femme. *Cette princesse qui dans sa jeunesse aimoit autant*, dit Brantôme, *un bal qu'un sermon, ne se plaisoit pas à cette nouveauté de Religion.* Quand elle voyoit son mari écouter avec trop de complaisance les ministres & montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvoit s'empêcher d'en marquer son mécontentement, & lui disoit que pour ses idées elle n'étoit pas d'humeur à perdre le reste de son royaume. Mais elle changea bien de sentimens par la suite, & alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, & la lui reprocher d'une manière assez piquante. Un jour entr'autres qu'Antoine de Bourbon lui avouoit ingénuement, qu'il ne savoit quelle Religion étoit la meilleure: *C'est pour cela*, lui répondit-elle vivement, *que je vous veux beaucoup de mal; car, puisque vous doutez aussi bien de l'une que de l'autre, je m'étonne que vous ne preniez point celle qui est la plus utile à votre fortune.* Elle entendoit la Calviniste,

Vie de Coligny, l. IV, p. 271. Cayet.

CHARLES IX. 1562.

dans laquelle le roi de Navarre auroit tenu le premier rang ; au lieu qu'il ne fut jamais, dans le parti Catholique, qu'après le duc de Guise.

Quand Jeanne d'Albret vit son mari absolument devoué aux Triumvirs, elle quitta la cour, & partit pour ses Etats, afin d'y élever sans contradiction dans la nouvelle Religion son fils, qui fut depuis notre Henri IV. Quant au roi de Navarre, il se pénétra si bien des sentimens auxquels les Triumvirs l'avoient rappelé, que *dans cette guerre*, dit Brantôme, *il se montra le plus animé, échauffé, colère, & prompt à faire pendre les Huguenots, qui l'en haïssoient comme un beau diable.* Et quoi qu'on en dise, la plus grande apparence est qu'il mourut dans la Foi de l'Eglise Romaine.

Les forces étrangères arrivent au secours du prince de Condé. *La Noue, disc. 26.*

Cette affligeante nouvelle arriva au prince de Condé peu après qu'il fut sorti d'Orléans, où il étoit resté long-temps dans une fâcheuse perplexité. Des grandes villes qui avoient embrassé son parti, il ne lui restoit plus que Lyon & Orléans, trop éloignées pour pouvoir se soutenir réciproquement. Un gros corps de troupes que lui amenoit le comte de Duras, fut battu & dispersé ; & il

trembloit qu'une armée levée en Allemagne, au-devant de laquelle il avoit envoyé d'Andelot, ne pût échapper au Maréchal de Saint-André, qui lui fermoit la frontière avec des forces supérieures. CHARLES IX. 1562.

Pendant que le prince étoit dans ces inquiétudes, il apprit que la Rochefoucault, outre les restes de la défaite de Duras, qu'il avoit ramassés, lui amenoit un escadron considérable de gentilshommes; & que d'Andelot, après de longs circuits & des difficultés infinies, souvent sans pain, sans argent, tourmenté d'une fièvre quarte, qui ne l'abandonna point pendant toute la route, étoit prêt d'arriver avec son armée, composée de sept à huit mille hommes. *Il ne faut pas demander*, dit la Noue, *si chacun sautoit & rioit à Orléans. Nos ennemis, disoit le prince de Condé, nous ont donné deux mauvais échecs, ayant pris nos Rocs (entendant Rouen & Bourges), j'espère qu'à ce coup nous aurons leurs chevaliers, s'ils sortent en campagne.*

Il marche vers Paris. On négocie inutilement.

Dans cette espérance, Condé marche droit à Paris. Il vouloit épouvanter les habitans, en pillant les fauxbourgs, ou brusquer un combat; mais il y étoit

encore attendu par des négociations, ressource ordinaire de la reine mère. *A ce coup*, disoit-elle, *je leur porte des propositions si raisonnables, que je ne conçois pas comment ils pourront les refuser.* Mais elles ne parurent pas telles aux intéressés. Catherine permettoit l'exercice public de la nouvelle Religion, dans tous les lieux où les Calvinistes l'avoient eu depuis l'édit de Janvier, excepté dans Paris, Lyon, les villes où y il avoit des Cours souveraines, & les villes frontières. Le prince vouloit l'exercice libre, du moins dans les fauxbourgs de ces villes & les lieux voisins, chez les barons, châtelains, & autres gentilshommes.

CHARLES IX. 1562. *Le Labour. tom. II. Mém. de Condé, tome IV. Davila.*

La Noue. Pendant qu'on débattoit opiniâtrément ces propositions, il y avoit trève. *Et on eût vu*, dit la Noue, *dans la campagne, entre les corps de garde, sept ou huit cents gentilshommes de côté & d'autre deviser ensemble, aucuns s'entre-saluer, autres s'entre-brasser: de telle façon que les Reitres du prince de Condé, qui ignoroient nos coutumes, entroient en soupçon d'être trompés & trahis par ceux qui s'entre-faisoient tant de belles démonstrations, & s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis ayant vu les trèves rompues,*

rompues, que ceux-mêmes qui plus s'entre-careſſoient, étoient les plus âpres à s'entre-donner des coups de lances & de piſtolets, ils s'aſſurèrent un peu, & diſoient entr'eux : Quels fols ſont-ce ci, qui s'embraſſent aujourd'hui, & s'entretuent demain?

CHARLES IX, 1562.

On ne s'accorda pas, & ce fut autant de temps perdu pour le prince de Condé, dont l'armée ſouffroit en campagne des rigueurs du mois de Décembre, pendant que celle du roi ſe fortifioit dans les abris de la ville. Il y vint de groſſes recrues des provinces, & un corps conſidérable d'Eſpagnols. A la vue de ces renforts, les Pariſiens ſe raſſurèrent. Il n'y eut pas le moindre déſordre dans la ville. Affaires, commerce, travaux, tout y ſuivit ſon cours, comme s'il n'y avoit point eu d'armée à la porte. Tant de ſécurité, & la crainte d'une trahiſon, empêcha le prince de Condé de riſquer même une camiſade qu'il avoit projetée contre les fauxbourgs. Craignant auſſi d'être attaqué à ſon tour, le 10 Décembre il plia bagage de grand matin, & prit la route de Normandie, pour y aller recevoir l'argent qu'il avoit emprunté en Angleterre, & les troupes qu'Eliſabeth lui

Il ſe retire. *De Thou, l. XXXIV. Davila, liv. III. Le Labat. II.*

CHARLES IX. 1562.

envoyoit : *Car on ne nous refusoit pas de secours*, dit le Laboureur, *de peur que nous ne nous missions d'accord.*

Les deux armées se rencontrent.

Bataille de Dreux.

Journ. de Brulart.

Mém. de Condé, tome I & IV.

Le Lab. tome II.

Le prince de Condé s'en alloit à grandes journées : l'armée royale le suivoit avec la même ardeur. Elle l'atteignit enfin, & le combattit le 19 Décembre auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom. Les événemens de cette journée la rendent une des plus extraordinaires que l'histoire nous présente. La Noue remarque pour première singularité, *qu'encore que les deux armées fussent plus de deux grosses heures à une canonade l'une de l'autre, il ne s'attaqua aucune escarmouche : chacun alors se tenoit ferme, repensant en soi même que les hommes qu'il voyoit venir vers soi n'étoient Espagnols, Anglois ni Italiens, ains François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parens & amis, & que dans une heure, il faudroit se tuer les uns les autres : ce qui donnoit quelqu'horreur du fait, sans néanmoins diminuer du courage.*

En effet, on se battit sept heures avec un égal acharnement. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, les deux parti

eurent alternativement des échecs & des avantages. Les confédérés perdirent le champ de bataille, & le prince de Condé fut fait prisonnier. Du côté des Royalistes, le connétable fut pris, & le maréchal de Saint-André tué. Le duc de Guise, qui n'avoit aucun commandement dans cette armée, gagna néanmoins seul la victoire. Il laissa les ennemis s'affoiblir par leur succès ; & quand il les vit dans le désorde de la poursuite, il s'ébranla à propos, tomba sur eux avec vigueur, & en un moment décida leur défaite. CHARLES IX. 1562.

Des fuyards de l'armée royale, qui étoient venus à toute bride annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus quand les couriers du duc de Guise apportèrent la nouvelle de la victoire. La reine mère la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre, de quelque manière que tournent les choses. Il est certain qu'elle desiroit qu'on n'en vînt pas à cette extrémité. Quand les Triumvirs lui envoyèrent demander permission de livrer bataille, Castelnau, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes. Elle se tourna tristement vers une de ses suivantes : *Nourrice*, *Mém. de la Vieilleville. tome IV. Castelnau, liv. IV.*

CHARLES IX. 1562.

lui dit-elle, *le temps est venu qu'on demande aux femmes conseil de donner bataille : que vous en semble ?* Quelqu'effort que fit Castelnau, il n'en put rien tirer de décisif. On prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parcequ'elle appréhendoit que cet avantage n'enflât trop le duc de Guise. Si elle eut cette crainte, ce qui suivit ne servit pas à la rassurer.

Mém. de la Vieilley. tome V. Pasquier, liv. IV. Lett. 18. Matthieu, tome I, pag. 267.

Le duc de Guise, qui par la prise du connétable, son collègue en puissance, & du prince de Condé son rival, par la mort du roi de Navarre & du maréchal de Saint-André, n'avoit plus desormais de compagnons à craindre, écrivoit en cour d'un style fier & arrogant. Entr'autres récompenses, dont il prétendoit être le distributeur, il demanda un brevet de maréchal de France en blanc, pour en gratifier qui il voudroit. Il n'exigeoit rien pour lui-même, mais Catherine sentit bien qu'elle ne pouvoit s'empêcher de lui faire expédier des lettres de commandant général des armées du roi.

Guise qui n'écrivoit en cour que *ma bataille, ma victoire*, étoit plein de modestie avec ses soldats & ses ennemis : il louoit les premiers de leur bra-

voute, consoloit les derniers dans leur disgrâce. Le prince de Condé son prisonnier, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille, ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux, qui venoient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, avec franchise & confiance. Ils s'entretinrent familièrement, mangèrent ensemble, & partagèrent le même lit. CHARLES IX. 1562.

L'année finit, & la suivante commença par des dispositions à la guerre & à la paix. Le duc de Guise alla assiéger Orléans. Il disoit *que le terrier étant pris, où les renards se retiroient, on les courroit à force par toute la France.* L'amiral qui ne désespéra jamais de la fortune, rassembla les débris de l'armée battue, s'y fit reconnoître seul général; & après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à déserter, faute de solde & de nourriture, il reçut les troupes d'Angleterre & l'argent qu'il distribua aux Reitres, *& qu'ils trouvèrent beaucoup meilleur que les cidres de Normandie.* Coligni se cantonna dans cette province, y rafraîchit & exerça son armée par de

1563. Siége d'Orléans. *La Noue, ch. 12.*

CHARLES IX. 1563.

petits combats toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans.

Pour-parlers. *Mém. de Condé, t. II. Lett. de Chantonay.*

D'Andelot s'y étoit jeté après la bataille de Dreux, avec de bonnes troupes & des capitaines expérimentés. Outre la conservation de tant de chefs, qui rendoit cette ville précieuse, on y gardoit prisonnier le connétable, confié aux soins d'Eléonore de Roye, princesse de Condé, sa petite nièce. La reine de son côté s'étoit comme appropriée la garde du prince de Condé, qu'elle menoit à la suite de la cour. Elle se flattoit qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'amiral, il se laisseroit plus aisément fléchir. Dans cette espérance, elle avoit pour lui tant d'égards, que l'ambassadeur d'Espagne, & beaucoup de Catholiques en murmuroient.

La princesse de Condé employoit aussi, pour gagner le connétable, tout ce que son esprit & sa sagesse lui donnoient de crédit. Elle demandoit pour première condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui auroit rendu un chef nécessaire aux confédérés; pendant que l'armée royale, sous la conduite du duc de Guise,

n'avoit pas besoin du connétable. Eléonore se borna donc à tâcher d'inspirer à son oncle, par toutes les insinuations dont elle étoit capable, le desir de s'aboucher & de se reconcilier avec son mari. Elle ne cessoit de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servoient leurs ennemis, pour les empêcher de se réunir. *Ils font*, disoit-elle, *comme ceux qui portent en procession les châsses de sainte Geneviéve & de saint Marcel, qui, en les inclinant l'une vers l'autre pour se saluer, prennent bien garde de les trop approcher, persuadés que si elles se touchoient une fois, on ne pourroit plus les séparer.*

CHARLES IX. 1563.

Mais le moment de cette réunion desirable n'étoit pas encore arrivé. Les confédérés avoient trop de défiance; & la reine retenue par le duc de Guise, n'osoit leur accorder des conditions, qu'elle n'auroit pas refusées, si elle eût été sa maîtresse. Tout ce qu'elle put faire en leur faveur, fut de donner une amnistie générale après la bataille de Dreux: encore la regardèrent-ils moins comme un bienfait, que comme un moyen imaginé pour débaucher leurs troupes. *Le duc de Guise assez grand*, dit Pasquier, *pour soutenir sa querelle*

Puissance du duc de Guise. *Pasquier, liv. IV, lett. 17.*

CHARLES IX. 1563.

de soi-même, sans l'interposition du nom d'un prince, offusquoit amis & ennemis. Il se rendoit l'arbitre & le canal des grâces. La reine plioit, mais elle faisoit quelquefois sentir ce que lui coutoit la contrainte. La cour fourmilloit de chevaliers de l'ordre de S. Michel : sous prétexte de récompenser ceux qui s'étoient distingués à la bataille de Dreux, Guise en demanda une nouvelle promotion. Catherine y donna les mains, non sans regret. *Nous avons fait ce matin*, écrivoit-elle le 12 Janvier à un de ses confidens, *trente-deux chevaliers, parcequ'il n'y en avoit; & dites, après cela, que nous ne faisons rien ici.* Cette ironie fait connoître qu'elle ne voyoit qu'avec peine toute la puissance entre les mains d'un seul homme, capable de lui donner la loi.

Il est blessé.

Mém de Condé, t. I & IV.

Le Lab. tome II, p. 175.

Comment. liv. VI.

Pour lui, tranquille sur les dispositions de la cour, dont il savoit bien que la faveur ne lui manqueroit pas, tant qu'il seroit le plus fort, il continuoit avec vigueur le siége d'Orléans. Déja il avoit mandé à la reine qu'il ne tarderoit pas à s'en rendre maître, lorsqu'il fut blessé en trahison d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme Angoumois.

Comme

Comme si la France entière eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvemens pour la guerre & pour la paix. On ne combattoit plus que mollement; on ne négocioit qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas long-temps. La blessure étoit profonde; les balles étoient empoisonnées. Le malade, malgré les espérances qu'on vouloit lui donner, sentit son état, & se prépara à la mort. CHARLES IX. 1563.

En ce moment où l'ame paroît toute entière, on ne vit dans le duc de Guise ni foiblesse, ni regret à la vie, mais une grandeur & une fermeté au-dessus de tout soupçon. Il appela auprès de son lit Anne d'Est, son épouse, & Henri, l'aîné de ses fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mère de veiller attentivement sur l'éducation de leurs enfans; &, comme s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousseroit ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses desirs, & à ne point se fier aux faveurs de la cour. Tous ses soins se tournèrent ensuite du côté de la Religion. Il reçut les derniers sacremens avec les sentimens d'une pieuse résignation. On Sa mort.

CHARLES IX. 1563.

ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avoit droit de soupçonner d'être ses complices. Il se justifia même du massacre de Vassi, comme d'un événement purement fortuit ; & ses dernières paroles furent des conseils de paix à la reine mère.

Son caractère.

Le Laboureur fait son éloge en deux mots. *François, duc de Guise, héros qui aimoit l'Etat & la Religion.* Il reste pourtant encore indécis, s'il aimoit à dominer pour faire régner la Religion, ou s'il aima la Religion pour triompher par elle. Mais sur quoi on ne peut se tromper, c'est sur ses vertus militaires & populaires, courage, intrépidité, affabilité, douceur ; sur sa sagesse à projeter, & sa promptitude à exécuter ; sur l'étendue de son génie aussi propre au manége de la cour qu'aux expéditions guerrières. Il connoissoit le foible de la reine, que les coups de vigueur déconcertoient. Il la surprenoit par sa hardiesse, & lui arrachoit ce qu'il vouloit, avant qu'elle fût mise en garde contre ses desirs.

Vie de Coligni, livre IV, p. 267.

Quelques auteurs Calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'amiral : accusation sans preu

ves, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de Poltrot. Au contraire, il est prouvé par le témoignage d'un historien bien instruit, que le duc de Guise avoit été déja manqué une fois au siége de Rouen; & que quand on lui amena le coupable, qui se vantoit d'avoir voulu le tuer afin de défendre sa Religion, Guise lui répondit ces belles paroles : *Votre Religion vous a porté à me vouloir tuer, & la mienne fait que je vous pardonne.* Aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'amiral. L'assassin varia dans ses dépositions contre Soubise, la Rochefoucault, Théodore de Beze, & quelques autres : mais dans les tortures, dans le dernier supplice, il ne cessa de charger Coligni. Henri, fils du mort, regarda toujours l'amiral comme coupable du meutre de son père; & tout jeune qu'il étoit, il lui jura une haine qui ne finit que par la plus sanglante catastrophe.

CHARLES IX. 1563.

Le duc de Guise mort, le prince de Condé & le connétable prisonniers, il sembloit aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'amiral faisoit craindre des obstacles; mais il étoit éloigné, & les

Malheureux état de la France.

CHARLES IX. 1563.

miniſtres de la Religion prétendue Ré formée enfermés dans Orléans, privé de ſa préſence, n'étoient pas capable de contrebalancer les vœux de tout le royaume pour la paix. Jamais la Franc n'en avoit eu un beſoin plus preſſant Les Anglois unis à une faction puiſſan te, & maîtres du Havre, menaçoien toute la Normandie. Pour continuer l guerre, il auroit fallu un général habile tel que le duc de Guiſe, capable par ſe talens & ſon crédit de retenir l'armé royale ſous ſes drapeaux, malgré la di ſette & la mauvaiſe paye : mais il n' en avoit en France que de ſuſpects par leur attachement à l'un ou à l'autr parti. C'eſt ce qui fit imaginer à la rein d'offrir le commandement au duc d Wirtemberg, Allemand, homme étra ger à toutes les factions, & dont el diſpoſeroit à volonté ; mais il le re fuſa.

Les finances étoient épuiſées, le cor merce détruit ; les terres en friche ; c un an d'hoſtilités, le royaume avoit é plus dévaſté que par une longue guerr parceque dans celle-ci tout homm étoit devenu ſoldat. L'artiſan quitte ſa boutique, entraîné par l'appas d gain. Le laboureur, chaſſé par les pa

tis répandus dans la campagne, abandonnoit son champ ; & devenu pillard, d'abord par nécessité, continuoit à l'être par gout & par état. La France entière ravagée, n'offroit qu'un affreux tableau de brigandages. Tous les ordres de l'état avoient besoin d'un calme qui laissât entendre les menaces de la loi : c'étoit le seul moyen de rétablir la subordination & la police ; & ce calme ne pouvoit être que l'ouvrage de la paix.

CHARLES IX, 1563.

La reine la desiroit avec une ardeur inexprimable. Elle caressoit le prince de Condé, embrassoit tendrement Eléonore son épouse, la conjuroit de l'aider à fléchir l'opiniâtreté de son oncle & de son mari. On aboucha les prisonniers : Condé demandoit l'exécution entière de l'édit de Janvier ; Montmorenci protestoit que jamais il ne souscriroit à une loi si préjudiciable à la Religion Catholique. A force de sollicitations & d'instances, on les engagea à se relâcher chacun de leur côté, & de ces modérations se forma l'édit d'Amboise.

Convention d'Amboise.

Mém. de Condé, tom. I. & IV. Castelnau, liv. V. Le Lab. t. II, liv. IV.

Celui de Juillet 1562 permettoit aux Calviniſtes de s'assembler, pour l'exercice de leur Religion, par-tout le royaume, pourvu que ce fût hors des villes. Celui d'Amboise, donné le 19 Mars, leur

CHARLES IX. 1563.

permettoit de le faire dans les villes dont ils se seroient trouvés en possession le 7 Mars. La permission générale de faire le prêche dans toutes les campagnes, accordée par l'édit de Janvier, étoit restreinte dans celui-ci, pour les seigneurs hauts-justiciers, à toute l'étendue de leur seigneurie; pour les nobles, à leur maison seulement, pourvu qu'elle ne fût pas dans les villes ou bourgs soumis à la haute-justice de quelque seigneur catholique. Par compensation de cette restriction, dans chaque bailliage ressortissant immédiatement aux parlemens, on marqua aux Calvinistes une ville dans laquelle ils pratiqueroient en liberté leur religion. Du reste, l'édit ne portoit aucune clause d'amnistie flétrissante, mais oubli total du passé, & reconnoissance que le prince & ses adhérans étoient de fidèles sujets du roi; qu'ils n'avoient pris les armes qu'à bonne intention, & pour le bien de son service.

Mécontentement de l'amiral.

De Thou, liv. XXXV. Davila, liv. III. Matthieu, liv. V, page 274.

L'amiral frémit de colère, en apprenant que la paix étoit signée. *Ce traité de plume*, dit-il, *ruine plus d'églises que les forces ennemies n'en auroient pu abattre en dix ans.* Il connoissoit les siennes, & savoit qu'avec une armée

floriſſante, n'ayant plus en tête le duc de Guiſe, il étoit en état de donner la loi; au lieu qu'avec les conditions d'Amboiſe, c'étoit la recevoir. Il en fit de vifs reproches au prince de Condé, ainſi que Calvin, Beze & les autres miniſtres. Tous enſemble lui prédirent qu'il ne tarderoit pas à s'en repentir; mais l'affaire étoit conclue; il n'y avoit point à revenir. En conſéquence les priſonniers devinrent libres, & l'amiral fut obligé de ſouffrir, non ſans chagrin, la diſperſion de ſon armée. Les Allemans Reitres & Lanſquenets furent renvoyés dans leur pays, payés des deniers du roi, avec un ample ſauf-conduit pour traverſer le royaume.

CHARLES IX. 1563.

Il leur auroit peu ſervi, ſi la reine en eût été crue. A ces traits on reconnoît le caractère de Catherine, vindicative & infidèle à ſa parole, pour peu qu'elle eût intérêt d'y manquer. Afin d'ôter aux Allemans l'envie de revenir en France, elle écrivit à Tavannes, commandant en Bourgogne, de les attaquer malgré leur ſauf-conduit, & de les détruire. Prudemment il refuſa d'obéir, *ſachant qu'il ſeroit déſavoué, qu'on tomberoit ſur lui, comme infracteur de la paix, & qu'il*

Mauvaiſe foi de la reine.

Mém. de Tavannes, page 314.

auroit les princes du sang pour ennemis.

CHARLES IX. 1563.

Les Calviniſtes évacuèrent Orléans, & la reine y mit garniſon. Ils rendirent auſſi Lyon, qu'on pouvoit regarder comme la conquête de Beaumont, baron des Adrets; ce des Adrets, qui dans cette guerre fit trembler le Dauphiné, Avignon, le Languedoc, le Lyonnois, la Provence, le Vivarez, le Forez, l'Auvergne, & preſque Rome même, où l'on appréhendoit qu'il portât ſes armes, preſque toujours ſuivies de la victoire. *Sa réputation fut rapide*, dit le Laboureur, *parcequ'il fut auſſi furieux que vaillant, plus cruel que les autres, & plus redoutable.*

Cruauté des Adrets.

Le Lab. tome II, liv. IV, Brantôme, tome VII. Vie de De Thou, tome XI, page 8.

Ce qui lui arriva à Montbriſon, quoiqu'aſſez connu, mérite de n'être pas oublié. Des Adrets s'étant emparé de cette ville ſur les Catholiques, après ſon dîner, par forme de divertiſſement, s'amuſoit à voir ſauter de la plateforme d'une tour fort élevée les ſoldats de la garniſon, qu'il avoit tous condamnés à ce genre de mort. Un d'entr'eux ayant pris deux fois ſa ſecouſſe, comme prêt à ſauter, s'arrêtoit ſur le bord du précipice. *C'eſt trop de deux fois*, s'écria le baron. *Je vous*

le donne en dix, lui répondit le malheureux sans se troubler, Des Adrets, frappé de la force d'esprit d'un homme qui pouvoit plaisanter dans un si grand danger, lui donna sa grâce. CHARLES IX. 1563.

C'est peut-être la seule fois que le baron se soit senti toucher d'un sentiment de pitié. Il tuoit, brûloit, saccageoit avec une inhumanité qui faisoit frémir ses officiers eux-mêmes. *Je le vis fort vieux à Grenoble, dans mes voyages*, dit M. de Thou, *mais d'une vieillesse encore forte & vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre & décharné, & marqué de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il avoit l'air d'un véritable homme de guerre.*

L'émule de ses cruautés, Blaise de Montluc, fléau des Calvinistes en Guyenne & dans les provinces voisines, ressentit davantage les infirmités d'une vieillesse caduque. Il raconte ainsi son histoire. *M'étant retiré à l'âge de soixante-quinze ans, après cinquante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des rois mes maîtres, ayant passé par les dégrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef,* Cruautés de Montluc. *Brantôme, tome VII. Mém. de Montluc, l. I & V.*

CHARLES IX. 1563.

mestre-de-camp, gouverneur des places, lieutenant-de-roi, & maréchal de France, estropié presque de tous mes membres, d'arquebusades, coups de piques & d'épée, à demi inutile, sans force, après avoir remis la charge de gouverneur de Guyenne, j'ai voulu employer le temps qui me reste à décrire les combats auxquels je me suis trouvé, pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé.

C'est dans ces mémoires qu'il raconte, avec le sang froid d'un caractère naturellement féroce, les supplices auxquels il condamnoit les hérétiques; la potence, la roue, la torture. *Je recouvrai*, dit-il, *deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais; parcequ'ils étoient souvent avec moi.* Il se croit bien excusé, en disant que les Calvinistes ne pouvant le gagner, avoient voulu le tuer; ce qui le força, *contre son naturel, à user non-seulement de rigueur, mais de cruauté:* comme s'il étoit possible d'endurcir son cœur à ce point, si on n'y portoit déja un germe d'inhumanité prêt à se développer! Montluc convient de bonne-foi qu'il ne cherchoit qu'à nuire aux sectaires; qu'il auroit voulu les

détruire jusqu'au dernier ; qu'il se sentoit contr'eux une haine, une fureur qui le mettoit hors de lui-même ; & *disoit-on*, rapporte Brantôme, *qu'il apprenoit ses enfans à être tels, & à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'épargna pas à la Saint-Barthélemi.* Transports effrayans, qui tenoient du délire & de la frénésie ; transports que les remèdes doux appliqués pendant la paix, ne purent calmer entièrement.

CHARLES IX. 1563.

Le premier fruit de la pacification, fut l'expulsion des Anglois. Ils tenoient la ville du Havre, que le prince de Condé leur avoit cédée, comme cautionnement des sommes prêtées. La même main qui les y avoit introduits, les en chassa. Ce furent les restes de l'armée des confédérés, que le connétable mena à ce siége. L'envie d'effacer la honte d'un traité avec les ennemis de l'Etat, leur fit faire des efforts prodigieux. Aussi la ville ne tint pas longtemps ; elle se rendit au commencement d'Août.

Prise du Havre.

Mém. de Condé, tome I & IV. Castelnau, liv. V.

Sans intervalle, la reine qui avoit mené le roi au siége du Havre, & qui se trouvoit à la tête d'une armée, conduisit son fils à Rouen. Elle le fit dé-

Majorité du roi.

Vie de Coligni, l. IV.

CHARLES IX. 1563.

clarer majeur au parlement de Normandie, ce qui deplut au parlement de Paris, & encore plus au prince de Condé, à l'amiral, au connétable, & à tous ceux qui avoient des prétentions sur le gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étoient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité; mais ils s'en tinrent à des murmures.

Bons principes d'éducation pour Charles IX.

Charles IX entroit dans sa quatorzième année, âge fixé par les loix du royaume pour la majorité de nos rois. Il montroit un esprit vif, beaucoup de gout pour la guerre, de la passion pour la chasse, & en général, pour tous les exercices violens. Dès sa jeunesse, sa taille étoit avantageuse, & on remarquoit dans toute sa personne un air de grandeur & de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la reine l'engageoit à se trouver au conseil, & lui donnoit connoissance de toutes les affaires, sauf néanmoins certains motifs secrets, qu'elle savoit, quand il étoit nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

Mém. de Condé, tome IV, p. 651.

Il nous reste de Catherine une lettre au roi son fils, à-peu-près de ce temps, qui est comme un règlement général de sa conduite. Elle l'exhorte à se lever ma-

tin; à admettre les principaux de la noblesse pour lui rendre leurs respects; à travailler avec les quatre secrétaires d'état qui l'accompagneront à la messe; à dîner au plus tard à onze heures; venir ensuite converser chez la reine, se promener ou monter à cheval sur les trois heures; s'amuser à courir, donner de la lance ou chasser; & en se couchant, se faire régulièrement apporter les clefs du palais, qu'on mettoit sous le chevet de son lit.

CHARLES IX. 1563.

Dans les avis que la reine donne à Charles IX pour le gouvernement de son royaume, elle insiste sur le soin de lire ses lettres tous les jours, & de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement; de donner audience une fois la semaine; de recevoir avec affabilité les gentilshommes qui viendront lui faire la cour; de s'informer de leurs familles & de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de Louis XII & de François I. Louis avoit un livre dans lequel étoient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province, & à côté du nom, les dons, graces ou priviléges qu'il pouvoit leur accorder. Venoit-il à vaquer quelqu'emploi honorable ou important, il leur en

CHARLES IX 1563.

envoyoit les provisions, sans qu'elles eussent la peine de venir en cour, ni de les demander. François, aussi généreux, dispensoit ses bienfaits avec une égale intelligence; d'où il arrivoit que dans le Clergé, dans les tribunaux, parmi la noblesse, les troupes, & même le peuple, il y avoit une infinité de personnes attachées au roi lui-même, & qu'il ne se passoit rien qu'il n'en fût parfaitement informé.

Ils sont mal suivis.

Mém. de Tavannes, p. 281.

Ce n'étoit pas assez de donner ces sages conseils: il auroit fallu ne confier le jeune prince qu'à des personnes capables de les lui faire gouter; mais Catherine ne paroît pas avoir été assez délicate sur ce point. Elle eut le défaut des ambitieux, celui de trouver bons à tout, ceux qui pouvoient lui être utiles. Le mérite d'inspirer à son fils de la déférence à ses volontés, & une confiance aveugle, l'emporta pour être placé auprès du jeune monarque, sur la science & sur la vertu. Charles fut livré à des flateurs, à des ames basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple & la coupable connivence corrompirent son bon naturel. Insensiblement la cour se composa de ces sortes de gens prêts à tout faire, à la grande satisfaction de la reine,

qui se promettoit par-là de ne point essuyer, du moins de la part des courtisans, de contradiction dans ses projets. CHARLES IX. 1563.

Tandis que Catherine s'assuroit de ce côté, elle envoyoit dans les provinces des commissaires, chargés de faire mettre à exécution la convention d'Amboise. Comme il arrive dans tous les accommodemens forcés, les uns vouloient plus que ne donnoit l'édit, les autres refusoient même ce qu'il accordoit clairement. Les commissaires, dans leurs arrangemens, eurent égard aux lieux & aux circonstances. Dans les endroits où les Calvinistes étoient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée plus commodes ; ailleurs on les restreignit jusqu'à exciter des plaintes publiques, qui furent portées en cour. Exécution de l'edit d'Amboise.

On y saisit cette occasion de donner un autre édit en interprétation de celui d'Amboise. Ce nouveau réglement tomboit principalement sur les personnes du Clergé qui s'étoient laissé entraîner à la nouvelle Religion. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, l'archevêque d'Aix, &, à leur exemple, beaucoup de bénéficiers, se permettoient l'exercice du nouveau rite, dans leurs propres églises & dans les terres qui en La cour le modifie.

dépendoient. Le roi déclare que les
CHARLES IX. lieux appartenans à l'Eglise, seront de-
1563. formais exceptés du nombre de ceux où les prétendus Réformés pouroient faire leurs prêches. Sous prétexte d'interpréter d'autres articles, on mit de pareilles restrictions qui gênoient les nouveaux Evangélistes, tant pour la forme que pour les lieux des assemblées & l'exercice du ministère, sur-tout dans les environs de Paris. Mais ce qui parut plus dur, fut une injonction générale aux religieux & religieuses qui avoient renoncé à leurs vœux, de rentrer dans leurs couvents, & de rompre les mariages illicites qu'ils avoient contractés, ou de sortir du royaume.

Inutilité des plaintes des Calvinistes, & conduite du prince de Condé.

Les Calvinistes se recrièrent contre ces modifications, qu'ils accusoient de mauvaise foi. Ils inondèrent le royaume d'*apologies*, *de complaintes*, *de remontrances* au roi, à la reine, aux seigneurs de leur parti, & sur-tout au prince de Condé, qui ayant stipulé l'édit d'Amboise, sembloit garant des conditions. Mais Condé ennuyé de la guerre, dégouté de l'intrigue, oublioit au sein des plaisirs la contrainte que lui imposoit auparavant la qualité de chef d'une faction grave & sévère.

Les

Les Mémoires du temps le représentent petit, mais bien pris dans sa taille : la tête belle, les yeux vifs, un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse & à en prendre. Après tant de soucis & tant d'alarmes, il sembloit respirer au milieu d'une cour galante & empressée à lui plaire. La reine le flatoit, le consultoit sur les affaires, & lui laissoit entrevoir l'espérance de remplacer le roi de Navarre son frère dans la lieutenance-générale de l'Etat & dans le royaume de Sardaigne. Comme Eléonore de Roye sa femme mourut dans ce temps, on renouvela pour lui le projet de le marier avec Marie Stuart, reine d'Ecosse. Ainsi, libre d'inquiétudes, uniquement occupé d'idées agréables, Condé s'abandonnoit sans réserve au penchant d'un cœur trop sensible.

CHARLES IX. 1563. *Brantôme. Comment. t. VII, p. 27.*

Deux femmes, entre les autres, se disputoient sa conquête : Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, & la belle Limeuil, Isabelle de la Tour de Turenne. La veuve, dans l'espérance de l'épouser, lui donna la terre de Valleri, & les meubles magnifiques qui ornoient le château. Isabelle, flatée peut-être du même es-

CHARLES IX. 1563.

poir, lui fit des sacrifices, dont les preuves trop publiques l'obligèrent à quitter honteusement la cour. Ce fut alors qu'on fit des vers (*) qui expriment le caractère du prince, & des vœux que l'événement ne vérifia pas.

Les Catholiques, aussi mécontens de l'édit d'Amboise, s'élèvent contre.

Mém. de la Vieilev. t. IV, p. 137.

Ces dispositions ne laissoient pas espérer aux Calvinistes grande ressource de sa part, pendant qu'au contraire les Catholiques trouvoient à la moindre plainte tous les secours nécessaires dans les seigneurs de leur parti. Le connétable, entre autres, montroit une vivacité, que la Religion seule ne lui inspiroit pas.

Depuis qu'il avoit fait la paix & pris le Havre, il s'imaginoit qu'en reconnoissance de ses grands services, on ne pouvoit se dispenser de prendre son avis sur tout ce qui arrivoit; mais la reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile. Il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis

(*) Ce petit homme si joli,
Qui toujours danse, chante & rit;
Et toujours baise sa mignone:
Dieu gard de mal le petit homme!

par nombre de mécontens. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire : on y parloit ouvertement contre le gouvernement. Quoique la convention d'Amboise fût l'ouvrage du connétable, il ne trouvoit pas mauvais qu'on frondât l'édit, comme trop avantageux aux Calvinistes, en ce qu'il leur donnoit moyen de se multiplier à l'ombre de la paix; inconvénient qui ne seroit pas arrivé, disoit Montmorenci, si on eût suivi après l'édit le plan de conduite qu'il comptoit mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avoit que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

CHARLES IX. 1563.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion, que le connétable autorisa de son nom le projet d'un soulèvement dans la capitale. Des gens apostés devoient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les Calvinistes, à les massacrer, & à piller leurs maisons. Plus de trois cents étoient proscrits, & leur arrêt de mort signé de la main du connétable. La reine avertie à propos, amena le roi à Paris. Sa présence arrêta cet affreux complot. Montmorenci confus, se retira à Chantilli. Quelques-uns des complices les plus furieux, abandonnés du chef, furent pendus la

Complot affreux.

CHARLES IX. 1563.

nuit, sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons, & les autres se dissipèrent. Mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, & produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Réclamations contre l'édit, & procédures du pape.

Ce que le connétable entreprenoit dans la capitale contre les Calvinistes, Damville son fils le tentoit en Languedoc, Tavannes en Bourgogne, & beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts, le pape joignoit ses foudres, le concile ses anathèmes, & les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solemnelles.

Les foudres du souverain pontife tombèrent sur les prélats François qui avoient embrassé la Religion prétendue Réformée, ou qui montroient un penchant public pour elle : savoir, Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, marié, & vivant avec une demoiselle de Normandie nommée *Elisabeth de Hauteville*, qu'il faisoit appeler *comtesse de Beauvais;* Saint-Romain, archevêque d'Aix; Montluc, évêque de Valence; Caraccioli de Troyes, Barbançon de

Pamiers, & Guillart de Chartres; tous furent cités à Rome pour y rendre raison de leur Foi. CHARLES IX. 1563.

Peut-être la cour les auroit-elle abandonnés à leur sort, sans prendre leur défense, si Pie IV, dans la même procédure, n'eût enveloppé Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle fut aussi citée à Rome; & si elle ne comparoissoit dans l'espace de six mois, le pape la déclaroit proscrite, comme convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de ses Etats & seigneuries, qui par la bulle étoient donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des souverains, & sur-tout d'une reine si proche parente de Charles IX. L'ambassadeur François à Rome, eut ordre d'en porter ses plaintes, & le pape retira sa bulle, qui n'eut aucun effet. *Mém. de Condé, t. IV.*

Il étoit alors fort occupé du projet de terminer le concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions, pendant lesquelles, dit Fra-Paolo, le concile dormoit si profondément, qu'on ne savoit s'il étoit vivant ou mort, il fut enfin repris sérieusement sous Pie IV. Toutes les puis- Fin du concile de Trente. *Fra-Paolo, l. VI & VII.*

sances, la France principalement, hâ-
CHARLES IX. toient sa fin par leurs vœux, pour avoir
1563. dans ses décisions comme un rempart contre les demandes faites ou à faire des nouveaux Evangélistes. Jusques-là quelques-unes de leurs prétentions avoient pu paroître admissibles, même à des Catholiques zélés. Telles étoient le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, & d'autres points de discipline dont des royaumes entiers sollicitoient l'établissement. Mais les évêques ne voulant point adopter des ménagemens que dictoit la seule prudence humaine, repoussèrent d'une voix unanime les nouveautés qui cherchoient à s'introduire. Ils firent des canons clairs & précis, qui ont désormais fixé d'une manière invariable la Foi des Catholiques; & après vingt-cinq sessions, distribuées dans l'espace de vingt-une années, le concile finit au commencement de Décembre.

1564. Le cardinal de Lorraine y parut avec éclat. Ce prélat y fit preuve de capacité en plus d'un genre; car il ne se borna pas aux affaires du concile. Une pareille assemblée, où se trouvoient les ministres de presque toutes les puissances de l'Europe, offroit une trop belle occa-

Négociation du cardinal de Lorraine.

De Thou, l. XXXVI. Davila, liv. III.

sion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas. Il forma avec la plupart des liaisons dont on reconnut le but par la suite. Il conféra avec l'Empereur, s'aboucha avec le pape; & on croit que le premier effet des mesures concertées entr'eux, fut l'ambassade solemnelle qui vint en France au commencement de l'année de la part du souverain pontife, du roi d'Espagne & du duc de Savoie. CHARLES IX. 1564.

La cour étoit à Fontainebleau, d'où le roi s'apprêtoit à partir pour faire la visite de son royaume. On raisonna beaucoup dans le temps sur le motif de ce voyage. Les prétendus Réformés livrés à des alarmes toujours renaissantes, n'imaginoient rien que de funeste. Le but de Catherine, à ce qu'ils prétendoient, étoit de prendre connoissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets, afin de les miner insensiblement. La reine disoit au contraire, qu'elle n'avoit d'autre intention que de faire oublier au roi, par la dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui, & d'obvier par-là à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupoit

Voyage du roi dans son royaume, & ses motifs. *Comment. liv. VII.*

CHARLES IX. 1564.

à la cour que de cet objet, & les affaires même les plus importantes, qui survenoient étoient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle.

Ambassade des princes Catholiques.

Rec. de choses mém. tome III.

Aussi les ambassadeurs arrivés à Fontainebleau, n'eurent que des réponses vagues. Ils demandèrent entr'autres choses, que le concile de Trente fût reçu en France; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques; qu'on révocât les grâces à eux accordées; enfin, que le roi condamnât, comme criminels de lèze-majesté, les auteurs & complices de l'assassinat du duc de Guise. Charles les assura qu'il vouloit vivre dans la Religion de ses peres, qu'il étoit disposé à rendre justice à tous ses sujets, & que sur le reste, il écriroit à leurs maîtres.

Départ & marche de la cour.

L'ambassade congédiée, la cour songea à son départ. Elle étoit leste & brillante. On ne parloit que de spectacles, de festins & de fêtes qu'on se promettoit. Tout annonçoit un voyage de plaisir : presque point de troupes, & seulement ce qu'il en falloit pour la décence; beaucoup de seigneurs, toute la famille royale, les filles de la reine, & la gaieté inséparable de ce cortège. Les peuples

peuples se rendoient en foule sur les chemins, & faisoient éclater par des acclamations leurs transports de joie. Les villes offroient des entrées triomphantes, des feux d'artifice, des repas somptueux : chacun s'efforçoit de se surpasser en témoignage de respect & d'attachement pour le jeune monarque. A son arrivée, les soupçons & la défiance, tristes apanages de l'ancienne discorde, disparoissoient; & la paix, encore ignorée en beaucoup de lieux, sembloit naître sous ses pas. CHARLES IX. 1564.

Premières années de Henri IV.

Entre ceux qui contribuèrent à l'agrément du voyage, on remarque le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, dont la vivacité & les saillies plaisoient merveilleusement à la reine mère. Les premières années de ce jeune prince mériteroient peu d'attention, si cette enfance n'étoit celle de Henri IV, roi dont le souvenir est si cher aux François. Il naquit à Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. Henri d'Albret, son grand-père, avoit fait un testament qu'il portoit dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son col. Cet objet toujours présent, excitoit la curiosité de Jeanne d'Albret sa fille. Pendant sa grossesse,

Mém. de Condé, t. VI. Cayet.

CHARLES IX. 1564.

sans cesse elle demandoit le testament & la boîte à son père. *Elle sera tiennè*, lui dit un jour le vieux roi, *mais que tu m'aies montré ce que tu portes ; & afin que tu ne me fasses pas une pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu chantes une chanson en Béarnois.* Jeanne se soumit à la condition : aux premieres douleurs, elle commença une chanson. Le vieillard averti, arrive, met la chaîne d'or & la boîte au col de sa fille, prend l'enfant tout nud dans un pan de sa robe, & s'en va en disant : *Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi.* La premiere nourriture qu'il prit fut de la main de son grand-père, *qui lui donna un cap d'ail, dont il lui frotta les lèvres ; & voyant qu'il suçoit, il lui présenta du vin dans sa coupe.*

L'éducation du jeune Henri répondit à ces commencemens. Cayet, dont nous tirons ces particularités, fut son précepteur. Pour la science & les connoissances, on l'éleva en prince ; *mais en sorte qu'il étoit duit au labeur, & mangeoit souvent du pain commun, & a été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfans du village, quelque-*

fois pieds déchaux & nue tête, tant en hiver qu'en été. Cette liberté donna dès le bas âge à ses propos & à ses actions un air d'aisance & de franchise, dont la cour s'amusoit d'autant plus, que ces qualités y sont rares. La reine mère, vouloit toujours l'avoir auprès d'elle, *à cause de sa gentillesse*. Enfin, ses grâces naturelles le faisoit aimer, en même temps que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venoit d'échapper le rendoit intéressant. CHARLES IX. 1564.

Affreuse conspiration contre lui & sa mère.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou des François; mais des mémoires non suspects autorisent à croire que le cardinal de Lorraine, Montluc, gouverneur de Guyenne, & quelques autres chefs Catholiques, eurent connoissance du complot. Le but étoit d'enlever la reine de Navarre & son fils, & de les remettre entre les mains du roi d'Espagne. On ne sait ce que Philippe auroit fait de ces prisonniers; mais il y avoit tout à craindre pour la mère & pour le fils, de la part d'un prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la Religion de prétexte à ses usurpations & à ses cruautés; & qui prétendoit avoir, par les bulles du pape, un droit acquis sur leur royaume. Une

Mém. de Villeroi, t. II, p. 339.

CHARLES IX. 1564.

complication d'événemens, qui tient du miracle, fit échouer le projet. Les premiers indices en vinrent en France par Elisabeth, reine d'Espagne. A la première connoissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis, ainsi qu'à la reine mère. Catherine auroit pu faire arrêter & punir les coupables; mais on craignit d'en trop apprendre, & on se contenta d'avoir rompu l'entreprise, sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité & le nombre des criminels pouvoient rendre dangereuses.

Négociations de la reine mère en Allemagne.

La vie de la reine mère auroit été bien pénible, environnée comme elle étoit de piéges, & forcée de se précautionner sans cesse contre les amis & les ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue, qui ne lui permettoit pas de rester tranquille. Son esprit travailloit toujours; & toujours en mouvement, elle y mettoit tous les autres.

Les premiers pas du roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devoit tenir sur les fonts de baptême un enfant de la duchesse. Pendant que la cour ne s'y occupoit que de fêtes, Catherine, par elle-même ou par ses envoyés, re-

muoit les princes d'Allemagne voisins de la frontière. Elle ne leur demandoit que de s'engager à ne point laisser passer comme auparavant en France leurs soldats au secours des Calvinistes, & elle offroit de payer cette complaisance. Le duc de Wirtemberg, le comte Palatin du Rhin, & le duc de Deux-Ponts, la refusèrent, disant qu'ils vouloient se maintenir dans le droit d'aider leurs amis. Au contraire, le marquis de Bade, & quelques autres, acceptèrent ses offres, & s'engagèrent de plus même à lui fournir des gens de guerre. Par-là Catherine fut sure d'avoir, en cas de besoin, Allemans contre Allemans.

CHARLES IX. 1564.

Le roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces provinces hérissées de forts châteaux, pleines de grandes villes, habitées par des peuples belliqueux, avoient, pendant la dernière guerre, fourni aux Calvinistes des boulevards surs & de braves soldats. Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse, gagner les plus redoutables, & s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes commandoit : Tavannes, génie profond, général habile, formidable aux

La cour en Bourgogne. *Mém. de Tavannes, p. 281.*

CHARLES IX. 1564.

hérétiques, qu'il avoit défaits en plusieurs combats. Il aborda le roi avec une noble assurance, & lui dit pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : *Sire, ceci est à vous.* Puis la portant sur la garde de son épée, *Et voici de quoi vous servir.* En plusieurs conversations, la reine sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, & le marqua entre ceux à qui elle pouroit désormais confier ses secrets & ses armes.

Edit de Roussillon. *Pasquier, tom. IV.*

La cour marchoit avec une pompe qui ne montroit rien que de pacifique. A l'approche du roi, les fortifications suspectes tomboient comme d'elles-mêmes; des citadelles s'élevoient pour tenir en bride les grandes villes. En même temps paroissoient des édits toujours interprétatifs; ou plutôt, disoient les Réformés, destructifs de l'édit d'Amboise. Tel fut celui de Roussillon, donné le 4 Août : le roi y déclaroit que la liberté donnée aux gentilshommes de faire le prêche publiquement dans leurs terres, ne devoit s'étendre qu'à leurs domestiques & à leurs vasseaux. Il défendoit de faire aucune collecte, même pour la subsistance des ministres, & il renouveloit l'injonction aux prêtres religieux & religieuses mariés, de re

prendre leur ancien état ou de sortir du royaume.

CHARLES IX. 1564.

Les prétendus Réformés se plaignirent. Le prince de Condé, de sa terre de Valleri, où il passoit son temps dans les plaisirs, adressa au roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la fin desquelles sa majesté ajoutoit, qu'elle pensoit bien que jamais il n'étoit venu dans l'esprit au prince de Condé, qu'il eût le droit de gouverner les volontés du roi.

Négociation de la reine en Italie.

Le duc de Savoie sachant le roi si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées, ne virent dans cette démarche qu'une politesse; les autres remarquèrent des pour-parlers & des entrevues secrètes avec la reine. La curiosité fut bien plus éguisée à Avignon, ville appartenante au pape. Les honneurs y furent faits par le vice-légat; mais le souverain pontife y avoit envoyé, au desir de la reine, un Florentin, son confident intime, qui traitoit les affaires, tandis que les ministres publics pourvoyoient aux plaisirs.

Pendant la dure saison de l'hiver, la cour se promena dans la Provence & le Languedoc, où le froid est ordinaire-

CHARLES IX. 1564.

ment moins vif & moins long. On n'erroit cependant pas au hasard : toutes les marches tendoient au but qui avoit été annoncé avec ostentation dès le commencement du voyage. C'étoit l'entrevue du roi avec Elisabeth reine d'Espagne, sa sœur, qui se fit au milieu de l'année suivante.

1565. Affront fait à Paris au cardinal de Lorraine. *De Thou, l. XXXVII. Davila, liv. III. Rec. de choses mémorabl. tome III. Mém. de Condé, t. I. & III. Lett. d'un gentilhomme de Hainaut. Réponse. Désaveu. Faits & dits mémorables.*

Il y eut en janvier, dans la capitale, une espèce de combat remarquable seulement par la qualité des champions, qui furent François de Montmorenci, gouverneur de Paris, fils du connétable, & le cardinal de Lorraine. Celui-ci, à son retour de Trente, sous prétexte des embuches que ses ennemis lui dressoient, comme au défunt duc son frère, avoit obtenu une permission de prendre des gardes. Soit que sa crainte durât toujours, soit vanité, non content de sa garde ordinaire, le cardinal, prêt de venir à Paris, manda ses parens & amis, dont il se fit une grosse escorte, avec laquelle il comptoit entrer d'une manière triomphante dans la capitale. Montmorenci l'ayant su, se prépara à lui faire un affront. Cependant pour mettre les apparences de son côté, le gouverneur se transporta au Parlement, & y dit qu'il avoit eu nou-

velle que quelqu'un se disposoit à venir à Paris avec des gens armés ; que si cela arrivoit, il le repousseroit à force ouverte. Ces menaces furent rapportées au cardinal, qui n'en tint compte. CHARLES IX. 1565.

Il s'approche au contraire, entre hardiment. Le gouverneur lui fait dire par des hoquetons, de la part du roi, de renvoyer sa troupe : le prélat n'en avance pas moins. Montmorenci se présente lui-même bien soutenu. On tire de part & d'autre : quelques-uns des plus avancés sont étendus sur le pavé. Le cardinal saute à bas de son cheval, s'enfonce dans une boutique, & de maison en maison gagne son hôtel pendant la nuit.

Il fallut ensuite en venir à des explications. Le cardinal dit qu'il avoit permission de marcher avec des gardes. Il devoit la montrer, répondit Montmorenci, qui le savoit bien, mais qui vouloit humilier le prélat. Enfin, celui-ci sentant bien qu'il n'étoit pas le plus fort, se retira dans son diocèse.

On parla diversement de cette aventure. Le prince de Condé lui-même dit : *C'est trop peu, si ce n'est pas un jeu ; & trop, si c'en est un.* Il avoit alors des

Rec. de choses mémor. t. III p. 833. Mém. de Condé.

CHARLES IX. 1565.

égards pour le cardinal ; qui lui montroit des attentions. On croit même que dans une visite, le prélat proposa au prince d'épouser Anne d'Est, veuve du duc de Guise son frère, très-belle personne, de beaucoup d'esprit, & fort propre à rétablir la bonne intelligence entre les deux maisons. Mais si Condé ouvrit dans le moment l'oreille aux propositions flateuses du cardinal, ce ne fut pas pour long-temps.

Journ. de Brulart, tome I.

Le duc d'Aumale, frère du prélat, étoit entré en même temps que lui dans Paris, mais par une autre porte. Outré de l'insulte qu'il n'avoit pu prévenir, il en étoit sorti la rage dans le cœur, & rodoit avec des troupes dans les environs, écrivant lettres sur lettres à ses partisans pour les rassembler. Montmorenci instruit de ces mouvemens, crut devoir prendre aussi ses précautions. Il écrivit de son côté. A sa première requisition arrivèrent l'amiral de Coligni, le cardinal de Châtillon, dont les conseils pouvoient être d'un grand secours, d'Andelot leur frère, tous bien accompagnés. Le prince de Condé vint aussi se rejoindre à ses anciens amis, & fit faire le prêche dans son hôtel. Le Parlement lui en porta ses plaintes, comme

d'une infraction à l'édit d'Amboise ; & tout finit par un ordre du roi, qui commanda à chacun de renvoyer ses troupes, & de demeurer en repos : ce qui s'exécuta. CHARLES IX. 1565.

Cette année ne fut point heureuse pour le cardinal de Lorraine. Il possédoit, à titre d'administrateur, le temporel de l'évêché de Metz, & il avoit mis dans ce pays, à la tête de ses recettes & de ses affaires, un Espagnol nommé Salcède, en qui il avoit pleine confiance. Comme ses terres ecclésiastiques n'étoient pas respectées par les maraudeurs Allemans, quoiqu'elles fussent munies de sauvegardes de France, le cardinal en demanda à l'Empereur. Il les obtint, & voulut les faire publier. Salcède, qui ne manquoit pas d'ambition, croyant avoir trouvé la plus belle occasion de se faire valoir, renvoie au cardinal son argent, ses papiers, renonce aux droits qu'il tenoit du prélat, s'intitule hautement commandant pour le roi dans ce pays, & en cette qualité défend de publier les sauvegardes d'un souverain étranger. Le cardinal piqué, lève des troupes pour réduire Salcède, emprunte du canon au duc de Lorraine, & met le siége devant le château de

Guerre cardinale.

Mém. de Condé.
Journ. de Brulart, tome I.
Sat. Ménip. tome III.
Dupleix, tome II.

CHARLES IX. 1565.

Vic, où Salcède avoit renfermé ses effets les plus précieux. Ils furent pris & pillés. Cette affaire alla en cour. Quoiqu'on ne fût pas mécontent de la fermeté de Salcède, on lui donna ordre de mettre bas les armes ; mais on ne le blâma pas d'avoir empêché la publication des sauvegardes, qui furent supprimées.

Voilà ce qu'on appelle *la guerre cardinale*, qui fit dans le temps un si grand bruit ; que les Calvinistes voulurent faire passer pour une révolte ouverte contre le roi, & qui n'étoit au fond, de la part de Salcède, qu'une bravade, & de la part du cardinal une pique de point d'honneur. La cour n'y vit rien de dangereux ; elle n'en montra pas la moindre inquiétude, toute occupée qu'elle étoit des plaisirs qu'occasionnoient à Baïonne l'entrevue du roi & d'Elisabeth d'Espagne, sa sœur.

Entrevue de Baïonne.

Rec. de choses mémor.

Cette princesse, que les historiens s'accordent à nous représenter comme douée de toutes les qualités qui concilient l'amour & le respect, avoit d'abord été destinée à don Carlos, prince d'Espagne. La femme de Philippe II mourut. Victime des raisons d'État, Elisabeth passa dans les bras du père, sans

peut-être oublier les sentimens qu'elle avoit voués au fils. Ce souvenir trop présent, & l'humeur sombre du vieil époux, inondèrent d'amertume une vie qui s'écoula dans le chagrin, & finit, à ce qu'on croit, par le poison. CHARLES IX, 1565.

Depuis son mariage, Elisabeth n'eut de beaux jours que ceux qu'elle passa à Baionne auprès de sa mère & de sa famille, au milieu d'une noblesse avec qui elle avoit vécu, & qui par ses empressemens s'efforçoit de faire renaître dans son cœur flétri, quelques germes de la gaieté Françoise qu'elle avoit autrefois partagée. Jamais la cour ne fut plus brillante en habits, équipages & ornemens de toute espèce. Il y eut des bals, des festins, des tournois, & tous les divertissemens dont étoit susceptible une entrevue, qui ne sembloit ménagée que pour donner & prendre du plaisir.

Mais dans cette assemblée toute livrée à la joie, il y avoit un homme qui conseilloit des massacres, & méditoit des assassinats. C'étoit le fameux Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, digne confident de Philippe II. La reine conféroit fréquemment avec lui. A en juger par quelques paroles échappées *Mém. de Condé, tome VI. D'Aubigné, t. I, l IV. Matthieu, liv. V.*

CHARLES IX. 1565.

que le jeune prince de Béarn recueillit, leurs entretiens rouloient sur la manière dont il falloit s'y prendre pour détruire les Calvinistes. Sans doute la reine opinoit à ménager les chefs. *Dix mille grenouilles*, répondit le politique Alvarès, *ne valent pas la tête d'un saumon.* Parole que Catherine mit à profit.

Retour de la cour.

Les fêtes finies, Elisabeth repassa en Espagne, & le roi partit pour Nérac, en Gascogne, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Moitié gré, moitié force, Charles rétablit dans ces pays l'exercice de la Religion Catholique, que cette princesse avoit détruit; mais il ne put l'engager à la reprendre elle-même. Jeanne ne se défendit point de suivre la cour dans son retour au centre du royaume.

En chemin, le roi la combloit d'amitié, ainsi que son fils; mais il lui montroit avec dépit les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des Saints mutilées, les campagnes semées d'ossemens arrachés des tombeaux, les villes démantelées, & les traces presqu'encore fumantes des incendies allumés dans la dernière guerre. C'étoit en dire beaucoup pour

Jeanne, attachée à la nouvelle Religion jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire. Elle ne répondoit rien ; mais les paroles de Charles se gravoient dans son cœur, & lui donnèrent du roi & de sa mère une défiance, que les plus belles apparences ne purent jamais surmonter. CHARLES IX. 1565.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver. La plupart des seigneurs du cortége, fatigués d'un si long voyage, regagnèrent leurs châteaux. La cour ne songea qu'à prendre du repos, & toutes les affaires qui survinrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

1566. Assemblée de Moulins. *De Thou, l. XXXIX. Davila, liv. III.*

On y invita les princes du sang, beaucoup de cardinaux d'évêques, les chevaliers des ordres du roi, les seigneurs les plus distingués, & les chefs de tous les Parlemens de France. Charles y dit qu'il n'avoit parcouru son royaume, que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres & y remédier ; & il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but.

Le chancelier de l'Hôpital étendit le discours du roi, & proposa un réglement plein de prudence & de modéra-

CHARLES IX. 1566.

tion, sur plusieurs points de jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux édit de Moulins. Quant aux disputes qui partageoient le royaume, & qui auroient dû attirer toute l'attention de l'assemblée, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, & pour recommander la paix.

Réconciliation des Guises & des Châtillons.

Mém. de Condé, tome II & IV.

On crut la cimenter d'une manière invariable, en amenant les deux maisons des Guises & des Châtillons à une réconciliation si éclatante, qu'ils ne pussent plus s'en dédire. Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le prince de Condé avoit juré que l'amiral n'étoit point coupable de l'assassinat du duc de Guise, se donnant pour garant de son innocence. Ce n'étoit pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées : aussi ne renoncèrent-elles pas au droit d'en tirer vengeance. Antoinette de Bourbon, mère du défunt, & Anne d'Est sa veuve, commencèrent par implorer le secours des loix. On les vit en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes couvertes de grands crêpes, *déployant*, suivant l'expression d'un poëte, *toute la majesté de la douleur*, traverser Paris d'un pas grave & dans

Lucain.

un

un morne silence, qui n'étoit interrompu que par des soupirs & des sanglots. Autour d'elles étoient les amis & les partisans des Guises, mandés à cet effet. La troupe funèbre s'avança vers le Louvre, & se prosterna aux pieds du roi, demandant justice. Charles reçut les supplians avec bonté, & permit d'entamer l'affaire au Parlement. Mais comme l'aigreur s'en mêloit, il l'évoqua au Conseil, & ordonna le silence pour trois ans. CHARLES IX. 1566.

Le terme expiroit cette année. On crut donc devoir profiter de l'assemblée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les parties. A force de pour-parlers, de mouvemens, de sollicitations, dont le détail étonneroit, on convint enfin qu'après le serment fait par l'amiral, qu'il n'étoit ni auteur ni complice du meurtre, la veuve & le cardinal de Lorraine diroient qu'ils le croyoient innocent, qu'on s'embrasseroit, & qu'on promettroit de ne plus conserver aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention; mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra dumoins par son air froid qu'il ne prenoit aucune part à la cérémonie. Il en arriva que

CHARLES IX. 1566.

l'assemblée à peine finie, le duc d'Aumale, en présence de la reine, eut l'audace de défier les Colignis à un combat singulier; & ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains vouloient les faire assassiner & empoisonner.

Vie de Coligni, l. IV.

La même sincérité présida au raccommodement du duc de Montmorenci & du cardinal de Lorraine, brouillés par l'affront dont on a parlé. Le prélat assura que s'il n'avoit pas montré les ordres du roi qui l'autorisoient à avoir des gardes, ce n'étoit point par mépris pour le gouverneur; & Montmorenci déclara que dans ce qui s'étoit passé il n'avoit eu en vue que de faire son devoir, & non d'offenser le cardinal. Ils s'embrassèrent aussi, & se promirent amitié. Tel fut, pour ainsi dire, le premier acte des intrigues qui remplirent les années 1566 & 1567, & qui aboutirent enfin à un dénouement funeste.

1566-67.

Disposition des esprits avant la deuxième guerre.

Pour se former une idée des dispositions générales qui amenèrent les événemens suivans, il faut se représenter les Catholiques, autrefois seuls dominans en France, regardant en conséquence comme un attentat à des droits sacrés, le moindre privilége accordé

De Thou, l. XXXIX, & XLII.

Davila, liv. III & IV.

aux Calviniſtes. Ceux-ci, quoique nouveaux, s'indignoient de n'être point en tout traités comme les anciens, & aſpiroient ouvertement à l'égalité. Le roi, outré de leurs prétentions, diſſimuloit cependant par politique; mais jeune comme il étoit, il ne pouvoit s'empêcher de laiſſer entrevoir ſon reſſentiment: imprudence, qui rendoit les menacés attentifs. Enfin, la reine mère ſe perſuadoit qu'à force d'artifices, & même d'impoſtures, elle viendroit à bout de fermer les yeux à une multitude de gens clairvoyans, intéreſſés à la pénétrer: en conſéquence, elle couvroit fineſſe par fineſſe, toujours s'enveloppant, toujours décélée, & à la fin ſurpriſe. En joignant à cela les haines perſonnelles, l'ambition & les autres paſſions par leſquelles les hommes ſe laiſſent ordinairement gouverner, on aura le nœud des aventures qui conduiſirent à la dernière cataſtrophe.

CHARLES IX. 1566-67.

Il ne faut pas s'imaginer que le zèle des Calviniſtes, même des chefs, pour leur Religion, ne fût comme autrefois qu'un maſque emprunté pour couvrir d'autres vues. Ce qui, lors de la conjuration d'Amboiſe, n'étoit que mécontentement & rivalité de gou-

CHARLES IX. 1566-67.

vernement, devint, après l'entreprise de Fontainebleau, persuasion & conviction entière, par la contagion de l'enthousiasme qui gagna les confédérés. Il en fut de même des Catholiques : les plus froids auparavant, devinrent plus ardens pour les pratiques extérieures de leur Religion, dans la crainte d'être confondus avec les sectaires. Aussi voyoit-on des deux côtés une réforme qui auroit produit d'excellens fruits, si elle n'avoit eu pour principe que le désir de procurer le bien. On s'abstint, même en cour, de servir en gras les jours prohibés ; & la reine chassoit celles de ses filles qui n'approchoient pas des Sacremens à Pâques. Les Calvinistes alloient encore plus loin ; ils faisoient pendre les adultères : ce qui fit dire en plaisantant aux courtisans, que, n'y eût-il que cette raison, ils n'embrasseroient jamais une Religion dans laquelle on pendoit les gens pour une galanterie. Ce fut aussi sur les représentations réitérées des ministres, & pour l'édification de son parti, que le prince de Condé, dont le veuvage avoit été peu réglé, prit enfin la résolution de se remarier, & épousa la sœur du duc de Longueville.

CHARLES IX. 1566-67.

La jalousie entre les deux Religions ne se borna pas à l'émulation d'une plus grande régularité : elles cherchèrent à s'appuyer l'une contre l'autre de la force des confédérations & des sermens. Depuis long-temps la Romaine entretenoit dans son sein des associations connues sous le nom de *confrairies*. Elles avoient des lieux & des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices, des deniers communs. Il ne fut question que d'ajouter à cela un serment d'employer ses biens & sa vie pour la défense de la Foi attaquée. Avec cette formule, les confrairies devinrent comme d'elles-mêmes dans chaque ville, des corps de troupes prêtes à agir au gré des chefs, & leurs bannières, des étendards militaires. La multitude réunie, se trouva plus hardie : contradictions, railleries, dédains, entre personnes de différentes Religions, on ne se souffrit plus rien : de-là des émeutes & des massacres par toute la France.

Premiers germes de la Ligue.

De Thou, l. XXXVII.

Montluc, liv. VI, p. 430.

Rec. de choses mémor. t. III, p. 694.

La manie des associations saisit aussi la noblesse & les grands seigneurs. Il y eut de ces ligues particulières qui enveloppèrent des provinces entières. Pendant le voyage du roi on en décou-

CHARLES IX. 1566-67.

vrit une, dont Louis de Bourbon, duc de Montpensier, les Guises & les plus grands du royaume étoient chefs. La reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un conseil extraordinaire. La plupart des confédérés y furent mandés; & tous néanmoins jurèrent & signèrent qu'ils n'avoient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorroient, & que jamais ils ne prendroient les armes que par le commandement de sa majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyoit fondées sur de si bons motifs: elles prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les frères se séparèrent des frères, les pères des enfans, & on vit les familles déchirées par le même schisme qui divisoit l'Etat.

A l'égard des Calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avoient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues & de recette, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, & tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulèvement général. C'est avec ces précautions que les chefs attendoient l'effet des pro-

jets qu'ils croyoient concertés en cour contre eux.

CHARLES IX. 1566-67.

Ils entretenoient outre cela, dans les Etats Protestans & Catholiques, des envoyés publics ou secrets, chargés d'éclairer les ministres du roi, de traverser leurs négociations, s'il étoit nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisoient à la cour, tantôt des propositions raisonnables, tantôt des demandes outrées, afin de juger des dispositions cachées par la réponse : ensuite, sous prétexte de divertissemens ou de simples visites, ils se rassembloient dans des châteaux, & y prenoient en commun des résolutions toujours couvertes du voile du mystère.

Etat de la cour.

Après l'assemblée de Moulins, le roi congédia les seigneurs qui la composoient, dans la crainte que leur présence n'occasionnât de nouvelles brouilleries : on ne retint que le cardinal de Lorraine & le maréchal de Montmorenci. Mais comme si la chaleur des factions se fût concentrée dans ces deux têtes, ils étoient toujours d'avis opposés ; de sorte que le conseil dégénéroit en des altercations souvent très-aigres. Afin d'y remédier, la reine fit régler

CHARLES IX. 1566-67.

qu'en l'absence du roi le duc d'Anjou, son frère, y présideroit. Elle se servoit volontiers du nom de ce jeune prince, pour parer aux inconvéniens qui survenoient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédiens. Ainsi, le prince de Condé demandant la lieutenance générale du royaume, comme l'avoit eue le roi de Navarre son frère, on lui répondit qu'elle étoit promise au duc d'Anjou. Anne de Montmorenci vouloit aussi obtenir la survivance de la charge de connétable, pour le maréchal son fils : on lui dit que puisque le roi avoit dessein de faire son frère lieutenant-général, il n'étoit pas besoin d'un connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la reine gratifia Montmorenci d'une somme d'argent considérable. Ainsi, les finances du roi alloient à des arrangemens de bienséance (*).

(*) Le maréchal de Cossé Gonnor ayant été fait surintendant des finances; sa femme, qui n'étoit jamais sortie de sa province, obtint de son mari, après un an de sollicitations, de venir voir la cour. Dans la conversation, il lui échappa de tenir ce propos à la reine, en présence de tous les courtisans : *Ma foi, Madame, nous étions ruinés sans cela; car nous devions cent mille écus. Dieu merci, depuis un an nous en sommes acquit-*

Il paroît que Catherine n'étoit point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espéroit s'épargner des embarras par quelques égards. Le cardinal de Châtillon ressentit les effets de cette humeur accommodante. Son état dans le royaume étoit un scandale perpétuel. Evêque, cardinal, & marié, tantôt habillé en ecclésiastique, tantôt en laïque, son exemple pouvoit devenir d'une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, & on lui en conserva le revenu. Cette condescendance contraire aux canons, alarma la cour de Rome, & la reine fut obligée d'envoyer un ambassadeur rassurer le pape. Ainsi elle étoit sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité, de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres.

CHARLES IX. 1566-67.

Egards de la reine pour les Calvinistes.

Elle avoit souvent bien de la peine à contenir le roi son fils, quoiqu'il fût dissimulé au-delà de son âge. A la vue des nouvelles prétentions que montroient tous les jours les prétendus Ré-

Aigreur du roi contre eux.

tés, & si avons gagné encore plus de cent mille écus, pour acheter quelque belle terre. Oh! Madame la sotte, reprit Gonnor, vous vuiderez d'ici, & n'y viendrez jamais. Brantôme.

CHARLES IX. 1566-67.

formés, il ne pouvoit s'empêcher quelquefois de témoigner de l'impatience. *Il n'y a pas longtemps*, dit-il un jour à l'amiral, *que vous vous contentiez d'être soufferts par les Catholiques ; maintenant vous demandez à être égaux : bientôt vous voudrez être seuls, & nous chasser du royaume.* Il n'y avoit point de replique à cette observation ; aussi l'amiral ne répondit-il rien, & se retira comme un homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au jeune Charles, il s'en alla, bouillant de colère, dans la chambre de sa mère, & lui dit devant le chancelier : *Le duc d'Albe a raison : des têtes si hautes sont dangereuses dans un Etat. L'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force.* La reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir.

Sa réponse ferme aux ambassadeurs Protestans.

Il venoit de montrer la même vivacité aux envoyés des princes Protestans d'Allemagne, dont ceux de France avoient comme mendié une ambassade ; autant pour faire montre de leur crédit, que pour obtenir quelque nouveau privilége. Les envoyés instruits auparavant par l'amiral, après avoir fait

au roi, de la part de leurs maîtres, les protestations du plus sincère attachement, & d'un vrai desir de vivre en paix, lui demandèrent liberté entière de conscience par tout le royaume, sans exception de temps, de lieux ni de personnes. Charles, si outré d'indignation qu'à peine pouvoit-il parler, leur répondit en frémissant : *Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume, que je ne me mêle de celles de leurs Etats.* Et après un moment de silence, il ajouta d'un ton de dépit : *Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les Catholiques, & dire la Messe dans leurs villes.* Catherine, suivant sa politique ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, & les combla de présens.

CHARLES IX. 1566-67.

Malgré ces ménagemens, c'étoit à elle que les zélés Calvinistes en vouloient davantage. Il parut au commencement de l'année 1567, un livre, qu'on soupçonna avoir été fait par un ministre nommé *Rozier*, dans lequel on lisoit cette maxime abominable : *Il est loisible de tuer un roi & une reine qui*

Haine des prétendus Réformés contre la reine.

Dupleix, tome III.

CHARLES IX. 1566-67.

réſiſtent à la réformation de l'Evangile. Catherine ſortant de ſa chambre pour aller à la meſſe, trouva à ſes pieds une lettre, dans laquelle on lui diſoit, que ſi elle n'accordoit le libre exercice de la Religion Réformée, elle ſeroit traitée comme le duc de Guiſe & le préſident Minard. On l'exhortoit en conſéquence à craindre la colère de Dieu, & le déſeſpoir des hommes. La reine, ſans s'effrayer, continua d'aller à ſon but, par des détours dont elle ſe flattoit de dérober la connoiſſance juſqu'au dernier moment.

LIVRE III.

1567.

La reine mère veut ſurprendre les Réformés. *Paſquier, liv. V, let. 3.*

ON avoit, dit Paſquier, *plus ôté aux Huguenots par des édits pendant la paix, que par la force pendant la guerre :* mais leur défiance faiſoit connoître que pour frapper ſurement le dernier coup, il faudroit en venir à quelques éclats. Catherine y paroiſſoit déterminée. Tout ſon embarras étoit de lever des ſoldats, ſans que les Calviniſtes priſſent de nouvelles alarmes. Une circonſtance étrangère, habilement ſaiſie, en fournit les moyens.

CHARLES IX. 1567.

Ses mesures.

Le roi d'Espagne, voulant pousser la guerre dans les Pays-bas contre ses peuples révoltés, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée commandée par le duc d'Albe. Il marqua sa route par la Savoie & les lisières de la Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le roi d'Espagne suivroit en personne, la reine montra les plus grandes craintes, que cette armée approchant si fort des frontières, ne tentât quelqu'expédition contre le royaume. On assembla un conseil auquel Catholiques & Protestans furent appelés sans distinction. Il y fut résolu, d'une voix unanime, qu'il falloit se tenir en garde, & garnir de troupes les provinces exposées.

En conséquence, Catherine donne les ordres avec la plus grande promptitude. On remet sur pied les anciennes compagnies, il s'en forme de nouvelles: on emprunte de tous côtés, & la cour leve six mille Suisses, qui se mettent aussi-tôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la reine envoie en Espagne l'Aubespine, secrétaire d'Etat, avec ordre de sonder les disposi-

CHARLES IX. 1567.

tions de cette cour, & d'engager Philippe à éloigner son armée; mais on avoit auparavant eu soin d'y dépêcher secrétement un père Hugues, religieux de S. François, qui instruisit le roi d'Espagne de cette manœuvre, & qui, pour accréditer les idées qu'on vouloit inspirer aux Calvinistes, procura à l'Aubespine une réception publique peu agréable.

Le prince de Condé & ses confédérés proposèrent en cette occasion d'armer les Réformés; offre qui déplut au roi, parceque c'étoit lui dire que ses sujets se croyoient assez puissans pour faire prendre les armes dans ses Etats. On les remercia; & loin de profiter de leur bonne volonté, les commandemens qu'ils auroient pu prétendre dans ces levées, par leurs charges & leur naissance, furent donnés à des Catholiques, dont la cour étoit sure. Elle leur fit aussi pour les dignités & les gouvernemens qui vinrent à vaquer, des passe-droits qui les piquèrent vivement.

Le dessein est découvert.

Dans cet intervalle, le duc d'Albe passa sans aucune marque de mécontentement de la part de la France : au contraire, on lui fournit obligeamment

des vivres & les autres secours dont il eut besoin. Les troupes levées, à ce qu'on publioit, uniquement pour l'observer, ne furent point congédiées, & les six mille Suisses continuèrent à s'avancer vers le centre du royaume, sous la conduite du colonel Pfiffer, très-habile général. Enfin les seigneurs Calvinistes eurent un avis certain, donné, dit Davila, par un des principaux seigneurs de la cour, qu'il avoit été tenu un conseil secret, dans lequel on avoit résolu d'arrêter le prince de Condé & l'amiral; de confiner le premier dans une prison perpétuelle, & de se défaire de l'autre; de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux dans Orléans, & deux dans Poitiers; de faire entrer dans toutes les places suspectes de bonnes garnisons, formées des troupes actuellement sur pied; de révoquer l'édit de pacification, & de défendre par-tout l'exercice de la nouvelle Religion.

CHARLES IX. 1567.

Ce projet, sa certitude, les moyens d'exécution & de défense, furent pesés d'abord à Valleri, dans le château du prince de Condé, où on ne décida rien. Les confédérés revinrent à Châtillon sur-Loing, chez l'amiral,

Les Réformés veulent surprendre la cour.

CHARLES IX. 1567.

où le danger vu de plus près, inspira des résolutions plus vigoureuses.

Entreprise de Meaux. *Castelnau, liv. VI.*

La cour passoit la belle saison à Monceaux en Brie, maison de campagne toute ouverte. Elle y vivoit sans précaution, comme si elle n'eût pas eu des desseins, dont la moindre connoissance pouvoit jeter dans le désespoir une multitude d'hommes ombrageux, & les pousser aux entreprises les plus hasardeuses. Pendant qu'elle s'abandonnoit à cette profonde sécurité, il se répandit, vers les premiers jours de Septembre, un bruit sourd, qu'il y avoit des mouvemens en quelques provinces. Les couriers qui venoient en cour des différentes parties du royaume, rapportoient que jamais ils n'avoient vu tant de monde sur les routes : gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous tenoient le chemin de la cour. On mépriſa ces avis, & on continua à se divertir.

Au milieu de Septembre arrive Castelnau, homme de tête & de jugement, qui revenoit de remplir en Flandre une commission de la cour. Il raconte que plusieurs gentilshommes de Picardie & des environs l'ont prié de les souffrir à

sa suite, & que dans le chemin il les a entendu parler d'armée, d'attaque, de surprise. *S'il y avoit une armée d'Huguenots sur pied*, répond brusquement le connétable, *je le saurois. C'est un crime capital*, ajoute le chancelier, *de donner à son souverain de faux avis qui tendent à le mettre en défiance de ses sujets. Du moins*, représenta Castelnau, *qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un à la découverte autour du château de l'amiral.* On y consentit, & il fit partir successivement ses deux frères. CHARLES IX. 1567.

Le rapport du premier, trop peu circonstancié, ne toucha pas; mais sur les preuves que fournit le second, la cour jugea à propos de se retirer à Meaux; & pour plus grande certitude le roi dépêcha, sous quelque prétexte, à l'amiral un homme de marque, chargé de tout examiner. Il le trouva *habillé en ménagier faisant ses vendanges.* C'étoit le 26 Septembre; & le 28 toute la France étoit en feu. Il y eut, dit Tavannes, cinquante places prises, & il se trouva tout-à-coup dans Rozai, petite ville à quatre lieux de Meaux, un gros corps de cavalerie, tout composé de gentilshommes commandés par *Pasquier, l. IV. lett. 2. Mém. de Tav. p. 299.*

CHARLES IX. 1567. le prince de Condé, l'amiral, d'Andelot son frère, & le comte de la Rochefoucault.

Embarras de la cour. *Mém. de Bouillon, p. 13.*

La terreur alors saisit tous les esprits. On tint conseil. Le premier avis fut d'appeler les six mille Suisses, qui n'étoient pas éloignés. Le chancelier seul s'opposa à cette résolution. Il pensoit au contraire qu'il falloit congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les Calvinistes, qui gagnés par cette condescendance, mettoient les armes bas. *Eh! monsieur le chancelier*, dit la reine, *voulez-vous répondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le roi? Oui, Madame*, repliqua l'Hôpital, *si on m'assure qu'on ne veuille pas les tromper.* Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas suivie. On envoya aux Suisses couriers sur couriers. Ils forcèrent la marche, & se rendirent à Meaux le 28 au soir, sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine fit porter des propositions, afin de ralentir leur première ardeur.

Journ. de Brulart. Mém. de Condé, t. I,

Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, à l'aide de ce renfort, le roi se retireroit à Paris, ou s'il resteroit à Meaux, au hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus

grand nombre fut qu'il ne seroit pas prudent d'exposer le roi en rase campagne avec de l'infanterie seule, contre un corps de cavalerie dont on ignoroit les forces : qu'il valoit mieux demeurer à Meaux, & en faire sortir quelques seigneurs pour lever des troupes, & venir dégager la cour en cas d'attaque. On ajoutoit que risquer une bataille, perte ou gain, ce seroit toujours rendre le roi irréconciliable, & forcer les Calvinistes à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, quand ils l'auroient une fois tirée contre la personne de leur souverain. CHARLES IX. 1567.

La résolution de rester alloit prévaloir, lorsqu'on apprit que les confédérés n'étoient pas si forts qu'on les avoit crus. Sur cette assurance, le duc de Nemours, regardé comme le chef de la maison de Guise, parcequ'il avoit épousé Anne d'Est, veuve du dernier duc, le cardinal de Lorraine, & tous leurs partisans, opinèrent à gagner Paris. Enfin, les Suisses marquèrent tant de bonne volonté, ils demandèrent avec tant d'instance l'honneur de conduire le roi, promettant de le rendre sain & sauf à Paris, que la reine céda. *Allez vous reposer*, leur dit-elle, *& demain*, Le roi se sauve à Paris.

CHARLES IX. 1567.

dès le matin, je confie à votre valeur le salut du roi & de son royaume.

A minuit les tambours battirent dans le quartier des Suisses. A ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfans, ses femmes, se mettent en mouvement. Les Suisses forment un bataillon quarré, reçoivent Charles & sa suite au milieu, comme dans un fort, & partent, précédés du duc de Nemours qui commandoit les chevaux-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans sans autres armes que leurs épées.

Mém. de Bouillon, p. 22.

Ils n'avoient pas fait une lieue, que l'escadron du prince de Condé se présente la lance en arrêt, prêt à charger. Les Suisses baissant la pique, se montrent disposés à soutenir l'attaque. Cette fière contenance en imposa au prince, qui n'osa donner sur le front. D'Andelot & la Rochefoucault tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés & l'arrière-garde. Ce fut dans cette occasion que le jeune monarque, outré de colère, chargea lui-même; & il auroit peut-être engagé l'action, si le connétable plus prudent ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face par-tout, continuant toujours leur marche, quoique harce-

lés sans relâche par la cavalerie, qui voltigeoit sur les aîles. La journée se passa en escarmouches peu considérables. Sur le soir, le roi, la reine & les principaux de la cour prirent les devants, & gagnèrent Paris avec une petite escorte. Le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. *Sans monsieur de Nemours*, disoit depuis Charles IX, *& mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma liberté étoient en très-grand branle.* CHARLES IX. 1567.

C'étoit l'opinion de la cour; mais les Calvinistes s'en défendoient comme d'une calomnie. Ils disoient n'avoir pris les armes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du roi, *& se sauver*, selon l'expression de la Noue, *plutôt avec les bras qu'avec les jambes.* En se déterminant à la guerre, ils résolurent quatre choses; de prendre peu de villes, mais importantes; de lever une armée *gaillarde;* de tailler en pièces les Suisses, & de faire prisonnier le cardinal de Lorraine, tant pour éloigner de la cour un homme qu'ils regardoient comme un solliciteur perpétuel contre eux, que pour avoir entre les mains un ôtage, en cas de malheur. Deuxième guerre. Plan des confédérés. *La Noue, ch. 12.*

L'exécution du plan manqua dans Il est mal exécuté.

CHARLES IX. 1567.

presque toutes ses parties. Le cardinal sachant qu'on lui en vouloit, se sauva à Château-Thierri, disant *qu'il alloit hâter le secours*, & de-là à Reims. Son bagage, sa vaisselle, & tous ses équipages, furent pillés. Le projet contre les Suisses fut suspendu par des pourparlers que la reine entama avec les confédérés, afin de donner le temps à ces auxiliaires de se rendre à Meaux: & une fois renforcés par la présence du roi, il ne fut plus possible aux Calvinistes de les entamer. Quant aux grandes villes, ils manquèrent la plupart de celles dont ils espéroient s'emparer, & en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptoient pas. Enfin, pour s'être trop pressés, & n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre, au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre tout au plus à un coup de main. Malgré ces désavantages, ils allèrent fièrement camper devant Paris.

D'Aubigné, tome I, liv. IV.

Ils insultent Paris.

Journ. de Brulart.

Mém. de Condé, tome I.

La Noue.

Dès le lendemain, il y eut de la part du roi injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le feroient dans vingt-quatre heures, & peine capitale prononcée contre les réfractaires. Mais ces menaces n'empê-

chèrent pas les confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale, *avec une poignée de gens*, & de l'affamer. Ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts, dont la possession pouvoit les rendre maîtres des rivières, & mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandoient les chemins par où les vivres arrivoient. CHARLES IX. 1567.

Ainsi pressée, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation. Elle fit faire des propositions d'accommodement. Les confédérés y prêtèrent l'oreille. On en vint presqu'à un projet d'édit, qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des Calvinistes en faveur de leur Religion, qu'à cause d'une ruse dont ils s'avisèrent pour gagner la multitude. Ils demandèrent l'assemblée des Etats, & la diminution des impôts, rendus excessifs par le manége des maltôtiers Italiens. En même temps ils firent afficher dans les villes dont ils étoient maîtres, qu'ils n'avoient pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes, & le soulagement du peuple. La reine piquée sur-tout de ce qu'en notant les Italiens, on sembloit l'attaquer elle-même, ne

On négocie sans succès.

voulut plus entendre parler d'accord.

CHARLES IX. 1567. Ainsi, le 7 Octobre on envoya dans la ville de Saint-Denys, dont les confédérés s'étoient emparés, un héraut chargé d'un ordre du roi, signé par deux secrétaires d'Etat, qui contenoit l'alternative, ou de mettre bas les armes, ou de déclarer qu'ils confirmoient de nouveau leur révolte, afin que sur cette résolution sa majesté prît celles qu'elle jugeroit convenables. Cet ordre étoit adressé à tous & à chacun des chefs qui figurèrent dans les troubles suivans : savoir, le prince de Condé, les trois frères Coligni, Odet, cardinal de Châtillon, Gaspard, amiral, & François d'Andelot, François, comte de la Rochefoucault, François de Hangest de Genlis, Georges de Clermont d'Amboise, François, comte de Sault, François de Barbançon de Cani, Jacques de Boucard, Bayencour de Bouchavannes, d'Alli de Péquigni, Jacques de Brouillard de Lizi, Antoine de Vaudrai de Moui, Jean Raguier d'Esternai, Gabriel, comte de Montgommeri, & Jean de Ferrières, vidame de Chartres.

Sommation faite aux confédérés.

Cette signification embarrassa les confédérés. Le prince de Condé voyant venir

nit à lui le héraut un papier à la main, lui dit d'un ton courroucé : *Prens garde à ce que tu vas faire : si tu m'apportes ici quelque chose contre mon honneur, je te ferai prendre. Je viens*, lui répondit le héraut, *de la part de votre maître & du mien, & vos menaces ne m'empêcheront pas d'obéir à ses ordres.* En disant cela, il lui présenta la signification. Le prince dit qu'il feroit sa réponse dans trois jours. *Il la faut dans vingt-quatre heures*, repliqua le héraut, & se retira. CHARLES IX. 1567.

On délibéra beaucoup sur cette démarche, dont la fierté déconcerta les confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste. Ils demandoient qu'on attribuât à un excès de zèle, ce qu'ils avoient dit d'un peu fort sur les impôts & la convocation des Etats. Ce retour donna aux bien intentionnés quelqu'espérance d'accommodement; & comme la reine, malgré les excuses, persistoit dans son mécontentement, le connétable se chargea de renouer les conférences. Leur réponse occasionne une conférence.

Anne de Montmorenci d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris & Saint- Elle est inutile.

CHARLES IX. 1567.

Denys ; mais la négociation échoua dès la première proposition. Les Calvinistes demandèrent l'exercice général, public & irrévocable de leur Religion. Le connétable déclara qu'en accordant des priviléges aux Huguenots, le roi n'avoit jamais prétendu que ce fût pour toujours ; qu'au contraire, son intention étoit de ne souffrir qu'une seule Religion dans son royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara, après une altercation assez vive entre l'oncle & le neveu, & on se prépara à la guerre.

Bataille de Saint-Denys. *La Noue.*

Pendant ces délais, l'armée du prince s'augmentoit. Il lui vint de toutes les provinces des secours, à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un gros corps de Reitres qu'on levoit pour lui en Allemagne. Mais quelques efforts que fissent les confédérés pour grossir leur troupe, l'armée royale renfermée dans Paris étoit beaucoup plus nombreuse. Il sembloit donc qu'on ne devoit pas différer à attaquer le prince, afin de ne lui pas laisser le tems de se fortifier. Les Parisiens le demandoient à grands cris ; non qu'ils souffrissent beaucoup du blocus, qui n'embrassoit pas tous les côtés de la ville, mais parceque

sachant les soldats Calvinistes cantonnés dans les villages des environs, *il leur déplaisoit*, dit la Noue, *d'avoir de tels ménagers en leurs censes, qui étoient fort diligens à les rendre vuides.* CHARLES IX. 1567.

Le connétable vouloit attendre, espérant toujours quelqu'heureux événement qui ramèneroit la concorde, & empêcheroit de verser le sang François. Mais on lui fit entendre qu'à force de remettre, il devenoit suspect d'intelligences avec les ennemis. Il se détermina donc à risquer la bataille. Elle se livra le 10 Novembre, dans la plaine de Saint-Denys, d'où elle a pris son nom. L'armée royale, outre l'avantage du nombre, avoit celui de l'artillerie & du terrain : les Calvinistes au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement venoit de les quitter pour une expédition de l'autre côté de la rivière. Cependant ils se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire ; mais enfin le nombre l'emporta, & les Catholiques gagnèrent le champ de bataille. *Mém. de Tavan. page 305.*

Il leur coûta cher. Plusieurs seigneurs de marque y restèrent, entr'autres le connétable. Il montra dans cette action, selon sa coutume, une vigueur de jeune Mort du connétable. *Brantôme.*

CHARLES IX. 1567.

homme & une valeur de soldat. Seul au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens mis en fuite, ou tués à ses côtés, il se défendoit encore, lorsqu'il se vit coucher en joue par Stuart, un de ceux qui après la conjuration d'Amboise, força les prisons de Blois. *Tu ne me connois donc pas*, lui cria Montmorenci? *C'est parceque je te connois*, répondit le féroce Stuart, *que je te porte celui-ci ;* & en même temps il lui lâche son coup d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable presqu'expirant.

Les Calvinistes se jetèrent sur lui pour l'emmener : les Catholiques l'arrachèrent de leurs mains ; & autant brisé de ces secousses, qu'épuisé par ses blessures, Montmorenci, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris. Il y reçut, ce qui console un courtisan, la visite du roi & de la reine, & des témoignages d'attendrissement de la part des grands, mais peu de marques de regrets du côté du peuple qui veut qu'on soit tout entier au parti qu'il favorise. Or le connétable, malgré son attachement à la Religion Catholique, temporisoit quelquefois & adoucissoit,

dans l'espérance de pacifier ; ce qui ne plaisoit pas aux zélés, qui auroient voulu que sans égards on se fût toujours porté aux dernières extrémités. CHARLES IX. 1567.

Montmorenci aima sincèrement la Religion. Quand il la vit sérieusement attaquée, aucune considération humaine ne fut capable de le retenir. Il abandonna parens, amis, intérêts de familles, & se joignit de bonne foi à ceux qu'il crut unis pour la défendre, quoiqu'ils fussent ses rivaux de fortune. Il soutint toujours qu'il n'en falloit qu'une dans l'Etat, & mourut les armes à la main, victime de sa fermeté dans ses principes.

Nous avons vu qu'il étoit *Rabroueur*, & peu endurant. Ce caractère se montra jusqu'au dernier moment. Le religieux qui le confessoit à la mort, l'impatientant apparemment par ses exhortations : *Laissez-moi, mon père*, lui dit le connétable, *il seroit bien honteux qu'ayant vécu quatre-vingts ans, je ne fusse pas mourir un quart-d'heure.* *Brantôme.*

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissés emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence : triste d'une victoire rem- *Mém. de la Vieillev. t. V, p. 174.*

CHARLES IX. 1567.

portée sur les François, la cour resta quelques jours dans l'inaction. En effet, disoit au roi, en soupirant, le maréchal de la Vielleville : *Ce n'est point votre majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince de Condé. Et qui donc*, demanda le roi Charles IX avec vivacité ? *Le roi d'Espagne*, répondit le maréchal. Ce prince réellement jouoit la cour de France. Après la bataille de Saint-Denys, il permit au duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au roi, mais pas assez pour opérer la destruction des Calvinistes, dont l'existence lui faisoit espérer la continuation des troubles.

Bravade & retraite forcée des confédérés.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris & brûlèrent quelques moulins par bravade : mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées la frontière, où ils comptoient trouver les Reitres qui devoient les renforcer. L'armée royale s'ébranla à la fin, & se mit à leur poursuite.

Il y avoit des différences frappantes entre les deux armées. La royale étoit bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logemens fournis de vivres & de fourrages; mais elle avoit

pour chef le duc d'Anjou, enfant de seize ans, qui fut nommé lieutenant-général du royaume, sous prétexte qu'il étoit au-dessous du roi, de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France, lui servoient de conseil; ou plutôt, jaloux les uns des autres, commandoient tous, se contrediſoient, & causoient une confusion générale. CHARLES IX. 1567.

Les Calvinistes n'avoient que leurs armes : ni solde, ni équipages, ni asiles. Il falloit aller chercher des vivres dans des villages écartés, arracher le pain au payſan surpris, ou forcer les petites villes & les bourgades. C'étoit avec ces incommodités qu'ils marchoient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, harassés, couverts de boue, excédés de fatigue; mais pleins de courage, & d'une juste confiance dans la capacité & la bonne intelligence de leurs chefs.

Ils ne se trouvèrent en sûreté, au-delà de la Meuse, qu'à la fin de Décembre. Ils se flattoient d'être joints en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir, prince Palatin : mais après cinq jours d'attente, *on n'en savoit pas plus* Ils sortent hors du royaume. *La Noue, deuxièmes troubles.*

CHARLES IX. 1567.

de nouvelles que lorsqu'on étoit devant Paris ; ce qui engendra du murmure parmi aucuns, même de la noblesse, qui donnoient des attaques assez rudes à leurs chefs, en leurs devis ordinaires, tant l'impatience est grande parmi notre nation !

Le prince de Condé, *d'une nature joyeuse*, se moquoit si à propos de ces gens *cholères & appréhensifs*, qu'il les forçoit à rire eux-mêmes. L'amiral, *avec ses paroles graves*, leur faisoit honte, & les obligeoit à se taire. Quand on parloit de se séparer, il disoit qu'au contraire, si les Reitres ne venoient pas, il faudroit les aller chercher jusqu'au lieu marqué pour leur rendez-vous; qu'il n'y avoit de salut que dans cette jonction. *Mais s'ils ne s'y fussent pas trouvés*, s'objecte la Noue, *qu'eussent fait les Huguenots ? Je pense*, répond-il, *qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car il faisoit grand froid.* Ce n'est en effet que par des plaisanteries qu'il faut répondre à ces gens désespérans, qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment !

Jonction des Reitres.

Les confédérés ne furent pas réduits

à

à cette extrémité. On apprit enfin que le prince Casimir approchoit. *Ce ne fut plus pour lors que chansons & gambades ; & ceux qui avoient le plus crié, sautoyent le plus haut.* Mais nouvel embaras ! On sut que les Reitres, troupes mercénaires, comptoient, en se joignant, toucher au moins cent mille écus, & il n'y en avoit pas deux mille dans la caisse. *Là convint-il de faire de nécessité vertu.* Le prince de Condé & les autres chefs représentèrent leurs besoins aux officiers. Ceux-ci haranguèrent les soldats. Aux motifs de l'honneur, les ministres joignirent ceux de la Religion. Chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, joyaux, & de tout ce qui pouvoit faire de l'argent : la commune détresse faisoit qu'on s'excitoit les uns les autres. Seulement quand il fut question de presser, *les disciples de la Picorée, qui ont cette propriété de savoir vaillamment prendre & lâchement donner, là fut l'effort du combat.* Néanmoins ils s'en acquittèrent *beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux gougeats, chacun bailla, & l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué.* Exemple peut-être unique d'une

CHARLES IX. 1567.

CHARLES IX. 1567.

armée sans paye, dont chaque soldat se prive de son nécessaire pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille liv. dont les Reitres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de Janvier 1568.

1568.

Les Calvinistes rentrent en force dans le royaume.

Ce n'étoit plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux & puissant; mais une armée leste, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. Ils résolurent de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'étoit entamée après la bataille de Saint-Denys, pendant que le prince poursuivi se retiroit vers la frontière, il avoit senti le désavantage de traiter en fuyant : maintenant en état d'attaquer, il comptoit bien donner la loi à son tour. Tout dépendoit des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelqu'exploit qui donnât du lustre à leurs armes. Ils s'avancèrent fièrement à travers la France, grossirent leur armée de plusieurs corps considérables; & sortis de plus de vingt mille

hommes, ils mirent le siége devant Chartres, capitale de la Beauce, à dix-huit lieues de Paris. CHARLES IX. 1568.

La reine avoit toujours entretenu des pour-parlers. Si Catherine, comme on l'en soupçonne, mit sa félicité à gouverner seule, & à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout-lieu de se satisfaire. Sous un roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominoit le conseil par des ministres qui lui étoient tout dévoués. Sous un général enfant, elle commandoit par des capitaines placés de sa main, & révocables à sa volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout rouloit sur elle; mais aussi montroit-elle une activité infatigable. Activité de la reine. *Journ. de Brulart.* *Mém. de Condé, t. I.*

Après la bataille de Saint-Denys, Catherine avoit fait présenter au prince de Condé des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche & de le faire battre; mais soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux Royalistes le laissèrent échapper. La reine se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 Janvier, examine les fautes sur les lieux, & révoque les commandans qu'elle croit coupables.

CHARLES IX. 1568.

Elle confère à Châlons avec le cardinal de Châtillon, chargé par les confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y a point de milieu entre une prompte paix & une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Longjumeau. Les plénipotentiaires furent d'un côté, Gontaut de Biron, maréchal de camp, & de Mesmes, seigneur de Malassise, maître des requêtes; de l'autre, le cardinal de Châtillon & son conseil. On y admit pour médiateurs un envoyé d'Angleterre, & un envoyé de Florence.

On Fait la deuxième paix.

L'armée brillante des Calvinistes se fondoit devant Chartres. L'argent du roi habilement distribué, occasionnoit une grande désertion entre les Allemans. Les François, las d'une guerre qu'ils avoient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux, & qui duroit cependant depuis cinq mois, murmuroient hautement. Des compagnies entières quittoient le siége & s'en retour-

noient dans leurs maisons. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordoit le roi, & que le prince refusoit : savoir, promesse du libre exercice de la Religion prétendue Réformée, & engagement solemnel de payer les Allemans. Les chefs auroient voulu des suretés, & quelques avantages pour eux-mêmes ; mais dans la crainte de se voir tout-à-fait abandonnés, ils signèrent la paix, qui fut publiée le 23 Mars. Le roi pardonnoit tout, rendoit aux confédérés ses bonnes grâces, renouveloit, autorisoit, promettoit de faire exécuter, selon sa forme & teneur, l'édit de Janvier 1562, si favorable aux Calviniſtes. Par allusion à Biron, qui étoit boiteux, & au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée *la paix boiteuse & mal-assise, & la petite paix* (*). *Ceux*

CHARLES IX. 1568.

Le Laboureur, sur Castelnau, livre VII.

(*) Monsieur de Thou dit que cette paix, & celle de 1570, furent traitées par les mêmes Biron & Malassise. Davila n'en parle pas. Monsieur le président Hainault n'appelle *la paix boiteuse & mal-assise*, que celle de 1570. Mais ces noms ne lui furent sans doute donnés, que quand on vit qu'elle dura si peu.

qui ne s'y fièrent pas, dit le Laboureur, *furent les plus habiles.*

CHARLES IX. 1568.

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il étoit stipulé qu'à mesure que les Allemans évacueroient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape & des Suisses, appelées par le roi, en sortiroient aussi; mais on ne songea qu'à se débarrasser des Reitres. Il leur étoit dû de grosses sommes. La cour avoit promis de les payer; & il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteroient de promesses. A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva, & tourna ses drapeaux contre Paris, menaçant de mettre tout à feu & à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarassé. Quelques-uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemans qui devoient venir au secours du roi, si la paix ne se fût pas faite, sous la conduite de Jean Guillaume, duc de Saxe, beau-frère de Casimir, & de détruire ainsi les Reitres les uns par les autres. Mais outre que cette ressource étoit éloignée, il y avoit à craindre que ces étrangers, se trouvant en présence, au lieu de se battre, ne

Excès des Reitres. *Castelnau, liv. VI.*

joignissent leurs armes, & ne pillassent de concert. On jugea donc plus expédient de les appaiser ; & Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission. CHARLES IX. 1568.

Il leur donna quelqu'argent, & leur en fit espérer d'autre qui devoit venir pendant la marche. Ils se mirent en route dans cette confiance : mais plus on les voyoit s'éloigner de Paris, moins la cour étoit pressée de tenir sa promesse. Frustrés de leur attente, les Reitres entrèrent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenèrent comme ôtage des sommes qui leur étoient dues, & firent un dégât affreux par tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant ; ils relâchèrent Castelnau, & sortirent du royaume chargés de butin.

Ce qu'on pensoit de cette paix. *Pasquier, liv. V, lett. 6.*

Le prince de Condé, l'amiral & les autres, de chefs puissans, devenus simples particuliers, se retirèrent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptoient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes même désintéressées en prévoyoient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivoit à ses amis : *S'il y a quelques embûches, les Huguenots seront pris, par-*

CHARLES IX. 1568.

ceque le prince de Condé est à Noyers en Bourgogne, d'Andelot en Bretagne, la Rochefoucault en Angoumois, d'Acier en Bourgogne, le vicomte de Montglas & Berniquet en Gascogne, les seigneurs des Genlis & de Moüi en Picardie, Montmorenci en Normandie : s'ils sont poursuivis chaudement, ils ne pouront se sauver. Au contraire, le Laboureur remarque que cette dispersion fut leur salut, parceque pour les prendre, *il auroit fallu tendre un rets aussi grand que le royaume :* entreprise téméraire & folle, qui cependant pensa réussir.

Disposition à une rupture. *De Thou, liv. XLIV. Davila, liv. IV.*

Le court intervalle qu'il y eut entre la paix & la guerre, ne ressembla pas cette fois aux calmes qui avoient jusqu'alors servi comme de séparations entre les temps orageux. On respiroit ordinairement, & ce n'étoit qu'après quelques mois de tranquillité, qu'on entendoit des bruits sourds, préfages de nouvelles tempêtes. Ici il n'y eut aucune marque de reconciliation. On se quitta avec un silence sombre, comme fâchés d'avoir été forcés de s'épargner.

Les Calvinistes maltraités.

Le système de la cour parut absolument changé. Ce n'étoit plus ces ménagemens qui montroient des ressources

au Calviniſte, qui lui laiſſoient entrevoir que ſi les circonſtances ne permettoient pas toujours d'arrêter la fougue de ſes ennemis, du moins ne ſouffriroit-on pas qu'il fût entièrement opprimé : il ſembloit au contraire qu'on prît tous les moyens de ſoulever le peuple. Les chaires retentiſſoient d'invectives contre les Sectaires, de réflexions ſéditieuſes ſur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançoit hardiment ces maximes abominables, qu'il ne faut pas garder la foi aux Hérétiques, & que c'eſt une action juſte, pieuſe, utile pour le ſalut, de les maſſacrer. Les fruits de ces diſcours étoient, ou des émeutes publiques, ou des aſſaſſinats dont on ne pouvoit obtenir juſtice. Malheur dans Paris, malheur dans les provinces à ceux qu'on ſavoit conſerver, ou ſimplement avoir eu des liaiſons avec les chefs ; le poignard, le poiſon, le ſupplice lent du cachot, les détruiſoient, & avec eux les inquiétudes qu'ils pouvoient cauſer.

CHARLES IX. 1568.

Les Calviniſtes prétendent qu'en trois mois plus de dix mille perſonnes périrent par ces moyens exécrables : calcul exagéré ſans doute, mais qui réduit à ſes juſtes bornes, eſt encore bien

CHARLES IX. 1568.

capable d'arracher des gémissemens sur les maux affreux qu'entraînent les guerres de Religion. Témoins de ces excès, ceux des Calvinistes qui avoient le plus incliné pour la paix, disoient en soupirant : *Nous avons fait la folie ; ne trouvons donc pas étrange si nous la buvons : toutefois il y a apparence que le breuvage sera amer.*

La Noue.

Leurs partisans appelés *Politiques.*

Ce qui les embarassoit davantage, c'est qu'ils n'avoient plus en cour personne en état de leur faire passer des avis certains. La reine ayant reconnu, par le mauvais succès de quelques-uns de ses projets, qu'il y avoit des indiscrets ou des traitres, outre le conseil d'Etat, en forma un particulier, que Davila dit être l'origine du conseil privé. Le chancelier en fut exclu, comme le plus suspect, & même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres, & de rendre les sceaux. Ceux qui inclinoient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique Catholiques, furent appelés *Politiques :* dénomination qu'on prit sous une acception odieuse, comme si on leur eût reproché qu'ils sacrifioient leur conscience à des intérêts humains.

On fait signer une formule contre eux.

De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la reine fit signer à la cour,

& envoya aux gouverneurs de provinces un formulaire de ſerment, par lequel on s'obligeoit de ne reconnoître que les ordres du roi, excluſivement à tous autres ; de ne prendre les armes que pour lui ; de renoncer à toute entrepriſe ſecrette qui n'auroit pas ſon aveu formel, & de lui donner connoiſſance de celles qu'on découvriroit ; en un mot, d'être à jamais unis de cœur & d'eſprit avec les Catholiques, pour la défenſe de la patrie. Cette dernière clauſe donna occaſion, ſur-tout dans les provinces attachées aux Guiſes, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, dans leſquels on reconnoît déja les principes pernicieux ſur leſquels s'appuya la Ligue.

CHARLES IX. 1568. *Journal de Henri III, tome III, p. 31.*

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville, tout s'enflamma du feu qui dévoroit le cardinal de Lorraine, dont les conſeils vifs & tranchans paroiſſoient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'étoit auſſi contre lui que les Réformés amonceloient les injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adreſſoient au roi & à la reine : leur fureur ne leur permettoit d'y obſerver ni égards, ni reſpect. Les mani-

Déchaînement & torts des deux partis.

CHARLES IX. 1568.

festes, les plaintes, les écrits apologétiques, se succédoient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendoient à prouver que le parti opposé avoit manqué le premier aux engagemens du traité; mais au fond, ni les uns ni les autres ne s'étoient portés à l'exécuter franchement. La cour ne congédia pas ses troupes étrangères. Les confédérés gardèrent celles de leurs places, qu'ils purent se dispenser de rendre; entr'autres la Rochelle, qui leur fut si utile par la suite.

La reine pousse à bout le prince de Condé.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de Condé toute ressource de finances. On lui demanda le remboursement des cent mille écus avancés aux Reitres pour les faire sortir du royaume: & de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le roi déclara qu'il ne prétendoit pas que cet argent fût pris sur tous les Calvinistes indistinctement; mais seulement sur les chefs, qui s'étoient rendus, auprès de ces étrangers, cautions du payement.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, en-

voyèrent en cour Téligni, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'amiral, dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la duchesse de Savoie, qu'ils savoient avoir quelque crédit auprès de la reine mère, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir. CHARLES IX. 1568.

Mais le parti étoit pris de ne plus rien ménager. Le prince demeuroit dans son château de Noyers en Bourgogne; l'amiral vint l'y trouver, poussé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéroient sur l'état de leurs affaires, la province se remplissoit de soldats: les ponts, les gués, les moindres passages étoient gardés; des troupes nombreuses distribuées dans les environs de son château, l'investissoient, & Tavannes, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des couriers avec des lettres, dans lesquelles il écrivoit en cour: *Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée.* Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château.

La reine veut le faire enlever. *Mém. de Tavan. pag. 314. Le Lab. tome II. Castelnau, liv. VII.*

Les émissaires de Tavannes furent

CHARLES IX. 1568.

pris, selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avoit d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffroit plus de délais. A la fin d'Août le prince de Condé & l'amiral sortirent de Noyers, aussi secrettement que pouvoit le permettre l'attirail embarassant qu'ils traînoient après eux. Ils menoient, partie à cheval, partie en litière, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfans en bas âge, l'épouse de d'Andelot & un enfant à la mamelle, des nourrices & d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette foible troupe marchant le jour & la nuit, franchit les défilés des montagnes, passe la Loire à un gué jusqu'alors inconnu; & malgré les corps-de-gardes postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans tous les passages, elle arrive sans accident à la Rochelle le 18 Septembre.

Il se sauve à la Rochelle. *Matthieu, l. V, p. 312.*

La collusion de Tavannes est manifeste: celle du maréchal de la Vielleville, qui commandoit en Poitou, n'est pas si prouvée; il y a seulement grande apparence que ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des complimens. Quand Condé

fut arrivé à la Rochelle, il écrivit au maréchal en plaisantant : *J'ai tant fui que j'ai pu, & que terre m'a duré : mais étant à la Rochelle, j'ai trouvé la mer ; & d'autant que je ne sai nâger, j'ai été contraint de tourner la tête, & de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, & me défendre de mes ennemis.* CHARLES IX. 1568.

Les mesures prises contre les autres chefs du parti, échouèrent également. Le cardinal de Châtillon, qui étoit dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie. Il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, & passa en Angleterre, où il devint très-utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que Montluc étoit chargé d'arrêter & d'amener en cour, du Béarn, où elle s'étoit retirée avant la dernière guerre, vint aussi à la Rochelle, avec son fils & sa fille, de l'argent & des troupes. Soubise, Montmorenci, le vidame de Chartres, d'Andelot, la Noue, Genlis, Moui, d'Acier, Morvilliers, levèrent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où ils se trouvoient. La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps. Tantôt

Les autres chefs se mettent aussi en sûreté.

Troisième guerre.

Pasquier, l. V. lett. 7. Cayet.

CHARLES IX. 1568.

vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirèrent sur eux, & tinrent en échec de gros corps d'armées, qui rassemblés, auroient écrasé en une seule campagne les forces qu'on ramassoit à la Rochelle. Quelques-uns voltigeant sur les frontières, tinrent le royaume ouvert aux Allemans, qu'on rappela.

Fausses mesures de la reine.

Jamais on ne connut mieux le caractère de Catherine : prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressources si-tôt que ses projets manquoient ; & qu'il n'y avoit point lieu à négociation. Or, dans cette occasion, elle n'étoit pas seulement proposable ; la rupture portoit avec soi trop de caractères de mauvaise volonté. Dans cet embarras, le dépit, mauvais conseiller, prit la place de la prudence, & fournit les expédiens. On vit paroître édits sur édits contre les religionnaires : il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler : le roi révoqua en entier l'édit de Janvier 1562, confirmé par la dernière paix ; défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre Religion que la Catholique ; ordonna

ordonna à tous ceux qui professoient la nouvelle, de se démettre de leurs emplois publics; & le parlement ajouta à cette loi, qu'il ne seroit désormais admis à la magistrature personne, qui ne promît par serment de vivre dans la Religion Catholique : préalable qui s'exige encore. Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'Anjou fut nommé généralissime, & on lui dressa une forte armée, qui auroit accablé les confédérés, si elle avoit été prête dans le premier moment de leur surprise.

CHARLES IX. 1568.

Mais comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent. Ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, & dans tous les lieux d'où ils espéroient du secours. Ils composèrent des manifestes, des apologies, dans lesquels tout le fort des reproches tomboit toujours sur le cardinal de Lorraine : enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes & de munitions de toutes espèces. L'amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte & des vaisseaux détachés, qui firent la course. Ils revinrent chargés de butin en

Les Calvinistes en profitent.

La Noue.

CHARLES IX. 1568.

levé aux Flamands sujets d'Espagne, & l'argent de ces prises grossit le trésor du parti.

Cruautés exercées dans cette guerre. *Le Lab. t. II.*

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres, pour engager les Réformés à prendre les armes. La révocation subite des édits faisant sentir aux moins clairvoyans, que c'étoit une guerre de Religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. Des armées entières voloient des extrémités du royaume à son secours. La terreur les précédoit; le pillage, le massacre, l'incendie, faisoient des déserts de tous les lieux de leur passage. Ils s'acharnoient principalement sur le Clergé. Jacques de Crussol, baron d'Acier, leva dans le Languedoc & le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. *Il avoit pour enseigne une cornette de taffetas verd, sur laquelle on voyoit une hydre, dont toutes les têtes étoient diversement coëffées en cardinaux, en évêques & en moines, qu'il exterminoit sous la figure d'un Hercule.*

De Thou, t. X, p. 124.

Cette enseigne déployée à la tête d'une troupe déja échaufiée par un enthousiasme fanatique, étoit pour cha-

que soldat une exhortation à se signaler par les exploits dépeints sur ses drapeaux. Aussi tout ce qui paroissoit tenir au culte de la Religion Romaine, éprouva leur fureur, devenue rage & férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux, & jusqu'aux religieuses, que les derniers outrages ne sauvoient pas de la mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut un de leurs chefs, prenoit plaisir à mutiler les prêtres qu'il avoit massacrés, & qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portoit comme une parure.

CHARLES IX. 1568.

La soldatesque Catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles, à la honte de la raison, toujours trop foible contre les transports d'un zèle mal réglé. Quelques chefs même se permirent des excès, que d'honnêtes païens auroient eu honte de commettre. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, se distingua entre les autres : *Il ne parloit que de pendre ; & s'il eût été cru, il n'en fût guère échappé. Quand on lui amenoit quelque prisonnier, si c'étoit*

Brantôme, tome VIII, pag. 313

CHARLES IX. 1568.

un homme, il lui disoit de plein abord simplement : Vous êtes Huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. C'étoit un cordelier savant homme, auquel on amenoit aussi-tôt le prisonnier, & lui un peu interrogé, étoit aussitôt condamné à mort & exécuté. Si c'étoit une belle femme & fille, il ne leur disoit non plus autre chose, sinon, je vous recommande à Monsieur mon guidon, qu'on la lui mene. Ce guidon étoit M. de Montoiran, de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin, très-bon gentilhomme, grand, & de haute taille. La modestie de l'histoire ne permet pas de rapporter ce que raconte Brantôme, avec sa naïveté ordinaire. Il résulte de son récit, que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance & toute humanité, dans ceux-mêmes à qui un rang distingué sembleroit devoir inspirer des sentimens au-dessus du vulgaire.

Les deux armées en présence.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de Condé & l'amiral, ces deux proscrits, qui trois mois auparavant fuyoient sans être sûrs d'un asile, traînant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du bas-Poitou avec

des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avoit pu rassembler. Ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le duc d'Anjou, qui paroissoit comme eux ne chercher que l'occasion de livrer bataille.

CHARLES IX. 1568.

Elles se séparent sans coup férir.

Mais le froid étoit si vif, que les courages sembloient aussi engourdis que les corps. Les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies ni rivières qui les séparât; & cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'Anjou, souffrit encore plus que celle du prince, parceque celle-ci étoit à l'abri dans les fauxbourgs de Loudun, au lieu que les Royalistes campoient, exposés à toute la rigueur de la saison. Aussi se retirèrent-ils les premiers. Les confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois & la Xaintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

1569.

Etat florissant du prince de Condé. *De Thou, liv. XLIV, & XLV. Davila, liv. IV.*

Les affaires du prince de Condé se trouvoient ainsi dans un état bien plus florissant, que les commencemens n'avoient laissé espérer. Beaucoup de vil-

CHARLES IX. 1569.

les, ou soumises, ou qui n'attendoient que l'occasion de se livrer, des provinces entières subjuguées, une foule de noblesse aguerrie, unies par les mêmes sentimens, & se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre; enfin, une puissante armée, commandée par d'habiles généraux : tout cela promettoit au prince l'avenir le plus flateur. On ne sait si c'est dans ce temps, qu'enivré des ses espérances il fit battre une monnoie qui portoit son portrait, & pour légende ces mots : *Louis XIII, Roi de France.* D'autres prétendent, ou que cette monnoie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis pour le rendre odieux. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie & de mort, levée de dernier, confiscation, vente des biens d'Eglise, ambassades chez l'étranger, traités & conventions publiques avec les princes voisins, pensions, gratifications; enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, & sa hardiesse étoit couronnée du succès.

Troupes étrangères au secours des deux partis.

Les princes d'Italie envoyèrent des troupes au roi. Quelques-uns de ceux

d'Allemagne en firent autant, sous la conduite du marquis de Bade. Mais le prince de Condé persuada la neutralité à l'empereur & au duc de Saxe, pendant qu'il tiroit de l'Angleterre des canons & de nouveaux renforts en argent & en hommes, & qu'il lui venoit des bords du Rhin une nouvelle armée, commandée par un prince de Bavière, duc des Deux-Ponts. CHARLES IX. 1569.

La jonction de ces forces fixoit l'attention des deux partis. Condé vouloit gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemans si-tôt qu'ils y auroient pénétré. Tavannes, qui ne paroissant qu'en second sous le duc d'Anjou, commandoit réellement, s'appliquoit à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupoient, & à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observoit des deux côtés, tâchant de se surprendre. Quelque part que le prince de Condé portât ses pas, il trouvoit en face le duc d'Anjou. Plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager. Il y eut de grosses escarmouches; des corps entiers combattirent. Enfin la querelle se décida le 13 Mars, sur les bords de la

Bataille de Jarnac. *La Noue, troisième trouble, chapitre 23. Mém. de Condé, tome VI.*

CHARLES IX. 1569.

Charante, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin & de l'Angoumois.

Tavannes fit une fausse marche, & revenant sur ses pas, il passa la rivière pendant la nuit, sans être aperçu des corps-de-garde ennemis qui s'étoient éloignés du rivage, malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leurs troupes, dont les quartiers étoient trop séparés; & le prince de Condé, avec une partie de son armée, chaudement poursuivi par les Royalistes, se trouva réduit à la fâcheuse alternative de fuir, ou de combattre avec désavantage.

Victoire des Catholiques. Funeste sort du prince de Condé. *D'Aubigné, t. I, liv. V. p. 394. La Noue, ch. 23.*

En condamnant la conduite d'un prince du sang qui porte les armes contre son roi, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au sort de l'infortuné Louis de Condé, ce prince aimable, poussé dans le tourbillon des guerres civiles, comme par une fatalité inévitable. Il se retiroit à la hâte, tâchant de joindre le reste de son armée qui se rassembloit; mais pressé par les escadrons du duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettoit son casque pour charger, le cheval du duc de la Rochefoucault lui casse la jambe d'un coup

coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, Condé harangue ses gens, & fond tête baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bien-tôt sa foible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore long-temps un genou en terre, & ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avoit promis la vie; mais dans l'instant arrive Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui casse la tête d'un coup de pistolet. CHARLES IX. 1569.

Il avoit été, dit Brantôme, *recommandé à plusieurs favoris de Monseigneur.* On croit qu'il y eut des ordres de n'épargner aucun des Calvinistes un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué après la bataille à coups de poignard. D'autres périrent comme lui, assassinés de sang froid. Déja le sévère Montpensier avoit prononcé au brave la Noue sa sentence de mort. *Mon ami*, lui dit-il durement, *votre procès est fait, & de vous, & de tous vos compagnons; songez à votre conscience.* Martigues, capitaine de l'armée royale, qu'on appeloit *le soldat* Et de quelques autres.

sans peur, ancien camarade de la Noue, le sauva, & il fut ensuite échangé.

CHARLES IX. 1569.

Espérances de la cour.

La nouvelle de cette victoire vola bien-tôt par toute la France. Le roi la reçut à Metz, où il s'étoit rendu pour appuyer de sa présence le duc d'Aumale, qui commandoit une armée destinée à empêcher le duc des Deux-Ponts d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef, le duc d'Anjou n'auroit point de peine à exterminer les restes de la faction : mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presqu'aucun changement aux affaires.

Rendues vaines par la reine de Navarre.

Les Réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Instruite de leur déroute, elle part de la Rochelle, & se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois, où s'étoient rassemblés l'amiral, d'Andelot, les autres capitaines, & les débris de l'armée. Elle menoit avec elle Henri son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans, & le fils aîné du prince de Condé, de quelques années plus jeune. Jeanne tenant ces deux enfans par la main, s'avance à la vue des soldats, & leur adresse ce discours :

» Amis, nous pleurons un prince qui » jusqu'à la mort a soutenu, avec au- » tant de fidélité que de courage, le » parti dont il avoit entrepris la défen- » se : mais nos larmes ne seroient pas » dignes de lui, si, à son exemple, nous » ne prenions une ferme résolution de » nous sacrifier pour notre Foi. La bon- » ne cause n'a pas péri avec Condé, & » son malheur ne doit point jeter dans » le désespoir des hommes attachés à » leur Religion. Dieu veille sur les siens. » Il avoit donné au prince des compa- » gnons en état de le seconder pendant » sa vie, & il nous laisse de braves ca- » pitaines capables de réparer la perte » que nous avons faite par sa mort. Je » vous offre le jeune prince de Béarn » mon fils. Je vous confie Henri, fils du » prince qui excite nos regrets. Fasse » le Ciel qu'ils se montrent l'un & l'au- » tre dignes héritiers de la valeur de » leurs ancêtres, & que la vue de ces » tendres gages vous excite sans cesse » à rester unis, pour le soutien de la » cause que vous défendez » !

CHARLES IX. 1569.

Des cris d'applaudissement se firent entendre dans toute l'armée. Ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui s'avançant d'un air guer-

Le prince de Béarn reconnu chef du parti.

CHARLES IX. 1569.

rier, imposa silence, & dit : *Je jure de défendre la Religion, & de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous desirons.* Le jeune Condé fit connoître par son geste, qu'il étoit dans la même résolution ; & aussi-tôt le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

L'amiral commande sous lui.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'amiral, dédaignoient de se soumettre à son commandement ; mais si-tôt que le point d'honneur fut en quelque façon sauvé par le nom du prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de Coligni. Son premier soin fut de se tracer un plan d'opérations, qui pût retarder les progrès des vainqueurs. Dans cette vue, il fortifia d'une bonne garnison Cognac, & les autres places menacées. Pour lui, avec les princes & les restes de l'armée, dont l'infanterie étoit presque tout entière, il se retira à Xaintes, & de-là à Saint-Jean d'Angeli. Par cette position, il se réservoit la liberté, ou de traverser les siéges qu'on méditoit, ou, s'il étoit poursuivi, de s'ouvrir un

chemin vers les Allemans, qui avançoient sous la conduite du duc des Deux-Ponts. Espérances bien hasardées, à juger de l'événement futur par les circonstances actuelles. CHARLES IX, 1569.

Son embarras. *La Noue, ch.* 25.

Car d'un côté, pour se joindre à l'amiral, le duc des Deux-Ponts avoit à traverser une grande partie de la France, sans villes de retraite, toujours harcelé par l'armée du duc d'Aumale, presqu'aussi nombreuse que la sienne, & par une autre plus forte encore, sous les ordres du duc de Nemours. Il étoit bien difficile que quelqu'accident ne troublât une marche si longue & si embarassée. D'un autre côté, quelle apparence que les Royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'amiral, puisque lui battu une seconde fois, les fortereſſes des Calvinistes tomboient d'elles-mêmes? Cependant ni l'un ni l'autre de ces malheurs, qui auroit pu détruire le parti, n'arriva.

Les Royalistes perdent du temps.

Le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur. Il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, & eut un cheval tué sous lui : mais après la victoire, son feu parut s'éteindre, &

CHARLES IX. 1569.

on put dès-lors remarquer en lui ces alternatives d'activité & de nonchalance, qui rendirent depuis son règne si orageux. Il eut en cette occasion pour témoin & émule de sa gloire le duc de Guise, à-peu-près du même âge, mais laborieux, constant dans ses projets, & ne croyant jamais avoir rien fait, tant qu'il lui restoit quelque chose à faire. Ainsi la Providence réunissoit dans l'apprentissage des armes & des troubles, deux rivaux qui devoient dans la suite faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

Ils échouent dans de petites entreprises.

Quoique le duc d'Anjou ne prêtât que son nom au commandement, il étoit impossible que son caractère n'influât un peu sur les opérations. Soit condescendance de la part de Tavannes & des autres chefs; soit, comme quelques historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs, ou fondées, ou prétextées. On attendit le gros canon plusieurs jours depuis la bataille; & ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier, qu'on investit Cognac. L'attaque fut d'abord assez vive; mais la défense y répondit. *On leur fit bien connoître*, dit la Noue, *que tels*

La Noue, ch. 24.

chats ne se prennent pas sans mitaines. En effet, l'armée Catholique fut obligée de lever le siége; & ses exploits, jusqu'au milieu de l'été, se bornèrent à la prise de quelques places peu importantes. CHARLES IX. 1569.

Sous les murs de Mucidan, petit château dans le Périgord, périt Brissac, colonel de l'infanterie Françoise, que Brantôme, tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de blâmer. *Il étoit*, dit-il, *trop cruel au combat, & prompt à tuer, & aimoit cela jusques-là qu'avec sa dague il se plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en donner des coups, jusques-là que le sang lui en rejaillissoit sur le visage.* Exemple de cruauté révoltant, mais qu'il est bon de rapporter, pour faire voir combien la fureur des guerres civiles endurcit les cœurs. Mort de Brissac. *Brantôme, tome IX. p. 238.*

Les forces du roi, quoiqu'infiniment supérieures, sous la conduite des ducs de Nemours & d'Aumale, ne prospérèrent pas davantage contre le duc des Deux-Ponts. Il évita tous leurs piéges, les battit quand ils s'approchèrent trop, & arriva sans être entamé sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptoit y être arrêté par le siége de la Charité, Le duc des Deux-Ponts, chef des Allemans, arrive en fureté, & meurt.

CHARLES IX. 1569.

dont le pont étoit sa seule ressource, la ville, abandonnée de son gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le duc traversa ce grand fleuve, & s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne, où se devoit faire la jonction. Mais prêt à gouter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fièvre opiniâtre le menaçoit depuis long-temps, le frappa à trois lieues de Limoges.

Mort de d'Andelot.

Pareille maladie, ou selon quelques-uns le poison, venoit d'enlever d'Andelot, dans le temps que l'amiral, chargé seul du fardeau des affaires, avoit le plus grand besoin d'un frère, si capable de le seconder. D'Andelot étoit vrai & sincère, & entre les chefs des Calvinistes, un des plus persuadés de sa Religion. Naturellement franc, ouvert & généreux, il s'attiroit autant l'amitié, que son frère, plus sévère & plus réservé, se concilioit d'estime. Coligni ressentit cette perte, mais sans en être abattu; au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il courut au-devant des Allemans.

Son caractère.

Jonction des Allemans aux Confédérés.

En mourant, le duc des Deux-Ponts leur avoit recommandé de prendre pour général Volrand de Mansfeld,

son lieutenant. Il fut obéi. L'armée lui prêta serment, & ce fut sous sa conduite que le 15 Juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'amiral, au milieu de la Guienne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux événement on frappa une médaille, qui portoit d'un coté les portraits de la reine de Navarre & de son fils, & de l'autre cette légende : *Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse.*

CHARLES IX 1569.

La Noue marque son étonnement de ce que les ducs de Nemours & d'Aumale, & tant de chefs expérimentés, qui étoient dans l'armée royale, laissèrent une armée ennemie, inférieure en nombre, traverser la France & passer la Loire sous leurs yeux, sans y mettre obstacle. *Mais*, ajoute-t-il, *aucuns Catholiques disoient que le discord qui survint entr'eux, leur fit faillir de belles entreprises. Je ne sai ce qui en est : toutefois, j'ai appris que leurs ennemis eurent peu de connoissance de leurs piques.*

Favorisée par une intrigue de cour.

La Noue, ch 24.

Ce mystère de cour, que les intéressés même ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les Mémoires de Tavannes. Nous y apprenons

Mém. de Tavan. pag. 336 & 342.

CHARLES IX. 1569.

qu'il y avoit une grande méſintelligence à la cour. La reine, qui après la mort du connétable avoit donné le commandement des troupes à ſon fils le duc d'Anjou, à peine ſorti de l'enfance, pour diſpoſer ſeule du gouvernement, commençoit à retrouver les Guiſes dans ſon chemin. Le cardinal de Lorraine, adroit courtiſan, flattoit Charles IX, ſe rendoit complaiſant à ſes goûts, & s'inſinuoit dans ſa confiance. Le but du prélat étoit d'obtenir des commandemens pour ſes frères, ſon neveu, & leurs créatures. Il ne blâmoit pas ouvertement le choix de la reine; mais il faiſoit entendre au roi que la préférence donnée au duc d'Anjou portoit préjudice à ſa majeſté; que ſon frère ſe couronnoit de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languiſſoit dans l'inaction; qu'il vaudroit bien mieux devoir ces ſuccès à quelque capitaine étranger, comme le duc d'Albe, ou à quelques ſeigneurs François, dont toute la gloire rejailliroit ſur le roi; au lieu qu'on ne parloit que du duc d'Anjou.

Le cardinal de Lorraine craint de la reine.

Ainſi le prélat verſoit dans ce jeune cœur le poiſon de la jalouſie. La reine s'apercevant qu'elle perdoit la confiance de ſon fils, crut devoir céder quel-

que chose au cardinal, afin de prévenir un plus grand mal. Elle donna aux ducs de Nemours & d'Aumal, la conduite des armées destinées à croiser les Allemans : mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secrettes, pour empêcher que le triomphe des parens du cardinal ne donnât au prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au duc d'Anjou, elle alla dans son camp, & mena avec elle le cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils, que pour l'éloigner du roi, auprès duquel sa présence étoit trop dangereuse.

CHARLES IX. 1569.

Il y essuya une mortification. Comme les deux armées Royaliste & Calviniste s'approchoient, le cardinal faisant parade d'une habileté qui n'étoit pas de son état, conseilla de charger les confédérés. Tavannes s'y opposa, soupçonnant une embuscade, qui se trouva véritable. *A chacun son métier n'est pas trop*, lui dit Tavannes brusquement. *Il est impossible d'être bon prêtre & bon gendarme.*

Sa suffisance. *Mém. de Tavannes, page 338.*

Les forces des confédérés réunies, montoient à plus de vingt-cinq mille hommes. Les Catholiques l'emportoient encore par le nombre. On n'étoit

Combat avantageux aux Confédérés.

CHARLES IX. 1569.

qu'à un quart de lieue, & l'ardeur de combattre enflammoit également les uns & les autres. Cependant l'effort de deux si puissantes armées, n'aboutit, qu'à une escarmouche, à la vérité très-vive. Les Calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé *la Roche-l'Abeille*. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presqu'aucun quartier : acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Caractère de Strozzi. *Brantôme.*

Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie Françoise, forcé de se rendre, après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers. Il prétexta quelque chose à dire en particulier à l'amiral, qui le sauva. *Il étoit très-homme de bien*, dit Brantôme. *La plus grande part le tenoit de légère Foi. Il n'étoit pas certainement bigot, hipocrite, mangeur d'images, ni grand auditeur de messe & sermons; mais il croyoit très-bien d'ailleurs ce qu'il falloit croire touchant sa créance.* Portrait naïf de la plupart des autres capitaines, qui se battoient pour la Religion, sans en être plus dévots.

Le duc d'Anjou sépare son armée.

La journée de la Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le duc d'Anjou

rompit son armée à la fin de Juin, renvoya les gentilshommes chez eux, & mit les soldats en quartier de rafraîchissement, en leur laissant ordre de rejoindre les drapeaux le premier Octobre. Cela se fit sous prétexte d'éviter une bataille. *Quoiqu'un membre soit pourri*, disoit la reine, *on ne le coupe qu'à regret.* Parole qui fait honneur à son humanité, quoique ce ne soit peut-être pas le motif qui détermina à licencier les troupes, mais bien plutôt l'espérance de forcer l'ennemi de s'attacher à quelque siége, pendant lequel les grandes chaleurs de l'été lui feroient plus de tort, qu'un combat. CHARLES IX. 1569.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avoit plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes & de bourgs, d'où on tira des contributions qui servirent à payer les Allemans, l'amiral vint avec toutes ses forces se présenter devant Poitiers. Ce n'étoit pas son premier dessein : il auroit voulu s'assurer du bas-Poitou, que les Calvinistes appeloient *leur vache à lait*, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée qui a un pont sur la Loire, s'en emparer, & s'y Siége de Poitiers par l'amiral. *De Thou, liv. XLV. Davila, liv. V. La Noue.*

CHARLES IX. 1569.

établir de manière à avoir toujours ce passage à sa disposition, & s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, *qu'ils pensoient n'être jamais inclinée à la paix, qu'elle ne sentît le fléau à ses portes.* Mais plusieurs gentilshommes qui avoient leurs biens autour de Poitiers, insistèrent si vivement pour le siége de cette ville, que l'amiral s'y détermina.

Arrêt du parlement de Paris contre les chefs confédérés.

Il avoit auparavant fait une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la cour répondit que sa majesté n'écouteroit pas ses sujets révoltés, qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un arrêt du parlement de Paris, qui condamnoit Coligni à mort, mettoit sa tête à prix, ordonnoit que ses biens seroient confisqués, & ses châteaux rasés. Pareil Arrêt rendu contre Jean de Ferrières, vidame de Chartres, & contre Montgommeri, fut exécuté sur leurs effigies. L'amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité & la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, & Coligni les fit punir. Pendant

ce temps, Montgommeri faisoit heureusement la guerre en Béarn, & préparoit des secours qui furent depuis très-utiles aux confédérés. CHARLES IX. 1569.

Sur le bruit d'un siége, le duc de Guise, & le duc de Mayenne son frère, se jetèrent dans Poitiers avec une grosse troupe de noblesse. La ville étoit d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres & de munitions de toutes espèces. *Ces grandes cités*, disoit l'amiral, *sont les sépultures des armées.* Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation. Belle défense de Poitiers. *La Noue.*

Dans ce siége meurtrier, on ne ménagea pas la vie des hommes de part ni d'autre. Les assiégés faisoient des sorties fréquentes, peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissoient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'amiral multiplioit les assauts à travers les inondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des brêches escarpées, moins défendues encore par leur roideur, que par la bravoure de la garnison. Ainsi le temps se consumoit, & le siége traînoit beaucoup plus que Coligni n'avoit compté.

Pour comble de malheur, les mala-

CHARLES IX. 1569.

dies se mirent parmi les Allemans peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, & usant sans modération des raisins & des autres fruits que l'automne présentoit en abondance. Des étrangers, l'épidémie passa aux François. Des régimens entiers étoient forcés d'interrompre le service; ce qui surchargeoit les autres. Les gens de marque se retiroient à la file à Châtellerault, qui devint comme l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les princes de Béarn & de Condé, dans la crainte de la contagion. Et à la fin l'amiral se trouva presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dysenterie; mais supérieur à tous les événemens, par son courage & sa fermeté.

L'amiral leve le siége. *De Thou, liv. XLVI. Davila, livre V.*

Cependant il étoit à la veille de plier bagage & de se retirer avec honte, si le duc d'Anjou ne lui eût fourni un prétexte honnête de lever le siége. Ce prince ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plutôt qu'on ne pensoit, vint au commencement de Septembre assiéger Châtellerault. Coligni saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible. Il quitte Poitiers, & vole au secours de ses

ſes malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou, après un ſanglant aſſaut, s'éloigne, pour n'être pas contraint à une bataille, que deſiroit l'amiral plus fort que lui. Mais bien-tôt la face des affaires changea. Il vint de tous côtés des troupes au duc d'Anjou. Avec ces renforts, le jeune prince ſe mit à la pourſuite de Coligni, qui recula à ſon tour. CHARLES IX. 1569.

Il y eut dans la fin de Septembre des marches, des contremarches & des eſcarmouches. Une fois, entr'autres, les deux armées ſe trouvèrent à la portée du mouſquet, rangées en bataille près de Montcontour, petite ville du Poitou; un ſimple défilé les ſéparoit. Les Catholiques n'osèrent le paſſer, & la nuit ſauva les confédérés, qui ne ſentirent pas leur bonheur. Diſpoſition des eſprits dans les deux armées. *La Noue.*

Le plus grand nombre d'entr'eux demandoit la bataille avec empreſſement. D'un côté, les Allemans éclatoient en plaintes, de ce qu'ils n'étoient point payés, & ils inſiſtoient ſur la néceſſité de combattre, afin de ſe procurer des quartiers plus avantageux, & un butin qui leur tînt lieu de ſolde. Les gentilshommes François murmuroient, de ce

CHARLES IX. 1569.

qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons, dans les glaces de l'hiver, sous le soleil brûlant de l'été, on parloit de les retenir encore, sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes, plusieurs passèrent aux effets, & abandonnant les drapeaux, se retirèrent dans leur pays.

La Noue, ch 26.

Même mécontentement régnoit dans l'armée royale, à ce que rapporte la Noue: instruit par deux gentilshommes, qui la nuit avant la bataille tinrent ce propos à *aucuns* de la Religion qu'ils rencontrèrent: *Messieurs, nous portons marque d'ennemis; mais nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. Advertissez M. l'amiral qu'il se donne bien garde de combattre; car notre armée est merveilleusement puissante, pour les renforts qui y sont survenus, & est avecques cela bien délibérée: mais qu'il temporise un mois seulement; car toute la noblesse a juré & dit à Monseigneur, qu'elle ne demeurera pas davantage, qu'il les emploie dans ce temps-là, & qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il est périlleux de heurter contre la fureur Françoise, laquelle pourtant s'écoulera soudain: & s'ils n'ont promptement la victoire, ils se-*

ront contraints de venir à la paix, pour plusieurs raisons, & la vous donneront avantageuse. CHARLES IX. 1569.

Le conseil étoit excellent. Coligni vouloit le suivre; mais comme il venoit des ennemis, il parut suspect. On convint cependant de ne rien précipiter, & de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Montcontour, où on se retrouvoit une seconde fois. Mais quand le 3 Octobre l'amiral voulut décamper, les Reitres & les Lansquenets se mutinèrent. Le temps se perdit à les appaiser. L'armée royale survint, & il fallut combattre. Bataille de Montcontour.

Une demi-heure décida du sort des Calvinistes. Ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge ils se débandèrent, & ce ne fut plus un combat, mais un massacre. Les Catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant: *la Roche-l'Abeille*, nom de la rencontre dans laquelle les Calvinistes avoient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'amiral faisant le devoir de capitaine & de soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouf- Déroute entière des Confédérés.

CHARLES IX. 1569.

fé par celui qui sortoit de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnoit des ordres, combattoit toujours, couroit au-devant des fuyards, les ramenoit à la charge. Mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta à l'ennemi. Des corps entiers furent de sang froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes & demandassent quartier. Les autres se dispersèrent; & d'une armée de vingt-cinq mille hommes, il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble, qui accompagnèrent les princes & l'amiral à Saint-Jean-d'Angely.

L'amiral relève leur courage.

L'abattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes, est inexprimable. Ils se représentoient la colère du roi appesantie sur eux dans toutes les provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits; ils ne voyoient tous d'autre expédient que de se jeter dans le premier vaisseau, & de se sauver en Angleterre, en Danemarck, en Suède, dans tous les pays de leur communion qui voudroient leur donner asile. « Eh quoi, *leur dit l'Amiral*, auriez-vous donc la lâcheté d'abandonner vos familles à la merci des

» ennemis, comme s'il ne vous restoit
» pas d'autre ressource? N'avons-nous CHARLES IX.
» pas l'alliance de l'Allemagne, cette 1569.
» mine d'hommes intarissable, qui ne
» nous laissera pas manquer de soldats?
» L'amitié de l'Angleterre, où mon
» frère sollicite du secours, qui ne peut
» tarder? N'avons-nous pas enfin l'ar-
» mée de Montgommeri, vainqueur du
» Béarn, toute composée de braves sol-
» dats, prêts à se joindre à nous quand
» nous les appelerons? Il ne s'agit que
» de ne point désespérer; tandis que
» les ennemis consommeront l'hiver à
» prendre des places, nous pourons
» nous fortifier assez pour recommen-
» cer la guerre au printems, & obtenir
» une paix avantageuse ».

Ils se mettent en sûreté.

Ces espérances présentées par un homme dont on connoissoit la prudence, firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemarck, en Suède, aux Pays-bas, & on pressa les levées d'Allemagne déja commencées. Les princes envoyèrent à Montgommeri des ordres précis de venir les joindre dans le haut Languedoc; & ils partirent, bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Damville, fils du défunt

connétable, gouverneur de cette pro-
CHARLES IX. vince, avec qui les confédérés avoient
1569. de secrettes intelligences.

Sont favorisés par les mécontens.

C'étoient ces menées sourdes qui les sauvoient, & le principe en étoit à la cour. Les ruses, les finesses de la reine mère, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentoient toujours quelqu'un, qui s'en souvenoit dans l'occasion. Un défaut d'égards avoit aigri Damville, que nous avons vu si contraire aux Huguenots. Après la mort du connétable son père, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvoit être nécessaire. De-là, la tolérance que l'amiral & les princes éprouvèrent dans son gouvernement, malgré les ordres pressans & réitérés du roi (*).

Montluc, liv. VII.

(*) M. de Thou veut justifier Damville de connivence, par le témoignage de la Noue, qui dit *qu'en tout le voyage nul ne fit si vivement la guerre à l'armée des princes, que lui.* Et il en rapporte pour preuve, qu'il leur défit quatre ou cinq compagnies de chevaux. Mais s'il n'y avoit point eu collusion, Damville se joignant à Montluc, étoit en état de remporter des avantages beaucoup plus considérables, & sur-tout d'empêcher que les environs de Toulouse ne fussent dévastés.

Il n'est point étonnant que la cour ne fût point d'accord avec elle-même. La victoire de Montcontour célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie du roi. Il partit pour l'armée, & on sentit bien qu'il y alloit moins pour appuyer les succès du duc d'Anjou son frère, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'étoit pas le seul que la jalousie tourmentoit. Les anciens généraux, tels que le maréchal de Cossé-Gonnor, le duc de Montpensier, & beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines, sous le nom d'un enfant, ne se soucioient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auroient pas l'honneur. Les Montmorencis également négligés, outre ces motifs qui leur étoient communs avec les vieux généraux, conservoient un penchant secret pour l'amiral leur parent. Enfin, le cardinal de Lorraine & les autres Guises n'agissoient que mollement. Peu leur importoit que les Huguenots fus-

CHARLES IX. 1569. Qui font une brigue à la cour. *Mém. de Tavannes.*

Montluc se plaint amèrement *dans ses Commentaires*, de l'espèce d'abandon où Damville le laissa. Il paroît que la Noue, si exact dans le récit des opérations militaires, n'étoit pas toujours bien instruit des intrigues du cabinet.

CHARLES IX. 1569.

sent écrasés, puisque ce ne seroit point par leurs mains, & qu'on affectoit au contraire de les confondre entre les commandans en second, de peur que quelqu'exploit signalé ne leur rendît la faveur des Catholiques.

On y prend un mauvais parti.

Mém. de Tavannes.

Chacun porta ces dispositions secrettes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on feroit de la victoire. Tavannes insista fortement sur la poursuite des vaincus. Il falloit, disoit-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées, qui tomberoient d'elles-mêmes; & avec l'autre partie plus forte, se mettre à la chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche, jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le royaume, ou de se jeter dans quelque mauvaise place qui deviendroit leur tombeau. Une foule de raisons militoit en faveur de cet avis. On n'en opposa aucune solide; cependant il fut conclu qu'on s'attacheroit aux siéges.

Tavannes fit des représentations, s'obstina, dit qu'il aimoit mieux quitter, que de sacrifier ainsi les intérêts de l'Etat. C'est ce qu'on desiroit : le roi lui donna son congé, & il se retira dans son

son gouvernement de Bourgogne. Montpensier & les autres généraux, prirent, sous le nom du roi, le commandement des troupes, sans que le duc d'Anjou eût de préférence. Il n'est pas marqué que la reine en témoignât pour lors aucun ressentiment. Catherine voyoit ses créatures éloignées, le duc d'Anjou, dont elle regardoit les exploits comme son ouvrage, mortifié; elle aimoit ce prince, parcequ'il étoit docile à ses volontés: son cœur souffrit; mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement, de peur d'attirer à ce fils bien-aimé une disgrâce plus éclatante de la part de son frère, roi & jaloux. On vit bien seulement qu'elle ne s'intéressa plus si chaudement au succès d'une campagne, dont ses rivaux de gouvernement lui enlevoient l'honneur. Ainsi les brouilleries de la cour tournèrent au profit des confédérés.

CHARLES IX. 1569.

Le roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les places des Religionnaires. Six des plus fortes se rendirent sans presqu'aucune défense. On s'imaginoit qu'il en seroit de même de toutes les autres, & que bientôt la Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevards, tomberoit entre les

Il paroît d'abord le meilleur. *La Noue.*

CHARLES IX. 1569.

mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion quand on en vint à Saint-Jean-d'Angely, défendu par le seigneur de Piles. Cette ville tint deux mois, & ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier; & le fruit d'une victoire si complette, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que la Rochelle, la plus utile de toutes, restoit aux vaincus, & que les princes rétablissoient leurs affaires, à l'aide d'un délai qu'ils n'avoient point osé se promettre.

Les confédérés en profitent pour se refaire.

Il faut entendre la Noue raisonner sur cet événement. *Quand on donne*, dit-il, *à un grand chef de guerre du temps pour enfanter ce que son raisonnement a conçu, non-seulement il reconsolide les vieilles blessures, ains il redonne force aux membres qui avoient langui. Pour cette raison le doit-on divertir & embarrasser toujours, pour rompre le cours de ses desseins.* L'amiral concevoit que si on eût vivement poursuivi sa petite troupe, pendant qu'elle se retiroit en Languedoc, il auroit eu toutes les peines du monde à se sauver, parcequ'il n'avoit que de la cavalerie,

La Noue, ch. 26 & 27.

non moins haraſſée qu'exténuée, & que les ſeuls payſans & les petites garniſons des endroits où ils paſſoient, les mettoient ſouvent dans le plus grand déſordre. Tout le fond de ſon armée conſiſtoit en trois mille chevaux; *Mais laiſſant rouler ſans nul empêchement cette petite pelotte de neige, en peu de temps elle ſe fit groſſe comme une maiſon.* L'affabilité des jeunes princes gagnoit toute la nobleſſe des lieux qu'ils parcouroient. On fit dans le Languedoc & le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déja redoutable, ſe joignirent les troupes de Montgommeri, victorieuſes du Béarn. En peu de temps, l'abondance que les ſoldats trouvèrent dans leurs quartiers établis autour de Montauban, ville du Querci, rétablit ces troupes délabrées, & *refit comme de nouveaux corps aux hommes.* CHARLES IX. 1569.

Mais cette armée bien pourvue de ſanté, de vigueur & de courage, manquoit d'argent & de munitions; & c'eſt où l'on ſentit l'utilité de la Rochelle. *Les villes qui ſont comme les appuis, non-ſeulement des armées, mais auſſi des guerres, doivent être puiſſantes & abondantes, afin que, comme de groſſes ſources d'où découlent de gros ruiſſeaux;* *La Nouë.*

CHARLES IX. 1569.

elles puissent fournir les commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent les avoir d'ailleurs. Ceci a fait dire à quelques Catholiques, qu'ils n'estimoient pas les Huguenots trop lourdauts, d'autant qu'ils avoient toujours été soigneux & diligens de s'approprier de très-bonnes retraites. Les secours que les princes tirèrent de cette ville, firent connoître *que c'étoit une bonne boutique, & bien fournie.* Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de très-riches prises. Les armateurs s'y multiplièrent, *encores que souvent il advînt qu'aux proies que leurs griffes avoient attrapées, les ongles de la picorée terrestre donnassent de terribles pinçades.* L'amiral prenoit le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit servit à approvisionner l'armée.

1570. Ils reparoissent en force. *De Thou, liv. XLVII. Davila, liv. V. La Noue.*

Au commencement du printems, les Calvinistes descendirent, comme un torrent, des montagnes du haut Languedoc, & se débordèrent dans la plaine de Toulouse. Ils mirent tout à feu & à sang, sur-tout dans les maisons des conseillers & présidens du Parlement, *pour ce qu'ils avoient toujours été âpres à faire brûler les Luthériens & Huguenots. Ils trouvèrent cette revanche bien*

dure ; mais on dit qu'elle leur servit d'instruction pour être plus modérés à l'avenir.

CHARLES IX. 1570.

De là ils avancèrent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, marchant enseignes déployées droit au centre du royaume, toujours persuadés qu'ils n'obtiendroient une paix avantageuse, que quand ils feroient sentir à la capitale les incommodités de la guerre. Ils avancent vers Paris.

Au milieu de leurs succès, Coligni fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre, fit mieux sentir tout son mérite. Que seroit devenue l'armée, entre les mains des princes de Béarn & de Condé, deux enfans pleins de courage & d'intrépidité, mais incapables de vues & de desseins ? On parloit déja de se débander, lorsque la violence du mal se ralentit : l'espérance revint avec sa santé, & l'armée pénétra en Bourgogne. Elle trouva en présence celle du maréchal de Cossé Gonnor, forte de treize mille hommes, qui avoit ordre de risquer une bataille, plutôt que de laisser les Calvinistes, approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes, tout au plus, eurent l'audace de Combat d'Arnay le-Duc indécis.

CHARLES IX. 1570.

combattre le 25 Juin, près d'Arnay-le-Duc, & la victoire resta indécise. On pouroit néanmoins dire qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Ils se jetèrent dans le pays situé entre l'Yonne & la Loire, où ils vécurent à discrétion, & se mirent en état de pousser jusqu'à l'Orléanois & à l'Isle-de-France, théâtres de leurs premiers combats.

Pour-parlers de paix. *Castelnau, livre VII, ch. 10. La Noue.*

Il n'y avoit plus à différer : il falloit faire la paix, ou détruire jusqu'au dernier ces furieux, déterminés à soutenir leurs nouveaux autels, ou à s'ensevelir sous leurs ruines. On avoit parlé d'accommodement aussi-tôt après la bataille de Montcontour ; mais les conditions parurent si dures aux Réformés, qu'ils ne voulurent point y entendre. La reine de Navarre sur-tout se déclara avec tant d'aigreur contre le cardinal de Lorraine, que la cour jugea toute négociation inutile, tant que le prélat y resteroit. Cependant on entretint toujours quelque intelligence, tant par lettres que de vive voix. Les confédérés eurent même permission d'envoyer au roi des députés, qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya, dont les propositions parurent plus tolérables. Des

deux côtés enfin, on étoit réduit au point que la plus mauvaise paix sembloit préférable à une guerre avantageuse.

CHARLES IX. 1570.

Après la victoire de Montcontour, comme si tout eût été fini, le pape, les princes d'Italie & le roi d'Espagne, avoient redemandé leurs soldats. Les Allemans s'étoient retirés faute de solde; de sorte que le roi, outre quelques compagnies, sous des gentilshommes volontaires, n'avoit de troupes assurées que quatre à cinq mille Suisses, & pas un sol dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des confédérés, la guerre se faisoit à l'avantage de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur la Rochelle, tant par terre que par mer, n'avoient pas réussi; & après bien des victoires remportées par le roi, les ennemis se trouvoient encore au milieu de la France.

Raisons des deux partis pour la défirer.

Les confédérés n'étoient pas dans un moindre embaras. Ils avoient à la vérité une troupe *leste & gaillarde*, mais aussi c'étoit leur dernière ressource. D'ailleurs, moins d'argent encore que le roi. Plus ils approchoient du centre du royaume, plus ils ramenoient les Alle-

CHARLES IX. 1570.

mans au voisinage de leur pays; & ces étrangers disoient tout haut, qu'à la première occasion favorable ils les quitteroient, & retourneroient chez eux. Enfin, victorieux & triomphans, ils n'avoient plus ni habits, ni équipages; ils étoient mal armés, harassés comme des gens qui avoient fait plus de huit cents lieues depuis six mois, & ils se voyoient encore menacés de plusieurs petits corps d'armées, à travers lesquels il faudroit s'ouvrir un passage, s'ils vouloient suivre leur premier projet, de porter la guerre autour de Paris.

Opinions du temps à ce sujet. *La Noue.*

Les raisonneurs des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvoient fort mauvais qu'on songeât à la paix: *C'étoit*, disoient les Catholiques, *chose indigne & injuste, de faire paix avec des rebelles hérétiques, qui méritoient d'être griévement punis. Ils persistoient en leurs dires*, ajoute la Noue, *jusqu'à ce qu'on les eût guéris de cette sorte: si c'étoient gens d'épée, on leur enjoignoit d'aller les premiers à l'assaut, ou à une rencontre, pour occire ces méchans Huguenots; de quoi ils n'avoient pas tasté une couple de fois, qu'ils ne changeassent vîtement d'opinions. Quant aux autres, qui estoient d'é-*

glise ou de robe longue, en leur remontrant qu'il étoit nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes, pour payer les gens de guerre, ils concluoient à la paix. CHARLES IX. 1570.

De même, parmi ceux de la Religion, plusieurs rejetoient les propositions de paix, disant que ce n'étoit que *trahisons. Mais quand elles eussent été très-bonnes*, ajoute notre judicieux auteur, *ils en eussent dit autant, pour ce que la guerre étoit leur mère nourrice & leur élévement. Un bon moyen pour les ramener à raison, c'étoit de proposer, pour la nécessité d'icelle, de retrancher leurs gages, ou de faire quelques emprunts sur eux; alors en desiroient-ils une prompte fin. Otez à beaucoup de gens les profits & honneurs, alors jugeront-ils des choses plus sincèrement.*

Les chefs qui voyoient de près la misère, sur-tout les excès affreux auxquels se laissoient aller les gens de guerre, pensoient bien différemment. La Noue attribue à l'amiral d'avoir dit *plusieurs fois*, depuis la paix, *qu'il desiroit plutôt mourir, que de retomber en ces confusions, & voir devant ses yeux commettre tant de maux.*

Ce n'est pas, ajoute la Noue, *qu'il*

CHARLES IX 1570.

faille ressembler à une autre manière de gens, qui indifféremment trouvoient toutes paix bonnes, & toutes guerres mauvaises : & quand on les assuroit de les laisser en patience manger les choux de leur jardin & serrer leurs gerbes, ils couloient aisément l'un l'autre temps ; dussent-ils encore, aux quatre fêtes annuelles, recevoir quelque demi-douzaine de coups de bâton. Ils avoient, à mon avis, empacqueté & caché leur honneur & leur conscience au fond d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zèle aux choses publiques, & regarder plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses. Pour conclusion, en ces affaires icy, la raison doit nous servir de guide, laquelle admoneste de ne venir jamais aux armes, si une juste cause & grande nécessité n'y contraint. Car la guerre est un remède très-violent & extraordinaire, lequel, en guérissant une plaie, en refait d'autres. Pour cette occasion n'en doit-on user qu'extraordinairement. Au contraire doit-on toujours desirer la paix.

Nous rapportons avec complaisance ces sentimens généreux d'un brave gentilhomme, ami de sa patrie, aussi éloigné de la basse complaisance qui to-

lère tout, que de l'arrogance, qui ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la manière dont on doit envisager la guerre, ce fléau redoutable, méritent d'être transcrites. Elles sont courtes, & c'est la dernière fois que nous aurons occasion de citer les discours politiques & militaires de la Noue, qui finissent ici.

CHARLES IX. 1570.

Certes, un chacun doit se mettre devant les yeux (quand il voit le royaume embrasé de guerres), l'ire & le courroux de Dieu, & plutôt à l'encontre de soi que contre ses ennemis : car les uns disent, ce sont les Huguenots qui par leurs héréſies excitent ses vengeances sur eux : les autres répliquent, ce sont les Catholiques qui, par leur idolâtrie, les attirent ; & en tel discours nul ne s'accuse. Cependant la première chose qu'on doit faire, c'est d'examiner & accuser, en ces calamités universelles, ses propres imperfections, afin de les amander, & puis regarder la coulpe d'autrui ; & quand nous voyons une fausse & courte paix, nous devons dire que nous n'en méritons pas une meilleure ; pour ce que (comme dit le proverbe) quand le pont est passé on se moque du Saint, & la plupart re-

CHARLES IX. 1570.

tournent en leurs vanités & ingratitudes accoutumées.

On fait la paix.

Peu de personnes, même entre les Catholiques, pensoient aussi chrétiennement; mais la nécessité mène souvent au même but que la raison & la Religion. On avoit besoin de la paix, & on la fit. Elle fut conclue le 8 Août, à Saint-Germain-en-Laye, où étoit le roi.

Outre les avantages des précédentes, savoir, amnistie générale, libre exercice de la religion prétendue Réformée, excepté à la cour, aveu & approbation de tout ce qui avoit été fait, restitution des biens confisqués, droits à toutes les charges de l'Etat, les Calvinistes obtinrent deux points bien importans: 1.° la permission de récuser six juges, tant présidens que conseillers, dans les Parlemens; ce qui a donné dans la suite naissance *aux chambres mi-parties*: 2.° quatre villes de sureté; c'est-à-dire, dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs & des garnisons à leurs ordres. Ils choisissoient la Rochelle, Montauban, Cognac & la Charité. Elles leur furent abandonnées, après que les princes de Béarn & de Condé, & vingt des

principaux seigneurs de leur parti eurent fait serment de les rendre dans deux ans. CHARLES IX. 1570.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'étoit qu'un piége, & qu'en la signant, la cour avoit déja conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit, les Calvinistes y eurent une entière confiance. Les princes l'amiral & les autres chefs, reconduisirent jusqu'à Langres les Allemans, & les congédièrent poliment ; *plus chargés*, dit de Thou, *de promesses que d'argent.* Ils revinrent ensuite à la Rochelle, où ils fixèrent leur demeure auprès de la reine de Navarre. Tout rentre dans l'ordre. *Sulli, tome I, p. 30. Capi-Lupi, p. 20.*

Charles IX. épousa par procureur, le 23 Octobre, Elisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur, princesse grave, prudente, d'un caractère doux & réservé. Elle eut la confiance & l'estime de son mari ; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant, qui auroit peut-être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla dans le mois de Novembre au-devant d'elle jusqu'à Mézières. A la fin de Décembre il reçut une grande ambassade, qu'avoient envoyée les princes Allemans de la con- Mariage du roi. *Le Lab. tome II.*

CHARLES IX. 1570.

fession d'Ausbourg. Ils félicitèrent Charles sur son mariage, & l'exhortèrent à entretenir la paix, & à traiter avec bonté les Religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague, & les renvoya comblés d'honneurs & de présens.

Fin du Tome premier.

Le 28 janvier 1881

C
461
16
3 ml